



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

1

Compte d'Etat

Rapport sur le compte
de la Confédération

2012

Impressum

Rédaction

Administration fédérale des finances
Internet: www.efv.admin.ch

Distribution

OFCL, Vente des publications fédérales, CH-3003 Berne
www.bbl.admin.ch/bundespublikationen
No d'art. 601.300.12f

13.003

**Message
concernant le compte d'Etat
de la Confédération suisse
pour l'année 2012**

du 27 mars 2013

Madame la Présidente,
Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Par le présent message, nous vous soumettons le *compte d'Etat pour l'année 2012*, en vous invitant à approuver les projets d'arrêts ci-joints, relatifs à la clôture dudit compte.

Nous vous prions également d'approuver, conformément à l'art. 34, al. 2, de la loi sur les finances de la Confédération du 7 octobre 2005 (RS 611.0), les *dépassements de crédits* qui se sont révélés inéluctables après l'épuisement des crédits budgétaires et supplémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Berne, le 27 mars 2013

Au nom du Conseil fédéral suisse

Le président de la Confédération:
Ueli Maurer

La chancelière de la Confédération:
Corina Casanova

TABLE DES MATIERES

Tome 1 Rapport sur le compte de la Confédération

Aperçu des chiffres
Commentaire concernant le compte annuel
Compte annuel
Indicateurs
Arrêté fédéral

Tome 2A Compte des unités administratives – chiffres

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses

Tome 2B Compte des unités administratives – exposés des motifs

Postes comptables
Crédits d'engagement et plafonds des dépenses
Informations complémentaires sur les crédits

Tome 3 Explications complémentaires et tableaux statistiques

Explications complémentaires
Tableaux statistiques

Tome 4 Comptes spéciaux

Fonds pour les grands projets ferroviaires
Fonds d'infrastructure
Domaine des écoles polytechniques fédérales
Régie fédérale des alcools

Structure des rapports sur l'état des finances

Le *tome 1* présente, sous une forme condensée, la situation des finances fédérales. L'annexe fournit des informations complémentaires importantes pour l'appréciation des chiffres.

Le *tome 2* présente toutes les données liées aux postes comptables (compte de résultats et compte des investissements). Les chiffres présentés dans ce tome prennent en considération, contrairement aux tomes 1 et 3, les charges et les revenus issus de l'imputation interne des prestations entre les unités administratives. Les chiffres figurent dans le tome 2A et les exposés des motifs dans le tome 2B.

Le *tome 3* présente dans le détail, au chapitre «Explications complémentaires», les postes de recettes et de dépenses ainsi que les domaines transversaux (personnel, technologies de l'information et de la communication, Trésorerie fédérale et GMEB). La partie statistique propose des informations financières détaillées sur plusieurs années.

Le *tome 4* englobe les comptes spéciaux gérés hors du compte de la Confédération (tomes 1 à 3).

TABLE DES MATIERES

Rapport sur le compte de la Confédération

Page

Aperçu des chiffres	9
----------------------------	----------

Commentaire concernant le compte	11
---	-----------

1	Commentaire concernant le compte	13
11	Résumé	13
12	Evolution conjoncturelle	14
2	Résultat	15
21	Compte de financement	15
22	Frein à l'endettement	18
23	Compte de résultats	20
24	Bilan	21
25	Compte des investissements	22
26	Dette	24
3	Evolution des finances fédérales	25
31	Evolution des recettes	25
32	Evolution des dépenses par groupe de tâches	28
33	Evolution des charges par groupe de comptes	31
4	Perspectives	33

Compte annuel	35
----------------------	-----------

5	Compte annuel	37
51	Compte de financement et compte des flux de fonds	37
52	Compte de résultats	39
53	Bilan	40
54	Compte des investissements	41
55	Etat du capital propre	42
6	Annexe au compte annuel	43
61	Explications générales	43
1	Bases	43
2	Principes de budgétisation et de présentation des comptes	49
3	Gestion des risques et situation en matière de risques	56
4	Allégements fiscaux	58
5	Exigences du frein à l'endettement	59
62	Explications concernant le compte annuel	62
	<i>Postes du compte de résultats</i>	
1	Impôt fédéral direct	62
2	Impôt anticipé	63
3	Droits de timbre	64
4	Taxe sur la valeur ajoutée	65
5	Autres impôts à la consommation	66
6	Revenus fiscaux divers	67
7	Patentes et concessions	68
8	Autres revenus	69
9	Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres	70
10	Charges de personnel	73

TABLE DES MATIERES

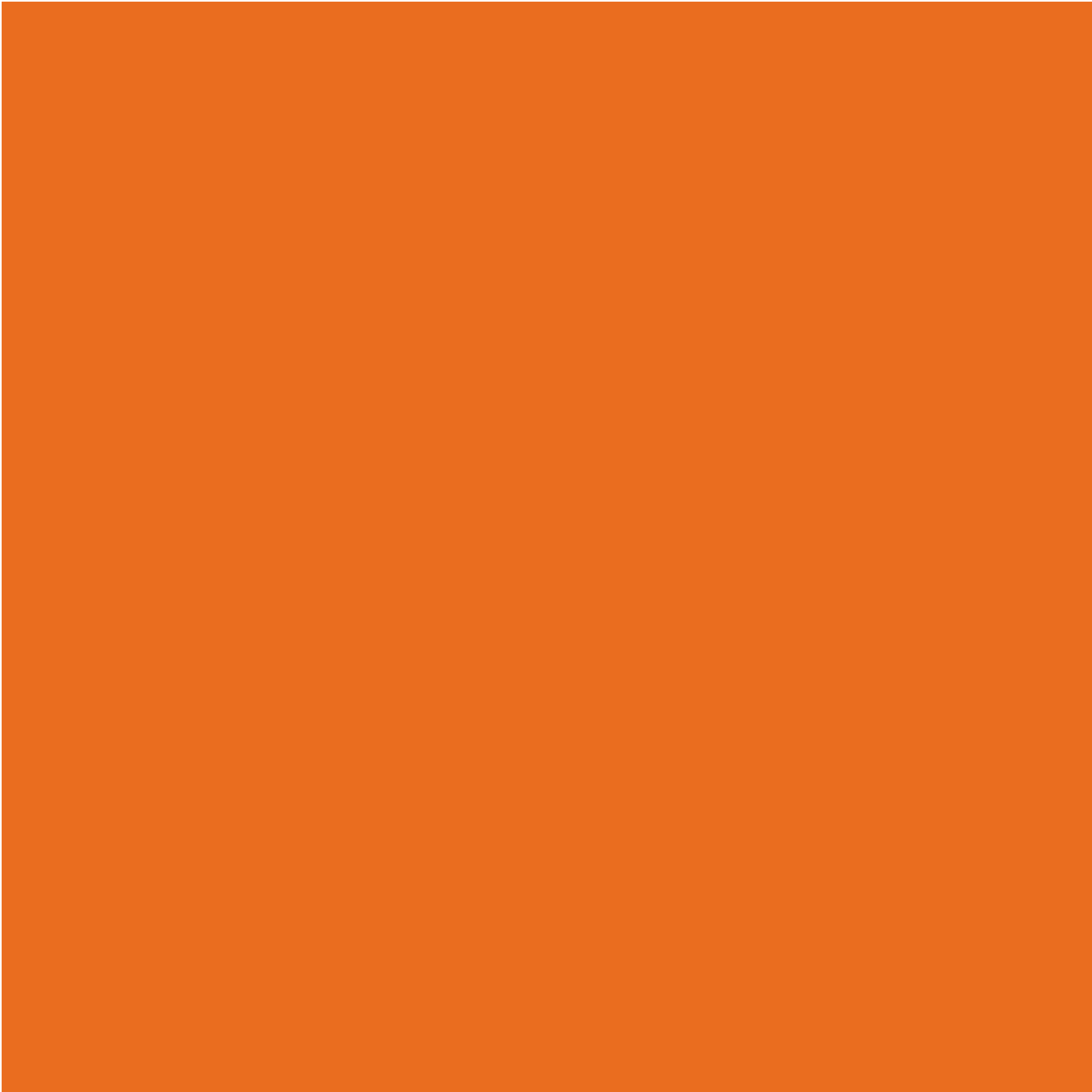
	Page
11 Charges de biens et services et charges d'exploitation	75
12 Charges d'armement	77
13 Parts de tiers aux revenus de la Confédération	78
14 Contributions à de propres institutions	79
15 Contributions à des tiers	80
16 Contributions aux assurances sociales	81
17 Contributions à des investissements	82
18 Recettes de participations	83
19 Autres revenus financiers	84
20 Charges d'intérêts	85
21 Autres charges financières	86
22 Recettes extraordinaires	87
<i>Postes du bilan</i>	
30 Disponibilités et placements à court terme	88
31 Créances	89
32 Comptes de régularisation d'actifs	90
33 Placements financiers	91
34 Stocks	94
35 Immobilisations corporelles	95
36 Immobilisations incorporelles	99
37 Prêts du patrimoine administratif	101
38 Participations	103
39 Dette	106
40 Engagements courants	107
41 Comptes de régularisation de passifs	108
42 Engagements financiers	109
43 Provisions	112
44 Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre	114
45 Engagements envers des comptes spéciaux	115
63 Explications supplémentaires	116
1 Engagements conditionnels	116
2 Créances conditionnelles	120
3 Promesses de financement et autres dépenses liées	121
4 Entités proches de la Confédération	122
5 Taux de conversion	123
6 Événements survenus après la date de clôture du bilan	123
64 Rapport de l'organe de révision	124
Indicateurs de la Confédération	125
7 Indicateurs de la Confédération	127
Comparaison internationale	129
Arrêté fédéral I	131
8 Explications concernant l'arrêté fédéral I	133
Projet d'arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2012	135

Aperçu des chiffres

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Compte de financement			
Recettes ordinaires	64 245	64 117	62 997
Dépenses ordinaires	62 333	64 131	61 736
Solde de financement ordinaire	1 912	-14	1 262
Recettes extraordinaires	290	634	738
Dépenses extraordinaires	1 998	-	-
Solde de financement	205	620	2 000
Frein à l'endettement			
Excédent (+) ou déficit (-) structurels	2 362	435	2 018
Dépenses maximales autorisées	66 527	64 131	63 319
Marge de manœuvre (+) / corrections requises (-)		0	
Solde du compte de compensation	17 811		19 394
Compte d'amortissement	-1 127		46
Compte de résultats			
Revenus ordinaires	65 693	63 988	64 041
Charges ordinaires	62 680	63 878	62 336
Résultat ordinaire	3 013	110	1 705
Revenus extraordinaires	229	634	738
Charges extraordinaires	1 148	-	-
Résultat de l'exercice	2 094	744	2 443
Compte des investissements			
Recettes d'investissement ordinaires	593	252	222
Dépenses d'investissement ordinaires	7 552	7 377	7 014
Bilan			
Capital propre	-27 400		-24 999
Dette brute	110 516	111 300	112 406
Indicateurs			
Quote-part des dépenses en %	10,6	10,8	10,4
Quote-part d'impôt en %	10,1	10,1	9,9
Taux d'endettement brut en %	18,8	18,8	19,0
Valeurs de référence macroéconomiques			
Croissance du produit intérieur brut réel en %	1,9	1,5	1,0
Croissance du produit intérieur brut nominal en %	2,2	1,7	1,1
Renchér. (indice suisse prix à consomm., IPC) en %	0,2	0,7	-0,7
Taux d'intérêt à long terme en %(moyenne annuelle)	1,5	2,3	0,7
Taux d'intérêt à court terme en%(moyenne annuelle)	0,1	0,8	0,1
Taux de change du dollar en CHF (moyenne annuelle)	0,89	0,90	0,94
Taux de change de l'euro en CHF (moyenne annuelle)	1,23	1,25	1,21

Remarques:

- Taux d'intérêt: moyenne annuelle pour les emprunts fédéraux sur dix ans et le Libor à trois mois. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.
- Taux de change: moyenne annuelle. Source: BNS, Bulletin mensuel de statistiques économiques.
- Indicateurs du budget 2012: données fondées sur les nouvelles prévisions concernant le PIB du 28 février 2013



11 Résumé

Le compte 2012 témoigne de la bonne santé des finances fédérales. Celles-ci ont bien supporté le ralentissement de l'économie qui a persisté depuis le milieu de 2011, bien que l'excédent de financement ordinaire, qui s'élève 1,3 milliard, ait été inférieur à celui des deux années précédentes. Cet excédent aurait toutefois été inférieur de 1 milliard sans le montant élevé inattendu des agios.

Au moment de l'établissement du budget (été 2011), les experts tablaient sur un essoufflement de la croissance économique dès 2012. Les *paramètres pour 2012* ont été fondés sur l'hypothèse d'une croissance économique réelle de 1,5 % et d'un renchérissement de 0,7 %. Or, le ralentissement conjoncturel est intervenu plus tôt, pour se renforcer en 2012 en raison de la récession frappant la zone euro et de la persistance du franc fort. La croissance effective n'a donc pas dépassé 1,0 % et le niveau des prix a baissé (- 0,7 %), ce qui se reflète dans la baisse des recettes mais également dans les allègements des dépenses (par ex. pour les parts de tiers aux recettes).

Le *frein à l'endettement* autorisait, pour 2012, un déficit conjoncturel de 0,8 milliard. Étant donné que le compte se solde par un excédent, il en résulte un solde (structurel) de 2,0 milliards après correction des effets conjoncturels. La comparaison avec l'année précédente démontre que le solde conjoncturel et le solde structurel se sont chacun contractés d'environ 0,3 milliard, ce qui fait apparaître un effet légèrement expansif ou stabilisateur de la politique budgétaire sur l'économie.

Le *budget prévoyait* des finances équilibrées (- 14 mio). Or, les recettes comme les dépenses sont restées en-deçà du budget (respectivement - 1,1 mrd et - 2,4 mrd). Les diminutions de recettes concernent principalement la TVA, l'impôt fédéral direct et les droits de timbre. Elles résultent d'une évolution économique en 2011 et 2012 moins favorable que prévu.

Les *écarts positifs* par rapport au budget du côté des dépenses sont essentiellement imputables au niveau des taux intérêts plus faible que prévu. L'augmentation des emprunts courants (assortis d'intérêts plus élevés) a permis de réaliser des agios d'autant plus importants (appréciations). Comptabilisés en tant que diminutions de dépenses, ils ont considérablement allégés les dépenses d'intérêts. Des soldes de crédits élevés ont par ailleurs été enregistrés dans d'autres domaines (prestations aux assurances sociales, défense nationale).

Des *facteurs spéciaux* uniques sont responsables de la distorsion vers le bas de la croissance des recettes et des dépenses. Du côté des recettes, ces facteurs sont, principalement, la réduction du bénéfice distribué par la BNS (à partir de 2012) et diverses réformes fiscales (comme la compensation des effets de la progression à froid ou la suppression du droit d'émission sur les capitaux de tiers). Du côté des dépenses, il s'agit du train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort et le transfert de portefeuille à SIFEM (les deux facteurs sont survenus en 2011).

Les *recettes ordinaires* affichent un recul de 1,2 milliard, soit de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Le produit de l'impôt anticipé, des droits de timbre et des patentes et concessions, en particulier, ont été inférieures au niveau de 2011. Les deux derniers impôts ont été influencés par des facteurs spéciaux tels que la suppression du droit d'émission sur les capitaux de tiers et la réduction des bénéfices versés par la BNS. Le produit de l'impôt anticipé a connu un repli du fait de l'arrêt d'importants programmes de rachats d'actions. Corrigé de ces facteurs spéciaux (et de la volatilité de l'impôt anticipé), les recettes croissent de 2,3 %, taux qui est sensiblement supérieur à celui de l'augmentation du PIB en termes nominaux (+ 1,1 %). Contribue notamment à ce résultat l'impôt fédéral direct, qui stagnait encore en 2011, mais qui a progressé de 2,5 % en 2012 malgré des baisses d'impôts (croissance corrigée des facteurs spéciaux: 7,0 %).

Les *dépenses ordinaires* diminuent de 0,6 milliard, soit de 1,0 % par rapport à l'année précédente. Abstraction faite des facteurs spéciaux, les dépenses ont augmenté de 0,7 %. Cette hausse modérée résulte de la baisse des taux d'intérêt et des soldes de crédits élevés. Les groupes de tâches Relations avec l'étranger, Formation et recherche ainsi qu'Agriculture et alimentation affichent une croissance supérieure à celle du PIB nominal.

Le *compte extraordinaire* présente des recettes de 738 millions issues de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile. La vente aux enchères de licences ayant pour échéance l'année 2028 a dégagé des revenus de 996 millions. Assorti d'intérêts, le montant restant sera dû en 2015 ou 2016. En prenant en considération les recettes extraordinaires, on obtient un solde de financement de 2,0 milliards.

En 2012, la *dette brute* a augmenté de 1,9 milliard pour s'établir à 112,4 milliards. Cette augmentation est liée au remboursement d'un emprunt de 6,9 milliards arrivant à échéance en février 2013. La constitution des liquidités requises à cet effet a provoqué à court terme non seulement une hausse de la dette brute, mais aussi du patrimoine financier. La dette nette (dette brute moins le patrimoine financier) met en évidence l'évolution de la dette corrigée des liquidités acquises en vue du remboursement. La dette nette a reculé de 1,3 milliard pour s'établir à 81,2 milliards.

12 Evolution conjoncturelle

Le scénario d'une croissance ralentie, sur lequel reposait le budget 2012, s'est confirmé. Toutefois, suite à la dégradation de la conjoncture mondiale, l'activité économique en Suisse a faibli plus fortement que prévu lors de l'établissement du budget. Le niveau des prix a baissé, alors qu'une légère hausse était attendue. Dans ce contexte, les taux d'intérêt ont continué de fléchir pour s'établir à leurs plus bas niveaux historiques.

Le projet de budget pour l'année 2012 a été finalisé au début de l'été 2011. Le *cadre macro-économique* a dès lors été établi sur la base des estimations trimestrielles du Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles publiées à la mi-juin 2011. L'économie suisse montrait alors des premiers signes de ralentissement de l'activité. Étant donné les perspectives moroses de la conjoncture internationale et la force du franc, le groupe d'experts tablait sur un ralentissement modéré de la croissance en Suisse pour la seconde partie de 2011 et pour 2012.

Le budget a ainsi reposé sur l'hypothèse d'une hausse du produit intérieur brut (PIB) réel de 2,1 % pour l'ensemble de l'année 2011 (après 2,7 % en 2010), puis de 1,5 % pour l'année budgétaire 2012. Pour ce qui est de l'année 2011, la croissance de l'activité économique (+ 1,9 %) s'est avérée proche du taux prévu. Toutefois, en termes nominaux, l'augmentation du PIB a atteint 2,2 % seulement, au lieu de 3,0 % prévus en été 2011, d'où un impact négatif non négligeable pour les rentrées fiscales de 2012 dépendant en partie encore directement de l'évolution de l'année précédente.

Comparaison entre les paramètres macro-économiques du budget et du compte 2012

	Budget	Compte	Ecart en points de pourcentage
	Variation en %		
PIB réel	1,5	1,0	-0,5
PIB nominal	1,7	1,1	-0,6
	Taux en %		
Inflation	0,7	-0,7	-1,4

Ensuite, en 2012, sous l'effet notamment de l'entrée en récession de la zone euro, la croissance de notre économie s'est ralentie plus fortement que prévu. Sur l'ensemble de l'année, elle s'est chiffrée à 1,0 % seulement en termes réels, au lieu du taux de 1,5 % attendu. La progression des exportations de marchandises et des investissements a sensiblement faibli par rapport à 2011. En revanche, suite à l'immigration et aux bas taux d'intérêt, les dépenses des ménages ont largement soutenu l'activité.

En dépit du ralentissement de la croissance économique, la situation sur le *marché du travail* est demeurée bonne durant la première partie de l'année, le chômage diminuant jusqu'à la fin juin. Puis la tendance s'est inversée et le nombre de chômeurs s'est particulièrement accru entre octobre et décembre. Sur l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen s'est inscrit à 2,9 %, en augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente.

Sur le *marché des changes*, le cours du franc suisse est demeuré à un niveau élevé. La BNS a continué de faire prévaloir le cours plancher de 1,20 CHF/Euro annoncé en septembre 2011. Dans ce contexte, elle a laissé inchangée la marge de fluctuation du Libor à trois mois à un bas niveau (entre 0 % - 0,25 %). Dans l'ensemble, les *taux d'intérêt* ont poursuivi leur baisse. Traduisant la demande de placements sûrs, les rendements des emprunts à moyen et long terme de la Confédération s'établissaient, en décembre, à leurs plus bas niveaux historiques. Ainsi, le rendement des emprunts fédéraux à 10 ans se situait par moments à peine au-dessus de 0,4 %. Dans ce contexte, l'*inflation*, mesurée à l'indice des prix à la consommation, a été négative: elle s'est chiffrée à - 0,7 % en moyenne annuelle, au lieu du taux de + 0,7 % prévu au budget. Les prix des produits indigènes sont restés inchangés en moyenne, tandis que ceux des produits importés ont baissé de 2,7 %.

21 Compte de financement

Le compte ordinaire de la Confédération se solde, pour l'année 2012, par un excédent de 1,3 milliard. Or, le budget avait prévu des comptes équilibrés. Cette amélioration est due notamment, en dépit des diminutions de recettes, à la faiblesse des intérêts versés. Par rapport à l'année précédente, les recettes (- 1,9 %) et les dépenses (- 1,0 %) ont diminué. Cette situation est due à une série de facteurs exceptionnels. Corrigées de ces facteurs, tant les recettes que les dépenses affichent une hausse.

Résultat du compte de financement

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Solde de financement	205	620	2 000	1 795	
Solde de financement ordinaire	1 912	-14	1 262	-651	
Recettes ordinaires	64 245	64 117	62 997	-1 248	-1,9
Dépenses ordinaires	62 333	64 131	61 736	-597	-1,0
Recettes extraordinaires	290	634	738	448	
Dépenses extraordinaires	1 998	-	-	-1 998	

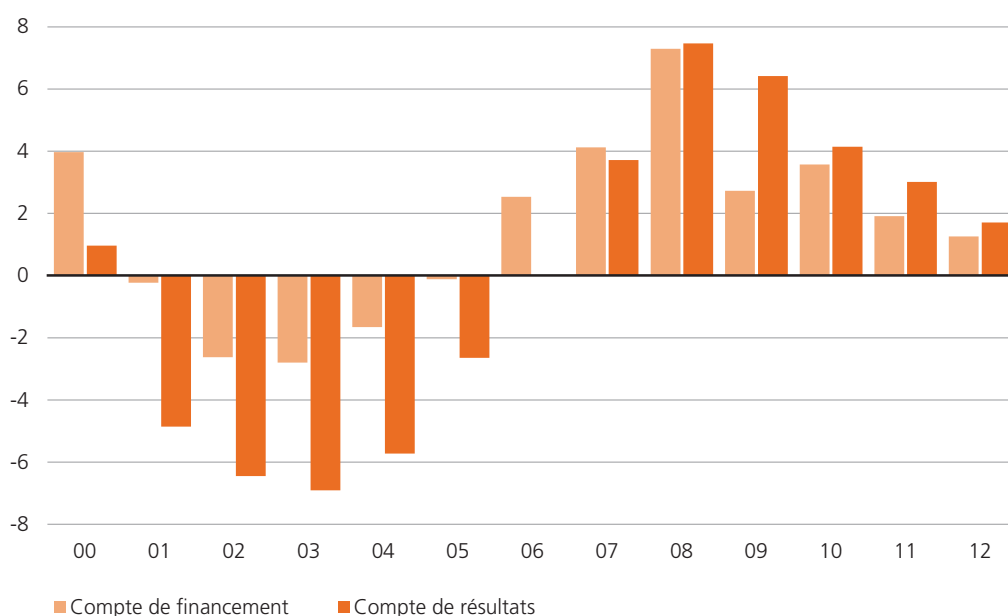
Le *solde ordinaire de financement* de l'exercice 2012 s'élève à 1,3 milliard, pour des recettes ordinaires de près de 63 milliards et des dépenses ordinaires de 61,7 milliards. Le budget prévoyait un résultat équilibré (- 14 mio). Cette amélioration par rapport au budget est due à des dépenses inférieures de 2,4 milliards au montant budgété. Par contre, les recettes ordinaires sont inférieures au montant prévu et ce, pour la première fois depuis 2003. Comparé au compte 2011, qui affichait un excédent de 1,9 milliard, ce résultat est moins bon (- 0,7 milliard). Malgré une conjoncture défavorable en 2012, les finances fédérales ont

apporté, au final, une contribution positive au niveau de la demande économique globale (cf. encadré).

En ce qui concerne le *budget extraordinaire*, le tableau est également positif. La nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile a généré des recettes de l'ordre de 738 millions en 2012. Les dépenses extraordinaires élevées de l'année précédente ont ainsi pu être compensées en grande partie. Compte tenu du compte extraordinaire, le solde de financement augmente de 2 milliards au total.

Résultats du compte de financement et du compte de résultats en mrd

Budget ordinaire



Après une série d'années déficitaires (1991 à 1999 et 2001 à 2005), la Confédération a à nouveau enregistré des excédents budgétaires à partir de 2006. Le cycle que l'on observe depuis 2000 est dû non seulement à la conjoncture, mais aussi à des allégements structurels (PAB 03 et PAB 04) et à des charges structurelles (réformes fiscales, suppléments de dépenses).

Evolution des dépenses ordinaires, abstraction faite des comptes de passage

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Dépenses ordinaires, comptes de passage compris	62 333	64 131	61 736	-597	-1,0
Comptes de passage	7 608	8 011	7 834	227	3,0
Part des cantons à l'impôt fédéral direct	3 070	3 220	3 144	74	
Part des cantons à l'impôt anticipé	482	413	427	-54	
Part des cantons à la taxe d'exemption de l'obligation de servir	32	34	32	1	
Part des cantons à la redevance sur le trafic des poids lourds	505	518	497	-8	
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 248	2 323	2 262	14	
Supplément de TVA en faveur de l'AI	855	1 122	1 090	235	
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	415	381	381	-34	
Dépenses ordinaires, comptes de passage non compris	54 725	56 120	53 901	-824	-1,5
Quote-part des dépenses (en % du PIB)					
comptes de passage compris	10,6	11,2	10,4		
comptes de passage non compris	9,3	9,8	9,1		

Les *recettes ordinaires* affichent une baisse de 1,3 milliard (- 1,9 %) par rapport à l'année précédente. Cependant, l'évolution des recettes est marquée par diverses ruptures structurelles, qui entraînent une distorsion de l'ordre de 2,7 milliards au total. Il convient notamment de mentionner la baisse des bénéfices distribués par la BNS ainsi que diverses réformes fiscales (notamment la compensation des effets de la progression à froid, l'imposition de la famille, la suppression du droit d'émission sur les fonds de tiers) qui ont entraîné des diminutions de recettes fiscales. Une fois ces facteurs particuliers (et la volatilité de l'impôt anticipé) corrigés, la croissance des recettes est de 2,3 %, c'est-à-dire nettement supérieure à celle du produit intérieur brut nominal (PIB), qui est de 1,1 %. Cette croissance est due notamment à l'impôt fédéral direct, qui affiche un taux de croissance corrigé de 7,0 % (au lieu de 2,5 % selon le compte 2012) alors qu'il stagnait l'année précédente.

Par rapport à l'année précédente, les *dépenses ordinaires* affichent une baisse de 0,6 milliard (- 1,0 %). Cette évolution des dépenses, qui peut surprendre au premier abord, s'explique elle aussi à la lumière de trois facteurs spéciaux, qui ont entraîné des distorsions d'environ un milliard: le train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort, la capitalisation de SIFEM SA en 2011 et l'introduction du financement additionnel de l'AI, qui n'a pleinement déployé ses effets qu'en 2012. Ces trois facteurs entraînent des ruptures structurelles et des distorsions par rapport

Agios élevés comptabilisés à titre de diminution des dépenses

Le compte 2012 est fortement marqué par l'empreinte des agios encaissés (969 mio, soit + 410 mio par rapport à l'exercice 2011 et + 902 mio par rapport au budget 2012). Les agios sont générés dans le cadre des émissions d'emprunts (augmentation d'emprunts déjà existants). Ils consistent en des plus-values engendrées par l'écart entre les intérêts du marché et le niveau du taux d'intérêt sur les coupons de l'emprunt en question. Le recul des taux d'intérêt qui s'est poursuivi ces dernières années a eu pour conséquence une amplification du phénomène. La pratique, initiée dès 2003, de comptabiliser les agios a ainsi régulièrement contribué à réduire, parfois de manière considérable, la charge d'intérêts.

au résultat du compte effectif. Corrigées de ces facteurs, les dépenses affichent une hausse de 0,7 %. Cette croissance modérée s'explique par la forte diminution des dépenses liées aux intérêts passifs et à la gestion de la dette.

Les *comptes de passage* comprennent les parts des cantons et des assurances sociales aux recettes fédérales. Non utilisables pour financer les tâches de la Confédération, ces transferts de fonds échappent aux priorités fixées en matière de politique budgétaire. Si l'on fait abstraction de ces dépenses, le recul des dépenses s'accroît de 0,5 point de pourcentage.

Impulsion conjoncturelle légèrement expansive

L'un des objectifs du frein à l'endettement consiste à assurer la mise en œuvre d'une politique budgétaire adéquate sur le plan conjoncturel (Art. 100, al. 4, Cst.). Pour évaluer les effets de la politique budgétaire sur la conjoncture, on recourt à trois indicateurs simples. Au final, le budget de la Confédération a déployé, en 2012, un effet légèrement expansif et donc stabilisateur sur la conjoncture. Il a ainsi compensé une partie de la diminution de la demande résultant du ralentissement de la croissance l'an dernier.

- L'excédent ordinaire de la Confédération a diminué par rapport à l'année précédente (passant de 0,3 à 0,2 % du PIB). Il a ainsi entraîné une *impulsion primaire*, c'est-à-dire un effet supplémentaire direct de l'activité de la Confédération sur la demande, correspondant à 0,1 % du PIB.
 - Cette impulsion primaire peut être imputée à l'*effet des stabilisateurs automatiques* dans le budget fédéral (hausse du déficit autorisé compte tenu des prévisions conjoncturelles) et à l'impulsion budgétaire (réduction de l'excédent structurel ou de l'excédent corrigé des effets de la conjoncture) et constitue un indicateur de l'effet des décisions budgétaires discrétionnaires. S'élevant respectivement à 0,05 et 0,06 % du PIB, ces deux derniers indicateurs présentent un effet légèrement expansif (voir le ch. 22).
-

22 Frein à l'endettement

Grâce à une croissance modérée des dépenses et à des taux d'intérêt historiquement bas, le compte ordinaire de la Confédération continue de jouir d'une situation structurellement favorable. Le découvert du compte d'amortissement a pu être résorbé en 2012. La politique budgétaire menée par la Confédération a eu un effet légèrement expansif sur la conjoncture.

Frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2008	Compte 2009	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012
Solde de financement ordinaire	7 297	2 721	3 568	1 912	1 262
conjoncturel	1 086	-1 097	-817	-450	-756
structurel	6 210	3 818	4 384	2 362	2 018
Montant crédité au compte de compensation	6 210	3 818	3 969	2 197	1 583
Solde du compte de compensation	8 827	12 645	15 614	17 811	19 394
Inscription au crédit du compte d'amortissement	–	–	416	-1 542	1 173
Compte d'amortissement	–	–	416	-1 127	46

Remarque: le compte de compensation a été réduit d'un milliard avec l'entrée en vigueur de la règle complétant le frein à l'endettement au 1^{er} janvier 2010 (art. 66 LFC, modification du 20.3.2009).

Déficit conjoncturel autorisé plus élevé qu'en 2011

Après la forte récession de 2009, l'économie suisse est parvenue à se relever assez rapidement. L'année 2012 s'est toutefois avérée conjoncturellement difficile: en raison de la persistance du franc fort et du ralentissement de la croissance économique mondiale, la situation de sous-exploitation des capacités de production de l'économie s'est à nouveau aggravée. Cette situation a eu pour conséquence concrète que le déficit conjoncturel autorisé par le frein à l'endettement a été relevé de quelque 0,3 milliard par rapport à l'année précédente.

Excédent structurel solide

L'excédent du compte de financement ordinaire dépasse le déficit conjoncturel autorisé de 2 milliards au total. Cet excédent structurel n'a fléchi que légèrement par rapport à l'année précédente (- 0,3 mrd). Cette évolution est particulièrement réjouissante si l'on considère le fort recul des recettes. Elle a été obtenue grâce à la réduction des dépenses. Le compte a bénéficié tout spécialement du recul marqué des dépenses requises au titre des intérêts passifs et de la gestion de la dette (- 0,7 mrd). L'excédent structurel de 2 milliards est toutefois trompeur: en effet, si les taux devaient à nouveau renouer avec leur niveau habituel, la marge de manœuvre budgétaire s'en trouverait nettement amoindrie.

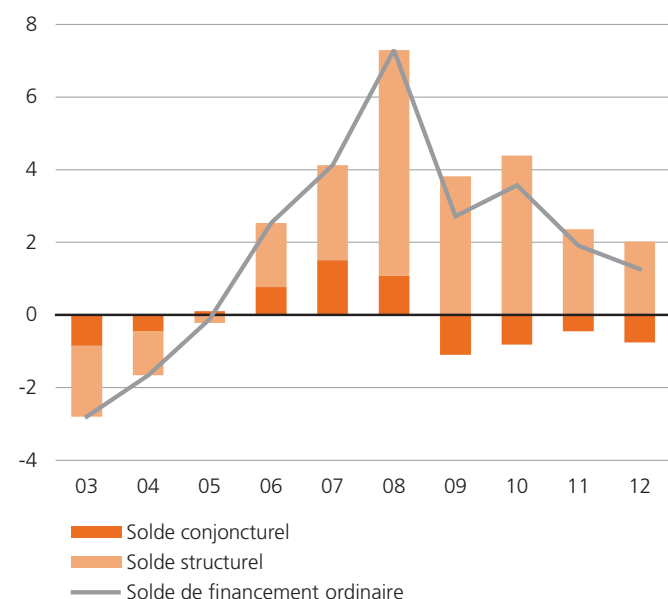
Compte d'amortissement équilibré

L'excédent structurel est crédité au compte d'amortissement à hauteur du montant prévu au budget (435 mio; excédent structurel en vertu du budget 2012). Les recettes extraordinaires de l'exercice 2012 (738 mio) sont également versées au compte d'amortissement; au final, celui-ci est crédité d'un montant total de 1173 millions. Le compte d'amortissement présente désormais un solde positif de 46 millions. D'un montant de 1998 millions, les dépenses extraordinaires effectuées durant l'exercice 2011 ont pu être compensées dans les délais grâce aux économies faites préventivement dans le budget ordinaire et aux recettes extraordinaires réalisées. Créé dans le cadre de la règle complétant le frein à l'endettement, le compte d'amortissement est une statistique des dépenses et recettes extraordinaires. Si ce compte présente un solde négatif, le découvert doit être compensé par des excédents structurels au budget ordinaire.

Solde élevé du compte de compensation

Le solde de l'excédent structurel (1,6 mrd) est porté au compte de compensation. Celui-ci affiche ainsi un solde de 19,4 milliards. Ce niveau élevé est le résultat des excédents structurels réalisés depuis 2006, ce qui s'est traduit par une réduction de la dette de la Confédération au cours des dernières années. Parallèlement à

Les finances fédérales du point de vue du frein à l'endettement en mrd



Le frein à l'endettement exige au minimum que le solde structurel soit équilibré. Cette exigence a été dépassée chaque année depuis 2006, ce qui a permis d'amortir la dette de quelque 18 milliards. Dans le même temps, la marge de manœuvre budgétaire s'amenuise. Le volant anticyclique a diminué pour atteindre 1,3 milliard en 2012.

son rôle de contrôle, le compte de compensation sert également de réserve pour fluctuations. Si, à l'avenir, les recettes subissaient inopinément une chute soudaine engendrant un déficit structurel malgré la correction des effets de la conjoncture, la réserve constituée permettrait d'éviter que le compte de compensation n'enregistre immédiatement un solde négatif et que des mesures de consolidation ne soient nécessaires.

Effet légèrement expansif de la politique budgétaire

La variation du solde de financement et de ses composants donne un aperçu de l'effet de la politique budgétaire sur la conjoncture. La diminution de 0,7 milliard du solde de financement est liée tant au solde conjoncturel qu'au solde structurel. La variation du solde conjoncturel (- 0,3 mrd) reflète l'effet expansif des stabilisateurs automatiques dans le compte. Cet effet expansif a été renforcé par une impulsion discrétionnaire équivalente et correspondant au recul du solde structurel (cf. encadré ch. 21).

Rétrospective sur les dix ans du frein à l'endettement

Le graphique présente l'évolution du compte depuis l'introduction du frein à l'endettement en 2003. Trois phases sont mises en évidence:

- Dans une première phase (2003 à 2005), il a été possible d'éliminer les déficits structurels grâce aux exigences du frein à l'endettement.

- Au cours d'une deuxième phase, marquée par une forte croissance économique (2006 à 2008), le frein à l'endettement a permis d'empêcher que les recettes fiscales élevées ne soient utilisées pour financer de nouvelles dépenses. Au final, d'importants excédents ont été réalisés.
- La Confédération a donc pu affronter la crise financière, économique et monétaire (2008 à 2002) forte de ses finances saines, l'instrument du frein à l'endettement ayant démontré toute son efficacité, y compris en cas de crise. En 2008, le frein à l'endettement autorisait des dépenses extraordinaires à des fins de stabilisation et, en 2009 et 2010, il octroyait une marge suffisante pour la prise de trois séries de mesures de stabilisation conjoncturelle du système financier. En 2011, la marge de manœuvre disponible a permis la mise sur pied d'un train de mesures visant à atténuer les conséquences du franc fort pour l'économie.

Au final, le frein à l'endettement a montré, sur l'ensemble d'un cycle conjoncturel, qu'il constituait un instrument adéquat de gestion globale des finances de la Confédération. La réalisation d'excédents structurels s'est traduite par une forte diminution de la dette de la Confédération après 2005 (cf. aussi ch. 26), diminution qui a rendu aux finances fédérales une marge de manœuvre importante grâce au recul des intérêts passifs.

23 Compte de résultats

Le compte de résultats ordinaire se solde par un excédent de 1,7 milliard. Par rapport à l'année précédente, l'excédent a considérablement diminué (- 1,3 mrd). Le recul des revenus est notamment marqué par la variation de la provision constituée au titre de l'impôt anticipé (- 1,6 mrd). La première tranche de la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile a été comptabilisée à titre de recettes extraordinaires.

Résultat du compte de résultats

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Résultat de l'exercice	2 094	744	2 443	349	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	3 013	110	1 705	-1 308	
Revenus ordinaires	65 693	63 988	64 041	-1 652	-2,5
Charges ordinaires	62 680	63 878	62 336	-344	-0,5
Revenus extraordinaires	229	634	738	509	
Charges extraordinaires	1 148	-	-	-1 148	

Le *résultat annuel* du compte de résultats est un excédent de 2,4 milliards. Ce solde, qui s'obtient en additionnant le résultat opérationnel et le résultat financier, correspond au résultat ordinaire de 1,7 milliard et aux revenus extraordinaires de 0,7 milliard.

Le résultat ordinaire est inférieur de 1,3 milliard à celui de l'année précédente.

- La baisse des revenus (- 1,7 mrd) a été notablement marquée par la variation de la provision constituée au titre de l'impôt anticipé (- 1,6 mrd). Après avoir fait l'objet d'une dissolution partielle l'année précédente (1,1 mrd), la provision a été majorée de 0,5 milliard en 2012. Hormis cet effet, les revenus opérationnels ont connu un recul de 0,7 milliard en raison, notamment, de la diminution des bénéfices distribués par la BNS. Dans le cas des revenus financiers, les participations importantes ont enregistré des gains d'appréciation (+ 1,0 mrd; augmentation des valeurs de mise en équivalence).
- Le recul au titre des charges (- 0,3 mrd) s'explique par la baisse des charges financières (- 0,8 mrd). Contrairement à l'année précédente, les participations importantes n'ont pas engendré de pertes liées à la réévaluation (- 0,4 mrd; baisse des valeurs de mise en équivalence). Parallèlement, les charges financières ont baissé (- 0,3 mrd). En revanche, les charges opérationnelles ont augmenté (+ 0,4 mrd).

Par rapport au budget, le compte de résultats présente un solde ordinaire supérieur de 1,6 milliard (+ 1,7 mrd au lieu d'une valeur de + 0,1 mrd prévue au budget). Cet écart est lié non pas au solde opérationnel (la baisse des revenus de quelque 1,4 mrd est

contrebalancée par la diminution des charges de 1,4 mrd), mais bien à la progression de 1,6 milliard qu'a connu le compte de financement par rapport au budget. Les revenus supplémentaires élevés au niveau du résultat financier sont principalement dus à l'augmentation des valeurs de mise en équivalence des participations importantes.

Le *solde du compte de résultats* est ainsi supérieur de 0,4 milliard à celui du compte de financement (détails, cf. tome 3, ch. 5). Cette différence résulte de la prise en considération, en ce qui concerne les charges, des régularisations (sans incidences financières), des réévaluations et des amortissements. Les amortissements du patrimoine administratif se montent à 2,2 milliards au total (avec notamment les routes nationales 1,4 mrd et les bâtiments 0,6 mrd). Si l'on compare le total des dépenses d'investissement (7,0 mrd) au total des amortissements et des réévaluations (6,7 mrd), la différence relativement faible entre ces deux montants reflète la constance du volume des investissements de la Confédération. En outre, la provision constituée au titre de l'impôt anticipé est adaptée aux remboursements attendus (0,5 mrd), adaptation qui a engendré une diminution correspondante des revenus dans le compte de résultats.

Les *revenus extraordinaires*, qui se montent à 738 millions, sont dus à la nouvelle attribution des fréquences de téléphonie mobile. Le produit de l'adjudication se monte à environ 1 milliard. Sur ce montant, 738 millions concernent l'année 2012. Le paiement des revenus restants est échu en 2015 et en 2016. Les revenus ont été comptabilisés au moment de leur encaissement et n'ont pas été limités à la durée des fréquences jusqu'en 2028 (cf. annexe, ch. 61/2, nouvelles différences par rapport aux normes IPSAS pour les revenus extraordinaires).

24 Bilan

Grâce au solde positif du compte de résultats, le capital propre négatif a diminué de 2,4 milliards. L'augmentation des liquidités destinées au remboursement d'emprunts échus en février se reflète dans la forte progression du patrimoine financier et des capitaux de tiers à court terme. Les capitaux de tiers à long terme ont, quant à eux, encore pu être réduits.

Bilan

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Actif	104 526	108 968	4 442	4,2
Patrimoine financier	29 526	32 543	3 016	10,2
Patrimoine administratif	75 000	76 426	1 426	1,9
Passif	104 526	108 968	4 442	4,2
Capitaux de tiers à court terme	33 988	37 205	3 217	9,5
Capitaux de tiers à long terme	97 939	96 763	-1 176	-1,2
Capital propre	-27 400	-24 999	2 401	8,8
Autre capital propre	5 281	5 920	640	12,1
Découvert du bilan	-32 681	-30 920	1 761	5,4

Le *patrimoine financier* a augmenté de 3 milliards. Cette évolution découle essentiellement de l'augmentation, d'une part, des liquidités et des placements à court terme (3,8 mrd) et de la diminution, d'autre part, des placements financiers à court et à long terme (- 0,9 mrd).

Le *patrimoine administratif* s'est accru de 1,4 milliard, avant tout en raison de l'augmentation de la valeur de mise en équivalence (part au capital propre) des participations dans La Poste, les CFF, Swisscom et RUAG (1,4 mrd). Les gains d'appréciation sont liés aux résultats positifs réalisés par ces entreprises.

Les *capitaux de tiers* ont augmenté de 2,0 milliards, car l'accroissement des créances comptables (2,4 mrd), des engagements courants (0,9 mrd) et des agios sur les emprunts de la Confédération (0,7 mrd) dans les capitaux de tiers à court terme dépasse la réduction des emprunts fédéraux (- 0,8 mrd), des engagements envers les entreprises appartenant à la Confédération (- 0,5 mrd) et du fonds d'infrastructure (- 0,4 mrd), qui figurent sous les capitaux de tiers à long terme.

Fonction du bilan

Le bilan donne une vue d'ensemble de la structure de la fortune et des capitaux de la Confédération. Pour des raisons relevant de l'octroi de crédits, les actifs sont divisés en patrimoine financier et patrimoine administratif, comme il est d'usage en matière de comptabilité des collectivités publiques suisses. Au passif, une distinction est opérée entre les capitaux de tiers et le capital propre. Le découvert du bilan comprend notamment le report des pertes provenant de périodes antérieures. Il est inscrit au bilan en tant que capital propre négatif.

25 Compte des investissements

En raison de versements uniques propres à l'année 2011, la comparaison avec l'année précédente est particulièrement difficile. Corrigées de ces versements uniques, les dépenses d'investissement atteignent le niveau de l'année précédente, tandis que les recettes d'investissement, parfois difficiles à planifier, se situent légèrement en dessous. La quote-part d'investissement de 11,3 % est un peu inférieure à la moyenne de ces dix dernières années.

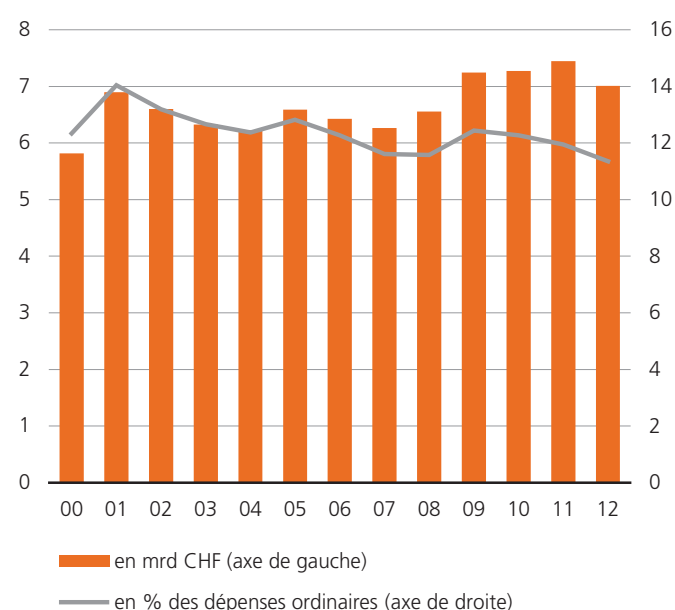
Compte des investissements

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Solde du compte des investissements	-7 519	-7 125	-6 791	727	
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 959	-7 125	-6 791	168	
Recettes d'investissement ordinaires	593	252	222	-371	-62,5
Dépenses d'investissement ordinaires	7 552	7 377	7 014	-538	-7,1
Recettes d'investissement extraordinaires	290	—	—	-290	
Dépenses d'investissement extraordinaires	850	—	—	-850	

En raison de facteurs particuliers, les *recettes d'investissement ordinaires*, comme les dépenses, sont difficilement comparables à celles de l'année précédente. En 2011, des rentrées supplémentaires élevées ont résulté de l'aliénation des participations dans SIFEM SA (191 mio) et SAPOMP Wohnbau AG (170 mio). Corrigées de ces transactions, les recettes d'investissement 2012 sont inférieures de 4,3 % à celles de l'année précédente.

Les *dépenses d'investissement ordinaires* ont diminué de 7,1 % par rapport à l'année précédente. Cela est dû aux dépenses extraordinaires engagées en 2011 pour capitaliser SIFEM SA sans incidence sur le budget (416 mio) et pour les mesures d'investissement visant à atténuer les effets du franc fort (123 mio). Corrigées de ces versements uniques, les dépenses d'investissement atteignent en 2012 exactement le niveau de l'année précédente. Elles sont

Evolution des dépenses d'investissement



Les dépenses et les quotes-parts d'investissement peuvent afficher des variations relativement élevées d'une année à l'autre (par ex. en 2001: apports plus élevés au fonds FTP). La série temporelle montre, par ailleurs, que la quote-part d'investissement de la Confédération (sans les comptes spéciaux) a enregistré une baisse ces dernières années (2012: 11,3 %). Les investissements ont affiché une croissance moins importante que les dépenses courantes.

cependant nettement inférieures au montant inscrit au budget, ce qui s'explique par le recul des besoins dans le secteur des routes nationales, d'une part, et par la diminution de l'apport au fonds pour les grands projets ferroviaires, d'autre part.

Le *compte des investissements* comprend les dépenses au titre de l'acquisition ou de la création de valeurs patrimoniales nécessaires à l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes (patrimoine administratif), ainsi que les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales. Les *dépenses d'investissement* concernent, pour un tiers, le domaine propre (principalement les immeubles et les routes nationales) et, pour deux tiers, le domaine des transferts (principalement les prêts et les contributions). Les *recettes d'investissement* proviennent principalement de remboursements de prêts et de ventes d'immeubles. Comme elles sont généralement difficiles à prévoir, il peut exister des écarts importants entre le budget et le compte.

Investissements dans les comptes spéciaux

La Confédération opère une part considérable de ses investissements par le biais du fonds pour les grands projets ferroviaires et du fonds d'infrastructure, qui sont gérés comme des financements spéciaux. Les dépenses effectuées à ce titre sont inscrites au compte uniquement à concurrence du montant des apports versés dans ces fonds. Les investissements du domaine des EPF figurent exclusivement dans le compte spécial, car la contribution financière de la Confédération au domaine des EPF est inscrite en totalité dans le compte de résultats (aucune distinction n'est opérée entre les dépenses courantes et les dépenses d'investissement).

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart %
Conf. y c. comptes spéciaux	8261	7618	-7,8
Compte général Conf.	7552	7014	-7,1
Correction comptes spéciaux	709	604	

En prenant en considération les comptes spéciaux, les dépenses d'investissement de la Confédération sont supérieures de quelque 0,6 milliard, soit de 1,0 %, aux dépenses ordinaires. Dans les comptes spéciaux, le recul par rapport à l'année précédente est légèrement plus marqué que dans le compte général. Cet écart est dû à la baisse des investissements dans le fonds d'infrastructure et le domaine des EPF.

26 Dette

En 2012, la dette brute de la Confédération s'est accrue de 1,9 milliard, pour s'établir à 112,4 milliards. Cette hausse résulte d'une augmentation temporaire des fonds de trésorerie destinés au remboursement d'un emprunt dû en février 2013. Pour sa part, la dette nette a bénéficié d'une nouvelle réduction (- 1,3 mrd).

Evolution de la dette de la Confédération

mio CHF	2000	2005	2010	2011	2012
Dette brute	108 110	130 339	110 561	110 516	112 406
Dette nette	85 798	96 522	82 097	82 468	81 187

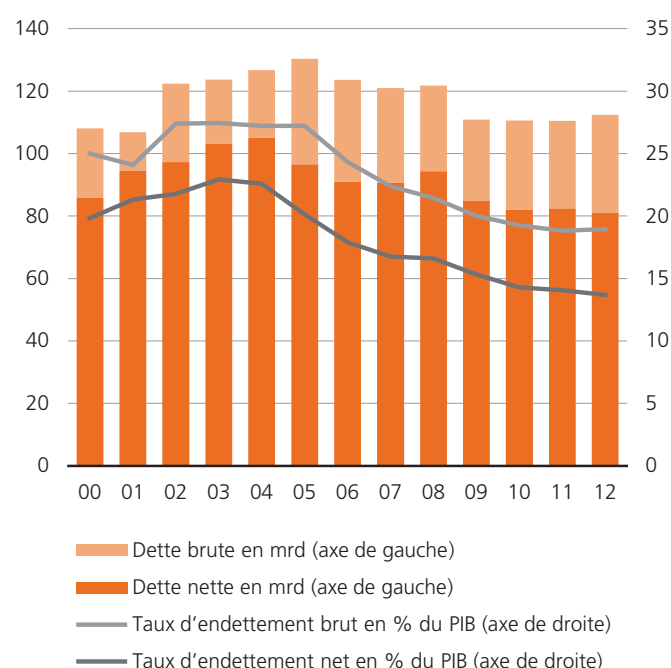
La dette brute s'est à nouveau accrue, pour la première fois depuis 2008 (+ 1,9 mrd). Cet accroissement s'est avéré plus important que prévu au budget (B2012: 111,3 mrd).

En vue du remboursement d'un emprunt de 6,9 milliards dû au début de février 2013, les moyens de trésorerie ont été augmentés selon le calendrier fixé (d'env. 3,2 mrd jusqu'à fin 2012, sous la forme de liquidités et de placements à court terme). Cette opération a été effectuée, pour l'essentiel, par le biais de l'excédent ordinaire de financement et des recettes extraordinaires (total de 2 mrd) ainsi qu'au moyen d'un endettement supplémentaire au

titre des engagements financiers à court terme. Le solde de financement positif ne se répercutera donc sur la dette brute qu'une fois achevé le remboursement d'emprunt mentionné pour 2013.

Bien que financée par le biais d'un endettement, la majoration des fonds de trésorerie n'a pas d'influence sur l'évolution de la dette nette (dette brute après déduction du patrimoine financier). La dette nette a été réduite de 1,3 milliard, passant ainsi à 81,2 milliards. La croissance de la dette brute (+ 1,9 mrd) a été plus que compensée par l'augmentation du patrimoine financier (+ 3,2 mrd).

Dette et taux d'endettement en mrd et en % du PIB



En 2004 et en 2005, la tendance a pu être inversée. Depuis lors, la dette nette et la dette brute ont diminué progressivement. La diminution est plus marquée en ce qui concerne les quotes-parts d'endettement en pourcentage du PIB.

31 Evolution des recettes

En 2012, les recettes ordinaires ont diminué de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette évolution s'explique principalement par le recul important des recettes provenant de l'impôt anticipé, des droits de timbre et des recettes non fiscales ainsi que par l'influence relativement importante de différents facteurs spéciaux.

Evolution des recettes par groupe de comptes

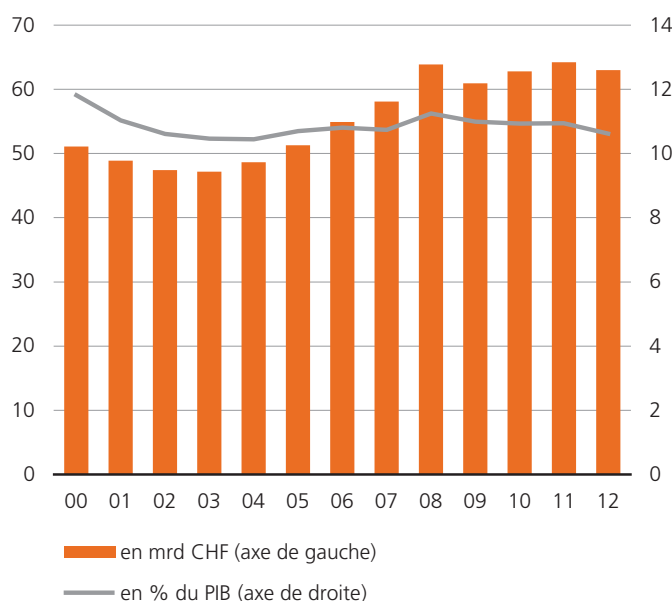
mio CHF	Compte	Budget	Compte	Ecart p. r. au		Ecart p. r. au
	2011	2012	2012	val. abs.	%	B 2012
						val. abs.
Recettes ordinaires	64 245	64 117	62 997	-1 248	-1,9	-1 119
Recettes fiscales	58 996	59 914	58 788	-208	-0,4	-1 125
Impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 342	451	2,5	-417
Impôt anticipé	4 861	4 186	4 335	-526	-10,8	149
Droits de timbre	2 857	2 445	2 136	-721	-25,2	-309
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 050	408	1,9	-500
Autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 543	202	2,8	108
Recettes fiscales diverses	4 405	4 539	4 383	-22	-0,5	-156
Recettes non fiscales	5 249	4 203	4 209	-1 040	-19,8	6

Par rapport à l'année précédente, les recettes ordinaires ont enregistré en 2012 une diminution de 1,9 % (-1,2 mrd) malgré une hausse des produits des deux impôts les plus importants, à savoir l'impôt fédéral direct (+ 2,5 %) et la taxe sur la valeur ajoutée (+ 1,9 %), et un taux de croissance du PIB nominal positif (+ 1,1 %). Cette baisse des recettes totales est imputable non seulement au recul relativement important des recettes provenant de l'impôt anticipé (- 10,8 %), des droits de timbre (- 25,2 %) et

des recettes non fiscales (- 19,8 %) mais aussi à l'influence de divers facteurs spéciaux. En effet, après correction de ces facteurs, les recettes enregistrent une croissance positive de 2,3 %. Cette nette différence est due en particulier à la progression des recettes de l'impôt fédéral direct, affecté par différentes réformes.

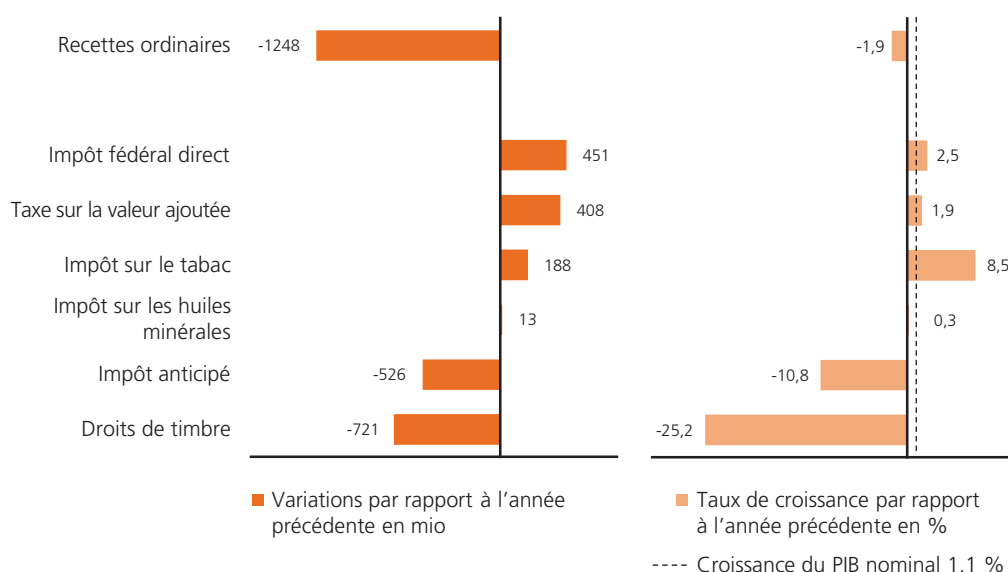
Le graphique à la page suivante présente les taux de croissance des six recettes fiscales les plus importantes:

Evolution des recettes ordinaires



Depuis le milieu des années 2000, le montant des recettes ordinaires totales a tendance à augmenter et leur évolution est restée relativement proche de celle du PIB, ce qui signifie que la quote-part des recettes en pour-cent du PIB (en 2012: 10,6 %) est restée assez stable durant cette période.

Evolution des recettes 2012 en mio et en %



La baisse des recettes totales en 2012 est due, notamment, au recul du produit de l'impôt anticipé et des droits de timbre ainsi qu'à l'influence de facteurs spéciaux. En effet, après correction de ces derniers, la croissance des recettes totales atteint 2,3 % et devient ainsi supérieure à celle du PIB nominal.

- Malgré l'impact négatif de la réforme de l'imposition des familles, de la compensation des effets de la progression à froid et du principe de l'apport de capital, l'*impôt fédéral direct* (IFD) a connu une hausse de 2,5 %. L'impôt sur le bénéfice net des personnes morales et celui sur le revenu des personnes physiques ont tout deux enregistré un taux de croissance positif, de 3,1 % et 1,8 % respectivement. Les recettes de l'IFD sont basées principalement sur les revenus réalisés en 2011, année durant laquelle la conjoncture a été relativement favorable.
- La *taxe sur la valeur ajoutée* (TVA) donne une impulsion positive avec une croissance de ses recettes de 1,9 % par rapport au compte 2011. Cette évolution s'explique principalement par le relèvement en 2011 du taux de la TVA en faveur de l'AI, dont environ un quart de l'impact ne s'est réalisé qu'en 2012.
- Les recettes de l'*impôt sur le tabac* ont augmenté de 8,5 %, malgré une hausse du prix du paquet de cigarettes de 30 centimes de la part des producteurs.
- En ce qui concerne l'*impôt sur les huiles minérales*, ses recettes n'ont enregistré qu'une hausse très modeste (+ 0,3 %). Cette évolution est en partie imputable à la révision de la loi fédérale sur la réduction des émissions de CO₂ (RS 641.71), selon laquelle les émissions de CO₂ des nouveaux véhicules immatriculés en Suisse doivent être réduites.
- Le produit de l'*impôt anticipé* a diminué de 10,8 % par rapport à l'année précédente. En effet, en 2012, la baisse des entrées a été bien plus importante que celle des demandes de remboursements, découlant toutes deux principalement de l'arrêt durant l'année 2012 de deux grands programmes de rachats d'actions.

- Les revenus des *droits de timbre* ont connu un net recul de 25,2 %. Ceci s'explique en grande partie par deux facteurs. Il s'agit, d'une part, de la suppression du droit d'émission sur le capital de tiers en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012 (mesure prise dans le cadre de la réglementation des grandes banques «too big to fail») et, d'autre part, de la baisse du produit du droit de négociation, résultant des incertitudes persistantes sur les marchés financiers.

Evolution après correction des facteurs spéciaux

L'expérience montre que, à long terme, l'ensemble des recettes de la Confédération évolue proportionnellement au PIB nominal, autrement dit, que la croissance des recettes affiche une élasticité à long terme égale à un par rapport à la croissance du PIB. Cette valeur de référence permet d'évaluer la plausibilité des postes de recettes budgétisés. Or, plusieurs catégories de recettes peuvent présenter des ruptures structurelles plus ou moins importantes. Ces dernières doivent être corrigées avant qu'une comparaison entre l'évolution des recettes totales et celle du PIB puisse être effectuée. Ces facteurs spéciaux sont présentés dans le tableau ci-après pour les années 2011 et 2012.

En termes nets, les recettes pour 2011 doivent être revues à la baisse de 1756 millions et celles de 2012 sont corrigées vers le haut pour un montant de 955 millions. Après correction des ruptures structurelles et de la volatilité caractéristique à l'évolution de l'impôt anticipé, les recettes présentent une croissance de 2,3 % entre 2011 et 2012. Compte tenu de la croissance du PIB nominal, il en résulte une élasticité des recettes de 2,1 (non corrigée: - 1,7). Cette réaction est nettement sur-proportionnelle. Elle est due en particulier au produit de l'impôt fédéral direct qui, après avoir encore stagné l'année précédente, a progressé de 2,5 % en 2012 en dépit des allègements accordés. Hors facteurs spéciaux, les

Facteurs spéciaux considérés pour l'ajustement de l'évolution des recettes

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Recettes ordinaires	64 245	62 997	-1 248	-1,9
Facteurs spéciaux				
IFD: compensation des effets de la progression à froid	-40	-480		
IFD: réforme de l'imposition de la famille	-20	-280		
IFD: principe de l'apport de capital	-	-90		
TVA: financement additionnel de l'AI	860	1 110		
Droit de timbre: «too big to fail»	-	-440		
Impôt sur les huiles minérales: loi sur le CO ₂	-	-50		
Recettes non fiscales: transfert de portefeuille à SIFEM SA	416	-		
Recettes non fiscales: vente de Sapomp AG	170	-		
Recettes non fiscales: distribution du bénéfice de la BNS	-	-500		
Recettes non fiscales: fiscalité de l'épargne UE	-	25		
Impôt anticipé: écart par rapport à l'évolution tendancielle	370	-250		
Hausse (+)/diminution (-) des recettes (montants nets), total	1 756	-955		
Recettes ordinaires ajustées	62 489	63 952	1 463	2,3

recettes de cet impôt (y compris intérêts et amendes) auraient affiché une croissance de 7 %. De même, le taux de croissance corrigé de l'impôt anticipé (y compris intérêts et amendes) aurait atteint 1,7 % et celui des recettes non fiscales 0,5 %. L'importante différence entre l'élasticité des recettes avant et après correction des facteurs spéciaux reflète donc la forte influence de ces derniers sur l'évolution des recettes entre 2011 et 2012.

Qualité de l'estimation

Etant donné que, en vertu du frein à l'endettement, les dépenses budgétisées sont fixées sur la base des recettes attendues, l'importance de l'estimation des recettes s'est accentuée. On constate que les recettes ordinaires sont inférieures de 1,1 milliard (- 1,7 %) au montant prévu au budget. Cet écart, en valeur absolue, est moins important qu'il ne l'était entre le compte et le budget 2011 et, de plus, il est inférieur à l'erreur d'estimation moyenne absolue de ces dix dernières années qui est de 4,3 % (l'analyse détaillée de la qualité des estimations des recettes figure dans le tome 3 sous ch. 17). Cet écart s'explique principalement par l'erreur d'estimation de l'impôt fédéral direct, des droits de timbre et de la TVA qui ont tous trois été surestimés dans le cadre du budget 2012. Ceci s'explique en partie par le fait que, lors de l'élaboration du budget, les perspectives de croissance économique pour les années 2011 et 2012 étaient quelque peu plus optimistes.

Diminution des recettes due au PAC

Le principe de l'apport en capital (PAC) introduit dans le cadre de la deuxième réforme de l'imposition des entreprises entraîne des diminutions de recettes lorsque les sociétés de capitaux remboursent des apports de capital francs d'impôts (dividendes compensatoires), au lieu de distribuer des dividendes imposables. Les dividendes compensatoires se sont élevés à 9 milliards en 2011 et à 8 milliards en 2012. La diminution des recettes fiscales est estimée sur cette base à 1,5 milliard en 2011 et à 370 millions en 2012.

mio CHF	2011	2012
Diminution des recettes due au PAC	1515	370
Impôt fédéral direct	-	90
Impôt anticipé	315	280
Impôt anticipé – effet unique	1200	-

Les hypothèses qui suivent sont utilisées pour le calcul de la diminution des recettes fiscales.

- Impôt fédéral direct: 10 % des dividendes compensatoires sont imputés aux personnes physiques en Suisse (taux d'impôt marginal 30 %). Un tiers de l'impôt sur le revenu non réalisé concerne la Confédération (les 2/3 restants concernent les cantons et les communes). Ces diminutions des recettes fiscales sont survenues pour la première fois en 2012 (période fiscale 2011).
- Impôt anticipé: 10 % de l'impôt anticipé sur les dividendes n'est pas réclamé (taux de 35 %). Effet unique: en 2011, année de l'introduction du PAC, les demandes de remboursement de l'impôt anticipé perçu l'année précédente sur des dividendes (1,2 mrd) ne sont compensées par aucune nouvelle rentrée.

32 Evolution des dépenses par groupe de tâches

En 2012, les dépenses ordinaires de la Confédération ont atteint 61,7 milliards, soit 600 millions de moins que l'année précédente. Même corrigée des facteurs spéciaux (train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort, SIFEM SA, financement additionnel de l'AI) la croissance des dépenses reste modérée grâce au recul des dépenses au titre des intérêts passifs et de la gestion de la dette (+ 0,7 %).

Evolution des dépenses par groupe de tâches

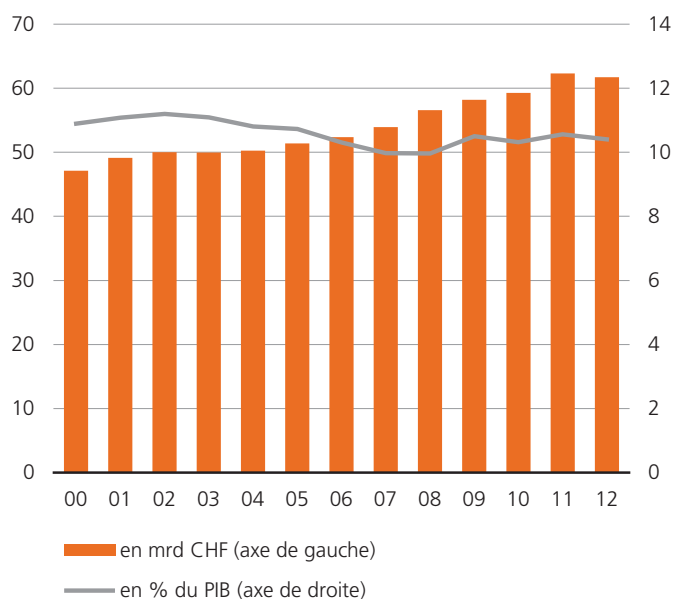
mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011		Ecart p. r. au B 2012
				val. abs.	%	
Dépenses ordinaires	62 333	64 131	61 736	-597	-1,0	-2 395
Prévoyance sociale	20 557	21 005	20 668	111	0,5	-337
Finances et impôts	9 954	10 345	9 380	-574	-5,8	-964
Trafic	8 062	8 467	8 130	68	0,8	-337
Formation et recherche	6 509	6 681	6 664	156	2,4	-16
Défense nationale	4 533	4 653	4 428	-106	-2,3	-225
Agriculture et alimentation	3 663	3 728	3 711	48	1,3	-17
Relations avec l'étranger - coopération internationale	2 799	3 181	2 979	181	6,5	-202
Autres groupes de tâches	5 839	6 071	5 775	-65	-1,1	-297

Remarque: la valeur obtenue au compte 2011 au titre des «relations avec l'étranger» a été corrigée de l'effet spécial lié au SIFEM (- 416 mio.; voir encadré à la fin du présent chapitre).

Par rapport à l'année précédente, les dépenses totales de la Confédération ont reculé de près de 600 millions (- 1,0 %). Le compte 2011 englobait toutefois les dépenses uniques liées au train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort (834 mio) et à la capitalisation de SIFEM SA (416 mio), qui faussaient le résultat général. En revanche, le compte 2011 ne comprenait pas encore l'intégralité du financement additionnel de l'AI (les trois quarts seulement de la majoration de TVA), tandis que l'exercice 2012

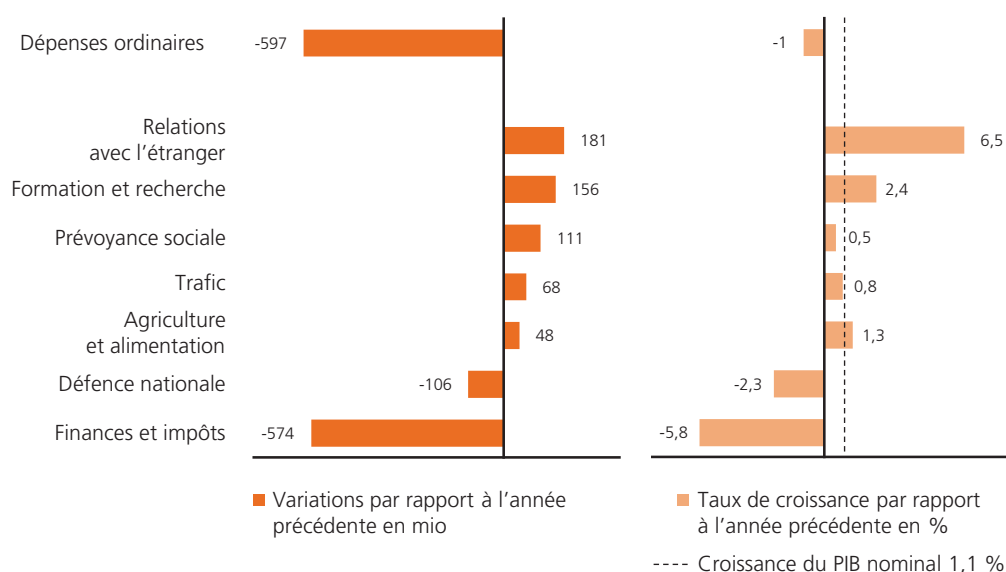
a comptabilisé le versement à l'AI de la totalité du produit de la majoration (+ 250 mio). Corrigé de ces facteurs, l'accroissement des dépenses s'élève à 0,7 %. Cette hausse modérée s'explique principalement par le fort repli des dépenses au titre des intérêts passifs et de la gestion de la dette (- 702 mio; - 27 %). Le faible niveau des taux d'intérêt a permis la réalisation d'agios inhabituellement élevés qui ont été déduits des dépenses au titre des intérêts passifs.

Evolution des dépenses ordinaires



Depuis 2006, les dépenses affichent une croissance comparable à celle du PIB nominal; durant cette période, la quote-part de l'Etat est restée stable. Auparavant, les programmes d'allègement 2003 et 2004 ont entraîné une légère baisse de la quote-part de l'Etat.

Evolution des dépenses par groupe de tâches 2012 en mio et en %



Ce sont les domaines de la formation, de la recherche et des relations avec l'étranger (coopération au développement) qui ont affiché la croissance la plus forte, tant en pourcentage qu'en chiffres absolus. Au total, les dépenses ont cependant enregistré une baisse grâce à des taux d'intérêt faibles et à des effets spéciaux.

Les dépenses ont été inférieures d'environ 2,4 milliards (3,7 %) aux prévisions du budget 2012. Cet écart concerne, pour environ 1 milliard, le groupe de tâches finances et impôts (intérêts passifs / agio). Le reste se répartit sur différents groupes de tâches. Les principaux soldes de crédits ont été enregistrés par la prévoyance sociale (337 mio) et le trafic (337 mio), bien que ces soldes dans ces deux domaines s'expliquent en partie par une baisse des recettes affectées. Pour la défense nationale, les soldes de crédits se montent à plus de 200 millions.

L'évolution des sept groupes de tâches les plus importants est commentée ci-après. Pour chacun d'entre eux est indiqué, entre parenthèses, le montant des dépenses réalisées en 2012 et la différence en pour-cent par rapport à l'année précédente. L'évolution des dépenses par groupe de tâches est détaillée dans le tome 3, chiffre 2.

Prévoyance sociale (20,7 mrd, + 0,5 %): la croissance des dépenses consacrées à ce groupe de tâches, qui reste le plus onéreux, est moins importante que d'habitude (+ 111 mio). La non-reconduction de la contribution unique de 500 millions versée en 2011 à l'assurance-chômage dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort a pratiquement intégralement contrebalancé l'accroissement marqué des dépenses dans le domaine de la migration (hausse des demandes d'asile; + 208 mio) ainsi que dans celui de l'AVS (évolution démographique; + 155 mio) et de l'AI (+ 150 mio). La contribution ordinaire de la Confédération à l'AI (37,7 % des dépenses au titre de l'AI) a reculé pour la première fois depuis des années (- 90 mio); la seule hausse découle exclusivement de l'introduction, mentionnée plus haut, du supplément de TVA en faveur de l'AI. Les dépenses dans le domaine des prestations complémentaires ont également crû (+ 61 mio; + 4,7 %). Les contributions au titre de la réduction individuelle de primes de l'assurance-maladie ont connu, quant à elles, une progression nettement moins forte (+36 mio; +1,7 %).

Finances et impôts (9,4 mrd, - 5,8 %): les dépenses du groupe de tâches finances et impôts ont à nouveau reculé (- 574 mio). La Confédération a largement bénéficié du faible taux d'intérêt (agio élevé réalisé lors des augmentations d'emprunts) et de la réduction de la dette obtenue au cours des années précédentes. Au final, les dépenses vouées à la collecte de fonds et à la gestion de la fortune et de la dette ont diminué de plus de 700 millions. Par contre, les parts de tiers aux revenus de la Confédération (notamment à l'impôt fédéral direct, l'impôt anticipé et la RPLP; + 75 mio) et les dépenses au titre de la péréquation financière (+ 53 mio) se sont accrues par rapport à 2011.

Trafic (8,1 mrd, + 0,8 %): les dépenses consacrées au trafic ont augmenté de 68 millions par rapport à l'année précédente. Les ressources allouées à la circulation routière se sont accrues de 251 millions, principalement du fait qu'une part plus élevée de l'apport au fonds d'infrastructure a été imputée à la route (+ 196 mio) et que les dépenses pour l'exploitation, l'entretien et l'aménagement des routes nationales ont augmenté (+ 58 mio). À l'inverse, les dépenses pour les transports publics ont reculé de 212 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul qui s'explique par la diminution non seulement de la part de l'apport au fonds d'infrastructure attribuée aux transports publics (- 121 mio), mais aussi de celle de l'apport au fonds FTP (- 120 mio, principalement de la baisse des recettes de la RPLP) ainsi que des dépenses destinées au transfert de la route au rail du transport de marchandises (- 62 mio). Par contre, les dépenses destinées au trafic régional des voyageurs (+ 52 mio) ainsi que les contributions versées aux CFF et aux chemins de fer privés dans le cadre des conventions sur les prestations (+ 27 mio) ont augmenté par rapport à l'année précédente. Les dépenses consacrées à l'aviation ont progressé de 28 millions par rapport à 2011.

Formation et recherche (6,7 mrd, + 2,4 %): en 2012, la Confédération a consacré 156 millions de plus qu'en 2011 à la formation et à la recherche. Corrigé des mesures contre les effets du franc fort qui avaient requis, en 2011, un montant unique 195 millions, l'accroissement des dépenses pour la formation et la recherche se monte à 351 millions (+ 5,6 %). La majeure partie de cette hausse concerne les contributions à la formation professionnelle (+ 93 mio); celles-ci reflètent les efforts de la Confédération pour consacrer un quart des dépenses publiques à la formation professionnelle. Le reste de l'augmentation est imputable aux hautes écoles (+ 32 mio) et, plus particulièrement, aux universités cantonales et aux hautes écoles spécialisées ainsi qu'à la recherche (+ 31 mio). Dans ces deux domaines, des dépenses supplémentaires considérables avaient été effectuées en 2011 dans le cadre du train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort; les ressources destinées à l'exécution des tâches ordinaires ont ainsi augmenté plus fortement que les chiffres absolus ne le laissent supposer.

Défense nationale (4,4 mrd, - 2,3 %): le repli des dépenses au titre de la défense nationale s'explique par la baisse des dépenses d'armement (- 167 mio) et des contributions à l'ONU (- 43 mio pour la part attribuée à la défense nationale). Par contre, les dépenses requises au titre de l'immobilier (+ 39 mio) et les ressources destinées à couvrir les besoins matériels de l'armée (+ 37 mio) ont, elles, augmenté. Enfin, une partie des dépenses du Service de renseignement est comptabilisée, depuis 2012 avec le groupe de tâches défense nationale (+ 19 mio); en 2011, ces charges relevaient du groupe de tâches ordre et sécurité publique.

Agriculture et alimentation (3,7 mrd, + 1,3 %): trois quarts des dépenses destinées à l'agriculture découlent des paiements directs, qui ont légèrement progressé par rapport à l'année précédente (+ 14 mio; + 0,5 %). Dans le domaine production et ventes, les dépenses sont restées au même niveau qu'en 2011 (- 1 mio), tandis que les dépenses au titre de l'amélioration des bases de production et des mesures sociales ont sensiblement grimpé par rapport

à l'année précédente (+ 45 mio), le Parlement ayant augmenté le plafond des dépenses pour 2012 et 2013 et annulé une partie de l'adaptation à la baisse du renchérissement décidée dans le cadre du programme de consolidation 2012-2013.

Relations avec l'étranger – coopération internationale (3,0 mrd, + 6,5 %): les dépenses au titre des relations avec l'étranger affichent la plus forte croissance en pour-cent de tous les groupes de tâches. Cette évolution traduit la décision du Parlement d'accroître la part de l'APD à 0,5 % du RNB d'ici à 2015. Les dépenses consacrées à la coopération au développement se sont en conséquence accrues de 163 millions (+ 8,4 %). Malgré les retards de certains projets, les dépenses au titre de l'élargissement de l'UE ont, elles aussi, progressé par rapport à l'année précédente (+ 27 mio). En revanche, les dépenses consacrées aux relations politiques et aux relations économiques ont quelque peu reculé grâce, notamment, à des taux de change plus favorables (respectivement - 7 mio et - 3 mio).

Distorsion liée à SIFEM SA

En 2011, le SECO a externalisé ses activités d'investissement au sein d'entreprises privées sises dans des pays en développement et en transition, en les confiant à SIFEM SA (Swiss Investment fund for Emerging Markets). L'octroi d'un prêt à SIFEM SA, en vue de relever son capital-actions, a engendré des dépenses d'investissement à hauteur de 416 millions. Dans le même temps, la vente du portefeuille d'investissements du SECO à SIFEM SA et l'activation, c'est-à-dire la dissolution, de deux comptes utilisés jusqu'alors pour mener les activités de SIFEM ont généré des recettes d'un montant équivalent. Cette opération n'a donc eu aucune incidence sur le budget. Les chiffres concernant le groupe de tâches «relations avec l'étranger – coopération internationale» ont été corrigés de l'effet spécial lié au SIFEM dans tous les tableaux (voir les notes de bas de page correspondantes). En revanche, les dépenses totales de la Confédération et les dépenses d'investissement également concernées (cf. ch. 25) n'ont pas été corrigées.

33 Evolution des charges par groupe de comptes

Les charges propres et les charges de transfert de la Confédération n'ont connu qu'une hausse modérée par rapport à l'année précédente en raison d'effets exceptionnels; quant aux charges financières, elles ont reculé de plus d'un cinquième. Il en résulte une baisse des charges de 0,5 % par rapport au compte 2011.

Charges par groupe de comptes

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Charges ordinaires	62 680	63 878	62 336	-344	-0,5
Charges propres	12 230	12 804	12 304	73	0,6
Charges de personnel	4 923	5 278	5 060	137	2,8
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	4 300	4 029	46	1,2
Charges d'armement	1 163	1 037	997	-166	-14,3
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 162	2 190	2 218	56	2,6
Charges de transfert	46 994	48 221	47 332	338	0,7
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 874	8 687	138	1,6
Indemnités à des collectivités publiques	856	981	1 015	159	18,6
Contributions à de propres institutions	2 971	3 078	3 093	122	4,1
Contributions à des tiers	14 317	14 883	14 619	302	2,1
Contributions aux assurances sociales	15 754	15 671	15 399	-355	-2,3
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	4 355	4 101	-59	-1,4
Réévaluation de prêts et de participations	386	378	417	31	8,0
Charges financières	3 428	2 789	2 664	-764	-22,3
Charges d'intérêts	2 669	2 602	2 406	-263	-9,9
Diminution des valeurs de mise en équivalence	440	—	—	-440	-100,0
Autres charges financières	320	186	258	-62	-19,3
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	27	64	37	10	35,2

Les charges de la Confédération ont reculé de 344 millions par rapport à l'année précédente (- 0,5 %). Les charges propres n'ont affiché qu'une hausse modérée par rapport au compte 2011 (+ 0,6 %), en raison surtout du recul des charges d'armement. La croissance des charges de transfert s'est également révélée minime, se montant à 0,7 %; corrigée des mesures visant à atténuer la force du franc dans le compte 2011 et du financement additionnel de l'AI, elle s'avère cependant plus élevée (+ 1,7 %). Enfin, les charges financières accusent un repli marqué par rapport à l'année précédente (- 22,3 %).

Charges propres

Les charges de personnel ainsi que les charges de biens et services et les charges d'exploitation représentent à peu près trois quarts des charges propres. Le reste se répartit entre les charges d'armement, plus volatiles, et les amortissements sur les immobilisations corporelles et incorporelles.

Les charges de personnel se sont accrues de 137 millions. Cet accroissement est imputable aux mesures salariales octroyées (compensation du renchérissement de 0,4 %, augmentation du salaire réel de 0,8 %) et à des augmentations d'effectifs (+ 255 postes équivalents plein temps, hausses des coûts pour le personnel local du DFAE) (+ 106 mio). S'y ajoutent les mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA (+ 15,5 mio). Parallèlement, les charges liées aux prestations de l'employeur (notamment aux rentes transitoires) et aux prestations de préretraite

destinées aux catégories de personnel particulières (+ 12 mio) ainsi que les autres charges de personnel (+ 5 mio) ont, elles aussi, progressé par rapport à l'année précédente. En revanche, les dépenses liées aux restructurations dans le cadre de plans sociaux ont reculé de 3 millions. Des informations détaillées sont disponibles aux chiffres 62/10 de l'annexe.

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de 1,2 % par rapport à 2011. Ce sont les charges requises au titre des routes nationales qui ont affiché la plus forte croissance (+ 63 mio). Les charges d'exploitation ont également progressé par rapport à l'année précédente (+ 38 mio), notamment en raison d'un accroissement des dépenses dans les domaines de l'armée et de l'asile. Par contre, les charges de matériel et de marchandises ont reculé (- 54 mio), du fait du changement dans le mode de comptabilisation des provisions constituées pour la circulation monétaire. Corrigées de ce facteur, elles se situeraient au niveau de l'année précédente (cf. annexe, chiffre 62/11).

Le budget 2012 laissait déjà entrevoir un recul des charges d'armement par rapport à 2011. Bien que, en 2011, des soldes de crédits des années précédentes aient pu être utilisés dans le cadre du plafond des dépenses fixé pour l'armée, cette opération n'a pas été possible en 2012 en vertu des exigences du frein à l'endettement. Les charges d'armement ont ainsi fléchi de 166 millions par rapport à 2011 (cf. annexe, chiffre 62/12).

Les *amortissements* sur les immobilisations corporelles et incorporelles ont enregistré une hausse de 56 millions par rapport à 2011. Cette hausse concerne, pour moitié, l'informatique et les immobilisations incorporelles (+ 34 mio). Elle est essentiellement imputable à l'amortissement des éléments dépréciés du projet interrompu INSIEME. Parallèlement, les amortissements de bâtiments et de terrains (+ 17 mio) ainsi que de routes nationales (+ 9 mio) ont également progressé par rapport à l'année précédente.

Charges de transfert

L'évolution des charges de transfert est marquée par des effets spéciaux. D'une part, le compte 2011 contenait des dépenses de plus de 700 millions au titre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort et, d'autre part, le financement additionnel de l'AI (0,4 % de majoration de TVA) n'a pleinement déployé ses effets qu'en 2012. Corrigée de ces effets spéciaux, la croissance des charges de transfert s'élève à 1,7 %.

Les *parts de tiers aux revenus de la Confédération* ont progressé de 138 millions par rapport à 2011. Cette croissance s'explique presque exclusivement par la majoration de la TVA, qui n'a concerné que les trois-quarts de l'exercice 2011, tandis que l'exercice 2012 a vu le versement à l'AI de l'intégralité des revenus supplémentaires réalisés. Sans cet effet, les parts de tiers seraient inférieures à celles de l'année précédente, principalement du fait du recul des remboursements du produit des taxes d'incitation (CO₂, COV). Les parts des cantons aux recettes de la Confédération se sont pratiquement maintenues au même niveau qu'en 2011.

Les *indemnités à des collectivités publiques* sont constituées, à près de 90 %, de contributions destinées aux cantons en matière d'asile. Pour les cantons, la hausse du nombre des requérants d'asile a entraîné une augmentation des charges administratives et des dépenses au titre de l'aide sociale. Cette évolution explique la forte croissance des contributions correspondantes de la Confédération (+ 159 mio).

L'accroissement des *contributions à des propres institutions* (+ 122 mio) est imputable, d'une part, au fait que les contributions à Skyguide et à Pro Helvetia (respectivement 43 mio et 34 mio) sont comptabilisées pour la première fois dans ce groupe de comptes (elles figuraient jusqu'ici dans les contributions à des tiers). Parallèlement, les contributions au domaine des EPF (malgré la non-reconduction des mesures visant à atténuer les effets du franc fort; + 34 mio) et l'indemnité versée à la Poste Suisse pour la réduction du prix du transport des journaux (+ 20 mio) ont également progressé par rapport à l'année précédente.

Les *contributions à des tiers* ont augmenté de 300 millions (+ 2,1 %) par rapport à l'année précédente. Cinquante-trois millions concernent les contributions à la péréquation financière et 63 millions les contributions aux organisations internationales, surtout dans le domaine de la formation et de la recherche

(programmes-cadres de recherche de l'UE) et de la coopération au développement. L'accroissement des autres contributions à des tiers (+ 186 mio) est essentiellement imputable à la forte croissance de ces deux derniers groupes de tâches.

Contredisant la tendance affichée pendant de nombreuses années, les *contributions aux assurances sociales* ont baissé par rapport au compte 2011 (- 355 mio). Les contributions à l'assurance-chômage (- 484 mio; non reconduction de la contribution spéciale de 2011 dans le cadre des mesures visant à atténuer la force du franc) et la contribution de la Confédération à l'assurance-invalidité, grâce aux réformes réalisées dans le cadre de la 5e révision de l'AI, enregistrent le plus fort repli (- 90 mio). Par contre, la contribution de la Confédération à l'AVS a augmenté par rapport à l'année précédente (+ 159 mio), de même que les autres contributions aux assurances sociales (comme les prestations complémentaires et la réduction individuelle des primes; + 59 mio).

Les *réévaluations concernant les contributions à des investissements ainsi que les prêts et participations* se situent légèrement en-deçà du niveau atteint l'année précédente (- 28 mio). Tandis que, moins volatiles, les réévaluations concernant les contributions à des investissements ont fléchi de 58 millions, celles liées aux prêts et participations, très marquées par les effets exceptionnels (comme l'externalisation de SIFEM ou le prêt accordé à la Société suisse de crédit hôtelier) ont enregistré une croissance de 31 millions par rapport au compte 2011.

Charges financières

Les charges financières se sont repliées d'un cinquième par rapport au compte 2011 (- 764 mio). D'une part, les *charges d'intérêts* sur des prêts et autres instruments financiers ont reculé en raison du bas niveau des taux d'intérêt et du recul de la dette (- 263 mio). D'autre part, contrairement à ce qui s'est produit en 2011, aucune des entreprises de la Confédération évaluées selon la méthode de mise en équivalence (dans lesquelles sont détenues des participations importantes comme Swisscom, La Poste et les CFF) n'a connu une baisse de son capital propre (ou de la part de la Confédération à ce capital) (- 440 mio). Les *autres charges financières* ont également diminué par rapport à 2011, notamment en raison de la diminution des pertes de change (- 62 mio) (cf. aussi annexe, chiffres 62/20 et 62/21).

Apports à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers comprennent, notamment, les financements spéciaux liés aux taxes d'incitation (CO₂, COV) et à l'impôt sur les maisons de jeu ainsi que le fonds pour l'assainissement de sites contaminés. Il y a versement d'un apport quand les recettes affectées ont été supérieures aux dépenses financées par le fonds. La différence est portée au crédit du fonds et à la charge du compte de résultats. En 2012, les apports aux fonds affectés ont progressé de 10 millions par rapport à l'année précédente (cf. également annexe, chiffre 62/9).

L'année 2012 a été difficile pour la Suisse en raison de la récession qu'a connue la zone euro. Notre économie s'est toutefois montrée relativement résistante, tout comme en 2009-2010, et les finances publiques restent saines. En dépit de ces conditions de base favorables, la marge de manœuvre budgétaire de la Confédération s'est amoindrie et les risques pour ces prochaines années restent élevés. Pour s'assurer une marge minimale, le Conseil fédéral a donc décidé de mettre sur pied le CRT 2014.

Après la forte récession de 2009, l'économie suisse est parvenue à se relever avec une rapidité surprenante. Une comparaison internationale débouche sur la même conclusion. En Suisse, le niveau de PIB d'avant la crise a été à nouveau atteint dès le milieu de 2010. Cette reprise est imputable au secteur de l'exportation, qui a su surmonter la crise, aux industries horlogère et pharmaceutique ainsi qu'à la consommation intérieure, restée forte notamment grâce à une immigration importante.

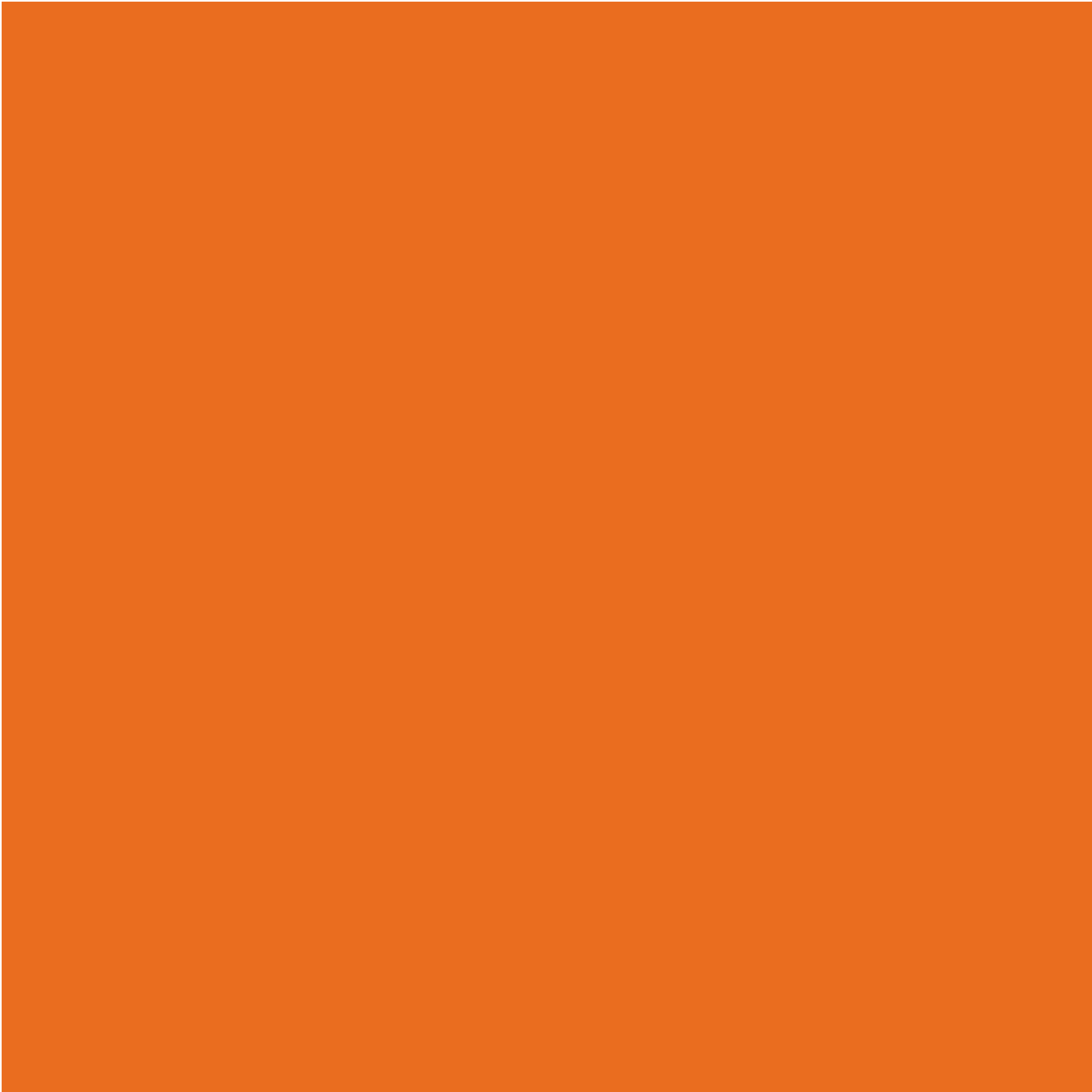
Dès le milieu de 2011, la crise financière et économique s'est rapidement muée en une crise de la dette et de l'euro. L'effondrement des recettes et les mesures de relance, très onéreuses, ont engendré un endettement massif des collectivités publiques. Dans la zone euro, la crise a, en outre, mis en évidence de graves problèmes et déséquilibres structurels. Bien que les marchés financiers aient pu retrouver un certain calme, la zone euro a plongé dans la récession en 2012.

Dans ce contexte et en raison de la force persistante du franc, l'année 2012 a été difficile pour la Suisse. Notre économie s'est toutefois montrée très résistante face à la crise, pour les raisons citées plus haut, mais aussi en raison du cours plancher fixé. Notre pays bénéficie donc d'une situation de base favorable. Contribuent à cette situation favorable la bonne santé des finances publiques et le bas niveau de l'endettement public en comparaison internationale. L'application, dès 2003, du frein à l'endettement à l'échelon fédéral a été un élément déterminant pour conserver une situation budgétaire favorable avant, comme après la crise.

La marge de manœuvre budgétaire restera toutefois étroite ces prochaines années, comme l'illustre le fait que les excédents de financement et les soldes structurels s'amenuisent depuis 2008. De nouvelles possibilités d'allègement, comme les gains inattendus («windfall profits») qui ont résulté de la baisse des dépenses d'intérêts due aux agios élevés réalisés en 2011 et en 2012 ou de l'accroissement des recettes engendrée par la nouvelle méthode d'estimation de l'impôt anticipé (depuis 2012) ne peuvent guère être escomptées. De plus, la réduction continue des dépenses d'intérêts obtenue grâce à la diminution de la dette (env. 1 mrd) a déjà été répercutée sur le budget.

Parallèlement, il faut s'attendre à une hausse des risques pour la croissance économique et les finances publiques. Ces risques consistent, en particulier, en un affaiblissement persistant de la croissance de la zone euro ou une résurgence de la crise de l'euro, et découlent de l'incertitude liée à l'issue du dialogue fiscal avec l'UE et des conséquences d'éventuelles réformes fiscales ou d'une introduction non coordonnée de nouvelles réformes fiscales, qui engendreraient d'importantes diminutions de recettes.

Face à ces perspectives, le souci du Conseil fédéral est de conserver une marge de manœuvre budgétaire minimale. C'est pourquoi, conformément au mandat que lui ont confié les commissions des finances en décembre 2012, le Conseil fédéral a mis sur pied le programme de consolidation et de réexamen des tâches 2014 (CRT 2014), qui prévoit des allègements de l'ordre de 570 millions par rapport au plan financier 2014-2016.



51 Compte de financement et compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde de financement	205	620	2 000	1 795		
Solde de financement ordinaire	1 912	-14	1 262	-651		
Recettes ordinaires	64 245	64 117	62 997	-1 248	-1,9	
Recettes fiscales	58 996	59 914	58 788	-208	-0,4	
Impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 342	451	2,5	1
Impôt anticipé	4 861	4 186	4 335	-526	-10,8	2
Droits de timbre	2 857	2 445	2 136	-721	-25,2	3
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 050	408	1,9	4
Autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 543	202	2,8	5
Recettes fiscales diverses	4 405	4 539	4 383	-22	-0,5	6
Patentes et concessions	1 410	924	938	-472	-33,5	7
Recettes financières	1 601	1 337	1 328	-273	-17,1	
Recettes de participations	838	840	867	29	3,5	18
Autres recettes financières	763	497	461	-303	-39,6	19
Autres recettes courantes	1 645	1 691	1 721	76	4,6	8
Recettes d'investissement	593	252	222	-371	-62,5	
Dépenses ordinaires	62 333	64 131	61 736	-597	-1,0	
Dépenses propres	9 789	10 311	9 940	150	1,5	
Dépenses de personnel	4 945	5 278	5 070	125	2,5	10
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 682	3 996	3 873	192	5,2	11
Dépenses d'armement	1 163	1 037	997	-166	-14,3	12
Dépenses de transfert courantes	42 494	43 554	42 882	388	0,9	
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	8 874	8 687	138	1,6	13
Indemnités à des collectivités publiques	856	976	1 036	180	21,0	
Contributions à de propres institutions	2 971	3 078	3 093	122	4,1	14
Contributions à des tiers	14 316	14 883	14 594	278	1,9	15
Contributions aux assurances sociales	15 802	15 743	15 472	-330	-2,1	16
Dépenses financières	2 605	2 889	1 906	-699	-26,8	
Dépenses d'intérêts	2 380	2 773	1 736	-644	-27,1	20
Autres dépenses financières	225	116	171	-55	-24,3	21
Dépenses d'investissement	7 444	7 377	7 007	-437	-5,9	
Immobilisations corporelles et stocks	2 270	2 494	2 359	89	3,9	34, 35
Immobilisations incorporelles	50	53	47	-3	-6,2	36
Prêts	854	422	480	-374	-43,8	37
Participations	110	52	20	-90	-82,0	38
Contributions à des investissements	4 160	4 355	4 101	-59	-1,4	17
Recettes extraordinaires	290	634	738	448		22
Dépenses extraordinaires	1 998	-	-	-1 998		

D'une part, le compte de financement et le compte des flux de fonds servent à évaluer le besoin total de financement résultant de la différence entre les dépenses et les recettes de la Confédération (*compte de financement*). D'autre part, ils permettent de préciser la manière dont ces besoins de financement sont couverts (*compte des flux de fonds*; voir page suivante) et, en conséquence, quelles variations de liquidités sont portées au bilan (*«fonds Confédération»*).

Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers directement à partir des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements.

Compte des flux de fonds

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Total des flux de fonds	298	3 493	3 196	1 073,4	
Flux de fonds provenant de l'activité commerciale (résultat financier)	205	2 000	1 795	877,2	
Flux de fonds provenant de placements financiers	-507	845	1 352	266,9	
Placements financiers à court terme	-1 400	403	1 803	128,8	33
Placements financiers à long terme	893	442	-452	-50,6	33
Flux de fonds provenant du financement externe	600	648	49	8,1	
Engagements financiers à court terme	1 477	2 271	794	53,7	42
Engagements financiers à long terme	-1 449	-1 269	180	12,4	42
Engagements en faveur de comptes spéciaux	534	-379	-913	-171,0	45
Fonds spéciaux	37	26	-11	-30,5	44

Etat du fonds «Confédération»

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011 val. abs.	Chiffres en % annexe	
Etat du fonds au 1.1.	-3 502	-3 204	298	8,5	
Etat du fonds au 31.12.	-3 204	289	3 493	109,0	
Etat au 31.12.:					
Disponibilités et placements à court terme	5 544	9 311	3 767	67,9	30
Créances sans ducroire	6 356	6 590	234	3,7	31
Engag. courants y c. régularisation, impôt antic.	-15 104	-15 612	-508	-3,4	40, 41

Remarque: seules les variations du fonds sont prises en considération, c'est pourquoi les valeurs indiquées peuvent s'écarter de la variation des postes du bilan correspondants.

Résultat du compte de financement

Les afflux de fonds ont atteint un total de 3,5 milliards en 2012. Ils proviennent, en majeure partie, de l'excédent du compte de financement (2,0 mrd; *flux de fonds provenant de l'activité opérationnelle*).

En outre, un afflux de fonds résulte de la réduction des placements financiers (845 mio; *flux de fonds provenant de placements financiers*) et de l'augmentation des engagements (648 mio; flux de fonds provenant de capitaux de tiers). Les transactions correspondantes ont été directement inscrites au bilan.

Le solde positif du «fonds Confédération» en 2012 (289 mio) indique que les liquidités et les créances étaient supérieures aux engagements courants à fin 2012 (y compris la régularisation de l'impôt anticipé). L'augmentation du fonds «Confédération» (3493 mio) correspond au total des afflux de fonds en 2012.

Différences par rapport au compte des flux de trésorerie

Le compte de financement et le compte des flux de fonds diffèrent du tableau des flux de trésorerie selon les normes internationales IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) pour ce qui est de la structure et du contenu du fonds:

- Alors que les normes IPSAS prescrivent une structure sur trois niveaux, en fonction de l'activité (cash-flow opérationnel), des investissements (cash-flow des investissements) et du financement (cash-flow de financement), les compte de financement et des flux de fonds de la Confédération, en raison des exigences du frein à l'endettement, distinguent deux niveaux, à savoir le solde de financement et les flux de fonds provenant de placements financiers ainsi que les flux de fonds provenant de capitaux de tiers.
- Contrairement au fonds des liquidités, qui est déterminant pour les normes IPSAS, le fonds «Confédération» englobe, outre les liquidités, les bonifications des montants dus par les débiteurs (créances) et les charges enregistrées au profit de créanciers (engagements courants). L'extension de la définition de ce fonds se fonde sur les dispositions de la loi sur les finances de la Confédération. Une comptabilisation au profit des créanciers constitue déjà une dépense au niveau des crédits. Une limitation de la comptabilisation aux seuls flux financiers ne serait pas compatible avec ces dispositions.

52 Compte de résultats

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C val. abs.	2011 %	Chiffres en annexe
Résultat de l'exercice	2 094	744	2 443	349	16,7	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	3 013	110	1 705	-1 308	-43,4	
Résultat opérationnel (sans résultat financier)	4 306	1 533	1 527	-2 779	-64,5	
Revenus	63 557	62 623	61 199	-2 358	-3,7	
Revenus fiscaux	60 096	59 914	58 288	-1 808	-3,0	
Impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 342	451	2,5	1
Impôt anticipé	5 961	4 186	3 835	-2 126	-35,7	2
Droits de timbre	2 857	2 445	2 136	-721	-25,2	3
Taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 050	408	1,9	4
Autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 543	202	2,8	5
Revenus fiscaux divers	4 405	4 539	4 383	-22	-0,5	6
Patentes et concessions	1 403	925	995	-409	-29,1	7
Autres revenus	1 880	1 779	1 852	-28	-1,5	8
Prélèv. fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	178	5	64	-113	-63,8	9
Charges	59 252	61 089	59 672	421	0,7	
Charges propres	12 230	12 804	12 304	73	0,6	
Charges de personnel	4 923	5 278	5 060	137	2,8	10
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	4 300	4 029	46	1,2	11
Charges d'armement	1 163	1 037	997	-166	-14,3	12
Amortissement d'immobilis. corp. et incorporelles	2 162	2 190	2 218	56	2,6	34, 35, 36
Charges de transfert	46 994	48 221	47 332	338	0,7	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 874	8 687	138	1,6	13
Indemnités à des collectivités publiques	856	981	1 015	159	18,6	
Contributions à de propres institutions	2 971	3 078	3 093	122	4,1	14
Contributions à des tiers	14 317	14 883	14 619	302	2,1	15
Contributions aux assurances sociales	15 754	15 671	15 399	-355	-2,3	16
Réévaluation de contrib. à des investissements	4 160	4 355	4 101	-59	-1,4	17
Réévaluation de prêts et de participations	386	378	417	31	8,0	37, 38
Apport à fonds affectés enreg. sous cap. de tiers	27	64	37	10	35,2	9
Résultat financier (excédent de charges)	-1 293	-1 423	178	1 471	86,2	
Revenus financiers	2 136	1 365	2 842	707	33,1	
Augmentation des valeurs de mise en équivalence	1 256	840	2 285	1 030	82,0	38
Autres revenus financiers	880	525	557	-323	-36,7	19
Charges financières	3 428	2 789	2 664	-764	-22,3	
Charges d'intérêts	2 669	2 602	2 406	-263	-9,9	20
Diminution des valeurs de mise en équivalence	440	-	-	-440	-100,0	38
Autres charges financières	320	186	258	-62	-19,3	21
Revenus extraordinaires	229	634	738	509	222,1	22
Charges extraordinaires	1 148	-	-	-1 148	-100,0	
Résultat ordinaire (avec résultat financier)	3 013	110	1 705	-1 308	-43,4	
Revenus ordinaires	65 693	63 988	64 041	-1 652	-2,5	
Revenus	63 557	62 623	61 199	-2 358	-3,7	
Revenus financiers	2 136	1 365	2 842	707	33,1	
Charges ordinaires	62 680	63 878	62 336	-344	-0,5	
Charges	59 252	61 089	59 672	421	0,7	
Charges financières	3 428	2 789	2 664	-764	-22,3	

53 Bilan

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Actif	104 526	108 968	4 442	4,2	
Patrimoine financier	29 526	32 543	3 016	10,2	
Actif circulant	14 674	18 132	3 458	23,6	
Liquidités et placements à court terme	5 544	9 311	3 767	67,9	30
Créances	5 862	6 163	301	5,1	31
Placements financiers à court terme	1 959	1 504	-455	-23,2	33
Comptes de régularisation actifs	1 308	1 153	-155	-11,9	32
Actif immobilisé	14 852	14 411	-442	-3,0	
Placements financiers à long terme	14 683	14 241	-442	-3,0	33
Créances sur fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	170	170	0	0,1	9
Patrimoine administratif	75 000	76 426	1 426	1,9	
Actif circulant	284	277	-7	-2,6	
Stocks	284	277	-7	-2,6	34
Actif immobilisé	74 716	76 149	1 433	1,9	
Immobilisations corporelles	52 176	52 325	149	0,3	35
Immobilisations incorporelles	204	210	6	2,9	36
Prêts	3 621	3 482	-139	-3,8	37
Participations	18 714	20 132	1 418	7,6	38
Passif	104 526	108 968	4 442	4,2	
Capitaux de tiers à court terme	33 988	37 205	3 217	9,5	
Engagements courants	14 151	15 096	944	6,7	39, 40
Engagements financiers à court terme	14 333	16 435	2 102	14,7	39, 42
Comptes de régularisation passifs	5 203	5 377	174	3,3	41
Provisions à court terme	301	297	-4	-1,2	43
Capitaux de tiers à long terme	97 939	96 763	-1 176	-1,2	
Engagements financiers à long terme	82 032	80 876	-1 156	-1,4	39, 42
Engagements envers des comptes spéciaux	2 133	1 754	-379	-17,8	45
Provisions à long terme	12 478	12 862	384	3,1	43
Engag. envers fonds aff. enreg. sous cap. de tiers	1 296	1 272	-25	-1,9	9
Capital propre	-27 400	-24 999	2 401	8,8	
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	3 803	4 418	615	16,2	9
Fonds spéciaux	1 301	1 278	-24	-1,8	44
Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	176	225	48	27,2	
Autre capital propre	-	0	0	-	
Découvert du bilan	-32 681	-30 920	1 761	5,4	

54 Compte des investissements

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%	Chiffres en annexe
Solde du compte des investissements	-7 519	-7 125	-6 791	727		
Solde du compte des investissements ordinaire	-6 959	-7 125	-6 791	168		
Recettes d'investissement ordinaires	593	252	222	-371	-62,5	
Immeubles	36	54	40	3	9,6	35
Biens meubles	4	5	4	0	8,2	35
Routes nationales	5	3	6	1	10,6	35
Prêts	186	189	172	-14	-7,6	37
Participations	362	—	0	-361	-99,9	38
Contributions à des investissements	—	—	0	0	—	17
Dépenses d'investissement ordinaires	7 552	7 377	7 014	-538	-7,1	
Immeubles	639	631	647	8	1,2	35
Biens meubles	120	153	133	12	10,3	35
Stocks	109	132	106	-3	-2,6	34
Routes nationales	1 512	1 579	1 478	-34	-2,2	35
Immobilisations incorporelles	48	53	49	0	0,4	36
Prêts	854	422	480	-374	-43,8	37
Participations	110	52	20	-90	-82,0	38
Contributions à des investissements	4 160	4 355	4 102	-59	-1,4	17
Recettes d'investissement extraordinaires	290	—	—	-290		22
Dépenses d'investissement extraordinaires	850	—	—	-850		

Le compte des investissements indique les dépenses au titre de l'acquisition ou de la création de valeurs patrimoniales nécessaires à l'exécution des tâches et utilisées durant plusieurs périodes (patrimoine administratif), ainsi que les recettes provenant de la vente ou du remboursement de ces valeurs patrimoniales. Les investissements sont inscrits à l'actif du bilan dans

le patrimoine administratif. Les dépenses d'investissement mentionnées dans les tableaux comprennent également les régularisations sans incidences financières. Elles peuvent, par conséquent, différer légèrement des montants figurant dans le compte de financement (2011: + 108 mio; 2012: + 7 mio).

Rapprochement du compte des investissements ou des autres variations et du patrimoine administratif inscrit au bilan

2012 mio CHF	Total	Immobilisations corporelles	Stocks	Immobilisations incorporelles	Prêts	Participations	Contributions à des investissements
Etat au 1.1.	75 000	52 176	284	204	3 621	18 714	—
Recettes d'investissement	-222	-50	—	—	-172	0	0
Dépenses d'investissement	7 014	2 258	106	49	480	20	4 102
Autres variations	-5 366	-2 059	-114	-43	-447	1 398	-4 101
Etat au 31.12.	76 426	52 325	277	210	3 482	20 132	—
2011 mio CHF	Total	Immobilisations corporelles	Stocks	Immobilisations incorporelles	Prêts	Participations	Contributions à des investissements
Etat au 1.1.	74 029	51 194	285	148	3 536	18 866	—
Recettes d'investissement	-884	-45	—	—	-186	-652	—
Dépenses d'investissement	8 402	3 121	109	48	854	110	4 160
Autres variations	-6 548	-2 094	-110	8	-582	390	-4 160
Etat au 31.12.	75 000	52 176	284	204	3 621	18 714	—

Le tableau de rapprochement ci-dessous indique quelle part de la variation du patrimoine administratif concerne le compte des investissements ou les autres variations. Ces dernières comprennent notamment les apports et les sorties qui ne sont pas comptabilisés dans le compte des investissements (par ex. les inscriptions à l'actif a posteriori par le biais du compte de résultats, les comptabilisations effectuées directement par le biais du

capital propre, les diminutions de stocks) et les variations de la valeur comptable consécutives à des amortissements, à des réévaluations, à des revalorisations, à des augmentations ou à des diminutions des valeurs de mise en équivalence des participations ou à des variations de prix dans le cas des stocks. Des informations détaillées figurent au chiffre correspondant de l'annexe.

55 Etat du capital propre

mio CHF	Total du capital propre	Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	Fonds spéciaux	Réserves provenant d'enveloppes budgétaires	Découvert du bilan
Chiffres en annexe		9	44	*	
Etat au 1.1.2011	-29 502	4 048	1 287	114	-34 951
Transferts dans le capital propre	–	-245	–	62	181
Variations des fonds spéciaux	8	–	14	–	-1
Total des postes enregistrés sous le capital propre	8	-245	14	62	176
Résultat de l'exercice	2 094	–	–	–	2 094
Total des gains et pertes enregistrés	2 102	-245	14	62	2 271
Etat au 31.12.2011	-27 400	3 803	1 301	176	-32 688
Transferts dans le capital propre	–	615	19	48	-681
Variations des fonds spéciaux	-42	–	-42	–	–
Total des postes enregistrés sous le capital propre	-42	615	-23	48	-681
Résultat de l'exercice	2 443	–	–	–	2 443
Total des gains et pertes enregistrés	2 401	615	-23	48	1 761
Etat au 31.12.2012	-24 999	4 418	1 278	225	-30 921

* Pour plus de détails, voir tome 3, ch. 4

En 2012, le capital propre négatif a été réduit, passant de 27,4 à 25,0 milliards. Cette évolution est imputable en majeure partie au solde positif de 2,4 milliards au compte de résultats. Un montant de 545 millions a été versé au financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC» (transfert au sein du capital propre).

Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Des variations importantes ont été enregistrées au titre des financements spéciaux pour la circulation routière et pour les mesures d'accompagnement ALEA/OMC. Le *financement spécial pour la circulation routière* affiche une augmentation de 49 millions. Celle-ci s'explique notamment par l'apport d'un total de 30 millions versé en 2012 en provenance des revenus des années précédentes (rétroactivement jusqu'en 2008) réalisés par le biais des locations et des contrats de police de construction des routes. Bien qu'ils aient été comptabilisés correctement les années précédentes, ces revenus n'avaient pas été attribués au financement spécial pour la circulation routière. Des recettes douanières affectées ont été attribuées au *financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC»* pour un montant de 545 millions. Aucune dépense n'a été effectuée. Des explications complémentaires concernant les fonds affectés enregistrés sous le capital propre figurent au chiffre 62/9.

Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre

En 2012, les fonds spéciaux ont enregistré une sortie de fonds équivalant à 42 millions. Des rectifications de fortune ont été entreprises, dans le cadre d'un contrôle, au titre des deux fonds spéciaux «Fondation Gottfried Keller» et «Fondation Berset-Müller». En effet, bien qu'inscrits au bilan de la Confédération,

deux immeubles ne figuraient pas, suite à une erreur, au titre de fortune des fonds spéciaux en question. Les sorties de fonds qui en résultent ont été comptabilisées en tant que transferts au sein du capital propre (19 mio). Le chiffre 62/44 présente des informations supplémentaires à ce sujet.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

En 2012, les réserves provenant d'enveloppes budgétaires se sont accrues de 48 millions (solde des attributions, déduction faite des recettes). Les détails relatifs aux réserves des unités GMEB figurent dans le tome 3, chiffre 4.

Découvert du bilan

En 2012, le découvert du bilan a été réduit de 1761 millions. Alors que, d'un côté, l'excédent de revenus provenant du compte de résultats (2443 mio) a permis de réduire le découvert, de l'autre, l'augmentation des fonds affectés enregistrés sous le capital propre (615 mio), la constitution de réserves provenant d'enveloppes budgétaires (48 mio) et le transfert au sein du capital propre découlant des rectifications mentionnées plus haut (19 mio) ont accru le découvert du bilan.

Fonction de l'état du capital propre

L'état du capital propre renseigne sur les conséquences, pour le patrimoine, des opérations financières effectuées durant la période considérée. Il montre notamment quelles charges et quels revenus sont comptabilisés non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre, et comment se répercutent sur ce dernier les variations de réserves et de fonds affectés.

61 Explications générales

1 Bases

Bases juridiques

Le droit budgétaire et le droit des crédits de la Confédération se fondent sur les bases légales suivantes:

- Constitution fédérale (notamment les art. 100, al. 4, art. 126 ss., art. 159, art. 167 et art. 183; RS 101);
- loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'Assemblée fédérale (loi sur le Parlement, LParl; RS 171.10);
- loi fédérale du 7 octobre 2005 sur les finances de la Confédération (loi sur les finances de la Confédération, LFC; RS 611.0);
- ordonnance du 5 avril 2006 sur les finances de la Confédération (OFC; RS 611.01);
- ordonnance de l'Assemblée fédérale du 18 juin 2004 concernant la soumission des demandes de crédits d'engagement destinés à l'acquisition de biens-fonds ou à des constructions (RS 611.051);
- loi fédérale du 4 octobre 1974 instituant des mesures destinées à améliorer les finances fédérales (RS 611.010);
- directives du Département fédéral des finances du 1^{er} avril 2003 concernant les manifestations de grande envergure mises sur pied par des tiers avec le soutien de la Confédération ou organisées par cette dernière;
- directives de l'Administration fédérale des finances concernant la gestion financière et la tenue des comptes.

Modèle comptable de la Confédération

Le modèle comptable de la Confédération met en lumière les processus budgétaires et la situation financière de la Confédération en suivant une double perspective: l'optique du compte de résultats et celle du financement. Cette double perspective permet de distinguer la gestion de l'administration et des entreprises, du pilotage stratégique et politique. Le modèle comptable est structuré comme suit:

Structure des comptes

Un élément central de la présentation des comptes réside dans la reprise de la structure des comptes telle qu'elle prévaut dans l'économie privée. Cette structure comprend le *compte de financement*, le *compte de résultats*, le *bilan*, l'*état du capital propre* ainsi que l'*annexe*. S'y ajoute également le *compte des investissements*. Conformément aux exigences du frein à l'endettement, le compte de financement demeure l'instrument principal de gestion globale des finances. En revanche, la gestion administrative et d'entreprise est désormais axée, tout comme dans l'économie privée, sur les résultats.

Le *compte de financement* et le *compte des flux de fonds* servent à évaluer le besoin total de financement. Dans le budget, le solde de financement est établi uniquement sur la base des dépenses et des recettes provenant des opérations financières ordinaires et extraordinaires (compte de financement). En revanche, le compte présente également les flux de fonds et la variation du fonds «Confédération». Le compte de financement est établi selon la méthode directe: y sont inscrits tous les flux financiers

directement à partir des postes du bilan, du compte de résultats et du compte des investissements. Ainsi, parmi les postes du compte de résultats, seuls les éléments ayant des incidences financières (dépenses ou recettes) sont pris en considération, et non les opérations purement comptables (par ex. les amortissements ou les versements à des provisions). La présentation par groupe de tâches et le calcul des indicateurs budgétaires s'effectuent selon l'optique du financement.

Le *compte de résultats* affiche la diminution et l'augmentation de valeurs sur une période donnée, ainsi que le résultat annuel. La clôture du compte de résultats s'effectue par étapes. Le résultat opérationnel (résultat financier non compris) est présenté dans un premier temps. Dans un deuxième temps, on présente le résultat ordinaire à partir des charges et des revenus ordinaires (charges et revenus financiers compris). Enfin, on saisit dans le résultat annuel non seulement les opérations ordinaires, mais aussi les opérations extraordinaires, selon la définition du frein à l'endettement.

Le *bilan* montre la structure de la fortune et des capitaux. Dans l'actif, la distinction entre le patrimoine financier et le patrimoine administratif fournit la base financière sur laquelle se fondent les principes régissant l'utilisation du patrimoine de la Confédération. Le patrimoine financier comprend tous les fonds non affectés à l'exécution de tâches tels que les liquidités, les avoirs courants et les placements de la trésorerie. La gestion de ces fonds, qui relève de la compétence du Conseil fédéral et de l'administration, se fonde sur des principes commerciaux. En revanche, l'emploi des ressources destinées à l'exécution de tâches requiert l'approbation du Parlement. Le patrimoine créé dans le cadre de l'exécution de tâches est considéré comme patrimoine administratif. Celui-ci se caractérise donc par son affectation durable à l'exécution directe de tâches publiques ou à un but de droit public. Le passif fait l'objet d'une distinction entre capitaux de tiers et capitaux propres.

Le *compte des investissements* présente toutes les dépenses et recettes d'investissement. Les dépenses d'investissement visent à créer des valeurs patrimoniales affectées directement à l'exécution de tâches et, par là, à des buts publics (patrimoine administratif). Elles sont soumises à la procédure d'autorisation des crédits. Les recettes d'investissement résultent de la vente de valeurs du patrimoine administratif. Les flux financiers qui concernent le patrimoine financier ne sont pas soumis à la procédure d'autorisation des crédits et ne font donc pas partie du compte des investissements.

L'*état du capital propre* présente en détail la variation du capital propre. Il montre notamment quelles transactions sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le capital propre.

Pour compléter les éléments comptables décrits ci-dessus, l'*annexe* présente et commente les détails essentiels concernant les différents éléments des comptes annuels. Elle comprend notamment les éléments suivants: une description du corpus de règles s'appliquant à la présentation des comptes et une justification des éventuels écarts; les principes régissant l'établissement des comptes, y compris les principes essentiels concernant l'inscription au bilan et l'évaluation; des explications et des informations complémentaires relatives au compte de financement, au compte de résultats, au compte d'investissement, au bilan et à l'état du capital propre.

Accrual accounting and budgeting

L'établissement du budget ainsi que la tenue et l'établissement des comptes s'effectuent selon des principes commerciaux, c'est-à-dire selon une approche axée sur les résultats. Cela signifie que les opérations financières sont enregistrées lors de la naissance des engagements et des créances et pas seulement au moment où leur paiement est échu ou encaissé.

Normes comptables

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Grâce à la compatibilité des normes IPSAS avec les normes IAS/IFRS (International Accounting Standard/International Financial Reporting System) appliquées dans l'économie privée, la présentation des comptes devient également plus compréhensible pour les non-spécialistes. Les écarts inévitables par rapport aux normes IPSAS sont publiés et justifiés dans l'annexe.

Rapport financier

La structure modulaire des rapports permet aux divers milieux intéressés d'acquiescer rapidement une vue d'ensemble de l'état de la fortune, des finances ainsi que des revenus de la Confédération et de trouver, si nécessaire, les détails désirés. Le tome 1 du compte d'Etat (Rapport sur le compte de la Confédération) reprend la structure des comptes telle qu'elle prévaut dans l'économie privée.

Promotion d'un pilotage administratif axé sur la gestion d'entreprise et la transparence des coûts

Le modèle comptable vise à allouer les ressources de manière efficace et à accroître la marge de manœuvre des unités administratives. Sont ainsi prévus des assouplissements dans la spécification des crédits, la délégation aux offices concernés de la responsabilité de gérer les crédits, ainsi que la facturation, avec incidence sur les crédits, des prestations internes. Une comptabilité analytique (CA) adaptée aux besoins spécifiques des unités administratives en constitue la base.

Unités saisies / objet du compte annuel

Le champ d'application de la loi sur les finances de la Confédération est très proche de celui de la loi sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (LOGA; RS 172.010) et de l'ordonnance sur l'organisation du gouvernement et de l'administration (OLOGA; RS 172.010.01). Dans le détail, le budget et le compte englobent les unités suivantes (art. 2 LFC):

- a. l'Assemblée fédérale et les Services du Parlement;
- b. les tribunaux fédéraux ainsi que les commissions de recours et d'arbitrage;
- c. le Conseil fédéral;
- d. les départements et la Chancellerie fédérale;
- e. les secrétariats généraux, groupements et offices;
- f. les unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui n'ont pas de comptabilité propre.

Les comptes des unités de l'administration fédérale décentralisée et des Fonds de la Confédération ne font pas partie du budget et du compte. Ces comptes font toutefois partie du compte d'Etat lorsqu'ils doivent être approuvés par l'Assemblée fédérale (comptes spéciaux). Les comptes spéciaux suivants sont présentés dans le cadre du compte d'Etat: le domaine des écoles polytechniques fédérales (domaine des EPF), la Régie fédérale des alcools (RFA), le Fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) et le fonds d'infrastructure pour le trafic d'agglomération, le réseau des routes nationales ainsi que les routes principales dans les régions de montagne et les régions périphériques (fonds d'infrastructure).

Plan comptable général et principes comptables

Nous vous présentons ci-après les principes de comptabilisation relatifs aux différents postes du plan comptable général.

Bilan: actif

10 Patrimoine financier

100 Disponibilités et placements à court terme

Les liquidités comprennent, outre les disponibilités, les comptes postaux et bancaires. Les placements à court terme sont des placements d'une durée inférieure à 90 jours.

101 Créances

Sous créances sont comptabilisées les créances fiscales et douanières, les comptes courants avec solde débiteur et les autres créances résultant de ventes et de prestations de services. Les réévaluations des créances figurent dans ce poste à titre de diminutions des actifs (ducroire).

102 Placements financiers à court terme

Les placements financiers à court terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables, d'autres titres ainsi que des dépôts à terme et des prêts d'une durée de 90 jours à un an.

104 Comptes de régularisation d'actifs

Tous les actifs résultants de la régularisation dans le temps d'intérêts et de disagios ainsi que d'autres régularisations figurent dans ce poste.

107 Placements financiers à long terme

Les placements financiers à long terme regroupent des titres à taux fixe et à taux variable, des papiers escomptables et d'autres titres ainsi que des dépôts à terme, des prêts et d'autres placements financiers assortis d'une échéance supérieure à un an.

Bilan		Compte de résultats		Compte des investissements	
1 Actif	2 Passif	3 Charges	4 Revenus	5 Dépenses d'investissement	6 Recettes d'investissement
10 Patrimoine financier	20 Capitaux de tiers	30 Charges de personnel	40 Revenus fiscaux	50 Immobilisations corporelles et stocks	60 Vente d'immobilisations corporelles
100 Liquidités et placements à court terme	200 Engagements courants	31 Charges de biens et services et charges d'exploitation	41 Patentes et concessions	52 Immobilisations incorporelles	62 Vente d'immobilisations incorporelles
101 Créances	201 Engagements financiers à court terme	32 Charges d'armement	42 Compensations	54 Prêts	64 Remboursement de prêts
102 Placements financiers à court terme	204 Comptes de régularisation passifs	33 Amortissements	43 Revenus divers	55 Participations	65 Vente de participations
104 Comptes de régularisation actifs	205 Provisions à court terme	34 Charges financières	44 Revenus financiers	56 Contributions à des investissements	66 Remboursement de contributions à des investissements
107 Placements financiers à long terme	206 Engagements financiers à long terme	35 Apport à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	58 Dépenses d'investissement extraordinaires	68 Recettes d'investissement extraordinaires
109 Créances envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	207 Engagements envers des comptes spéciaux	36 Charges de transfert	48 Revenus extraordinaires	59 Report au bilan	69 Report au bilan
14 Patrimoine administratif	208 Provisions à long terme	38 Charges extraordinaires			
140 Immobilisations corporelles	209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers				
141 Stocks	29 Capital propre				
142 Immobilisations incorporelles	290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre				
144 Prêts	291 Fonds spéciaux				
145 Participations	292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires				
	296 Réserves liées à la réévaluation				
	298 Autre capital propre				
	299 Excédent/découvert du bilan				

109 Créances sur des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers

Ce groupe de comptes présente les excédents de dépenses provenant de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers. Tel est le cas lorsque les recettes affectées ne suffisent pas à couvrir les dépenses déjà effectuées et que celles-ci doivent être financées après coup.

114 Patrimoine administratif

140 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles réunissent le mobilier, les machines, les véhicules, les équipements et l'informatique. Elles comprennent également les infrastructures en construction, les immeubles et les acomptes versés pour des immobilisations corporelles ainsi que les routes nationales.

141 Stocks

Dans ce poste sont comptabilisés les stocks d'achats ou de production propre (produits finis et semi-finis, ainsi que les encours de production).

142 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des licences, des brevets, des droits et des logiciels.

144 Prêts

Il s'agit de prêts que la Confédération accorde à des tiers dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

145 Participations

Il s'agit de participations que la Confédération a acquises dans des entreprises et des organisations dans le cadre de l'exécution de ses tâches.

Bilan: passif

20 Capitaux de tiers

200 Engagements courants

Ils comprennent les comptes courants avec solde créancier, les engagements résultant de ventes et de prestations de services ainsi que les dépôts en espèces, les comptes de dépôt et les paiements anticipés effectués par des tiers.

201 Engagements à court terme

Ce poste comprend les engagements d'une durée d'un an au plus dans les domaines des banques, du marché monétaire et des assurances sociales de la Confédération.

204 Comptes de régularisation de passifs

Tous les passifs résultants de la régularisation dans le temps d'intérêts, d'agios, d'impôts anticipés ainsi que d'autres régularisations figurent dans ce poste.

205 Provisions à court terme

Ce poste regroupe les provisions à court terme destinées à couvrir les coûts de restructurations attendus dans un délai d'une année et les prestations versées aux employés ainsi que les frais liés à des actions en justice ou au financement des prestations

de garantie ou d'anciens engagements. L'événement (cause) qui requiert la constitution de provisions s'est produit dans le passé.

206 Engagements financiers à long terme

Les engagements financiers à long terme concernent les dettes, assorties d'une échéance supérieure à un an, liées à des bons du Trésor ou à des emprunts, ainsi que les dettes envers les assurances sociales ou les entreprises de la Confédération et les tiers. Figurent également dans ce poste les fonds de tiers utilisés pour financer des projets d'investissement.

207 Engagements envers des comptes spéciaux

Il s'agit d'engagements contractés envers le fonds pour les grands projets ferroviaires ou les Ecoles polytechniques fédérales ainsi qu'envers le fonds d'infrastructure.

208 Provisions à long terme

Ce poste regroupe les provisions destinées à couvrir les paiements échus dans un délai de plus d'un an (cf. position 205).

209 Engagements envers des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Il s'agit d'excédents de recettes de financements spéciaux et de soldes de fonds spéciaux enregistrés sous capitaux de tiers.

29 Capital propre

290 Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Ce poste comptabilise le solde (excédents de dépenses ou de recettes) des fonds affectés enregistrés sous le capital propre (p. ex. financement spécial «circulation routière»).

291 Fonds spéciaux

Les soldes des différents fonds spéciaux sont inscrits dans ce poste sous le capital propre.

292 Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Il s'agit des réserves des unités administratives appliquant la GMEB. Ces réserves sont subdivisées en réserves générales et réserves affectées.

296 Réserves liées à la réévaluation

Ces réserves sont constituées par les écarts positifs résultant des examens périodiques de la valeur des éléments du patrimoine.

298 Autre capital propre

Les autres positions en capital propre sont inscrites dans ce poste.

299 Excédent / découvert du bilan

Ce poste comprend les montants résiduels du capital propre et, parfois, le résultat annuel.

Compte de résultats: charges

30 Charges de personnel

Les charges de personnel englobent les dédommagements destinés aux parlementaires et aux autorités, la rétribution du Conseil fédéral, des employés de l'administration fédérale et du

personnel local du DFAE. Sont également saisies sous les charges de personnel les cotisations de l'employeur aux assurances sociales, les prestations de l'employeur pour les mises à la retraite anticipée, la formation et le perfectionnement, les facilités accordées au personnel ainsi que les dépenses en relation avec le recrutement de personnel.

31 Charges de biens et services et charges d'exploitation

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation englobent les charges de matériel et de marchandises, les charges de loyer, les charges d'exploitation pour les immeubles et les routes nationales, les charges informatiques, les charges de conseil et les autres charges d'exploitation (y compris celles de l'armée).

32 Charges d'armement

Au titre des charges d'armement sont enregistrés les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats de matériel d'armement, les besoins annuels en nouveau matériel de l'armée et en matériel de remplacement visant à maintenir l'état de préparation matériel et la puissance de combat de l'armée ainsi que les nouvelles acquisitions en temps utile et selon les besoins de matériel d'armement.

33 Amortissements

Les amortissements comprennent la diminution de valeur annuelle des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que les corrections de valeur non planifiées.

34 Charges financières

Les charges financières englobent les intérêts, la réduction des valeurs de mise en équivalence de participations importantes, les pertes de change sur les titres et les stocks de devises, les autres pertes comptables sur le patrimoine administratif et financier, les charges pour la couverture des risques de change, le disagio sur les instruments financiers ainsi que les charges pour l'obtention de capitaux.

35 Apports à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'excédent annuel de revenus provenant des revenus affectés, déduction faite des dépenses correspondantes, est inscrit à titre d'apports à des fonds affectés enregistrées sous les capitaux de tiers.

36 Charges de transfert

Les charges de transfert englobent les quotes-parts de tiers aux recettes de la Confédération, les dédommagements à des collectivités publiques ainsi que les contributions à des propres institutions, à des tiers et aux assurances sociales. Elles comprennent, en outre, les réévaluations opérées sur des prêts et des participations présentant le caractère de subventions ainsi que l'amortissement annuel intégral des contributions à des investissements.

38 Charges extraordinaires

Ce poste regroupe toutes les dépenses considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte de résultats: revenus

40 Revenus fiscaux

Les revenus fiscaux englobent les revenus des impôts, des redevances et des droits de douane ainsi que les revenus des taxes d'incitation.

41 Patentes et concessions

Sous les patentes et concessions sont enregistrés la part de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools, les versements de la Banque nationale suisse, les revenus éventuels issus de la modification de la circulation de la monnaie ainsi que les revenus des concessions (radio, télévision, réseaux de radio-communication et la part de la Confédération à la redevance hydraulique annuelle des cantons).

42 Compensations

Sous les compensations sont enregistrés la taxe d'exemption de l'obligation de servir, les émoluments administratifs, les redevances d'utilisation et les revenus des prestations ainsi que les revenus des ventes.

43 Revenus divers

Les revenus divers englobent le revenu des immeubles, les gains comptables tirés de la vente d'immobilisations corporelles et incorporelles, l'inscription à l'actif de prestations propres, la réinscription à l'actif de valeurs patrimoniales, l'inscription à l'actif des parts cantonales aux tronçons de routes nationales pris en charge par la Confédération ainsi que les revenus de fonds de tiers.

44 Revenus financiers

Les revenus financiers comprennent les revenus des intérêts et des participations ainsi que l'augmentation des valeurs de mise en équivalence de participations importantes, les bénéfices de cours sur les titres et les devises, les autres gains comptables sur le patrimoine administratif et financier ainsi que l'agio sur les instruments financiers.

45 Prélèvement de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

L'éventuel excédent annuel de charges provenant des dépenses affectées, déduction faite des revenus correspondants, est inscrit à titre de prélèvements de fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers.

48 Revenus extraordinaires

Ce poste regroupe les revenus considérés comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

Compte des investissements: dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements, puis reportées et inscrites à l'actif du bilan au titre du patrimoine administratif.

50 Immobilisations corporelles et stocks

Ce poste comprend les dépenses pour l'acquisition d'immeubles, de mobilier, de machines, de véhicules, d'installations, d'informatique et de stocks ainsi que pour les routes nationales.

52 Immobilisations incorporelles

Il s'agit des dépenses pour l'acquisition de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles.

54 Prêts

Ce poste englobe les dépenses pour l'octroi de prêts à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour l'accomplissement de tâches publiques.

55 Participations

Ce poste englobe les dépenses pour l'acquisition de participations qui permettent à la Confédération d'accomplir une tâche publique.

56 Contributions à des investissements

Il s'agit des dépenses pour l'octroi de contributions à des institutions propres, à des collectivités publiques et à des tiers pour la mise en place d'immobilisations corporelles ayant une utilité de plusieurs années. Les contributions à des investissements sont intégralement amorties au cours de l'année de leur octroi sur les charges de transfert.

58 Dépenses d'investissement extraordinaires

Ce poste enregistre les dépenses pour des investissements qui sont considérées comme extraordinaires selon la définition du frein à l'endettement.

59 Report au bilan

Les dépenses d'investissement des groupes de comptes 50 à 58 sont inscrites à l'actif du bilan par le biais de ce groupe de comptes. Les parts non inscrites à l'actif sont portées au compte de résultats.

Compte des investissements: recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont inscrites dans le compte des investissements.

60 Vente d'immobilisations corporelles

Ce poste englobe les revenus de la vente d'immobilisations corporelles telles que des immeubles, des machines, du mobilier et des véhicules.

62 Vente d'immobilisations incorporelles

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de la vente de logiciels et d'autres immobilisations incorporelles.

64 Remboursement de prêts

Ce poste comprend les recettes du remboursement partiel ou intégral de prêts dans le patrimoine administratif.

65 Vente de participations

Sous ce poste sont enregistrés les revenus de l'aliénation de participations.

66 Remboursement de contributions à des investissements

Les recettes provenant du remboursement de contributions à des investissements à la suite d'un changement d'affectation sont comptabilisées sous ce poste. Le remboursement des contributions à des investissements entraîne toujours un gain comptable, étant donné que ces contributions sont amorties à 100% l'année de leur versement.

68 Recettes d'investissement extraordinaires

Sous les recettes d'investissement extraordinaires sont enregistrées les recettes de la vente de patrimoine administratif considérées comme extraordinaires conformément à la définition du frein à l'endettement.

69 Report au bilan

Pour les recettes d'investissement des groupes de comptes 60 à 68, les valeurs correspondantes du patrimoine administratif au bilan sont passées par pertes et profits par le biais de ce groupe de comptes. Les gains comptables (recettes supérieures à la valeur comptable) sont inscrits en tant que revenus.

Modification des principes comptables

La constitution de la provision pour la circulation monétaire est désormais comptabilisée en tant que diminution des revenus provenant de patentes et de concessions. La constitution et la dissolution de cette provision sont ainsi comptabilisées dans le même poste du compte de résultats que la frappe de nouvelles pièces. Jusqu'ici, cette provision figurait dans les charges de biens et services et charges d'exploitation.

Types de crédits, enveloppes budgétaires et instruments de gestion budgétaire

L'Assemblée fédérale dispose de différents instruments de crédit pour gérer et contrôler les charges et les dépenses d'investissement. On distingue les crédits budgétaires et les crédits supplémentaires, qui se réfèrent à un exercice comptable, et les crédits d'engagement et les plafonds des dépenses, qui permettent de gérer des projets sur plusieurs années. Pour les explications relatives aux instruments de gestion budgétaire, se reporter au tome 2B, ch. 11.

Estimations

Le compte annuel comprend des hypothèses et des estimations qui influencent la présentation de l'état de la fortune, des finances et des revenus. Celles-ci sont établies en utilisant au mieux les informations disponibles à ce moment. En raison de certaines incertitudes concernant ces hypothèses et estimations, on ne peut cependant exclure que, dans les exercices à venir, des ajustements des actifs ou des engagements concernés ne soient nécessaires. L'influence la plus importante exercée sur le compte provient des estimations se rapportant à la constitution des provisions (cf. ch. 62/43).

2 Principes de budgétisation et de présentation des comptes

Principes de l'établissement du budget

L'établissement du budget et des suppléments au budget se fonde sur les principes suivants:

- a. *Règle du produit brut*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement sont présentés séparément, sans compensation réciproque. L'Administration fédérale des finances (AFF) peut ordonner des exceptions dans des cas particuliers, d'entente avec le Contrôle fédéral des finances (CDF).
- b. *Principe de l'universalité*: l'ensemble des charges, des revenus, des dépenses et des recettes d'investissement sont portés au budget. Ils ne sauraient être comptabilisés directement sur des provisions et des financements spéciaux.
- c. *Principe de l'annualité*: l'année budgétaire correspond à l'année civile. Les crédits non utilisés deviennent caducs à la fin de l'année budgétaire.
- d. *Principe de la spécialité*: les charges et les revenus ainsi que les dépenses et les recettes d'investissement sont présentés par unité administrative, par groupe spécifique du plan comptable et, lorsque cela paraît indiqué, par mesure et selon leur affectation. L'Administration des finances décide de la structure des crédits dans le projet de message après avoir consulté le département responsable. Les crédits ouverts ne peuvent être affectés qu'aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés.

Si plusieurs unités administratives participent au financement d'un projet, il importe de désigner une unité responsable, qui sera chargée de présenter le budget global.

Principes régissant l'établissement des comptes

Les principes de la présentation des comptes s'appliquent par analogie à ceux du budget et des suppléments au budget:

- a. *Importance relative*: toutes les informations nécessaires à une évaluation complète de l'état de la fortune, des finances et des revenus doivent être publiées.
- b. *Clarté*: ces informations doivent être claires et compréhensibles pour le lecteur.
- c. *Continuité*: les principes régissant l'établissement du budget ainsi que la tenue et la présentation des comptes doivent, si possible, être maintenus tels quels sur une longue période.
- d. *Règle du produit brut*: le principe budgétaire applicable est celui du produit brut.

L'établissement des comptes de la Confédération est régi par les normes comptables internationales pour le secteur public (International Public Sector Accounting Standards, IPSAS; art. 53, al. 1, LFC). La Confédération n'applique pas l'intégralité de ces normes: des exceptions ciblées peuvent être prévues pour les cas spécifiques à la Confédération, où l'application des normes IPSAS ne laisse aucune marge de manœuvre. Ces écarts par rapport aux normes IPSAS figurent dans l'annexe 2 de l'OFC.

Différences par rapport aux normes IPSAS

Toutes les différences par rapport aux normes IPSAS et leurs conséquences financières sont expliquées ci-dessous. Il existe actuellement douze différences. *Seule la différence, par rapport au compte 2011, concernant les revenus extraordinaires a été intégrée.*

Différence: le versement d'acomptes pour l'achat de marchandises, de matériel d'armement et de prestations de service est comptabilisé non pas au titre d'opération de bilan, mais à celui de charge.

- *Justification*: pour des motifs liés aux dispositions légales applicables aux crédits, les acomptes sont comptabilisés par le biais du compte de résultats. Cette opération correspond à une couverture anticipée de charges futures.
- *Conséquence*: la comptabilisation des transactions ne répond pas au principe de la comptabilité d'exercice. Les charges sont portées au compte de résultats lors du paiement anticipé et non pas au moment où la prestation est fournie.

Différence: les revenus provenant de l'impôt fédéral direct sont comptabilisés au moment du versement par les cantons des parts de la Confédération (cash accounting).

- *Justification*: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.
- *Conséquence*: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: les revenus provenant de la taxe d'exemption de l'obligation de servir sont comptabilisés au moment de leur versement par les cantons (cash accounting).

- *Justification*: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.
- *Conséquence*: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: comptabilisés au moment de leur encaissement, les revenus extraordinaires (p. ex. revenus des droits de licence pour plusieurs années) ne sont pas régularisés sur la durée (cash accounting).

- Justification: en vertu du frein à l'endettement, les recettes extraordinaires se distinguent par leur caractère unique. Pour respecter ce caractère unique, elles sont également comptabilisées dans le compte de résultats au moment de leur encaissement.
- Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: En dérogation de la norme IPSAS 25, les opérations du bilan concernant les engagements pris en matière de prévoyance et les autres prestations à long terme destinées aux employés sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels, à titre d'engagements conditionnels.

- Justification: certaines questions n'étant pas résolues en ce qui concerne le refinancement des caisses de pensions de plusieurs établissements de la Confédération, les engagements en faveur de la prévoyance professionnelle ne sont pas inscrits au bilan.
- Conséquence: la variation des engagements en matière de prévoyance professionnelle et d'autres prestations à long terme destinées aux employés n'est pas prise en considération dans le compte de résultats. Ces engagements n'apparaissent pas au bilan, c'est pourquoi le montant indiqué pour le découvert du bilan est trop bas.

Différence: la comptabilisation de la commission revenant à la Suisse pour la retenue d'impôt UE a lieu selon le principe de l'encaisse (cash accounting).

- Justification: au moment de la clôture du compte annuel, les informations requises pour une comptabilisation selon le principe de la comptabilité d'exercice ne sont pas disponibles.
- Conséquence: une comptabilisation répondant au principe de la comptabilité d'exercice n'est pas possible.

Différence: l'agio et le disagio sur les emprunts de la Confédération sont comptabilisés conjointement en tant que charges ou diminution de charges.

- Justification: les agios et disagios étant difficiles à budgétiser, ils sont comptabilisés sur la base des montants nets dans le compte de résultats.
- Conséquence: dans le compte de résultats, les variations des agios et des disagios sont indiquées sur la base des montants nets. Dans le bilan, en revanche, elles sont comptabilisées en termes bruts.

Différence: outre la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le compte de financement présente également les créances et les engagements courants.

- Justification: le fonds résulte des exigences du frein à l'endettement.
- Conséquence: pas de comptabilisation des flux de fonds par le biais du fonds «liquidités».

Différence: le compte de financement ne fait aucune distinction entre l'activité d'exploitation et celle d'investissement.

- Justification: pour indiquer les soldes nécessaires au calcul des exigences du frein à l'endettement, ces deux niveaux d'activités sont réunis.
- Conséquence: pas d'indication du cash-flow, ni d'indicateurs similaires.

Différence: pas d'inscription à l'actif du matériel d'armement, même si celui-ci répond aux conditions définies en la matière.

- Justification: contrairement aux constructions militaires, le matériel d'armement n'est pas inscrit à l'actif. Cette solution s'apparente aux règles comptables appliquées par le FMI (GFSM 2001).
- Conséquence: les charges liées au matériel d'armement portent sur l'acquisition et non sur la période d'utilisation.

Différence: l'information sectorielle selon les groupes de tâches est présentée non pas dans l'optique du compte de résultats, mais dans celle du financement.

- Justification: en raison du frein à l'endettement, la gestion globale des finances de la Confédération est axée en priorité sur le financement. Les charges sans incidences financières telles que les amortissements ne sont donc pas prises en considération dans les informations par groupe de tâches. En revanche, les dépenses d'investissement sont comptabilisées.
- Conséquence: la dépréciation totale de la valeur dans chaque groupe de tâches n'est pas indiquée, étant donné que les charges sans incidences financières ne sont pas prises en considération. Pour un volume d'investissements demeurant relativement constant, les différences entre le compte de résultats et le compte de financement restent limitées.

Différence: dans l'information sectorielle, les valeurs du bilan ne sont pas classées par groupe de tâches.

- Justification: étant donné l'importance de la redistribution des fonds qui caractérise les finances fédérales, classer les valeurs du bilan selon les groupes de tâches ne serait guère approprié.
- Conséquence: les actifs et engagements ne sont pas présentés en proportion de leur part dans les groupes de tâches.

Autres remarques

En fonction des informations disponibles, certaines opérations ne peuvent pas être comptabilisées intégralement pour l'exercice concerné, les bases nécessaires pour une telle délimitation dans le temps n'étant pas suffisamment fiables. C'est pourquoi aucune délimitation dans le temps n'apparaît au bilan pour les cas suivants:

- *Produit de la TVA et de l'impôt sur la bière*: les recettes réalisées d'octobre à décembre sont comptabilisées et encaissées l'année suivante. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP)*: les revenus de la RPLP sur les véhicules suisses sont comptabilisés et encaissés avec un décalage de deux mois. Bien qu'elle porte sur 12 mois, leur comptabilisation dans le compte de résultats ne concorde pas avec l'année civile.
- *Coopération au développement*: les transferts sur des comptes bancaires en devises locales sont comptabilisés à titre de charges. L'utilisation effective des fonds dans le pays concerné peut avoir lieu au cours d'une période ultérieure.

Normes complémentaires

Les normes complémentaires ci-dessous sont applicables (annexe 2 OFC, RS 611.01) dans les cas suivants:

Objet: évaluation générale des instruments financiers.

- Norme: directives de la Commission fédérale des banques sur les dispositions des art. 23 à 27 de l'ordonnance du 14.12.1994 sur les banques (DEC-CFB), état au 25.3.2004.

Objet: postes stratégiques dans le domaine des instruments financiers dérivés.

- Norme: ch. 23b DEC-CFB, état au 31.12.1996.

Ces normes complémentaires seront, à l'avenir, remplacées par les nouvelles normes IPSAS 28-30 (voir les explications ci-dessous).

Normes publiées, mais non encore appliquées

De nouvelles normes IPSAS ont été publiées avant la date de clôture du bilan, mais n'entreront en vigueur qu'ultérieurement.

Nouvelle norme IPSAS 28: *financial instruments: presentation* (instruments financiers: description); nouvelle norme IPSAS 29: *financial instruments: recognition and measurement* (instruments financiers: comptabilisation et évaluation); nouvelle norme IPSAS 30: *financial instruments: disclosures* (instruments finan-

ciers: publication). Fondées sur les normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 7, elles entreront en vigueur le 1^{er} janvier 2013, remplaçant la norme IPSAS 15. Par ailleurs, à partir de cette date, l'ordonnance sur les banques (art. 23 à 27) s'applique en tant que norme complémentaire. Leurs répercussions sur le compte de la Confédération ne peuvent pas encore être évaluées de manière suffisamment sûre. La Confédération prévoit de les appliquer au 1^{er} janvier 2016.

Nouvelle norme IPSAS 32: *Service Concession Arrangements: Grantor (accords de concession de services: concédant)*: issue d'IFRIC 12, cette norme entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2014. La Confédération n'effectue actuellement aucune transaction concernée par cette nouvelle norme.

Différences par rapport aux principes budgétaires

Les dispositions ci-après de la LFC ou de l'OFC permettent, dans certains cas isolés et fondés, de s'écarter des principes budgétaires:

- En règle générale, un projet est financé par une seule unité administrative. En vertu de l'art. 57, al. 4, LFC, le Conseil fédéral peut toutefois prévoir des exceptions.
- Conformément à l'art. 19, al. 1, let. a, OFC, l'AFF peut, en accord avec le CDF, accorder des dérogations à la règle du produit brut dans des cas d'espèce.
- L'art. 30 OFC habilite l'AFF, dans des cas justifiés, à autoriser la compensation, dans le crédit correspondant, du remboursement de charges ou de dépenses d'investissement remontant aux exercices antérieurs.
- L'AFF accorde cette autorisation si les conditions prévues par l'art. 63, al. 2, OFC sont remplies.

Des exceptions aux principes budgétaires ont été autorisées dans certains cas isolés sur la base des dispositions ci-dessus.

Principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation

Les principes qui suivent sont dérivés des principes régissant l'établissement des comptes.

Base de présentation

Les comptes annuels de la Confédération sont présentés en francs suisses (CHF).

Monnaies étrangères

Les éléments monétaires du patrimoine et les engagements libellés en monnaies étrangères sont évalués au cours du jour de la date du bilan. Les différences de conversion sont imputées au compte de résultats.

Comptabilisation des revenus

Les revenus sont comptabilisés au moment de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation par la Confédération. Si la prestation est fournie au-delà d'une clôture d'exercice, elle fait l'objet d'une régularisation. Si un moment est déterminant (par ex. décision, autorisation), le revenu est comptabilisé quand la prestation de la Confédération est fournie ou quand la décision est entrée en vigueur.

Comptabilisation des revenus fiscaux

L'impôt fédéral direct (IFD) est comptabilisé selon le principe de caisse, sur la base des montants bruts d'impôt reçus au cours de l'année comptable. Les parts revenant aux cantons sont comptabilisées séparément en tant que charges. Une créance conditionnelle indique les rentrées à prévoir dans les années qui suivraient une hypothétique suppression de l'IFD.

Le revenu de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est établi sur la base des créances provenant des décomptes enregistrés (y c. les décomptes complémentaires, les avis de bonification, etc.) pendant l'exercice comptable.

Les droits de timbre sont comptabilisés sur la base des déclarations reçues durant l'exercice comptable.

Le revenu de l'impôt anticipé se calcule à partir des déclarations reçues, des factures établies ainsi que des demandes de remboursement. Des régularisations sont faites pour les demandes de remboursement déposées avant le 10 janvier de l'année suivante ou attendues pour cette date selon l'analyse de cas portant sur des montants de plus de 100 millions, ce qui a pour conséquence de réduire les revenus ou recettes. En revanche, les demandes de remboursement reçues ou attendues jusqu'au 10 janvier de l'année suivante et dont le montant d'impôt est de plus 100 millions sont en outre enregistrées comme postes débiteurs – pour autant qu'aucune déclaration de perception les concernant n'aie été reçue jusqu'à cette date. Une provision est constituée pour les remboursements encore dus. Des explications concernant le mode de calcul de la provision au titre de l'impôt anticipé figurent sous le ch. 62/37.

Les revenus des impôts sur les huiles minérales, de l'impôt sur le tabac, de l'impôt sur les véhicules automobiles, des droits de douane à l'importation, de la RPLP (véhicules étrangers) et de la RPLF (redevance forfaitaire sur le trafic des poids lourds) sont comptabilisés sur la base du fait générateur pour les opérations économiques imposables. Les revenus de l'impôt sur la bière sont comptabilisés avec environ un trimestre de retard, sur la base des déclarations reçues.

Les revenus de la vignette routière et de la RPLP (véhicules suisses) sont comptabilisés au moment de l'entrée des décomptes. Les revenus de la RPLP sur les véhicules suisses sont donc comptabilisés avec un décalage allant jusqu'à deux mois.

Les revenus des taxes d'incitation (COV, huile de chauffage «extralégère», essence et diesel contenant du soufre, taxe pour l'assainissement de sites contaminés, taxe sur le CO₂ sur les

combustibles) et de l'impôt sur les maisons de jeu sont compensés au niveau du compte de résultats par le bais des apports aux fonds correspondants enregistrés sous les capitaux de tiers.

Comptabilisation des revenus extraordinaires

Les revenus extraordinaires sont comptabilisés au moment de leur encaissement. Les revenus concernant plusieurs périodes ne sont pas régularisés (p. ex. les revenus uniques sur plusieurs années en matière de téléphonie mobile).

Régularisations dans le domaine des subventions

Des régularisations sont opérées si la subvention a acquis force obligatoire et a été allouée sous l'une des formes juridiques prévues à l'art. 16 de la loi fédérale du 5.10.1990 sur les aides financières et les indemnités (loi sur les subventions, LSu; RS 616.1) et si le bénéficiaire de subvention a fourni la prestation donnant droit à la subvention (en partie du moins).

Disponibilités et placements à court terme

Ils comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont l'échéance est de trois mois au maximum (y c. les dépôts à terme et les placements financiers). Ils sont évalués à leur valeur nominale.

Créances

La valeur affichée correspond aux montants facturés, déduction faite des réévaluations opérées pour les créances douteuses, les remboursements et les escomptes. Ces réévaluations sont établies sur la base de la différence entre la valeur nominale des créances et le montant net jugé recouvrable.

Placements financiers

Les placements financiers à échéance fixe, que la Confédération a la possibilité et l'intention de conserver jusqu'à leur échéance, sont classés comme «détenus jusqu'à l'échéance» et portés au bilan au coût d'acquisition amorti, selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Celle-ci prévoit la répartition de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement (agio/disagio), à l'aide de la méthode de la valeur actuelle, sur la durée du placement en question.

Les placements financiers effectués dans le but de réaliser des bénéfices à court terme en exploitant de manière ciblée les fluctuations de cours du marché sont évalués à leur valeur de marché, ce qui fait qu'ils relèvent de la catégorie «stock commercial». Dans cette catégorie, les variations de la valeur de marché sont imputées au compte de résultats.

Les autres placements financiers, dont la durée de détention n'est pas définie et qui peuvent être vendus à tout moment, sont considérés comme étant «disponibles à la vente». De tels placements sont évalués selon le principe de la valeur la plus basse. L'inscription au bilan s'effectue sur la base de la valeur d'acquisition ou d'une valeur du marché inférieure. Si la valeur de marché tombe en dessous de la valeur d'acquisition, la moins-value doit être comptabilisée avec incidence sur le résultat. Il n'est pas tenu compte des variations au-dessus de la valeur de marché.

Instruments financiers dérivés

La Confédération peut utiliser des instruments financiers dérivés dans trois buts différents: pour le négoce, comme couverture et pour les postes stratégiques.

Les postes des opérations de négoce sont évalués et portés au bilan à la valeur de marché. Les variations de la valeur de marché se répercutent sur le compte de résultats. En cas d'illiquidité du marché, des modèles d'évaluation serviront à calculer la valeur de marché.

Les opérations de couverture en monnaies étrangères (opérations à terme et options) sont enregistrées selon la technique de la comptabilité de couverture. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Si les opérations de couverture ne satisfont pas aux exigences de la comptabilité de couverture, elles sont assimilées à des opérations de négoce. La part superflue (overhedge) est également comptabilisée comme opération de négoce.

Les instruments financiers dérivés peuvent être comptabilisés comme postes stratégiques. De tels dérivés figurent au bilan à la valeur de marché. Les paiements d'intérêts sont également attribués à chaque exercice comptable pro rata temporis. Dans le cas des instruments financiers stratégiques (actuellement, les swaps de taux d'intérêt en francs), le principe de la valeur la plus basse s'applique pour enregistrer les variations de la valeur de marché. Ce qui signifie que les instruments en question sont évalués à la valeur du marché ou à une valeur plus basse. En cas de liquidation ou vente prématurée ou à l'expiration de l'instrument financier dérivé, le résultat de l'aliénation ainsi que les variations de la valeur de marché des périodes antérieures (solde du compte de compensation) sont inscrits dans le compte de résultats.

Stocks

Les stocks sont évalués à leur coût d'acquisition ou de revient (y c. les coûts indirects de production) ou à leur valeur de réalisation nette. Ils sont calculés à l'aide de la méthode du prix moyen variable. Des prix standards sont utilisés s'ils sont proches du coût effectif d'acquisition ou de revient. Les stocks difficiles à écouler donnent lieu à des réévaluations.

Prêts du patrimoine administratif

Les prêts sont inscrits dans le bilan au patrimoine administratif s'ils ont été octroyés en vue de l'exécution de tâches publiques. Ils sont évalués à leur valeur nominale ou à leur valeur vénale la plus basse.

Le montant d'une éventuelle réévaluation est établi en fonction de la solvabilité des débiteurs, de la valeur des garanties et des conditions de remboursement. Les prêts remboursables conditionnellement qui font partie du patrimoine administratif sont intégralement réévalués au moment de leur octroi.

Les prêts dont la rémunération s'écarte des conditions du marché sont actualisés et réévalués en conséquence, si l'échéance est supérieure à 5 ans et la valeur nominale dépasse 100 millions.

Contributions à des investissements

Les contributions à des investissements accordées à des tiers par la Confédération ne sont ni inscrites au bilan, ni évaluées. Les contributions à des investissements sont inscrites à titre de dépenses d'investissement et intégralement réévaluées par le biais des charges de transfert au cours de l'année de leur octroi.

Participations

Les participations importantes sont évaluées à la valeur de mise en équivalence. La valeur affichée se base sur la clôture au 30 septembre. Les principes régissant l'établissement du bilan et l'évaluation des participations importantes s'écarteront toutefois en partie des principes appliqués par la Confédération. Les participations sont considérées comme importantes si la valeur de mise en équivalence s'élève à 100 millions au moins et si la participation de la Confédération représente au moins 20%. En cas d'indice d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus compte tenu de leur utilité future. Si la valeur comptable dépasse la valeur du marché ou la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Les autres participations, déduction faite des réévaluations effectuées, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition. La valeur intrinsèque ou la valeur de rendement peuvent servir de base pour le calcul des réévaluations.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition ou de revient et amorties en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Biens-fonds	aucun amortissement
Routes nationales	10 - 50 ans
Bâtiments	10 - 50 ans
Installations d'exploitation/de stockage, machines	4 - 7 ans
Mobilier, véhicules	4 - 12 ans
Informatique	3 - 7 ans

Exemples:

Mobilier

• petits serveurs	3 ans
• installations du réseau	7 ans
• mobilier	10 ans
• voitures de tourisme	4 ans

Routes nationales

• terminées avant le 1.1.2008	30 ans
• terminées après le 1.1.2008	
– voies de circulation	30 ans
– tunnels	50 ans
– ouvrages d'art	30 ans
– installations électromécaniques	10 ans

Les routes nationales prises en charge et terminées pour le 1.1.2008 font l'objet d'un délai d'amortissement de 30 ans, étant donné qu'une répartition en différentes catégories n'était pas prévue avant l'introduction de la RPT. Ce délai vaut également pour les bâtiments en rapport avec les routes nationales (centres d'entretien, etc.). En revanche, les installations terminées après le 1.1.2008 peuvent être classées en plusieurs catégories. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie économique.

Bâtiments

• Bâtiments administratifs	40 ans
• bâtiments des douanes	30 ans
• Aménagements spéciaux	10 ans

Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont inscrits au bilan à une valeur nulle. Les immeubles non occupés par leur propriétaire et non commercialisables sont principalement des bâtiments du parc à disposition d'armasuisse Immobilier, devenus superflus suite à la réforme de l'armée.

S'ils sont portés à l'actif, les aménagements spéciaux et les installations pour les locaux loués sont amortis sur la durée d'utilisation estimée ou sur la durée du bail plus brève.

Les bâtiments dont les diverses parties ont une durée d'utilisation différente ne sont pas comptabilisés et amortis séparément. Ce principe est pris en compte pour fixer la durée d'amortissement.

Les dépenses supplémentaires qui prolongent l'utilité économique d'une immobilisation corporelle sont inscrites à l'actif. Les dépenses à titre de réparation et d'entretien sont enregistrées comme charges.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles acquises ou développées en interne sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de revient et amorties de manière linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée:

Logiciels (achats, licences, développement propre)	3 ans ou durée d'utilisation contractuelle
Licences, brevets, droits	durée d'utilisation contractuelle

Objets d'art

Les objets d'art ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. L'Office fédéral de la culture (OFC) tient un inventaire de tous les objets d'art en possession de la Confédération. Les œuvres d'art servent à équiper les ambassades et consulats de Suisse à l'étranger ainsi que les bâtiments de l'administration fédérale d'une certaine importance. Les œuvres les plus précieuses sont prêtées pour être exposées dans divers musées en Suisse. Les travaux de designers sont prêtés au Museum für Gestaltung de Zurich et les photographies à la Fondation suisse pour la photographie de Winterthour.

Leasing

Les actifs acquis sur la base de contrats de leasing, pour lesquels la Confédération supporte les risques et avantages inhérents à la propriété (leasing financier), sont enregistrés comme immobilisations financières selon la qualité de l'objet en leasing. La première inscription au bilan d'un leasing financier s'effectue à la valeur de marché de l'objet ou à la valeur actuelle nette la plus basse des futurs paiements non dénonçables prévus au début du contrat. Ledit montant est enregistré comme engagement découlant du leasing financier. L'amortissement de l'objet en leasing se base sur la durée de son utilité économique ou, si le transfert de propriété à la fin du leasing n'est pas certain, sur la durée d'utilisation plus brève fixée par contrat.

Les opérations de leasing pour lesquelles la Confédération ne supporte pas ou qu'en partie les risques et avantages inhérents à la propriété, sont considérées comme des leasings d'exploitation. Les charges qui en découlent sont directement portées au compte de résultats.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est ré-examinée chaque fois qu'une surévaluation apparaît possible eu égard à de nouvelles conditions ou à un événement intervenu. En cas de signe d'une surévaluation, la valeur de marché est déterminée sur la base des flux de trésorerie attendus de leur utilité future ou de leur réalisation, après déduction des éventuels coûts d'aliénation. Si la valeur comptable dépasse le bénéfice net sur la vente et la valeur d'usage, une moins-value est comptabilisée comme charge à hauteur de la différence affichée.

Provisions

Des provisions sont constituées pour des engagements actuels résultant d'un événement passé, si des sorties de trésorerie afférentes à ces engagements sont probables et s'il est possible d'évaluer le montant de manière fiable (par ex. assainissement des sites contaminés). Si la sortie de trésorerie n'est pas probable (< 50%) ou ne peut être évaluée de manière fiable, le fait en question figure parmi les engagements conditionnels.

Des provisions pour restructuration ne peuvent être constituées que s'il existe un plan de restructuration détaillé qui a d'ores et déjà été annoncé et si leur valeur peut être déterminée de manière fiable.

La Confédération est son propre assureur. Seules les dépenses attendues suite à des événements du passé amènent à constituer des provisions. Aucune provision n'est constituée en prévision d'événements potentiels.

Engagements résultant de livraisons et de prestations

Les engagements provenant de livraisons et de prestations sont indiqués à leur valeur nominale.

Engagements financiers

Les engagements financiers englobent les engagements résultant de papiers monétaires, les engagements envers les banques, les engagements envers d'autres parties, les emprunts et les valeurs de remplacement négatives des dérivés.

L'évaluation s'effectue en principe à la valeur nominale. Font exception les valeurs de remplacement négatives des dérivés, évaluées à leur valeur de marché et les engagements financiers maintenus jusqu'à la date d'échéance (méthode de la comptabilité d'exercice).

Comptes spéciaux

Les engagements envers des comptes spéciaux sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Fonds affectés

Les fonds affectés sont évalués à leur valeur nominale. Ils sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique.

Les fonds affectés sont présentés sous le capital propre si la loi accorde expressément une marge de manœuvre quant aux modalités et au moment de l'utilisation. Les autres fonds affectés sont présentés sous les capitaux de tiers.

Les charges et les revenus des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont comptabilisés dans le compte de résultats. En fin d'année, les revenus et les charges des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers sont neutralisés dans le compte de résultats via des apports ou des prélèvements. Les fonds affectés enregistrés sous le capital propre donnent lieu à une compensation en fin d'année par le biais d'un transfert au sein du capital propre.

Fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers confient à la Confédération en les assortissant de conditions ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales. Le Conseil fédéral précise les modalités de gestion dans les

limites de ces conditions et dispositions. Les fonds spéciaux sont attribués aux capitaux de tiers ou au capital propre en fonction de leur caractère et de leur valeur économique. L'inscription sous le capital propre est requise lorsque l'unité administrative responsable peut décider, dans une large mesure, de la manière et du moment de l'utilisation des fonds. Les autres fonds spéciaux sont présentés sous les capitaux de tiers.

Réserves provenant d'enveloppes budgétaires

Les unités administratives GMEB ont la possibilité de constituer des réserves et de les utiliser ultérieurement pour financer des activités en conformité avec les objectifs de leur mandat de prestations (art. 46 LFC). La constitution et l'utilisation de réserves donnent lieu à des écritures dans le capital propre.

La constitution de réserves affectées est possible lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. De telles réserves ne peuvent être utilisées que pour des projets à l'origine de leur création.

Une fois atteints les objectifs définis quant aux prestations, les unités administratives GMEB peuvent en outre constituer des réserves générales si elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires ou si elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget.

Réserve liée à la réévaluation

Si une valeur patrimoniale est évaluée à sa valeur de marché, cet élément de fortune est régulièrement contrôlé quant à sa valeur. Les éventuelles hausses de valeur sont comptabilisées dans la réserve liée à la réévaluation. Si la valeur diminue, il convient d'abord de réduire en conséquence, le cas échéant, le montant de la réserve liée à la réévaluation. Une fois celle-ci entièrement épuisée, une comptabilisation est effectuée dans le compte de résultats.

Engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel

La notion «engagements de prévoyance et autres prestations à long terme destinées au personnel» englobe les rentes, les prestations de sortie ainsi que les futures primes de fidélité. L'évaluation se fonde sur la norme IPSAS 25. A la différence du bilan selon la méthode statique d'inscription au bilan des engagements de prévoyance prévue par le droit suisse en matière de prévoyance, l'approche économique figurant dans la norme IPSAS 25 consiste à calculer les droits acquis à des prestations de prévoyance en tenant compte de l'évolution future des salaires et des rentes.

L'évaluation tient compte également d'autres hypothèses actuarielles concernant le taux d'escompte, le rendement de la fortune de prévoyance, l'évolution salariale et l'adaptation des rentes ainsi que l'évolution démographique (taux de mortalité et d'invalidité et probabilités de sortie).

3 Gestion des risques et situation en matière de risques

Bases légales

La Confédération est exposée à des risques variés susceptibles de compromettre l'atteinte des objectifs et l'exécution des tâches de l'administration fédérale. Il s'agit d'identifier, d'analyser et d'évaluer ces risques le plus tôt possible afin de pouvoir prendre au bon moment les mesures requises. A cet effet, le Conseil fédéral a défini, à la fin de 2004, les bases de la gestion des risques au sein de la Confédération. Depuis lors, la gestion des risques ne cesse d'évoluer. Le 24 septembre 2010, le Conseil fédéral a édicté de nouvelles directives sur la politique de gestion des risques menée par la Confédération (FF 2010 5965). Se fondant sur ces documents, l'Administration fédérale des finances (AFF) a publié le 21 novembre 2011 des directives sur la gestion des risques menée par la Confédération et un manuel explicatif.

Objectifs

Grâce à la gestion des risques, l'administration fédérale dispose d'un instrument lui permettant de remplir ses tâches et d'atteindre ses objectifs en faisant preuve de prudence. La gestion des risques fournit des informations précieuses pour les prises de décision et permet une utilisation efficace des ressources. En tant que partie intégrante des processus de gestion de l'administration fédérale, elle contribue à renforcer la confiance en cette dernière.

Champ d'application

La gestion des risques concerne tous les départements, la Chancellerie fédérale, les unités de l'administration fédérale centrale et les unités de l'administration fédérale décentralisée qui ne tiennent pas de comptabilité propre. Les établissements et entreprises autonomes de la Confédération ont leur propre gestion des risques, qui est suivie dans le cadre du pilotage par la Confédération.

Notion de risque

Par risques, on entend des événements et des évolutions qui ont une certaine probabilité de se produire et qui ont des conséquences négatives majeures d'ordre financier et non financier au niveau de l'atteinte des objectifs et de l'exécution des tâches. Les opérations d'identification, d'analyse, d'évaluation, de maîtrise et de surveillance des risques s'effectuent selon des règles uniformes. L'aménagement de la gestion des risques s'appuie sur les systèmes normatifs usuels.

Structure et organisation

La mise en œuvre de la gestion des risques incombe en principe aux départements et à la Chancellerie. Les personnes et organes concernés sont soutenus par des responsables de la gestion des risques et par des conseillers en gestion des risques (au niveau de l'unité administrative) qui ont suivi une formation. L'AFF et la Conférence des secrétaires généraux (CSG) assument d'importantes fonctions de coordination. L'AFF définit des normes méthodologiques et des exigences minimales en matière de gestion des risques et organise des cours destinés à l'ensemble de l'administration fédérale afin de promouvoir une mise en œuvre homogène de la gestion des risques. Elle exploite, en outre, une application informatique pour la gestion des risques et l'établissement des rapports. La CSG établit un ordre de priorité des risques et consolide ces derniers au niveau du Conseil fédéral, examine les risques importants dans les départements sous l'angle des interactions et procède à un contrôle d'exhaustivité.

Stratégie en matière de risques

Pour maîtriser les risques, la Confédération dispose de trois stratégies: éviter, atténuer ou financer. Nombre de tâches de la Confédération ne peuvent être exécutées qu'en prenant des risques. Malgré ces risques, il n'est généralement pas possible de renoncer (stratégie de l'évitement) à l'exécution de ces tâches. L'administration fédérale ne peut que tenter de limiter le plus possible les risques (stratégie de l'atténuation), tout en tenant compte du rapport coût/utilité.

Sur le plan financier, la Confédération assume en principe le risque pour les dommages causés à son patrimoine et supporte les conséquences de son activité (art. 50, al. 2, OFC). Ce n'est que dans des cas particuliers que l'AFF approuve la conclusion d'un contrat d'assurance.

Les mesures destinées à maîtriser les risques peuvent être prises au niveau de l'organisation (par ex. principe du double contrôle), du personnel (par ex. cours de perfectionnement), de la technique (par ex. protection contre les incendies) ou du droit (garanties contractuelles, modifications de la législation). Leur efficacité est vérifiée périodiquement dans le cadre de processus de contrôle de gestion.

Système de contrôle interne (SCI)

Afin de contrôler en permanence les risques au niveau des processus importants du point de vue financier, un système de contrôle interne a été mis en place en 2008 pour l'ensemble de l'administration fédérale, conformément à l'art. 39 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC). La gestion des risques et le SCI présentent des interfaces au niveau de l'évaluation et de la réduction des risques, raison pour laquelle une harmonisation entre le conseiller en gestion des risques et le chargé du SCI est prévue au moins une fois par an dans les unités administratives.

Situation en matière de risques à la Confédération

Les risques auxquels la Confédération est exposée sont liés directement ou indirectement aux tâches et activités que lui assignent la Constitution et la loi. Ils sont évalués sur la base de leur probabilité de survenance et de leurs conséquences. En ce qui concerne les conséquences, quatre dimensions sont prises en compte outre les conséquences financières, à savoir les atteintes à la réputation, les atteintes à la protection de la population et des collaborateurs, les atteintes à l'environnement et les entraves aux processus opérationnels de l'administration fédérale.

La Confédération peut subir des dommages causés à son patrimoine (par ex. dommages à ses propres bâtiments et infrastructures). En outre, elle doit faire face à des risques liés à sa responsabilité (responsabilité contractuelle ou extracontractuelle par ex. pour des actes accomplis par des employés de la Confédération, infractions à l'obligation de surveillance dans le domaine de la santé, du marché financier, des infrastructures, etc.) ou à des entreprises et établissements devenus autonomes. La stabilité du système de prévoyance vieillesse (1^{er} et 2^e piliers)

et le dialogue en cours avec l'UE et des établissements financiers d'importance systémique (too big to fail) constituent eux aussi des risques majeurs. Enfin, l'apparition d'une pandémie, les problèmes en matière d'informatique, de télécommunications et de sécurité de l'information (attaques internes et externes) et les événements naturels font également partie des risques auxquels la Confédération peut être exposée.

Publication des risques

Les rapports sur les risques établis à l'intention du Conseil fédéral ne sont pas rendus publics. La mention dans le compte annuel de risques importants du point de vue financier diffère selon le type de risque. Les risques sont inscrits en tant que provision ou qu'engagement provisionnel suivant leur degré de probabilité:

- Lorsque les conséquences financières d'un événement passé peuvent être évaluées de manière fiable et qu'une sortie de fonds au cours des futurs exercices comptables est probable (> 50%), une provision est constituée dans le bilan.
- Un engagement conditionnel est mentionné dans l'annexe des comptes annuels lorsqu'un événement passé est susceptible d'entraîner un engagement d'un montant ne pouvant pas être évalué de manière fiable et dont l'existence doit être confirmée par un événement futur. La survenance de cet événement ne peut pas être influencée.

Les processus administratifs internes garantissent que les risques qui remplissent les critères fixés en matière de constitution de provisions ou d'engagements conditionnels sont recensés intégralement et mentionnés dans les comptes annuels.

4 Allègements fiscaux

Les allègements fiscaux ont un effet semblable aux subventions cachées. Le problème tient au fait que les pertes de recettes qu'ils entraînent sont difficilement quantifiables. Il est par conséquent difficile, voire impossible, d'évaluer leur efficacité et leur efficience. Par ailleurs, les allègements étant définis dans une loi, ils échappent au pilotage du Parlement en matière budgétaire.

L'étude de l'AFC apporte davantage de transparence

Dans son étude du 2.2.2011, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a répertorié pour la première fois les allègements fiscaux accordés par la Confédération et estimé les pertes de recettes. La liste des différents allègements fiscaux a été publiée sur le site Internet de l'AFC (sous www.estv.admin.ch/thèmes) en février 2012. Elle doit être actualisée et complétée périodiquement.

Cette base permet de suivre l'évolution des allègements fiscaux sous une forme agrégée dans les rapports sur l'état des finances (dans l'annexe au compte d'Etat).

La base élaborée par l'AFC illustre l'importance cruciale des allègements fiscaux pour les finances de la Confédération:

- Le rapport de l'AFC identifie 141 allègements fiscaux existants. Un grand nombre de ces allègements, de faible portée, n'ont pas pu être quantifiés.
- La liste actuelle de l'AFC concernant les allègements fiscaux (état au 1.2.2012) présente de nouvelles estimations concernant les pertes de recettes notamment dans le domaine de l'impôt sur les véhicules automobiles (1,1 mio au total), de l'impôt sur les huiles minérales (1496 mio au total) et de la taxe sur le CO₂ (67 mio). Les moins-values quantifiées découlant des allègements fiscaux sont donc comprises, selon la norme fiscale utilisée comme base de calcul, entre 20 et 24 milliards (soit entre 32 % et 38 % environ des recettes de la Confédération pour 2012).
- Il ressort du tableau illustrant les allègements fiscaux les plus importants (liste non exhaustive), que les pertes de recettes quantifiées jusqu'à présent concernent, pour environ trois quarts, les deux plus importantes sources de recettes de la Confédération: pour ce qui est de l'impôt fédéral direct, les

allègements fiscaux concernent la prévoyance vieillesse (en particulier les déductions pour le 2^e et le 3^e pilier) et les frais professionnels (notamment les déductions pour les frais de transport et les repas pris à l'extérieur). Les diminutions de recettes dans le cadre de la taxe sur la valeur ajoutée proviennent principalement des exclusions du champ de l'impôt dans les domaines de l'immobilier et de la santé, ainsi que de l'application du taux réduit aux denrées alimentaires de base, aux plantes et aux imprimés.

Il n'est pas possible d'établir une évaluation définitive des différents allègements fiscaux, car le nombre d'évaluations pour les différents allègements fiscaux est très restreint. L'évaluation devrait également prendre en compte l'efficacité et l'efficience des allègements fiscaux ou des éventuelles mesures de remplacement (par ex. des subventions).

Sur un plan général, ces évaluations donnent néanmoins à penser qu'il convient de privilégier les subventions (portant sur les dépenses) aux allègements fiscaux et que ce principe tend à être trop peu envisagé.

- Les allègements fiscaux dérogent au principe de l'imposition selon la capacité économique. En particulier dans le cadre des impôts progressifs (impôt sur le revenu), les personnes qui disposent d'un revenu élevé sont favorisées par rapport aux personnes ayant un revenu plus bas.
- Les allègements fiscaux ne sont guère transparents et influençables. Ils ne peuvent être assortis de réserves et de conditions, ce qui rend plus difficile l'action des pouvoirs publics sur la tâche ou l'activité que les allègements visent à promouvoir. Cela se traduit par des effets d'aubaine plus importants que dans le cas de subventions, autrement dit, cette incitation supplémentaire n'aurait pas été nécessaire pour obtenir les comportements escomptés. Car plus l'effet d'aubaine est important, plus l'efficacité et l'efficience sont réduites.
- La loi sur les subventions prévoit qu'il convient, en principe, de renoncer aux aides accordées sous forme d'allègements fiscaux (art. 7, let. g, LSu; RS 616.1). Le nombre important (et tendanciellement croissant) d'allègements fiscaux indique que les dérogations aux principes légaux sont trop fréquentes.

Sélection d'allègements fiscaux

	Perte de recettes estimée en mio
Impôt fédéral direct	8 700
Taxe sur la valeur ajoutée	8 100
Droits de timbre	4 400
Impôt sur les huiles minérales	1 400
Taxe sur le CO ₂	70
Redevance sur le trafic des poids lourds	30
Impôt sur les véhicules automobiles	1

5 Exigences du frein à l'endettement

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
1 Recettes totales	64 535	64 751	63 735	-800	-1,2
2 Recettes extraordinaires	290	634	738		
3 Recettes ordinaires [3=1-2]	64 245	64 117	62 997	-1 248	-1,9
4 Facteur conjoncturel	1,007	1,007	1,012	0,005	
5 Plafond des dépenses totales (art. 13 LFC) [5=3x4]	64 695	64 565	63 753	-942	-1,5
6 Excédent conjoncturel requis/déficit autorisé [6=3-5]	-450	-449	-756		
7 Dépenses extraordinaires (art. 15 LFC)	1 998	–	–		
8 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation)	–	–	–		
9 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement)	–	–	–		
10 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif)	166	435	435		
11 Dépenses maximales autorisées [11=5+7-8-9-10]	66 527	64 131	63 319	-3 209	-4,8
12 Dépenses totales selon C/B	64 331	64 131	61 736	-2 595	-4,0
13 Différence (art. 16 LFC) [13=11-12]	2 197	0	1 583		

Après la profonde récession de 2009, l'économie suisse s'est rapidement redressée. Au cours des deux années qui ont suivi la crise, la sous-exploitation des capacités de production de l'économie n'a cessé de diminuer grâce à des taux de croissance supérieurs à la moyenne, qui ont permis de compenser une grande partie de la perte de prospérité subie. En raison de la force du franc et de l'affaiblissement de la croissance économique internationale, un ralentissement passager de cet effet de rattrapage se dessinait déjà au moment de l'élaboration du budget 2012. C'est pourquoi, au budget 2012 déjà, le frein à l'endettement autorisait un déficit conjoncturel d'un montant de 449 millions. Les dépenses ordinaires approuvées par le Parlement étaient de 435 millions inférieures aux dépenses maximales autorisées. Conformément à l'art. 17c LFC, ce montant a été destiné au compte d'amortissement à titre d'économie préventive pour financer une partie des dépenses extraordinaires de 2011, de sorte que les dépenses totales correspondent aux dépenses maximales autorisées.

Les recettes totales d'environ 63,7 milliards (ligne 1) enregistrées au compte 2012 ont été de 1 milliard inférieures aux prévisions, bien que les recettes extraordinaires provenant de la vente aux enchères de licences de téléphonie mobile (ligne 2) aient dépassé le montant inscrit au budget de quelque 100 millions. Les recettes ordinaires (ligne 3) sont inférieures au montant inscrit au

budget principalement en raison de l'impôt fédéral direct et de la taxe sur la valeur ajoutée. Le fait que l'évolution économique n'ait pas non plus correspondu aux attentes du budget en est un indice clair. De fait, le facteur conjoncturel (ligne 4), qui indique une valeur de 1,012, révèle une sous-utilisation des capacités de production plus importante que prévu au budget (1,007). Toutefois, bien que plus élevé, le facteur conjoncturel ne permet pas de compenser la baisse des recettes, de sorte que le plafond des dépenses est inférieur au montant budgétisé. Le déficit conjoncturel autorisé (ligne 6) atteint 756 millions.

Le plafond des dépenses autorisées (ligne 11) peut être relevé en cas de dépenses extraordinaires. Toutefois, aucune dépense extraordinaire n'était prévue en 2012 et aucune n'est survenue en cours d'exercice (ligne 7). En revanche, la bonification, mentionnée plus haut, portée au compte d'amortissement à titre d'économie préventive (ligne 10), entraîne une réduction du plafond des dépenses autorisées.

Les dépenses totales du compte (ligne 12) sont inférieures d'environ 2,4 milliards aux dépenses budgétisées et de 1583 millions aux dépenses maximales autorisées (ligne 11). Les exigences minimales du frein à l'endettement ont donc été largement respectées dans le compte 2012.

Au 31.12.2010, l'avoir du compte de compensation s'élevait à 17 811 millions (ligne 14). L'écart entre les dépenses maximales autorisées et les dépenses effectives est porté au compte de compensation à titre de bonification (ligne 16). En 2012, cette bonification atteint 1 583 millions. Le compte de compensation affichait ainsi, au 31 décembre 2012, un solde positif de 19 394 millions (ligne 17).

Au 31.12.2011, le découvert du compte d'amortissement s'élevait à 1 127 millions (ligne 18). Les recettes extraordinaires de 738 millions (ligne 20) sont inscrites au crédit du compte d'amortissement. Les économies préventives (ligne 22) au sens de l'art 17c LFC (RS 611.0) sont elles aussi comptabilisées à titre de bonification. Au 31 décembre 2012, le compte d'amortissement affiche ainsi un solde positif de 46 millions (ligne 23). Le compte d'amortissement est par conséquent apuré.

Solde du compte de compensation

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
14 Solde du compte de compensation au 31.12. de l'année précédente	15 614	17 811		
15 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17 LFC, découvert du compte de compensation) [=8]	–	–		
16 Différence (art. 16 LFC) [=13] (art. 66 LFC)	2 197	1 583		
17 Solde du compte de compensation au 31.12. [17=14+15+16]	17 811	19 394	1 583	8,9

Compte d'amortissement

mio CHF	Compte 2011	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
18 Solde du compte d'amortissement au 31.12 de l'année précédente	416	-1 127		
19 Dépenses extraordinaires (art. 17a LFC)	1 998	–		
20 Recettes extraordinaires (art. 17a LFC)	290	738		
21 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17b LFC, découvert du compte d'amortissement) [=9]	–	–		
22 Abaissement du plafond des dépenses totales (art. 17c LFC, économies à titre préventif) [=10]	166	435		
23 Solde du compte d'amortissement au 31.12 [23=18-19+20+21+22]	-1 127	46	1 173	104,1

Principes du frein à l'endettement

Le frein à l'endettement crée un lien contraignant entre le total des dépenses admissibles et les recettes. Il vise à prévenir les déséquilibres structurels des finances de la Confédération et à empêcher ainsi que la dette de la Confédération ne continue de croître en raison de déficits au compte de financement. Le frein à l'endettement se fonde sur la *règle des dépenses*: seul le montant des recettes encaissées par la Confédération en situation conjoncturelle normale peut être dépensé. Il s'applique au budget, en se fondant sur des prévisions pour ce qui est de l'évolution de la situation économique (facteur conjoncturel), des recettes et, dans une certaine mesure aussi, des dépenses (par ex. les intérêts passifs). C'est pourquoi, lors de la publication du compte d'Etat, des écarts apparaissent par rapport au budget tant en ce qui concerne les dépenses maximales autorisées que les dépenses effectives.

Pour s'assurer que les exigences du frein à l'endettement soient respectées tant lors de l'élaboration que de l'exécution du budget, la loi sur les finances de la Confédération prescrit la tenue d'une statistique en dehors du compte d'Etat. Celle-ci sert de «*compte de compensation*» dans lequel sont inscrits les écarts annuels entre les dépenses maximales

autorisées et les dépenses effectives: si les dépenses effectives de l'année considérée sont plus (ou moins) élevées que les dépenses autorisées calculées en fonction des recettes réalisées et de l'évolution conjoncturelle, la différence est portée au compte de compensation à titre de charge (ou à titre de bonification). Si le compte de compensation présente des découverts, ceux-ci doivent être éliminés par le biais de réductions de dépenses au cours des années suivantes. En revanche, aucune hausse des dépenses n'est possible en cas d'excédents. Ces derniers sont utilisés pour compenser de futures erreurs d'estimation.

La règle complétant le frein à l'endettement vise à assurer que l'équilibre des finances soit rétabli à moyen terme, y compris dans le budget extraordinaire, et ainsi à éviter que les dépenses extraordinaires n'entraînent une hausse permanente de la dette. Le «*compte d'amortissement*» sert d'instrument de gestion du budget extraordinaire. Il comptabilise les dépenses extraordinaires au débit et les recettes extraordinaires au crédit. En vertu de la règle complémentaire, les découverts du compte d'amortissement doivent être comblés en l'espace de six ans par le biais d'une réduction des dépenses maximales autorisées dans le budget.

62 Explications concernant le compte annuel

Les postes nécessaires à l'évaluation de l'état des finances, des revenus et du patrimoine de la Confédération sont expliqués ci-après. La numérotation se fonde sur les numéros figurant dans les tableaux concernant le compte de résultats et le bilan (ch. 52 et 53). Elle renvoie, si nécessaire, au compte de financement, au compte des investissements et à l'état du capital propre (ch. 51, 54 et 55).

Les tableaux concernant le compte de résultats indiquent l'optique du compte de résultats dans les termes en gras figurant dans la première ligne et dans les indications de détail. Afin de reconnaître aisément les différences par rapport au compte de financement, les recettes ou les dépenses selon l'optique du financement sont indiquées en gras à la dernière ligne des tableaux. Dans les commentaires, en revanche, les contributions à des investissements, les recettes de participations ainsi que les recettes et les dépenses extraordinaires sont de toute façon présentées selon l'optique du financement. Les écarts importants entre le compte de résultats et le compte de financement sont expliqués dans le texte (voir aussi le tome 3, ch. 5).

Postes du compte de résultats

1 Impôt fédéral direct

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de l'impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 342	451	2,5
Impôt sur le bénéfice net des pers. morales	8 396	9 272	8 659	263	3,1
Impôt sur le revenu des personnes physiques	9 665	9 667	9 834	169	1,8
Imputation forfaitaire d'impôt	-170	-180	-152	18	10,9
Recettes provenant de l'impôt fédéral direct	17 891	18 759	18 342	451	2,5

En dépit de réformes fiscales importantes, le produit de l'impôt fédéral direct a continué de progresser par rapport à l'année précédente (+ 2,5 %). L'impôt sur le revenu et l'impôt sur les bénéfices ont contribué à cette évolution. Celle-ci témoigne du dynamisme de la croissance après la forte récession de 2009.

Les recettes issues de l'impôt fédéral direct s'élèvent, au total, à 18,3 milliards. Après la stagnation qui a marqué 2011, l'année 2012 a connu rebond, soit une croissance de 451 millions (+ 2,5 %). Les deux composantes de l'impôt fédéral direct ont chacune contribué à la progression des recettes: le produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques s'est accru de 169 millions (1,8 %) et celui de l'impôt prélevé sur le bénéfice net des personnes morales de 263 millions (3,1 %). Les recettes réalisées en 2012 se fondent essentiellement sur les revenus et les bénéfices que les entreprises ont engrangés au cours des années 2010 et 2011. Les bons résultats reflètent en premier lieu la reprise économique qui a succédé à la forte récession de 2009.

L'impôt sur le revenu des ménages a été particulièrement productif, en dégagant à nouveau des recettes supplémentaires par rapport à l'année précédente en dépit de la réforme de l'imposition des familles et de la compensation de la progression à froid. Entrées en vigueur le 1er janvier 2011, les deux réformes ont déployé pleinement leurs effets pour la première fois en 2012 pour un montant de l'ordre de 0,8 milliard. Sans ces facteurs spécifiques, la croissance du produit de l'impôt fédéral direct atteindrait quelque 7 %.

Le fait que la Confédération s'octroie une part de l'imputation forfaitaire d'impôts étrangers perçus à la source entraîne une baisse des recettes de l'impôt fédéral direct. Cette part, qui s'élève à 152 millions, est inférieure au montant de l'année précédente.

La part des cantons au produit de l'impôt fédéral direct est de 17 %. Cette part est calculée avant déduction de l'imputation forfaitaire d'impôt.

2 Impôt anticipé

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de l'impôt anticipé	5 961	4 186	3 835	-2 126	-35,7
Impôt anticipé (Suisse)	5 949	4 175	3 824	-2 126	-35,7
Retenue d'impôt, Etats-Unis	11	11	11	0	-2,6
Recettes provenant de l'impôt anticipé	4 861	4 186	4 335	-526	-10,8

Les recettes (4,3 mrd) de l'impôt anticipé ont reculé par rapport à ces deux dernières années. Elles sont toutefois demeurées à un niveau relativement élevé, dépassant de quelque peu le montant budgétisé à l'aide d'une nouvelle méthode d'estimation. Les revenus (3,8 mrd) tiennent compte de la variation de la provision constituée pour les futurs remboursements.

Le rendement de l'impôt anticipé résulte du solde entre les montants retenus (rentées) et les remboursements. S'agissant des rentées (22,1 mrd), elles ont diminué par rapport aux montants encaissés l'année précédente, surtout pour ce qui est des rentées provenant des dividendes. En contrepartie, les demandes de remboursements (17,8 mrd) ont également reculé, mais dans une moindre mesure en chiffres absolus. En conséquence, le solde comptable (4,3 mrd) a baissé par rapport au montant enregistré lors de l'exercice précédent.

Contrairement aux recettes, les *revenus* de cet impôt tiennent compte de la variation de la provision constituée pour les futurs remboursements. L'augmentation (0,5 mrd) de la provision effectuée à cet effet explique ainsi la différence entre les recettes et les revenus, telle qu'elle ressort du tableau ci-avant (cf. ch. 62/43).

Le produit de l'impôt anticipé est soumis à de fortes fluctuations. Il n'est toutefois pas possible d'intégrer à notre estimation budgétaire les éléments particuliers à l'origine de cette volatilité, car ils sont imprévisibles par nature. Par le passé, la budgétisation était fondée sur le montant enregistré en moyenne pluriannuelle. Étant donné l'excédent, souvent élevé, enregistré par rapport au budget, le montant budgétisé pour 2012 a été estimé pour la première fois à l'aide d'une *méthode de lissage exponentiel*. Contrairement à une moyenne pluriannuelle, cette méthode a l'avantage d'accorder un poids plus important aux derniers résultats connus et, par là, garantir la prise en compte d'une éventuelle tendance à la hausse, telle qu'elle est apparue de plus en plus clairement ces dernières années.

Pour le budget 2012, le recours à cette nouvelle méthode d'estimation a entraîné une *correction à la hausse du niveau des recettes* attendu par rapport aux prévisions précédentes. Cela a permis une réduction sensible de l'écart des recettes comptabilisées en 2012 par rapport au montant budgétisé. L'écart s'est en effet chiffré à 149 millions seulement. L'exercice 2012 n'a vraisemblablement pas été fortement affecté par un ou plusieurs facteurs spéciaux. Ainsi, les recettes effectives se sont trouvées proches de la tendance à moyen terme et donc de leur niveau structurel estimé selon la nouvelle méthode de lissage. Néanmoins, étant donné les variations de grande ampleur du produit de l'impôt anticipé, des écarts importants – sous forme d'excédents mais aussi de manques à gagner – par rapport au budget devraient en général demeurer la norme à l'avenir.

3 Droits de timbre

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus des droits de timbre	2 857	2 445	2 136	-721	-25,2
Droit de timbre d'émission	874	260	353	-521	-59,6
Droit de timbre de négociation	1 312	1 510	1 107	-204	-15,6
Titres suisses	192	260	162	-30	-15,4
Titres étrangers	1 120	1 250	945	-175	-15,6
Droit sur les quittances de primes	671	675	675	5	0,7
Recettes provenant des droits de timbre	2 857	2 445	2 136	-721	-25,2

L'évolution des droits de timbre a été marquée par la suppression du droit d'émission sur le capital de tiers en vigueur depuis le 1^{er} mars 2012, mesure prise dans le cadre de la réglementation des grandes banques dites «too big to fail». Suite à cette exonération, mais également du fait d'un nouveau recul du produit du droit de négociation en raison des incertitudes persistantes affectant les marchés boursiers, le produit des droits de timbre a diminué d'environ un quart par rapport au résultat de l'année précédente.

Le droit d'émission frappant les capitaux de tiers (emprunts obligataires, obligations de caisse et papiers monétaires) a été aboli au 1^{er} mars 2012 dans le cadre de la réglementation des grandes banques dites «too big to fail». Il en a résulté un net manque à gagner par rapport à l'année précédente, ce droit n'ayant rapporté que 151 millions durant les premiers mois de l'année, contre un montant fort élevé de 596 millions enregistré sur l'ensemble de l'année précédente. L'estimation budgétaire ne prévoyait aucune recette dans ce secteur car elle était basée sur l'hypothèse que l'exonération adoptée entrerait en vigueur au début de l'année 2012 déjà. Le solde du produit du droit d'émission provient de l'imposition des émissions de capitaux propres (droits de participation). Les revenus correspondants ont de même sensiblement baissé, après avoir été relativement élevés ces quatre dernières

années. Il s'agit en l'espèce d'une source de revenus fort volatile, car elle évolue au gré des créations de nouvelles sociétés et en fonction des besoins de refinancement des sociétés existantes, notamment du secteur bancaire.

Le droit de négociation est à l'origine de plus de 50 % du produit des droits de timbre. Il est tributaire de l'évolution des marchés boursiers à l'échelle internationale. Suite à la crise financière qui a éclaté en 2007, ce produit n'a cessé de reculer. En 2012, étant donné le manque de tendance claire des marchés boursiers jusqu'à l'été du fait de la crise de la dette en Europe, de l'assombrissement des perspectives conjoncturelles mondiales et de l'attrait des produits défiscalisés, les volumes d'affaires imposés ont baissé à nouveau. Par conséquent, le produit du droit de négociation a diminué pour la cinquième année consécutive, alors que le budget tablait sur une légère reprise de l'activité boursière dans le sillage d'une amélioration conjoncturelle.

Le produit du droit sur les quittances de prime demeure relativement stable depuis de nombreuses années. Il a ainsi atteint le montant indiqué au budget, qui tablait sur une faible progression.

4 Taxe sur la valeur ajoutée

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de la taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 050	408	1,9
Ressources générales de la Confédération	16 837	17 350	16 985	148	0,9
Fonds affectés	4 805	5 200	5 065	260	5,4
Assurance-maladie 5 %	889	920	896	8	0,9
Point de TVA en faveur de l'AVS (83 %)	2 269	2 340	2 288	20	0,9
Part Conf. au point de TVA (17%)	465	480	469	4	0,9
Supplément de TVA (0,4 point) en faveur de l'AI	863	1 130	1 103	239	27,7
Apport au fonds pour grands projets ferroviaires	320	330	309	-11	-3,4
Recettes de la taxe sur la valeur ajoutée	21 642	22 550	22 050	408	1,9

La croissance des recettes de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) a également été marquée, en 2012, par le financement additionnel de l'AI. Corrigée des facteurs spéciaux, elle atteint 0,9 %, taux proche de celui du PIB (1,1 %).

S'élevant à 22,1 milliards, les recettes provenant de la TVA progressent de 408 millions, soit de 1,9 % par rapport à l'année précédente. Cette croissance est liée, en majeure partie (pour env. 1,1 point de pourcentage) au relèvement des taux de TVA pratiqué en 2011 en faveur de l'AI. Ce relèvement des taux n'ayant déployé ses effets qu'à 79 % l'année de son introduction, 21 % des recettes supplémentaires réalisées n'ont été comptabilisées qu'en 2012. En revanche, la réforme de la TVA entreprise en 2010 pourrait avoir eu des répercussions tardives en atténuant quelque peu la croissance des recettes de 2012. Abstraction faite de ces facteurs spéciaux, le produit de la TVA progresse d'environ 0,9 % par rapport à l'année précédente et affiche ainsi une croissance légèrement inférieure à celle du PIB nominal en 2012 (1,1 %).

Les recettes affichent un niveau nettement inférieur, soit de 0,5 milliard, au montant budgétisé. Cet écart a deux causes: d'une part, le résultat du compte 2011 est resté nettement en-deçà des prévisions établies lors de l'élaboration du budget 2012 (effet de base) et, d'autre part, la croissance économique s'est avérée plus faible que prévu.

Les recettes sont indiquées selon le principe du fait générateur. Ainsi, les factures déjà établies sont imputées à titre de recettes à l'exercice comptable concerné. D'ordinaire, le montant des comptes débiteurs ouverts n'est pas perçu intégralement. Pour cette raison, les pertes sur débiteurs sont enregistrées et inscrites séparément en tant que postes de charges. En 2012, les pertes sur débiteurs se sont montées à 250 millions.

Dans le tableau, les parts affectées de la TVA comprennent les pertes sur débiteurs. Avant de calculer les dépenses de transfert à partir de ces données, par exemple celles qui concernent l'AVS, il convient donc de déduire les pertes sur débiteurs. Pour l'AVS, seuls 2725 millions (2262 mio et la part fédérale de 463 mio) sont disponibles, et non les montants totaux de 2757 millions (2288 mio et la part fédérale de 469 mio). Les parts de la TVA versées à l'AI et au fonds pour les grands projets ferroviaires s'élèvent, respectivement, à 1090 millions et 305 millions, après déduction des pertes sur débiteurs.

5 Autres impôts à la consommation

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus d'autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 543	202	2,8
Impôts sur les huiles minérales	5 020	5 090	5 033	13	0,3
Impôt sur huiles minér. grevant les carburants	2 995	3 040	3 005	10	0,3
Surtaxe sur huiles minér. grevant les carburants	2 006	2 030	2 007	2	0,1
Impôt sur huiles min. grevant combust. et autres	19	20	20	1	4,3
Impôt sur le tabac	2 208	2 233	2 397	188	8,5
Impôt sur la bière	113	112	113	1	0,7
Recettes d'autres impôts à la consommation	7 341	7 435	7 543	202	2,8

Le supplément de revenus enregistré par les autres impôts à la consommation concerne principalement l'impôt sur le tabac. En dépit des hausses de prix décidées par certains fabricants de tabac, les chiffres de ventes sont restés quasiment inchangés par rapport à l'année précédente.

Les revenus de l'impôt sur les huiles minérales sont légèrement supérieurs à ceux de l'année précédente. L'écart négatif par rapport au budget est probablement dû à la croissance économique, plus faible que prévu, et aux nouvelles prescriptions concernant la réduction des émissions de CO₂ des voitures de tourisme (prévue par la loi sur le CO₂; RS 641.71). Ainsi, les émissions de CO₂ des véhicules nouvellement immatriculés devront être abaissées, d'ici à 2015, à 130 g CO₂/km en moyenne. En vigueur depuis le

1^{er} juillet 2012, ces prescriptions devraient nettement accentuer la baisse de la consommation moyenne. Il est vraisemblable que le produit de l'impôt sur les huiles minérales, qui stagne depuis le compte 2011, connaisse même un léger repli à l'avenir.

Les revenus de l'impôt sur le tabac enregistrent une hausse notable. En dépit de l'augmentation des prix décidée par les fabricants (30 centimes par paquet), les ventes n'ont reculé que faiblement par rapport à l'année précédente. Les recettes sont donc supérieures de près de 190 millions à celles de l'année précédente (et de 164 mio par rapport au budget). Jusqu'ici, un recul des ventes de 2,5 % avait généralement été attendu dans le cadre du budget. Après avoir été marqué en 2011, ce recul a été inférieur à 0,1 % en 2012.

6 Revenus fiscaux divers

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus fiscaux divers	4 405	4 539	4 383	-22	-0,5
Redevances sur la circulation	2 323	2 323	2 293	-30	-1,3
Impôt sur les véhicules automobiles	408	370	412	4	0,9
Redevance pour l'utilisation des routes nationales	360	353	352	-8	-2,1
Redevance sur le trafic des poids lourds	1 555	1 600	1 529	-26	-1,6
Droits de douane	1 046	1 060	1 044	-2	-0,2
Impôt sur les maisons de jeu	376	395	329	-47	-12,4
Taxes d'incitation	660	761	716	57	8,6
Taxe d'incitation sur les COV	127	125	125	-1	-1,2
Taxe pour l'assainissement des sites contaminés	35	36	35	0	-0,2
Taxe d'incitation sur les émissions de CO ₂	498	600	556	58	11,7
Recettes fiscales diverses	4 405	4 539	4 383	-22	-0,5

Les revenus fiscaux divers sont légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente (- 0,5 %). Ce résultat découle d'évolutions divergentes. Alors que le produit de la taxe sur le CO₂ enregistre une nette hausse (+ 58 mio), les recettes de l'impôt sur les maisons de jeu (- 47 mio) et de la redevance sur le trafic des poids lourds (-26 mio) sont en recul.

Parmi les redevances routières, l'impôt sur les véhicules automobiles affiche à nouveau un résultat record. Durant l'exercice écoulé, 370 000 véhicules ont été importés, soit 1,7 % de plus que l'année précédente. Grâce à cette évolution et en dépit d'une légère baisse des prix, les recettes ont atteint un nouveau record depuis l'introduction de l'impôt sur les véhicules automobiles en 1997. La redevance pour l'utilisation des routes nationales a, elle aussi, profité de la forte progression des ventes de véhicules neufs. Les ventes de vignettes en Suisse ont augmenté de 2,3 %. Les recettes à ce titre sont toutefois inférieures aux chiffres de l'année précédente, car les revenus tirés d'achats de véhicules étrangers ont nettement fléchi (- 8,9 %). La crise de l'euro et la cherté du franc ont donc visiblement influencé le comportement des voyageurs en provenance des pays de l'UE. Le produit de la redevance sur le trafic des poids lourds affiche, lui aussi, un recul. Celui-ci est plus marqué pour les véhicules étrangers (- 3,3 %) que pour les véhicules suisses (- 1,0 %). La diminution des recettes découle avant tout de la baisse de la prestation de transport et du renouvellement du parc de véhicules (cf. aussi ch. 63, Engagements conditionnels pour les actions en justice en cours).

Le produit des droits d'entrée n'a quasiment pas évolué par rapport à l'année précédente. Les droits de douane sur les produits agricoles et les droits de douane sur les produits industriels affichent toutefois des évolutions divergentes. Dans le secteur industriel, les revenus à ce titre reculent de 9 millions (- 1,9 %), tandis qu'ils progressent de 7 millions dans le domaine agricole (+ 1,3 %). Les revenus des droits de douanes sur les produits agricoles (545 mio)

ont été versés au financement spécial destiné à la mise en œuvre de mesures d'accompagnement en vue de la conclusion d'un accord de libre-échange avec l'UE dans le secteur agro-alimentaire ou d'un accord OMC.

Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu est nettement inférieur au niveau de l'année précédente. Cette diminution est imputable au franc fort et à la concurrence des maisons de jeu étrangères ainsi qu'au ralentissement conjoncturel survenu en cours d'année. L'impôt sur les maisons de jeu est prélevé sur les revenus bruts de ces maisons (taux: 40 à 80 %). Ces revenus sont comptabilisés en tant que recettes affectées au Fonds de compensation de l'AVS.

L'évolution des taxes d'incitation est dominée par la taxe CO₂ sur les combustibles. Les revenus obtenus à ce titre augmentent de plus de 54 millions par rapport à l'année précédente. Cet effet est dû au fait que le niveau des recettes de l'année précédente avait été exceptionnellement bas. D'une part, l'année 2011 avait enregistré des températures supérieures à la moyenne, d'autre part, les remboursements pour les entreprises et les utilisations exemptées ont nettement augmenté en 2011 suite à la majoration de la taxe en 2010, qui est passée de 12 à 36 francs par tonne de CO₂. Les fluctuations subies au cours des trois dernières années par le produit de la taxe CO₂ sont dus à cet effet spécial.

La Suisse s'est dotée, depuis le 1^{er} juillet 2012, de prescriptions applicables aux émissions de CO₂ des véhicules nouvellement immatriculés. Les importateurs suisses sont ainsi contraints de réduire, d'ici à 2015, à 130 grammes par kilomètre en moyenne les émissions de CO₂ des véhicules immatriculés pour la première fois en Suisse. Si les émissions de CO₂ par kilomètre dépassent la limite fixée, une sanction fiscale est prononcée. Depuis l'introduction des nouvelles prescriptions, des sanctions ont été prononcées pour un total de quelque 4 millions.

7 Patentes et concessions

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus de patentes et de concessions	1 403	925	995	-409	-29,1
Part du bénéfice net de la Régie des alcools	269	275	267	-3	-0,9
Distribution du bénéfice de la BNS	833	333	333	-500	-60,0
Accroissement de la circulation monétaire	54	87	144	90	168,1
Revenus de la vente aux enchères de contingents	213	196	217	4	1,8
Autres revenus de patentes et de concessions	34	34	34	0	0,0
Recettes de patentes et de concessions	1 410	924	938	-472	-33,5

Les revenus provenant des patentes et concessions ont diminué de 409 millions par rapport à l'année précédente. Cette diminution résulte principalement de la baisse du bénéfice versé par la Banque nationale suisse. Le montant inscrit au budget 2012 est dépassé de 70 millions (7,5 %), essentiellement en raison de la réduction de la provision pour la circulation monétaire.

La part de la Confédération au bénéfice net de la Régie fédérale des alcools (RFA) reste inférieure tant au montant de l'année précédente (- 3 mio) qu'au montant budgétisé pour 2012 (- 8 mio). Cet écart est lié au bas niveau des recettes de l'impôt sur l'alcool en 2011. Comme l'année précédente, la RFA a versé à la Confédération un capital excédentaire de 25 millions. Pour les détails, veuillez consulter les comptes spéciaux de la RFA (tome 4).

En 2012, la Banque nationale suisse (BNS) a versé 333 millions à la Confédération. Conformément à la nouvelle convention du 21 novembre 2011, le montant versé était inférieur à celui de l'année précédente. Cette convention prévoit que la BNS verse 1 milliard à la Confédération et aux cantons (à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons), à condition que cette distribution n'ait pas pour effet de rendre négative la réserve pour distribution de la BNS.

Les revenus issus de l'accroissement de la circulation monétaire ont été marqués, en 2012, par l'augmentation du programme de frappe. La circulation monétaire (+ 86,8 mio), qui s'est ainsi accrue de quelque 33 millions par rapport à l'année précédente, reste dans les proportions visées par le budget 2012. Le calcul des revenus issus de la circulation monétaire se fonde sur la valeur des pièces fournies à la BNS par Swissmint, déduction faite de la valeur des pièces restituées. Effectué tous les cinq ans, l'examen de la provision constituée pour la circulation monétaire a engendré des revenus supplémentaires (près de 2,1 mrd). La provision a été réduite de près de 57 millions, opération de laquelle sont issus des revenus d'un montant correspondant.

Les revenus résultant de la vente aux enchères de contingents sont supérieurs tant à ceux de l'année précédente (+ 4 mio) qu'au montant budgétisé (+ 21 mio), tandis que les autres revenus provenant des patentes et de concessions (parts à la redevance hydraulique, concessions de radiocommunication et de radiodiffusion) atteignent un niveau identique à ceux de l'année précédente et du budget.

L'écart entre les revenus (compte de résultats) et les recettes (compte de financement) découle de l'adaptation de la provision, mentionnée plus haut, et des régularisations effectuées.

8 Autres revenus

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Autres revenus	1 880	1 779	1 852	-28	-1,5
Compensations	1 192	1 253	1 255	63	5,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	157	170	160	3	1,9
Emoluments	225	251	243	18	7,9
Compensations pour utilisations et prest. de serv.	76	68	78	2	2,1
Ventes	102	74	92	-10	-9,6
Remboursements	118	116	131	13	10,8
Fiscalité de l'épargne UE	97	135	114	17	17,2
Autres compensations	415	440	436	21	5,0
Revenus divers	689	526	598	-91	-13,2
Revenus des immeubles	365	380	386	21	5,6
Autres revenus divers	323	145	211	-112	-34,6
Autres recettes courantes	1 645	1 691	1 721	76	4,6

Les autres revenus fléchissent légèrement par rapport à l'année précédente, bien que l'on constate des tendances divergentes. Ce recul découle principalement de la baisse (sans incidence financière) des revenus issus de l'inscription à l'actif (sous «autres revenus divers») des parts des cantons aux routes nationales mises en service.

Les revenus des *ventes* ont diminué. La diminution la plus importante concerne la vente des documents d'identité par l'Office fédéral de la construction et de la logistique, étant donné que les revenus réalisés en la matière ont été, pour la première fois en 2012, comptabilisés (sous «Compensations pour utilisations et prestations de service») auprès de l'Office fédéral de la police (fedpol). Un léger recul a également été enregistré par les excédents de recettes provenant de l'élimination de matériel du domaine de la défense.

La progression des revenus issus des *remboursements* résulte d'une modification des comptes de régularisation d'actifs (sans incidence financière) auprès de l'Office fédéral des migrations concernant l'avoir provenant de la taxe spéciale (remboursement des coûts de l'aide sociale).

Les revenus provenant de l'accord sur la *fiscalité de l'épargne conclu avec l'UE* ont également progressé. Pour l'exercice sous revue, la retenue d'impôt a été calculée sur les paiements d'intérêt effectués durant l'année 2011. Ainsi, la nette augmentation des recettes par rapport à l'exercice comptable précédent s'explique par la hausse du taux de la retenue de 20 % à 35 % intervenue au 1^{er} juillet 2011. Néanmoins, sous l'effet de la baisse continue des taux d'intérêt, les recettes ont été plus faibles que prévu au budget.

Cette retenue d'impôt, décidée dans le cadre des Bilatérales II, est entrée en vigueur en 2005. Elle est perçue en Suisse sur les intérêts versés à des personnes physiques qui résident dans un Etat membre de l'UE. Les recettes sont transmises à raison de 75 % aux Etats concernés de l'UE, le solde (25 %) restant acquis à la Suisse pour couvrir ses coûts d'encaissement. Les cantons ont droit à 10 % de la part revenant à la Suisse.

En ce qui concerne les *autres compensations*, la Centrale de compensation (CdC) a enregistré des recettes supplémentaires en raison de la progression des remboursements de frais effectués par le fonds de compensation AVS/AI/APG. Directement liés à l'évolution des différents impôts et taxes, les revenus provenant du remboursement des coûts de perception affichent une hausse.

La diminution des *autres revenus divers* est liée aux revenus, sans incidences financières et très fluctuants, qui découlent de la reprise des routes nationales. L'achèvement du réseau des routes nationales est, selon la RPT, une tâche commune à la Confédération et aux cantons. Lors de leur mise en service, les tronçons partiels passent toutefois en mains fédérales. L'inscription à l'actif des parts cantonales aux coûts correspond, pour la Confédération, à des revenus sans incidences financières, qui sont évalués sur la base de la planification des mises en service et de l'estimation des coûts finaux pour les tronçons de routes nationales concernés.

Les revenus découlant de la reprise des routes nationales sont la principale cause de la différence entre les revenus et les recettes (131 millions).

9 Fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers et sous capitaux propres

Les fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers n'ont subi qu'une variation négligeable (- 28 mio). Les recettes affectées et donc les dépenses financées par ce biais s'équilibrent mutuellement. Il en va autrement pour les fonds enregistrés sous capitaux propres, qui se sont accrus de 615 millions au total. La principale cause de cette évolution réside dans les recettes en faveur du financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC».

Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers

Taxes d'incitation sur les COV et sur l'HEL: les recettes affectées à ce titre ont été légèrement supérieures aux montants redistribués, ce qui a permis d'effectuer un apport au fonds (+ 4 mio). La taxe d'incitation COV/HEL est perçue sur les composés organiques volatils (ordonnance du 12.II.1997 sur la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils, OCOV; RS 814.018) et sur l'huile de chauffage contenant du soufre (ordonnance du 12.II.1997 sur la taxe d'incitation sur l'huile de chauffage extra-légère d'une teneur en soufre supérieure à 0,1 %, OHEL; RS 814.019). Le produit de cette taxe est redistribué à la population avec un décalage de deux ans.

Guide de lecture du tableau «Apport à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers et prélèvements grevant de tels fonds»

Les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers présentent généralement un solde positif. Cela signifie que les excédents de recettes sont attribués au fonds, puis utilisés ultérieurement en tant que recettes affectées servant à financer des dépenses. Les fonds affectés présentant un solde positif sont inscrits au passif du bilan sous les capitaux de tiers à long terme. Dans des cas exceptionnels, ces fonds peuvent toutefois présenter un solde négatif. Tel est le cas lorsque les recettes affectées ne suffisent pas à couvrir les dépenses déjà effectuées et que celles-ci doivent être financées après coup. Les fonds ayant un solde négatif sont inscrits à l'actif dans le patrimoine financier.

Taxe CO₂ sur les combustibles: étant donné que les recettes obtenues en 2012, comme en 2011, ont été inférieures au montant prévu, il en résulte un solde négatif tant pour le poste «Taxe sur le CO₂, redistribution» que pour le poste «Taxe sur le CO₂, programme Bâtiments». La taxe CO₂ sur les combustibles est une taxe d'incitation sur les agents fossiles (LF du 8.IO.1999 sur la

Apports à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers et prélèvements de tels fonds

	Etat 2011	Recettes affectées	Financement de dépenses	Apport (+)/ prélèvement (-) 4=2-3	Etat 2012 5=1+4
mio CHF	1	2	3	4	5
Fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers	1 127	8 700	8 728	-28	1 102
Taxes d'incitation COV/HEL	255	126	122	4	259
Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, redistribution	-132	368	356	12	-120
Taxe sur le CO ₂ sur les combustibles, programme Bâtiments	-38	184	197	-13	-50
Réduction CO ₂ : sanction perçue sur voitures de tourisme, redistribution	–	4	1	3	3
Impôt sur les maisons de jeu	757	329	381	-52	705
Fonds pour l'assainissement des sites contaminés	154	35	20	15	169
Allocations familiales aux travailleurs agricoles et aux paysans de montagne	32	1	1	–	32
Recherche dans le domaine des médias, technologies de radiodiffusion, archivage des programmes	8	3	2	1	9
Encouragement du cinéma	1	1	–	1	1
Assurance-maladie	–	1 169	1 169	–	–
Assurance-vieillesse, survivants et invalidité	–	6 480	6 480	–	–
Fonds spécial Caisse de compensation pour allocations familiales	89	n.d.	n.d.	n.d.	92
Fonds spécial Fonds Samuel Schindler	1	n.d.	n.d.	n.d.	1

n.d.: non disponible

Remarque: les variations des fonds spéciaux (caisse de compensation pour allocations familiales, fonds Samuel-Schindler) sont comptabilisées hors du compte de résultats (cf. colonne «apport/prélèvement»), directement dans le bilan.

réduction des émissions de CO₂; RS 641.71 et O sur la taxe sur le CO₂; RS 641.712). La loi prévoit les modalités suivantes pour la répartition du produit de la taxe: un tiers (200 mio au maximum) est affecté à des mesures de réduction des émissions de CO₂ dans le domaine de la construction (assainissement des bâtiments existants et encouragement des énergies renouvelables dans le domaine de la construction). Les recettes affectées restantes sont redistribuées à la population et à l'économie. Pour des raisons de transparence, on distingue deux fonds affectés. Le financement de la redistribution des recettes de la taxe et le financement du programme Bâtiments ayant lieu en cours d'année, ils se fondent sur les estimations des recettes annuelles.

Impôt sur les maisons de jeux: les recettes réalisées à ce titre en 2012 ont été inférieures de 52 millions à celles de l'année 2010, déterminante pour les dépenses (ralentissement économique, force du franc, concurrence accrue des casinos étrangers). L'excédent de dépenses correspondant (- 52 mio) a nécessité un prélèvement sur le fonds. Le produit de l'impôt sur les maisons de jeu (O du 24.9.2004 sur les maisons de jeu, art. 94; RS 935.521) est crédité au Fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans.

Fonds pour l'assainissement des sites contaminés: les moyens financiers réservés aux projets en la matière n'ont pas pu être utilisés comme prévu. Cette situation est due, en particulier, aux clarifications en cours concernant la rentabilité, l'état de la technique et l'impact environnemental des mesures de déconstruction et d'élimination dans le cadre de l'assainissement de l'ancienne décharge pour déchets spéciaux de Kolliken. Un apport a donc pu être versé au fonds à hauteur de 15 millions. Le fonds pour l'assainissement des sites contaminés (ordonnance du 26.9.2008 relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés; RS 814.681) règle la perception d'une taxe sur le stockage définitif de déchets et l'affectation du produit de la taxe au paiement de contributions à l'investigation, à la surveillance et à l'assainissement de sites pollués.

Les ressources du fonds de l'assurance-maladie (LF du 18.3.1994 sur l'assurance-maladie; RS 832.10) sont versées l'année même de leur encaissement. Les contributions allouées aux cantons se fondent sur les coûts bruts de l'assurance-maladie obligatoire. Le fonds est financé par le biais de la TVA.

Les recettes affectées provenant du fonds Assurance-vieillesse, survivants et invalidité sont versées l'année même de leur encaissement au fonds de compensation de l'AVS (LF du 20.12.1946 sur l'assurance-vieillesse et survivants; RS 831.10) et au fonds de compensation de l'AI (LF du 13.6.2008 sur l'assurance-invalidité; RS 831.27).

Fonds spécial Caisse de compensation pour allocations familiales: les avoirs du fonds (y c. la réserve de fluctuation) ont progressé pour atteindre 92 millions en 2012. Ce fonds spécial sert au financement des allocations familiales versées par la Confédération (LF du 24.3.2006 sur les allocations familiales; RS 836.2 et O du 31.10.2007 sur les allocations familiales, art. 15; RS 836.21). Les allocations familiales visent à compenser en partie les charges

financières assumées par les familles avec enfants. Elles sont versées tous les mois aux employés concernés sous la forme d'allocations pour enfants, d'allocations de formation ainsi que d'allocations de naissance et d'adoption. La caisse de compensation pour allocations familiales couvre les prestations de l'employeur à concurrence des montants minimaux. La réserve de couverture des risques de fluctuation prescrite par la loi est constituée pour un tiers par l'employeur si celui-ci est la Confédération et pour deux tiers dans le cas d'autres employeurs.

Financements spéciaux et fonds spéciaux

Les fonds affectés comprennent les financements et les fonds spéciaux au sens des art. 52 et 53 de la loi sur les finances de la Confédération.

En fonction de leurs caractéristiques, les financements spéciaux sont enregistrés parmi les capitaux de tiers ou sous le capital propre. Si la loi accorde expressément une certaine marge de manœuvre pour ce qui est du mode et du moment de leur utilisation, elle classe ces fonds en fonds affectés enregistrés sous le capital propre et, dans les autres cas, en fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers. Les recettes et les dépenses en la matière sont comptabilisées par le biais du compte de résultats et du compte des investissements. Si, pour la période considérée, les recettes affectées sont supérieures (ou inférieures) aux dépenses correspondantes, la différence est créditée au fonds (ou débitée du fonds). Dans le cas des fonds affectés enregistrés sous capitaux de tiers, cette opération comptable s'effectue dans le compte de résultats (apport à des fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers ou prélèvement sur ces fonds). En revanche, les variations des fonds affectés enregistrés sous le capital propre sont comptabilisées non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan. Ces opérations sont présentées dans l'état du capital propre (voir ch. 55, Etat du capital propre).

Comme les financements spéciaux, les fonds spéciaux sont comptabilisés sous les capitaux de tiers ou sous le capital propre en fonction de leurs caractéristiques. Ils présentent généralement les caractéristiques des fonds propres. Ils sont comptabilisés dans un poste du bilan spécifique (cf. ch. 62/44). Les fonds spéciaux constitués de capitaux de tiers sont comptabilisés avec les fonds affectés enregistrés sous les capitaux de tiers. Les recettes et les dépenses des fonds spéciaux sont comptabilisées dans des comptes du bilan, hors du compte de résultats.

Fonds affectés enregistrés sous le capital propre

Les recettes et les dépenses du financement spécial «circulation routière» (LF du 22.3.1985 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, art. 5; RS 725.116.2) figurent dans le tableau B43 (tome 3). Ce fonds dégage, en 2012, un solde positif de 49 millions.

Les recettes ont fléchi de 17 millions (- 0,5%). La cause de ce recul réside dans les recettes affectées de l'impôt sur les huiles minérales et de la redevance pour l'utilisation des routes nationales. Conformément aux prévisions (cherté du franc, diminution de la consommation des nouveaux véhicules), ces recettes ont été légèrement inférieures au montant de l'année précédente (- 30 mio). En revanche, les recettes, jusqu'ici non attribuées au financement spécial et comptabilisées pour la première fois en

Augmentation/diminution de fonds affectés enregistrés sous le capital propre

mio CHF	Etat 2011	Recettes affectées	Financement de dépenses	Augmentation (+) diminution (-) 4=2-3	Etat 2012
	1	2	3	4	5=1+4
Fonds affectés enregistrés sous le capital propre	3 803	4 427	3 811	615	4 418
Financement spécial pour la circulation routière	2 028	3 834	3 784	49	2 078
Financemenr spécial pour mesures d'accompagnement ALEA/OMC	1 711	545	–	545	2 256
Financement spécial du trafic aérien	9	48	27	21	31
Assurance féd. des transp. contre risques de guerre	55	0	0	0	55

provenance des locations et des contrats de police de construction des routes se sont accrues (+ 11 mio). Entre 2008 et 2011, 30 millions ont été versés après coup et pour les mêmes raisons au financement spécial pour la circulation routière. Les dépenses ont diminué de 792 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul s'explique en premier lieu par le fait que les dépenses de 2011 avaient été supérieures à la moyenne en raison de l'apport extraordinaire au fonds d'infrastructure de 850 millions.

Les dépenses consacrées aux routes nationales (exploitation, entretien, extension) se sont accrues de 58 millions au total par rapport à 2011, malgré les diminutions de dépenses liées aux retards de projets. L'apport au fonds d'infrastructure a, lui aussi, progressé de 74 millions. A l'inverse de l'année précédente, aucun transfert de ressources n'a été effectué du fonds vers les crédits d'entretien et d'extension de l'OFROU. Les dépenses au titre des autres contributions à affectation obligatoire ont enregistré un net repli (- 85 mio), en particulier en raison de la diminution des dépenses requises au titre des indemnités pour le trafic de marchandises par rail (- 60 mio). Les apports au fonds pour les grands projets ferroviaires destinés aux projets des NLFA en voie d'achèvement ont également fléchi (- 14 mio). Les dépenses restantes à la charge du financement spécial (contributions aux routes principales, parts des cantons aux recettes affectées, recherche et administration, protection de la nature et du paysage, protection contre les dangers naturels) ont évolué selon les prévisions. Les dépenses supplémentaires à ce titre ont augmenté de quelque 11 millions.

Financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC»: l'apport versé à ce titre s'est élevé à 545 millions en 2012. En application de l'arrêté fédéral du 18 juin 2010, les revenus provenant des droits d'entrée grevant les produits agricoles et les denrées alimentaires sont attribués, rétroactivement depuis 2009, au financement spécial «Mesures d'accompagnement ALEA/OMC» (LF du 29.4.1988 sur l'agriculture, art. 19a; RS 910.1). La

durée d'affectation de ces revenus est limitée à l'année 2016. Les moyens affectés seront utilisés pour des mesures d'accompagnement à prendre dans le cadre d'un éventuel accord de libre-échange avec l'UE ou d'un accord avec l'OMC dans le secteur agro-alimentaire.

Financement spécial «Trafic aérien»: en 2012, les moyens affectés à ce financement spécial ont totalisé 48 millions. Du côté des dépenses prévues pour les mesures de protection de l'environnement et les mesures de sécurité techniques ne relevant pas de l'Etat, les retards enregistrés ont eu pour conséquence que les moyens financiers prévus n'ont pas été entièrement utilisés. Un montant de 21 millions au total a été crédité au financement spécial. Le financement spécial «Trafic aérien» est assuré par les recettes de l'impôt sur les huiles minérales et de la surtaxe sur les huiles minérales grevant les carburants d'aviation (art. 86 Cst.; RS 101; FL concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire, LUMin; RS 725.116.2; O du 29 juin 2011 concernant l'utilisation de l'impôt sur les huiles minérales à affectation obligatoire en faveur de mesures dans le domaine du trafic aérien, OMinTA; RS 725.116.22; O sur le service de la navigation aérienne, OSNA; RS 748.132.1). Les modifications légales et les dispositions d'exécution sont entrées en vigueur le 1er août 2011. Les recettes doivent être utilisées pour financer des mesures en faveur de la sécurité et de la protection de l'environnement dans le domaine de la navigation aérienne.

Le fonds affecté à l'Assurance fédérale des transports contre les risques de guerre n'a enregistré que des recettes et des dépenses négligeables en 2012. Le capital du fonds reste donc inchangé par rapport à l'année précédente.

D'autres informations concernant les fonds affectés figurent se trouvent sous les postes de crédits ou de revenus des unités administratives compétentes (tomes 2A et 2B) ainsi que dans la partie statistique du tome 3, ch. B4.

10 Charges de personnel

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges de personnel	4 923	5 278	5 060	137	2,8
Charges de personnel financées par des crédits de personnel	4 804	5 150	4 940	136	2,8
Rétribution du personnel	3 888	4 111	3 978	90	2,3
Cotisations de l'employeur	759	846	790	31	4,1
AVS/AI/APG/AC/AM/formation professionnelle	307	327	310	3	0,8
Prévoyance professionnelle (cotisations d'épargne)	335	322	363	28	8,2
Prévoyance professionnelle (cotisations de risque)	87	94	90	2	2,5
Prévoyance en faveur du personnel du DFAE	12	14	12	0	-0,8
Cotisations à l'assurance-maladie et accidents (CNA)	17	17	16	-1	-5,9
Cotisations de l'employeur, budgétisation centralisée	–	72	–	–	–
Prestations de l'employeur	51	67	57	5	10,7
Restructurations (coûts du plan social)	7	7	4	-3	-37,3
Congé de préretraite	42	47	49	7	15,5
Autres charges de personnel	58	72	63	5	8,1
Charges de personnel financées par des crédits de biens et services	119	127	120	1	1,2
Dépenses de personnel	4 945	5 278	5 070	125	2,5

Remarques:

- Cotisations de l'employeur, comptabilisation centralisée: comptabilisées de manière centralisée par l'OPPER, ces cotisations sont, après l'approbation du budget par le Parlement, confiées aux unités administratives en vue de leur gestion décentralisée. Leur montant prévu au budget 2012 correspond donc à la valeur subsistant après la décentralisation.
- Prestations de l'employeur: OPRA, PCE, accident professionnel et invalidité professionnelle, engagements des caisses de pensions, dossiers non réglés de la CFP (risques de procès), rentes transitoires selon l'art. 88f OPers et versements des rentes destinées aux magistrats et à leurs survivants.
- Autres charges de personnel: notamment formation centralisée du personnel, formation et perfectionnement, garde des enfants, coûts administratifs de PUBLICA, marketing du personnel.

Par rapport à 2011, les charges de personnel se sont accrues de 137 millions au total (+ 2,8 %). Ces besoins supplémentaires résultent, en particulier, de l'augmentation des effectifs, des mesures salariales, des mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA et de la hausse des prestations de l'employeur.

Rétribution du personnel et cotisations de l'employeur

La hausse par rapport à l'année précédente au titre de la rétribution du personnel s'élève à 90 millions (+ 2,3 %). Elle se répartit à raison de 50 % entre les mesures salariales et les augmentations des effectifs.

Mesures salariales

Pour 2012, le Conseil fédéral a octroyé une compensation du renchérissement de 0,4 % et une augmentation du salaire réel de 0,8 % au personnel de l'Administration fédérale. Au total, les mesures salariales ont entraîné une hausse de la rétribution du personnel de l'ordre de 45 millions.

Augmentation du nombre de postes

Les augmentations des effectifs liées à des extensions et à des intensifications de tâches entraînent également, par rapport au compte 2011, une hausse de la rétribution du personnel de l'ordre de 45 millions (+ 255 équivalents plein temps). De ce montant, 5 millions environ ont été requis pour l'accroissement du personnel temporaire. Engagé pour assurer, à court terme,

l'exécution de tâches extraordinaires ou pour remédier à des absences (p. ex. en cas de congé maternité), ce type de personnel n'est pas pris en compte dans le total des postes. Les charges liées aux postes ne comprennent pas non plus le montant d'environ 6 millions lié à un changement structurel, à savoir le transfert de postes financés par le biais de fonds de tiers, désormais comptabilisés auprès du DFE (Agroscope). Les 34 millions restants résultent, en majeure partie, d'accroissements d'effectifs dans les domaines suivants: au DFAE, le personnel local, au DFJP, le domaine des migrations (ODM) et le renforcement de la lutte contre la cybercriminalité (fedpol) et, au DFF, la centrale de compensation (CdC). En ce qui concerne le DFE, l'augmentation des effectifs est due, en premier lieu, à la lutte contre les effets du franc fort (SG et Comco) et à la suppression de la procédure d'admission au service civil (ZIVI) et, en ce qui concerne le DETEC, au domaine de la protection de l'environnement (OFEV). Les postes supplémentaires restants se répartissent à parts égales entre les départements. Les créations de postes ont été compensées à l'interne dans près de la moitié des cas, n'entraînant alors aucune dépense supplémentaire pour la Confédération.

Directement liées aux rétributions du personnel, les cotisations de l'employeur ont augmenté de 31 millions par rapport au compte 2011 (+ 4,1 %). Cette augmentation s'explique, pour moitié, par les mesures accompagnant la modification des bases techniques de PUBLICA (+ 16 mio). Pour le reste, la hausse des charges est due aux mesures salariales et à des accroissements d'effectifs.

Prestations de l'employeur

La hausse nette des prestations de l'employeur de l'ordre de 5 millions est due à des charges supplémentaires découlant de retraites volontaires anticipées (part de l'employeur au financement des rentes transitoires en vertu de l'art. 88f de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération [OPers]; + 6 mio) ou de l'invalidité professionnelle (+ 1 mio). En revanche, les charges ont été atténuées par la baisse des prestations complémentaires de l'employeur versées en cas de retraite anticipée des agents soumis à des rapports de service particuliers (- 2 mio).

Restructurations:

La diminution, de l'ordre de 3 millions, des dépenses dues aux restructurations (coûts liés aux plans sociaux) s'explique par une réduction du nombre des personnes (de 45 à 17) concernées par une retraite accompagnée d'un plan social.

Congé de préretraite

Les coûts liés aux congés de préretraite au sens de l'art. 34 OPers ont augmenté de 7 millions par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est en corrélation avec l'augmentation du nombre des personnes ayant pris un congé de préretraite.

Autres charges de personnel

Les autres charges de personnel ont augmenté de 5 millions (+ 8,1 %) en raison, notamment, des dépenses supplémentaires liées à l'accueil extra-familial des enfants et à la formation centralisée du personnel, d'une part, et aux autres charges de personnel des unités administratives, d'autre part. En outre, un changement du système de facturation par PUBLICA des frais administratifs a entraîné des dépenses supplémentaires uniques de l'ordre de 2 millions. Grâce à ce changement, les conditions devraient toutefois être plus favorables à l'avenir.

Charges de personnel financées par des crédits de biens et services

Les charges de personnel financées par des crédits de biens et services ont augmenté de 1 million (+ 1,2 %) en raison d'augmentations de ressources au sein de la Chancellerie fédérale, du Tribunal administratif fédéral ainsi que du DFAE, du DFI et du DFE.

Différence entre dépenses de personnel et charges de personnel

L'écart entre les dépenses de personnel et les charges de personnel s'explique, pour l'essentiel, par la dissolution de provisions pour les soldes de vacances et d'heures supplémentaires.

11 Charges de biens et services et charges d'exploitation

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Charges de biens et serv. et charges d'exploit.	3 983	4 300	4 029	46	1,2
Charges de matériel et de marchandises	192	302	138	-54	-28,0
Charges de matériel	32	40	32	-1	-1,6
Charges de marchandises	95	142	101	7	6,9
Autres charges de matériel et de marchandises	65	120	5	-60	-92,1
Charges d'exploitation	3 386	3 555	3 424	38	1,1
Immeubles	465	328	414	-51	-11,0
Loyers et fermages	160	170	164	4	2,7
Informatique	496	549	472	-24	-4,9
Charges de conseil	225	266	230	5	2,3
Charges d'exploitation de l'armée	929	1 001	968	39	4,2
Amortissement de créances	190	173	221	30	16,0
Autres charges d'exploitation	921	1 067	955	34	3,7
Charges, routes nationales	404	443	467	63	15,5
Exploitation des routes nationales	306	335	332	26	8,5
Autres charges, routes nationales	98	108	135	37	37,5
Dépenses de biens et serv. et dépenses d'exploit.	3 682	3 996	3 873	192	5,2

Les charges de biens et services et les charges d'exploitation ont augmenté de 46 millions par rapport au compte 2011 (+ 1,2 %). Tandis que les charges de matériel et de marchandises, abstraction faite d'un effet spécial (modification d'une pratique comptable concernant la circulation monétaire), sont restées stables, les charges d'exploitation se sont accrues de 1,1 % et les charges liées aux routes nationales de 15,5 %.

Les charges de matériel et de marchandises sont sollicitées, à près de 85 %, par trois unités administratives, à savoir la Défense, l'OFCL et Swissmint. En 2012, ces charges ont été inférieures de plus d'un quart au montant de l'année précédente (- 54 mio). La cause de cette baisse réside toutefois dans un facteur unique: depuis 2012, les variations des provisions constituées pour la circulation monétaire (Swissmint) sont comptabilisées non plus au titre des autres charges de matériel et de marchandises, mais désormais à celui des recettes découlant de l'accroissement de la circulation monétaire. Abstraction faite de ce facteur spécial, les charges de matériel et de marchandises sont restées pratiquement au même niveau que l'année précédente.

Les charges d'exploitation se sont accrues de 38 millions (+ 1,1 %) par rapport à l'année précédente. Cet accroissement est principalement lié à la hausse des charges d'exploitation de l'armée (+ 39 mio), des pertes sur débiteurs (+ 30 mio) et des autres charges d'exploitation (+ 34 mio); en revanche, les charges immobilières (- 51 mio) et les charges informatiques (- 24 mio) ont fléchi. Dans le détail, les différents types de charges ont évolué comme suit:

- La diminution des charges liées aux immeubles (- 51 mio) s'explique, en premier lieu, par le fait que la part, non portée à l'actif (et donc inscrite au compte de résultats), des travaux de remise en état de l'OFCL a été inférieure à celle de l'année précédente.
- Les charges requises au titre des loyers et fermages concernent presque exclusivement armassuisse Immobilier (52 mio), l'Administration fédérale des douanes (18 mio) et l'OFCL (90 mio). La hausse de 4 millions par rapport à l'année précédente se répartit comme suit: 1,6 million pour armassuisse Immobilier, 1,4 millions pour l'AFD et 0,8 mio pour l'OFCL.
- Les charges informatiques ont fléchi de 24 millions par rapport à l'année précédente. Ce recul est notamment dû à la baisse des charges des deux principaux fournisseurs de prestations de la Confédération (OFIT et BAC) et à l'interruption du projet INSIEME de l'AFC. Les charges de conseil ont augmenté de 5 millions par rapport à l'année précédente, passant à 230 millions. Des explications complémentaires sur l'évolution des charges informatiques et des charges de conseil figurent dans le tome 3, ch. 32 et 34.
- La hausse de 39 millions des charges d'exploitation de l'armée s'explique en particulier par la progression des charges de matériel de remplacement et de maintenance (+ 19 mio), par les dépenses supplémentaires requises pour les munitions (+ 7 mio) et la solde (+ 6 mio) et par la hausse des contributions à la promotion de la paix (+ 9 mio; KFOR).

- Les pertes sur débiteurs ont été plus élevées que l'année précédente (+ 30 mio), notamment dans le domaine fiscal (TVA, impôt anticipé), un cas particulier en matière de TVA ayant engendré des pertes de 76 millions.
- Les autres charges d'exploitation comprennent, notamment, les frais, les prestations de service externes, les taxes postales et frais de port, les impôts et taxes ainsi que les dépenses pour les transports et le carburant. Elles se répartissent entre un grand nombre de postes de crédit de toutes les unités administratives. La plus forte croissance a été enregistrée par les charges d'exploitation de l'ODM (+ 14 mio, pour l'exploitation des centres d'enregistrement pour requérants d'asile), de l'OFPP (+ 7 mio, pour l'exploitation de Polyalert, désormais comptabilisée non plus dans les transferts, mais dans le domaine propre), du DFAE (+ 7 mio, pour des prestations de services externes) et de l'AFD (+ 6 mio, pour des appareils de saisie RPLP).

Les *charges requises pour les routes nationales* se sont accrues de 63 millions au total par rapport à l'année précédente. Tant les charges d'exploitation (+ 26 mio) que les charges pour l'entretien et la construction des routes nationales, non inscrite à l'actif (+ 37 mio), ont augmenté. L'augmentation des charges d'exploitation s'explique par la mise en service de nouveaux tronçons de routes demandant beaucoup d'entretien et par l'accroissement des exigences en matière d'environnement (traitement des eaux de chaussée). Les charges liées à la construction de routes nationales non inscrites à l'actif ont augmenté par rapport à l'année précédente, car la part non portée à l'actif était plus élevée qu'en 2011. Ne sont pas inscrites à l'actif, notamment, les installations qui, une fois achevées, ne deviennent pas la propriété de la Confédération ou les surfaces de compensation écologique.

L'écart de 156 millions entre les charges (compte de résultats) et les dépenses (compte de financement) s'explique principalement par les prélèvements, sans incidences financières, de matériel et de marchandises effectués à partir des stocks (79,6 mrd; domaine de la défense) et par les amortissements non activables de travaux d'entretien des immeubles (115,9 mrd; OFCL et armée suisse).

12 Charges d'armement

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges d'armement	1 163	1 037	997	-166	-14,3
Etudes de projets, essais et préparatifs d'achats	95	105	86	-9	-9,5
Equipement personnel et matériel à renouveler	307	396	317	10	3,3
Matériel d'armement	761	536	594	-167	-22,0
Dépenses d'armement	1 163	1 037	997	-166	-14,3

Les charges d'armement ont diminué de 166 millions par rapport au compte 2011 (- 14,3 %). Cette diminution est due, en particulier, à la baisse considérable des dépenses requises pour le matériel d'armement (- 167 mio), notamment en raison du fait que les dépenses en la matière ont été supérieures à la moyenne en 2011.

Les dépenses en matériel d'armement effectuées en 2012 ont correspondu à la moyenne à moyen terme des dépenses pour ce poste. Le fort recul par rapport à l'exercice précédent s'explique par le fait que les retards pris par des projets qui auraient dû être réalisés les années précédentes ont été rattrapés en 2011 et que d'importants soldes de crédits ont été utilisés à cet effet. Une

partie des acquisitions concernées (véhicules blindés de transport de personnes et véhicules d'exploration NBC) n'ont pu être achevées qu'en 2012, raison pour laquelle le Conseil fédéral a effectué un report de crédit de l'année précédente (58 mio) dans le cadre du supplément II/2012.

Les incertitudes liées au développement futur de l'armée ont engendré le retard de plusieurs projets. C'est pourquoi le budget prévu pour les études de projets, les essais et les préparatifs d'achats (- 19 mio) ainsi que pour l'équipement et le matériel à renouveler (- 79 mio) n'a pas été entièrement utilisé.

13 Part de tiers aux revenus de la Confédération

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	8 549	8 874	8 687	138	1,6
Parts des cantons	4 466	4 564	4 477	11	0,2
Impôt fédéral direct	3 070	3 220	3 144	74	2,4
Redevance sur le trafic des poids lourds	505	518	497	-8	-1,6
Impôt anticipé	481	413	426	-54	-11,3
Contributions routières générales	370	372	368	-1	-0,3
Taxe d'exemption de l'obligation de servir	32	34	32	1	1,8
Cantons sans routes nationales	8	8	8	0	-0,3
Retenue d'impôt supplémentaire, Etats-Unis	1	1	1	0	-7,7
Parts des assurances sociales	3 519	3 826	3 734	215	6,1
Point de TVA en faveur de l'AVS	2 248	2 323	2 262	14	0,6
Supplément de TVA en faveur de l'AI	855	1 122	1 090	235	27,4
Impôt sur les maisons de jeu en faveur de l'AVS	415	381	381	-34	-8,1
Redistribution des taxes d'incitation	564	483	477	-87	-15,5
Redistribution de la taxe sur le CO ₂ sur les combustibles	434	359	355	-79	-18,1
Redistribution de la taxe d'incitation COV	130	124	122	-8	-6,5
Parts de tiers aux recettes de la Confédération	8 549	8 874	8 687	138	1,6

Les parts de tiers aux revenus de la Confédération ont augmenté de 1,6 % (+ 138 mio) par rapport à l'année précédente. Cette augmentation concerne principalement le financement additionnel de l'AI (+ 235 mio), dont les effets ne se sont déployés pleinement qu'en 2012.

Ce groupe de comptes comprend les parts de recettes destinées aux cantons, aux assurances sociales ou - pour ce qui est des taxes d'incitation - à la population et à l'économie. Les charges en la matière ont augmenté de 138 millions, soit de 1,6 %, par rapport à l'année précédente. Un facteur de dépenses déterminant a été le supplément de TVA en faveur de l'AI, qui n'a pleinement déployé ses effets qu'en 2012. Sans ce facteur spécial, les parts de tiers enregistrent un recul de 1,1 %. D'un montant de 8,7 milliards, les parts de tiers représentent environ 14 % des dépenses ordinaires. Les dépenses à ce titre découlent directement des recettes et ne sont donc pas influençables.

Les parts des cantons affichent une légère progression de 0,2 % par rapport à l'année précédente. Celle-ci est principalement liée à la hausse des parts cantonales à l'impôt fédéral direct, poste le plus important au sein de ce groupe de comptes (+ 2,4 %). En revanche, les autres parts cantonales affichent un recul, à l'exception de la part aux recettes de la taxe d'exemption de l'obligation de servir. Les parts (10 %) aux recettes affectées de l'impôt sur les huiles minérales et à la redevance pour l'utilisation des routes nationales sont, à 98 %, réparties entre tous les cantons sous la forme de contributions routières générales, les 2 % restants étant alloués aux cantons dépourvus de routes nationales.

La part des assurances sociales aux recettes fédérales s'est accrue de 6,1 %. Cette croissance découle principalement de l'introduction du supplément de TVA en faveur de l'AI en 2011, dont les conséquences financières ne se sont manifestées pleinement qu'en 2012. Le point de TVA en faveur de l'AVS s'est accru de 0,6 % par rapport aux comptes 2011, pour s'établir à 2262 millions. Les deux montants correspondent aux parts aux recettes, après déduction de la part aux pertes sur débiteurs. Enfin, les recettes issues de l'impôt sur les maisons de jeu sont versées au fonds de compensation de l'AVS avec un décalage de deux ans. Les dépenses de 2012 en la matière correspondent, par conséquent, aux recettes réalisées en 2010.

Les dépenses au titre de la redistribution du produit des taxes d'incitation ont régressé de 87 millions (- 15,5 %) par rapport à l'année précédente. Le produit de la taxe CO₂ sur les combustibles est reversé aux deux tiers à la population et à l'économie. Un tiers (200 mio au maximum) de ces revenus est utilisé en faveur du programme Bâtiments de la Confédération. La redistribution a été fondée sur les montants des recettes prévues au budget 2012. Les montants redistribués en 2012 ont été corrigés sur la base des revenus, désormais connus, réalisés en 2010. A la différence des modalités concernant la taxe sur le CO₂, la redistribution à la population du produit de la taxe d'incitation sur les composés organiques volatils (COV) s'effectue avec un décalage de deux ans. Les dépenses au titre de la redistribution du produit de la taxe d'incitation COV correspondent ainsi aux recettes générées par cette taxe d'incitation au cours de l'exercice 2010, intérêts compris.

14 Contributions à de propres institutions

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges pour contributions à de propres institutions	2 971	3 078	3 093	122	4,1
Contribution financière au domaine des EPF	2 026	2 023	2 041	15	0,7
CP CFF, indemnité d'exploitation IS	510	505	505	-5	-1,0
Contribution aux loyers du domaine des EPF	282	301	301	19	6,8
Indemnités pour prest. d'intérêt gén., transport journaux	30	50	50	20	66,7
Indemnités pour le manque à gagner enregistré par Skyguide	–	43	43	43	–
Pro Helvetia	–	34	34	34	–
Indemnis. trafic ferrov. marchandises ne travers. pas Alpes	33	32	29	-5	-13,8
Institut féd. des hautes études en formation prof. (IFFP)	27	28	28	2	6,0
Musée national suisse	26	25	25	-1	-2,6
Contribution aux loyers du Musée national suisse	17	17	17	0	0,0
Autres Contributions à de propres institutions	20	20	20	0	-2,1
Dépenses pour contributions à de propres institutions	2 971	3 078	3 093	122	4,1

La hausse de 122 millions des contributions à de propres institutions est due, en premier lieu, à un changement comptable: ainsi, depuis 2012, les contributions à Skyguide (43 mio) et à Pro Helvetia (34 mio) figurent dans ce poste. Des contributions supplémentaires ont été utilisées pour le domaine des EPF (34 mio) et pour les indemnités au titre du transport des journaux (20 mio).

En 2012, la Confédération a alloué au domaine des EPF des contributions pour un total de 2,3 milliards. L'augmentation de 34 millions par rapport à l'année précédente résulte de la hausse de 15 millions de la contribution financière, conjuguée à une majoration de 19 millions de la contribution aux loyers. Cette dernière est notamment imputable à la hausse des amortissements sur les immeubles utilisés par le domaine des EPF. Comme pour la contribution aux loyers de l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP) et du Musée national suisse, la contribution aux loyers du domaine des EPF est compensée par des revenus d'un montant correspondant en faveur de l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL).

La Confédération octroie à la Poste des indemnités pour le transport des journaux et des périodiques. Entrée en vigueur l'an dernier, la révision totale de la loi sur la Poste a permis d'élargir le cercle des bénéficiaires et d'augmenter de 30 à 50 millions le montant des rabais accordés pour la distribution des journaux.

La compensation des pertes de revenus subies par Skyguide a été comptabilisée par erreur au titre de contribution à des tiers ans le compte 2011. Dans le compte 2012, elle apparaît à nouveau dans le poste des contributions à de propres institutions.

L'organisation de la fondation Pro Helvetia a été modernisée dans le cadre de l'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2012, de la loi sur l'encouragement de la culture et adaptée aux principes et exigences du gouvernement d'entreprise. En conséquence, la contribution de la Confédération à Pro Helvetia a été transférée de l'Office fédéral de la culture au SG-DFI, où elle est désormais comptabilisée au titre des contributions à des propres institutions (et non plus au titre de contributions à des tiers).

Les indemnités destinées au trafic ferroviaire de marchandises ne traversant pas les Alpes sont inférieures de 5 millions au montant de l'année précédente. Cette différence est principalement due au fait que le volume effectif des marchandises acheminées a été plus faible que prévu au budget.

15 Contributions à des tiers

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges pour contributions à des tiers	14 317	14 883	14 619	302	2,1
Péréquation financière	3 049	3 102	3 102	53	1,7
Péréquation des ressources	2 101	2 120	2 120	20	0,9
Compensation charges dues à facteurs géo-topographiques	352	369	369	16	4,7
Compensation charges dues à facteurs socio-démographiques	352	369	369	16	4,7
Compensation des cas de rigueur, RPT	244	244	244	0	0,0
Organisations internationales	1 762	1 812	1 825	63	3,6
7e programme-cadre de recherche de l'UE	394	451	452	58	14,7
Coopération multilatérale au développement	239	260	260	21	8,7
Reconstitution des ressources de l'IDA	238	259	259	21	9,0
Agence spatiale européenne (ESA)	153	151	151	-2	-1,2
Soutien financier à des actions humanitaires	126	112	133	6	4,8
Autres organisations internationales	612	579	571	-41	-6,7
Autres contributions à des tiers	9 506	9 970	9 692	186	2,0
Paielements directs généraux, agriculture	2 182	2 178	2 178	-4	-0,2
Transport régional des voyageurs	804	857	857	53	6,6
Fondation Fonds national suisse	828	850	851	23	2,8
Contrib. forfaitaires et droit transitoire (formation prof.)	645	728	748	103	15,9
Paielements directs écologiques, agriculture	613	631	631	18	3,0
Actions spécifiques de la coopération au développement	545	664	627	82	15,1
Aide aux universités, subventions de base	559	593	595	36	6,4
Contrib. à la couverture des frais d'exploitation des HES	423	442	441	18	4,3
Suppléments accordés à l'économie laitière	292	298	298	6	2,1
CP chemins de fer privés, indemnité d'exploitation IS	184	192	194	10	5,4
Coopération économique au développement	166	182	178	12	7,2
Indemnisation du trafic combiné à travers les Alpes	203	175	157	-46	-22,7
Encouragement de la technologie et de l'innovation, CTI	156	123	139	-17	-10,9
Diverses contributions à des tiers	1 906	2 058	1 798	-108	-5,7
Dépenses pour contributions à des tiers	14 316	14 883	14 594	278	1,9

Les contributions de la Confédération à des tiers ont progressé de 302 millions par rapport à l'année précédente. La croissance la plus importante concerne les forfaits versés aux cantons en matière de formation professionnelle (+ 103 mio), les actions spécifiques à la coopération au développement (+ 82 mio) et le 7e programme-cadre de recherche de l'UE (+ 58 mio).

Les trois catégories de contributions enregistrent une progression par rapport à l'année précédente:

- L'augmentation au titre de la *péréquation financière* (+ 53 mio), qui correspond aux prévisions du budget, concerne de manière quasiment égale la péréquation des ressources, la compensation des charges excessives dues à des facteurs géo-topographiques et la compensation des charges excessives dues à des facteurs socio-démographiques.
- Liée à l'évolution des paramètres macroéconomiques tels que le PIB et les taux de change, l'augmentation des contributions aux *organisations internationales* (+ 63 mio) s'explique principalement par la contribution suisse au 7e programme-cadre de recherche de l'UE. Elle s'explique également par la hausse des contributions en matière d'aide au développement (+ 48 mio) en vue d'atteindre l'objectif consistant à augmenter l'aide publique au développement à 0,5 % du produit intérieur brut d'ici à 2015. La contribution de la Suisse en faveur de l'ONU diminue (- 62 mio) notamment en raison de l'achèvement des

travaux de rénovation du siège principal de l'ONU, diminution qui s'accompagne d'une réduction des autres contributions aux organisations internationales (- 41 mio).

- La progression des *autres contributions à des tiers* (+ 186 mio) est liée, avant tout, aux contributions versées à la formation, à la recherche et à l'innovation (contributions forfaitaires et droit transitoire dans la formation professionnelle, + 103 mio; aide aux universités, subventions de base, + 36 mio) et à l'aide au développement (actions spécifiques de la coopération au développement, + 82 mio; coopération économique au développement, + 12 mio).

La diminution de charges de 264 millions par rapport au budget est notamment imputable aux soldes de crédits dans les contributions à l'élargissement de l'UE (- 95 mio), dans les contributions aux prestations en matière d'infrastructure et aux mesures de sécurité destinées à la Genève internationale (- 41 mio) et dans les contributions liées à des innovations et à des projets en faveur de la formation professionnelle (- 37 mio).

L'écart entre les charges et les dépenses (25 mio) est principalement dû à un poste de régularisation passif en lien avec la nouvelle loi sur l'encouragement du sport.

L'évolution des principaux postes est présentée dans les groupes de tâches correspondants (tome 3, ch. 2).

16 Contributions aux assurances sociales

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Charges pour contributions aux assurances sociales	15 754	15 671	15 399	-355	-2,3
Assurances sociales de la Confédération	12 126	11 856	11 712	-414	-3,4
Prestations versées par la Confédération à l'AVS	7 437	7 645	7 596	159	2,1
Prestations versées par la Confédération à l'AI	3 586	3 591	3 496	-90	-2,5
Prestations versées par la Confédération à l'AC	917	435	433	-484	-52,7
Contribution spéciale de la Conf. aux intérêts dus par l'AI	186	185	186	0	0,0
Autres assurances sociales	3 628	3 815	3 687	59	1,6
Réduction individuelle de primes (RIP)	2 117	2 227	2 153	36	1,7
Prestations complémentaires à l'AI	657	707	686	29	4,4
Prestations complémentaires à l'AVS	613	659	644	32	5,2
Prestations de l'assurance militaire	199	209	195	-4	-2,2
Allocations familiales dans l'agriculture	88	88	84	-4	-4,5
Prélèvement sur provisions	-47	-75	-76	-29	60,4
Dépenses pour contributions aux assurances sociales	15 802	15 743	15 472	-330	-2,1

A l'inverse de la tendance suivie pendant des années, les contributions de la Confédération aux assurances sociales ont légèrement fléchi en 2012. Elles ont diminué l'an dernier de 355 millions au total (- 2,3 %). Cette baisse est due, en majeure partie, à l'effet spécial lié à l'assurance-chômage, les mesures extraordinaires prises en 2011 pour atténuer les effets du franc fort n'ayant pas été reconduites en 2012. De plus, les rentes AVS et AI n'ont pas dû être augmentées en 2012.

La majeure partie des charges requises en matière d'assurances sociales, soit près de la moitié, est sollicitée par l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). La Confédération verse une contribution correspondant à 19,55 % des dépenses totales de l'AVS, contribution qui s'est accrue de 2,1 % en 2012 (+ 159 mio). Cette augmentation s'explique par la hausse du nombre des bénéficiaires de rentes, le montant des rentes elles-mêmes n'ayant, en revanche, pas varié. D'ordinaire, les rentes AVS sont adaptées tous les deux ans à l'évolution de l'indice mixte des rentes (dernière adaptation au début de 2013).

Dans le domaine de l'assurance-invalidité (AI), la Confédération finance 37,7 % des dépenses totales. De plus, elle assume la totalité des intérêts de la dette de l'AI pour la période 2011 à 2017. En 2012, la contribution fédérale a diminué de 2,5 % par rapport à l'année précédente (- 90 mio). Cette diminution reflète le recul continu des versements de rentes suite à la 5e révision de l'AI. En revanche, les dépenses requises pour des prestations individuelles (mesures médicales et professionnelles, instruments d'aide, etc.) ont augmenté.

La forte diminution de la contribution de la Confédération à l'assurance-chômage par rapport à l'année précédente (- 484 mio, - 52,7 %) est imputable à la contribution extraordinaire de 500 millions versée à l'AC en 2011 dans le cadre des mesures visant à atténuer les effets du franc fort. Mis à part cet effet, on constate que la contribution fédérale à l'AC augmente de 16 millions. Cette variation est influencée par deux facteurs: le premier est l'augmentation de la masse salariale soumise à cotisation, et le deuxième est l'entrée en vigueur de la 4e révision de la loi sur l'assurance-chômage (LACI) au 1er avril 2011. Avec la révision de la loi, la participation ordinaire de la Confédération à l'AC est passée de 0,15 à 0,159 % de la somme des salaires soumis à cotisation. En 2012, l'augmentation de la participation ordinaire fédérale a

exercé son influence sur l'ensemble de l'année, et non seulement sur 3/4 de l'année comme cela avait été le cas en 2011.

La contribution de la Confédération à la réduction individuelle des primes représente 7,5 % des coûts bruts de l'assurance obligatoire des soins (AOS). En 2012, elle a augmenté d'environ 36 millions (+ 1,7 %) par rapport à 2011. Cette hausse inférieure à la moyenne est notamment liée à la faible croissance de la prime moyenne dans l'AOS. Ce facteur reste déterminant pour l'élaboration des hypothèses concernant l'évolution des coûts bruts de l'assurance de base.

Les dépenses de la Confédération au titre des prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI se sont accrues de 4,7 % (+ 61 mio). La part de la Confédération à la couverture des besoins vitaux équivaut à 5/8 des dépenses en la matière, tandis que les cantons assument les 3/8 restants ainsi que la totalité des prestations complémentaires aux frais de maladie et d'invalidité. Les prestations complémentaires à l'AVS enregistrent une progression de 5,2 %. Celle-ci résulte, d'une part, de l'évolution démographique (hausse du nombre de rentes AVS) et, d'autre part, de l'augmentation du montant moyen des prestations complémentaires versées. En outre, le nouveau régime de financement des soins valable depuis 2011 ne s'est répercuté pleinement sur la contribution fédérale au titre des prestations complémentaires qu'en 2012: fondé sur l'augmentation des montants de la fortune librement disponible, le calcul des prestations complémentaires destinées aux pensionnaires des homes avait abouti à une nette hausse de ces prestations dès 2011. La part de la Confédération avait toutefois été calculée sur la base des chiffres de 2010. Cette distorsion a pu être corrigée dans le cadre du compte 2012. En ce qui concerne les prestations complémentaires à l'AI, leur progression est de 4,4 %. Là aussi, la hausse est liée au nouveau régime de financement des soins. On constate, en outre, que le recul persistant du nombre de bénéficiaires de rentes AI au cours des dernières années ne s'est pas encore répercuté sur l'évolution des bénéficiaires de prestations complémentaires.

Dans le domaine de l'assurance militaire, l'estimation des futurs engagements de la Confédération en matière de rentes a été revue à la baisse et la provision constituée à cet effet rectifiée en conséquence. A fin 2012, cette provision se montait à environ 1,43 milliard.

17 Contributions à des investissements

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs.	%
Dépenses pour contributions à des investissements	4 160	4 355	4 102	-59	-1,4
Fonds pour les grands projets ferroviaires	1 401	1 391	1 282	-120	-8,5
CP CFF, contributions d'investissement IS	1 050	1 113	1 053	3	0,3
Apport annuel au fonds d'infrastructure	510	520	520	11	2,1
CP chemins de fer privés, contributions d'investissement IS	264	272	275	10	3,9
Routes principales	166	168	168	3	1,5
Protection contre les crues	157	166	165	8	4,8
Programme d'assainissement de bâtiments	133	131	153	20	15,2
Améliorations structurelles dans l'agriculture	83	87	87	4	4,8
Contributions aux investissements des universités cantonales	49	61	61	12	24,1
Nature et paysage	51	51	52	1	1,8
Energies renouvelables dans le domaine du bâtiment	67	65	43	-24	-35,5
Protection contre les dangers naturels	31	46	38	8	24,9
Protection contre le bruit	36	37	36	0	-1,0
Protection du paysage et conservation monuments historiques	19	30	29	10	55,5
Investissements, hautes écoles spécialisées	31	26	26	-5	-16,6
Autres contributions à des investissements	113	190	114	1	0,8
Réévaluation de contributions à des investissements	4 160	4 355	4 101	-59	-1,4

Les contributions à des investissements reculent légèrement par rapport à 2011 (-1,4 %). Lié à la diminution des recettes affectées (notamment de la RPLP), ce recul est dû à la baisse des apports au fonds pour les grands projets ferroviaires (-120 mio). Dans le domaine du bâtiment, des fonds (22 mio) ont été transférés du poste énergies renouvelables au programme d'assainissement des bâtiments.

Au total, 80,4 % des contributions à des investissements concernent le domaine du trafic (transports publics: 72,8 %, circulation routière: 7,6 %). Les changements par rapport au compte 2011 sont notamment les suivants:

- Les apports de la Confédération au *fonds pour les grands projets ferroviaires* ont été inférieurs de 120 millions (-8,5 %) au montant de l'année précédente. Cet écart est imputable, en premier lieu, à la baisse des apports provenant des revenus de la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP; -93 mio). D'une part, les recettes de la RPLP ont été plus basses que prévu au budget (-26 mio), d'autre part, les moyens financiers réservés au budget ordinaire ont augmenté de 77 millions (passant à 283 mio). Comme le prévoit la Constitution fédérale (art. 85, al. 2), ces moyens financiers servent à couvrir les coûts externes liés à la circulation routière et les coûts liés à la réduction individuelle des primes de l'assurance-maladie (cf. tome 3, ch. 21, «Assurance-maladie»). Les apports provenant de la TVA et de l'impôt sur les huiles minérales (Impmin) ont également fléchi, en raison de la diminution des recettes (TVA: -12 mio) et de la baisse, par rapport au budget, des dépenses de construction des lignes de base de la NLFA (Impmin: -14 mio).

- L'augmentation de l'*apport annuel au fonds d'infrastructure* correspond à la hausse de 10 millions au titre des contributions aux projets en matière de trafic d'agglomération.
- L'augmentation des contributions à des investissements dans le domaine de l'*infrastructure ferroviaire (CFF et chemins de fer privés, +14 mio)* s'explique principalement par le transfert effectué entre le poste des prêts et celui des contributions à des investissements.
- Les moyens financiers mis à disposition au titre de l'encouragement des *énergies renouvelables dans le domaine du bâtiment* n'ont été utilisés qu'en partie par les cantons. Il a donc été possible de transférer des fonds au *programme d'assainissement des bâtiments* (supplément II au budget 2012), lequel a pu verser des contributions plus élevées en faveur de l'assainissement de l'enveloppe de bâtiments d'habitation et de service.
- En vertu des décisions du Parlement concernant le message FRI 2012, les contributions à des investissements en faveur des *universités cantonales* ont été majorées de 12 millions (+24 %).
- L'augmentation dans le domaine de la *protection du paysage et de la conservation des monuments historiques* découle des retards pris dans la réalisation de projets de construction en 2011. Alors qu'un solde de crédit de 10 millions avait été enregistré en 2011, les moyens financiers disponibles en 2012 ont été presque entièrement utilisés. Les contributions à des investissements ont ainsi atteint le niveau prévu initialement par la planification financière.

Les contributions à des investissements sont réévaluées à 100 % dans le compte de résultats.

18 Recettes de participations

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Recettes de participations	838	840	867	29	3,5
Dividendes de participations importantes	838	840	867	29	3,5
Dividendes Swisscom	618	620	647	29	4,8
Bénéfice versé par la Poste	200	200	200	0	0,0
Dividendes Ruag	20	20	20	0	0,0
Autres	–	–	–	–	–
Recettes provenant d'autres participations	0	0	0	0	-7,3
Revenus de participations (autres participations)	1	0	0	-1	-70,8

Par rapport à l'année précédente, les recettes de participations ont enregistré une hausse de 29 millions. Cette dernière est due notamment à la distribution plus élevée des dividendes de Swisscom.

Des recettes de participations de 867 millions ont été comptabilisées au compte de financement, dépassant les recettes de l'année précédente (838 mio) et les recettes budgétées (840 mio).

En ce qui concerne les participations importantes, le seul changement par rapport à l'année précédente et par rapport au budget est lié à Swisscom. Swisscom a versé un dividende ordinaire de 22 francs par action, contre 21 francs l'année précédente et selon le budget. Au moment du versement du dividende, la Confédération détenait, comme l'année précédente, 29 410 500 actions (56,8%). La Confédération a touché des dividendes de Swisscom pour un total de 647 millions. La Poste a versé à la Confédération 200 millions issus de son bénéfice. Des dividendes à hauteur de 20 millions ont été versés par RUAG. Comme l'année précédente, les autres participations importantes (CFF, BLS Réseau SA, Skyguide, SIFEM SA; voir ch. 62/38) n'ont pas donné lieu à une distribution de dividendes.

Les autres participations (de moindre importance) ont engendré, en 2012, des dividendes pour un total de 336 150 francs, contre 362 536 francs l'année précédente et 190 000 francs selon le budget. Il s'agit de l'entreprise Matterhorn Gotthard Verkehr SA

et de la Société des Forces Motrices de l'Avançon SA (toutes deux détenues par l'OFT), de Gemiwo SA et de Wohnstadt Basel, de Logis Suisse SA (toutes trois détenues par l'OFL), de la coopérative d'habitation A L'En (AFD), d'Identitas SA (OFAG) ainsi que de REFUNA SA (détenue par l'AFF).

Dans le compte de résultats, les revenus de participations ont atteint 336 150 francs. Ce montant correspond aux recettes provenant des participations moins importantes mentionnées plus haut. La différence s'explique par le fait que, contrairement aux revenus de participations de l'année précédente, qui avaient atteint 1 149 536 francs, aucun revenu de participations sans incidences financières n'a été réalisé.

Etant donné que les participations importantes sont portées au bilan à leur valeur de mise en équivalence (part détenue par la Confédération dans le capital propre de l'entreprise), les bénéfices versés par les entreprises concernées doivent être retranchés des revenus de participations. En effet, les bénéfices distribués réduisent les fonds propres de l'entreprise (et partant, leur valeur de mise en équivalence), de sorte qu'ils n'ont aucune incidence sur les résultats de la Confédération. L'évolution des valeurs de mise en équivalence figure sous le ch. 62/38. Dans le compte de résultats, les revenus de participations sont comptabilisés au titre des autres revenus financiers (cf. ch. 52).

19 Autres revenus financiers

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Revenus financiers restants	879	525	557	-322	-36,6
Revenus d'intérêts	376	524	359	-17	-4,6
Placements financiers: titres	12	1	39	26	211,1
Placements financ.: banques et autres placements	6	57	2	-4	-73,3
Prêts provenant du patrimoine financier	48	156	39	-9	-19,2
Prêts provenant du patrimoine administratif	30	33	25	-5	-16,8
Avances au fonds FTP	193	194	176	-16	-8,6
Avoirs et autres revenus d'intérêts	88	83	79	-9	-9,9
Bénéfices de change	169	-	107	-62	-36,9
Revenus financiers divers	334	1	92	-242	-72,6
Recettes financières	763	497	461	-303	-39,6

Les autres revenus financiers ont diminué de plus d'un tiers par rapport à l'année précédente (- 36,6 %). Cette diminution est liée à l'absence, l'an dernier, de revenu lié aux comptes de SIFEM SA (comptabilisé dans les revenus financiers divers) ainsi qu'à la baisse des gains de change sur devises. Des revenus d'intérêts ont à nouveau été réalisés dans le domaine des créances comptables à court terme (intérêts négatifs).

En 2012, les revenus d'intérêts ont été marqués par le niveau inhabituellement bas des taux d'intérêt. Les revenus des titres et des papiers escomptables comprennent les revenus des intérêts des emprunts fédéraux propres et des créances comptables à court terme. Aucun emprunt fédéral n'étant détenu en 2012, les revenus proviennent exclusivement des créances comptables à court terme (émises au-dessus du pair). En raison de l'incertitude qui régnait sur les marchés financiers et des nombreux achats de devises effectués par la Banque nationale suisse, les rendements des créances comptables à court terme ont également été négatifs en 2012; il en a donc résulté un revenu d'intérêts (au lieu de coûts d'intérêts). A l'inverse, les revenus des placements auprès de banques et d'autres instituts ont diminué, étant donné que les taux d'intérêt à court terme étaient presque nuls. Parmi les prêts provenant du patrimoine financier, la réduction de la dette de l'assurance-chômage envers la Confédération a entraîné une baisse des revenus d'intérêts. Les revenus liés au fonds pour les grands projets ferroviaires (fonds FTP) ont accusé une diminution sous l'effet de la baisse des taux. La diminution enregistrée par le poste «avoirs et autres revenus d'intérêts» est due, en particulier, à la réduction des créances d'intérêts liées à l'impôt anticipé (intérêts moratoires inférieurs).

Les gains de change sur devises ont atteint 107 millions. Après déduction des pertes de change (cf. ch. 62/21), le résultat net se monte à 63 millions. La diminution par rapport à l'année précédente est liée aux faibles fluctuations du cours du franc par rapport à l'euro et au dollar.

Le net fléchissement des revenus financiers divers est lié au fait que, l'an dernier, aucun revenu unique n'a été comptabilisé en provenance des comptes de SIFEM SA. Les revenus financiers divers comprennent également les corrections mensuelles (positives) apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (91 mio). La position swap concerne des versements d'intérêts fixes par la Confédération et des recettes d'intérêts variables, fixés tous les six mois sur la base des taux à court terme.

La différence entre les autres revenus financiers et les autres recettes financières est essentiellement liée aux corrections apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (91 mio) et aux revenus d'intérêts provenant de prêts accordés pour des logements d'utilité publique (10 mio). Conformément aux plans d'amortissement établis individuellement, les intérêts ne sont versés qu'ultérieurement, c'est pourquoi ils sont comptabilisés en tant que recettes d'investissement. Enfin, la régularisation de prêts octroyés à l'assurance-chômage a engendré une diminution de revenus (- 5 mio).

Variations de l'évaluation de devises et de swaps de taux d'intérêt

Les pertes ou les gains de change sur les comptes en devises étrangères (voir aussi le ch. 62/21) sont liés aux variations de la valeur comptable au cours d'un mois. Ces variations découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi qu'à l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés selon le montant brut.

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme postes stratégiques et évalués au prix du marché. Cette évaluation se fonde sur le principe de la prudence, ce qui signifie que les corrections mensuelles d'évaluation sont inscrites, au maximum à la valeur d'achat, au compte de résultats selon le principe du produit brut (voir aussi le ch. 62/21, Autres charges financières). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (voir le ch. 62/33 Instruments financiers dérivés).

20 Charges d'intérêts

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Charges d'intérêts	2 669	2 602	2 406	-263	-9,9
Emprunts	2 481	2 314	2 297	-184	-7,4
Dépôts à terme	23	32	17	-6	-25,5
Créances comptables à court terme	6	79	0	-6	-92,5
Crédits à court terme	0	2	-	0	-100,0
Swaps sur taux d'intérêt	74	49	59	-15	-20,2
Caisse d'épargne du personnel fédéral	38	55	14	-24	-62,2
Autres charges d'intérêts	47	72	19	-29	-60,8
Dépenses d'intérêts	2 380	2 773	1 736	-644	-27,1

Les charges d'intérêts ont diminué pour tous les instruments financiers en raison du niveau inhabituellement bas des taux d'intérêt. Les emprunts émis au-dessus des taux du marché par le biais de coupons ont dégagé un agio considérable au compte de financement (968 mio). Dans le compte de résultats, l'agio ou le disagio est amorti de manière linéaire sur la durée résiduelle des emprunts (agio net 2012: 242 mio).

En ce qui concerne les *emprunts*, le portefeuille a encore été réduit de 759 millions en 2012, entraînant un nouveau recul des charges d'intérêts par rapport à l'année précédente (- 126 mio). La baisse des charges résultant de l'amortissement de l'agio net sur l'ensemble des emprunts émis au cours des années précédentes est inférieure à celle enregistrée l'année précédente (- 58 mio).

Les *créances comptables à court terme* n'ont engendré aucune charge d'intérêts en 2012 étant donné qu'elles ont été émises au-dessus du pair (intérêts négatifs) (voir aussi le ch. 62/19).

Les charges d'intérêts liées aux *swaps sur taux d'intérêt* ont diminué principalement en raison de l'arrivée à échéance de swaps. Du côté de la *Caisse d'épargne du personnel fédéral*, les charges d'intérêts ont diminué en raison de la baisse des taux d'intérêt et du volume légèrement inférieur des fonds de clients.

Les *autres charges d'intérêts* ont fléchi, malgré une augmentation du portefeuille, suite à la baisse du niveau des taux.

Les charges d'intérêts sont supérieures de 670 millions aux dépenses d'intérêts. Cet écart découle des régularisations concernant les intérêts effectuées dans le cas des emprunts de la Confédération, des créances comptables à court terme, des dépôts à terme et des swaps sur taux d'intérêt (- 55 mio). Il est toutefois principalement lié à l'agio / disagio (+ 726 mio): les agios encaissés en 2012 se sont élevés à 968 millions en raison du coupon élevé, en comparaison du bas niveau des taux, des emprunts émis (2011: 557 mio). L'agio (ou disagio) obtenu durant un exercice pour les emprunts concernés est inscrit au passif (ou à l'actif); autrement dit, il est neutralisé par l'inscription au compte de résultats, sans incidences financières, de la charge (ou de la diminution de charges) correspondante. Du fait de l'inscription de l'agio au passif, les charges d'intérêts de 2012 ont été supérieures aux dépenses de 968 millions. L'agio ou disagio inscrit au bilan est amorti (également sans incidences financières) pour la durée résiduelle. L'amortissement de l'agio ou du disagio effectué en 2012 a engendré une diminution de charges nette, sans incidences financières, de 242 millions. Compte tenu de l'agio et du disagio, les charges d'intérêts liés aux emprunts dépassent ainsi les dépenses d'intérêts à raison d'un montant net de 726 millions.

21 Autres charges financières

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012	Ecart p. r. au C 2011 val. abs. %	
Autres charges financières	320	186	258	-62	-19,3
Pertes de change	88	–	44	-44	-49,9
Charges de financement	116	113	104	-12	-10,2
Charges financières diverses	116	73	110	-6	-5,2
Autres dépenses financières	225	116	171	-55	-24,3

Les autres charges financières ont diminué principalement en raison du fait que les pertes de change sur les devises étrangères ont été réduites de moitié (- 49,9 %). Cette évolution est liée aux faibles fluctuations du cours du franc vis-à-vis de l'euro et du dollar.

La diminution des pertes de change s'explique par les faibles fluctuations du cours du franc par rapport à l'euro et au dollar. Compte tenu des gains de change (cf. ch. 62/19), le résultat net s'élève à 63 millions.

Les charges de financement ont reculé suite à la suppression, au 1^{er} mars 2012, du droit d'émission sur les fonds de tiers. Par conséquent, le droit de timbre sur les emprunts et les créances comptables à court terme nouvellement émis a également été supprimé. En revanche, les droits de timbre d'émission versés avant cette date doivent être amortis de manière linéaire sur la durée résiduelle des emprunts concernés.

Les charges financières diverses comprennent, d'une part, l'impôt anticipé sur un emprunt échu en 2012 et émis initialement avec un disagio important. Elles incluent, d'autre part, les corrections mensuelles (négatives) apportées à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (37 mio).

L'écart entre les autres charges financières et les autres dépenses financières (87 mio) est dû à l'évaluation des swaps de taux d'intérêt (37 mio) et à la régularisation des commissions sur emprunts (50 mio).

Variations de l'évaluation de devises et de swaps de taux d'intérêt

Les gains ou les pertes de change sur les comptes en devises étrangères (voir aussi le ch. 62/19) sont liés aux variations de la valeur comptable au cours d'un mois. Ces variations découlent des achats de devises étrangères au cours d'achat, des paiements et des encaissements au cours prévu au budget ou, lors de transactions spéciales, au cours fixe convenu, ainsi qu'à l'évaluation au prix du marché à la fin du mois. Les pertes subies ou les gains réalisés sont comptabilisés en valeurs brutes.

Les swaps de taux d'intérêt sont utilisés comme postes stratégiques et évalués au prix du marché. Cette évaluation se fonde sur le principe de la prudence, ce qui signifie que les corrections mensuelles d'évaluation sont inscrites, au maximum à la valeur d'achat, au compte de résultats selon le principe du produit brut (voir aussi le ch. 62/19, Autres revenus financiers). Si la valeur d'achat est dépassée, les corrections de l'évaluation sont portées au bilan (voir le ch. 62/33 Instruments financiers dérivés).

22 Recettes extraordinaires

mio CHF	Compte 2011	Budget 2012	Compte 2012
Recettes extraordinaires	290	634	738
Recettes courantes	–	634	738
Revenus extraor., nouv. attrib. fréquences téléphonie mobile	–	634	738
Recettes d'investissement	290	–	–
Vente d'actions Swisscom	34	–	–
Vente de Sapomp Wohnbau AG	256	–	–
Revenus extraordinaires	229	634	738

Les recettes extraordinaires enregistrées en 2012 proviennent de la vente aux enchères de fréquences de téléphonie mobile.

En 2012, les recettes extraordinaires ne contiennent qu'une seule catégorie de revenu. Ce dernier provient de la vente aux enchères de toutes les fréquences de téléphonie mobile, faisant suite à une décision de la Commission fédérale de la communication (ComCom) et ayant eu lieu durant le premier trimestre de l'année. Les recettes effectives de cette vente ont atteint 996 millions, ce qui correspond à 362 millions de plus que ce qui était prévu dans le cadre du budget. Notons qu'en 2012, des émoluments administratifs s'élevant à 3,3 millions sont déduits de ce revenu en faveur de l'Office fédéral de la communication. Le montant ainsi obtenu est comptabilisé en tant que recettes extraordinaires car il s'agit d'un pic de recettes unique. Il est important de préciser que les modalités de paiements permettent des versements échelonnés dans le temps. Ainsi, seuls 738 millions sont enregistrés dans le compte 2012. Le montant restant (intérêts compris) sera comptabilisé en 2015 (138,7 mio) et en 2016 (145 mio).

Il convient également de mentionner que, dans le compte de résultat, ces revenus extraordinaires sont comptabilisés uniquement au moment de l'afflux de fonds et non pas échelonnés sur la durée de validité des licences qui s'étend jusqu'en 2028. Il s'ensuit par conséquent une nouvelle divergence par rapport aux normes IPSAS (cf. ch. 61/2).

Les recettes extraordinaires n'élèvent pas le plafond des dépenses fixé dans le cadre du frein à l'endettement. Conformément à l'art. 13, al. 2, LFC (RS 611.0), elles ne sont pas prises en considération pour fixer les dépenses maximales autorisées. Cette mesure vise à éviter que des recettes extraordinaires uniques n'entraînent une hausse du volume des dépenses ordinaires. Ces recettes extraordinaires sont au contraire affectées au remboursement de la dette et à la compensation des dépenses extraordinaires.

Postes du bilan

30 Disponibilités et placements à court terme

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Liquidités et placements à court terme	5 544	9 311	3 767	67,9
Caisse	5	5	0	1,6
Poste	136	161	24	17,7
Banque	4 873	8 396	3 523	72,3
Placements à court terme	530	750	220	41,5
Dépôts à terme aupr. banques d'aff. moins de 90 j.	380	100	-280	-73,7
Dépôts à terme auprès de cantons moins de 90 jours	150	650	500	333,3

En raison de la forte liquidité du marché et des possibilités de placements limitées, la majeure partie des fonds de trésorerie ont été placés auprès de la Banque nationale suisse.

Le poste *Banque* comprend les comptes en francs suisses et en devises étrangères. Pour assurer le remboursement de l'emprunt de 6,9 milliards dû au début de 2013, les fonds de trésorerie ont été fortement accrus. Les interventions de la Banque nationale

suisse (BNS) visant à imposer le cours plancher de 1,20 franc pour un euro ayant entraîné une forte liquidité du marché, il n'a plus guère été possible d'effectuer des placements sur le marché. C'est pourquoi les fonds sont demeurés sur le compte de virement de la BNS. En ce qui concerne les *placements à court terme*, les dépôts à terme détenus auprès des cantons ont pu être accrus, contrairement aux dépôts détenus auprès de banques commerciales.

31 Créances

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Créances	5 862	6 163	301	5,1
Créances fiscales et douanières	5 045	5 449	404	8,0
Comptes courants	1 027	863	-163	-15,9
Autres créances	284	277	-6	-2,2
Réévaluations	-493	-427	-67	-13,5

Les créances ont augmenté de 301 millions par rapport à l'année précédente, notamment en raison des créances au titre de l'impôt anticipé. Après réévaluation, le montant des créances totales (6,2 mrd) provient, à 44 % (2,7 mrd), de la taxe sur la valeur ajoutée. Les réévaluations ont pu être réduites de 67 millions.

Les créances fiscales et douanières se composent comme suit:

- Créances de TVA envers les contribuables pour un montant de 2996 millions (1 162 mio). De ce montant, 1954 millions (+ 128 mio) sont des créances de TVA sur des importations.
- Créances dans le domaine des droits de douane à hauteur de 1273 millions. Elles incluent les créances relevant du domaine de la RPLP, de l'impôt sur les huiles minérales et de l'impôt sur le tabac. La diminution de 48 millions des créances en la matière est principalement imputable à l'achèvement d'une action en justice en cours.

- Créances au titre de l'impôt anticipé et des droits de timbre pour un montant de 1180 millions. La hausse de 290 millions par rapport à l'année précédente concerne, en majeure partie, l'impôt anticipé.

Les comptes courants se composent de créances envers les cantons pour un montant de 802 millions (- 37 mio), dont 133 millions (+ 5 mio) concernent des créances sur la taxe d'exemption de servir. La réduction de 163 millions est liée aux reversements cantonaux en suspens (- 42 mio) et à la modification du compte courant de SIFEM (- 86 mio). Les comptes courants comprennent également les créances envers la CNA, à hauteur de 136 millions (- 6 mio).

Les réévaluations, pour un montant de 427 millions, concernent des créances (ducroire) fiscales et douanières (376 mio) et des créances de l'Office central d'encaissement (51 mio). La diminution de 67 millions est principalement imputable à l'achèvement de l'action en justice mentionnée concernant des créances douanières.

32 Comptes de régularisation d'actifs

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011 val. abs. %	
Comptes de régularisation actifs	1 308	1 153	-155	-11,9
Intérêts	29	23	-6	-20,4
Disagio	294	238	-55	-18,8
Autres comptes de régularisation actifs	986	892	-94	-9,5

Les comptes de régularisation d'actifs ont diminué de 155 millions par rapport à l'année précédente. La suppression, à fin mars 2012, du droit d'émission sur les fonds de tiers a été déterminante à cet égard.

Le montant des opérations de régularisation d'actifs au titre des *intérêts* a fléchi par rapport à l'année précédente, en raison de la diminution du volume des placements liée au bas niveau persistant des taux.

En raison de la réduction du portefeuille d'emprunts, le *disagio* a fléchi de 55 millions par rapport à l'année précédente (- 759 mio). Un disagio réalisé sur un emprunt est porté à l'actif l'année d'émission dudit emprunt et amorti sur la durée résiduelle. En 2012, aucun emprunt n'a été émis avec un disagio.

La majeure partie des *autres comptes de régularisation d'actifs* consiste en commissions et taxes sur les emprunts existants (678 mio; - 49 mio). La mise en œuvre des dispositions relatives au «too big to fail» au 1^{er} mars 2012 a eu pour effet la suppression du droit d'émission sur les fonds de tiers. Les montants nouvellement régularisés ont donc été inférieurs aux amortissements effectués en 2012. En outre, il importe de mentionner une position essentielle:

- Poste de contrepartie aux valeurs de remplacement négatives provenant de la garantie de devises étrangères à hauteur de 100 millions (- 66 mio).

33 Placements financiers

mio CHF	2011			2012		
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Rémunération Ø en %
Placements financiers à court terme	1 959	–	–	1 504	–	–
Détenus jusqu'à l'échéance	1 959	1 800	–	1 504	1 400	–
Dépôts à terme sur plus de trois mois	450	450	0,2	350	350	0,1
Dépôts à terme de la BNS	1 000	1 000	0,0	1 000	1 000	0,0
Prêts	350	350	0,1	50	50	0,1
Valeurs de remplacement positives	153	n.d.	n.d.	102	n.d.	n.d.
Placements, fonds spéciaux	6	n.d.	n.d.	2	n.d.	n.d.
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–	–	–
European Commercial Paper (ECP)	–	–	–	–	–	–
Portefeuille commercial	–	–	–	–	–	–
Obligations	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme de la BNS	–	–	–	–	–	–
Placements financiers à long terme	14 683	14 501	–	14 241	13 645	–
Détenus jusqu'à l'échéance	14 683	14 501	–	14 241	13 645	–
Obligations	–	–	–	–	–	–
Obligations à taux variable	–	–	–	–	–	–
Prêts	14 683	14 501	2,0	14 241	13 645	1,9
Disponibles pour la vente	–	–	–	–	–	–

n.d.: non disponible

En raison de la forte liquidité du marché, les possibilités de placement ont été limitées. Le recul des prêts octroyés à l'assurance-chômage (AC) est lié au faible taux de chômage.

La baisse des placements financiers à court terme s'explique par les faibles possibilités de placements dues à la forte liquidité du marché et par la politique de placement restrictive. Les instruments financiers dérivés (cf. tableau séparé) ont évolué comme suit:

- En 2012, la valeur nominale des swaps sur taux d'intérêt a diminué uniquement en raison d'arrivées à échéance. La valeur nominale du poste de payeur (versements d'intérêts fixes et recettes d'intérêts variables) net s'accompagne d'une valeur de marché négative de 198 millions. La valeur du marché comprend les différents postes dont la valeur de remplacement est positive ou négative à la date de clôture.

- Les contrats à terme libellés en euros, en dollars, en couronnes norvégiennes (NOK) et en livres sterling (GBP) sont établis sur la base d'un montant nominal de 3,1 milliards de francs. La valeur marchande négative de 100 millions résulte de l'évaluation des postes correspondants à la date de clôture. La diminution de la valeur marchande correspond à celle des contrats à terme à leur valeur nominale. Les opérations de couverture pour l'euro et le dollar sont effectuées uniquement pour l'exercice budgétaire correspondant. Les projets nécessitant un engagement pluriannuel en monnaie étrangère sont couverts au titre de transactions spéciales pour toute leur durée. Les volumes des contrats à terme ont fléchi avant tout pour les transactions spéciales effectuées en dollar et en euro (cf. tableau «Opérations de couverture»).

Instruments financiers dérivés

mio CHF	Valeur nominale		Valeur de marché		Valeur de remplacement positive		Valeur de remplacement négative	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Instruments financiers dérivés	6 372	4 564	-415	-298	153	102	-568	-399
Instruments de taux d'intérêt	2 200	1 450	-249	-198	7	5	-256	-202
Swaps sur taux d'intérêt	2 200	1 450	-249	-198	7	5	-256	-202
Options	–	–	–	–	–	–	–	–
Devises	4 172	3 114	-166	-100	146	97	-312	-197
Contrats à terme	4 172	3 114	-166	-100	146	97	-312	-197
Options	–	–	–	–	–	–	–	–

Les *placements financiers à long terme* sont marqués, en particulier, par le recul des prêts à l'AC (cf. tableau «Prêts du patrimoine financier»):

- Grâce à la situation conjoncturelle stable et au faible taux de chômage, l'*assurance-chômage* a été en mesure, en 2012, de réduire d'un milliard sa dette envers la Confédération. Les prêts qui lui sont octroyés sont généralement assortis d'une échéance d'un à deux ans. Ils sont rémunérés aux conditions du marché (0,13 à 0,70 %).
- L'*avance au fonds pour les grands projets ferroviaires* est augmentée chaque année à concurrence du défaut de financement du fonds et rémunérée au taux du marché pour la durée sollicitée. Le montant maximal d'un prêt, fixé à 8,6 milliards (niveau de 1995), a été indexé jusqu'à fin 2010 et se montait, au 31 décembre 2012, à 9,73 milliards, comme l'année précédente. Le remboursement des prêts est assuré par le biais de recettes affectées.
- Les autres prêts ont progressé en raison d'un nouvel apport de fonds aux CFF.

Placements financiers: catégories et inscription au bilan

Conformément aux directives de la Commission fédérale des banques régissant l'établissement des comptes (DEC-CFB), les placements financiers se répartissent dans les trois catégories «détenus jusqu'à l'échéance», «disponibles pour la vente» ou «stock commercial». Actuellement, la Confédération ne détient que des placements de la catégorie «détenus jusqu'à l'échéance».

Ces placements financiers sont inscrits au bilan à leur valeur nominale, à l'exception des instruments financiers dérivés. Ces derniers sont inscrits au bilan à leur valeur marchande, sous placements financiers (valeur de remplacement positive) ou engagements financiers (valeur de remplacement négative; cf. ch. 62/42). La valeur de marché correspond à la valeur effective à la date de clôture. La rémunération moyenne correspond aux rendements pondérés obtenus durant l'exercice considéré.

Prêts du patrimoine financier

mio CHF	Valeur figurant au bilan		Échéances au 31.12.2012			Rémunération moyenne en %	
	2011	2012	< 1 an	1–5 ans	> 5 ans	2011	2012
Prêts du patrimoine financier	14 683	14 241	4 689	4 190	5 362	–	–
Assurance-chômage	6 000	5 000	3 700	1 300	–	0,38	0,22
Fonds pour les grands projets ferroviaires, avances et prêts	7 763	8 021	989	2 670	4 362	2,39	2,15
Autres prêts	920	1 220	–	220	1 000	2,70	2,34

Opérations de couverture pour les transactions à venir (couverture de cash-flow)

Euro

mio CHF	Total 2012	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros	1 354	934	420	–
Transactions spéciales	1 034	614	420	–
Budget	320	320	–	–

mio CHF	Total 2011	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en euros	2 013	1 002	1 012	–
Transactions spéciales	1 646	634	1 012	–
Budget	368	368	–	–

Dollar US

mio CHF	Total 2012	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en USD	1 707	877	801	29
Transactions spéciales	1 268	438	801	29
Budget	439	439	–	–

mio CHF	Total 2011	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en USD	2 093	825	1 214	54
Transactions spéciales	1 709	441	1 214	54
Budget	385	385	–	–

NOK (couronne norvégienne)

mio CHF	Total 2012	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en NOK	–	–	–	–
Transactions spéciales	–	–	–	–

mio CHF	Total 2011	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en NOK	11	11	–	–
Transactions spéciales	11	11	–	–

GBP (livre sterling)

mio CHF	Total 2012	Valeur nominale		
		Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en GBP	54	16	38	–
Transactions spéciales	54	16	38	–

mio CHF	Total 2011	Échéances		
		< 1 an	1–5 ans	> 5 ans
Opérations de couverture en GBP	55	1	54	–
Transactions spéciales	55	1	54	–

34 Stocks

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Stocks	284	277	-7	-2,6
Stocks d'achats	266	259	-7	-2,6
Marchandises	275	270	-5	-2,0
Matière première	25	23	-2	-8,9
Fournitures, matériel auxiliaire et d'exploitation	1	1	0	-4,1
Réévaluations de stocks d'achats	-36	-35	1	2,2
Stocks de production propre	18	18	-1	-3,7
Produits finis et semi-finis	25	24	-1	-3,3
Travaux en cours	0	-	0	-100,0
Réévaluations de stocks de production propre	-7	-7	0	3,4

Les stocks ont légèrement diminué (- 7 mio). Cela tient principalement à la réduction des réserves en combustibles (- 10 mio).

Les stocks d'achats concernent principalement, dans le cas des marchandises commerciales, les carburants (179 mio), le matériel sanitaire (37 mio), les combustibles (21 mio) et les imprimés et publications (18 mio). La matière première comprend essentiellement le matériel pour la production du passeport biométrique (8 mio) et de monnaies courantes (14 mio).

Les stocks de production propre englobent principalement les produits semi-finis et finis destinés à la fabrication des documents d'identité (16 mio) et des produits de la topographie (5 mio), ainsi que les monnaies commémoratives finies (3 mio).

Les dépenses d'investissement au titre des stocks se sont élevées à 106 millions (année précédente: 109 mio). Les baisses ont été comparables aux hausses suite aux diminutions de stocks, aux modifications de prix et aux réévaluations. La valeur comptable des stocks a donc à peine évolué (- 7 mio).

35 Immobilisations corporelles

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Immobilisations corporelles	52 176	52 325	149	0,3
Biens meubles	321	314	-8	-2,3
Installations en construction	10 096	11 616	1 520	15,1
Apports et acomptes portés à l'actif	1 712	1 375	-337	-19,7
Bâtiments	8 779	8 527	-252	-2,9
Routes nationales	23 088	22 310	-778	-3,4
Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier	8 179	8 183	4	0,1

La valeur comptable des immobilisations corporelles a enregistré une légère hausse de 149 millions. La forte augmentation des installations en construction (1520 mio) est due au fait que, pendant l'année sous revue, relativement peu de projets de routes nationales en cours ont pu être achevés. La valeur comptable des routes nationales en service a donc diminué en raison des amortissements annuels (-778 mio).

Mobilier

Le biens meubles (314 mio) comprennent les actifs suivants: mobilier, véhicules, installations, entrepôts, machines, appareils et outils, systèmes de communication, PC, imprimantes en réseau, serveurs et réseaux.

Installations en construction

Le poste «installations en construction» (11,6 mrd) comporte essentiellement la construction des routes nationales. En ce qui concerne les immeubles et autres constructions, on distingue entre les projets individuels portant sur plus de 10 millions et ceux portant sur moins de 10 millions.

Installations en construction liées aux routes nationales (10,2 mrd). Les dépenses d'investissement activables effectuées en 2012 pour les routes nationales en construction sont les suivantes:

- Achèvement du réseau et élimination des goulets d'étranglement, fonds d'infrastructure (+ 722 mio): ce montant correspond au transfert annuel effectué à partir des «apports activés au fonds d'infrastructure» au profit des «installations en construction, routes nationales». Les projets-clés suivants sont à mentionner: A5 contournement de Bienne; A5 contournement de Serrières; A8 contournement de Lungern; A9 contournement de Viège et de Loèche-Steg/Gampel; A16 Tavannes-Moutier; A16 frontière française - Porrentruy; A28 contournement de Saas; élargissement à 6 voies Blegi - Rütihof LU-ZG et Härkingen-Wiggertal.
- Travaux d'extension et de maintenance activables (+1085 mio): deux tiers des dépenses d'investissement ont concerné les projets de réaménagement et de maintenance suivants: A1 tangente ville de Berne; A2 Cityring de Lucerne; A4 Blegi-Rütihof; A1 Härkingen-Wiggertal; A3/A13 Sarganserland; A13 contournement de Roveredo; A1, Lenzbourg-Birrfeld; A2 Melide-Bisone; A9 Vennes-Montreux; A5 Colombier-Cornaux.

Immeubles et constructions: principaux travaux de construction

- Bâtiments administratifs à Zollikofen (60 mio)
- Laboratoire de sécurité de Spiez (42 mio)
- Place d'armes de Thoune (41 mio)
- Cinémathèque Suisse de Penthaz (22 mio)
- Pharmacie de l'armée (18 mio)
- Place d'armes de Drogens (17 mio)
- Nouveau bâtiment EPF LEE (16 mio)

Immeubles et constructions: domaines menant des projets particuliers inférieurs à 10 millions

- Constructions du domaine des EPF (258 mio)
- Constructions de l'OFCL (185 mio)
- Installations de l'armée (181 mio)
- Installations des forces aériennes (127 mio)
- Installations de la Base logistique de l'armée (98 mio)
- Installations de la Base d'aide au commandement (74 mio)
- Installations de l'OFPP (26 mio)
- Installations de l'Etat-major de l'armée (18 mio)

Apports activés et acomptes

La variation des apports activés et des acomptes (-337 mio) est essentiellement liée à la part activable à l'apport annuel au fonds d'infrastructure (376 mio), déduction faite des transferts aux installations en construction (investissements effectués par le fonds d'infrastructure dans les routes nationales en construction; (- 722 mio).

Immeubles: bâtiments et biens-fonds

Les immeubles (bâtiments, bien-fonds et droits inscrits au registre foncier) se divisent en immeubles civils (y compris du domaine des EPF) et en immeubles militaires (cf. tableau «Évaluation des immeubles de la Confédération»).

En ce qui concerne les bâtiments, il convient de mentionner les entrées suivantes, en provenance des installations en construction:

- FLORAKO (21 mio)
- Place d'armes de Bure (14 mio)

La Confédération et le canton de Saint-Gall ont signé un contrat de location relatif à l'immeuble du Tribunal administratif fédéral situé à Saint-Gall. Ce contrat, d'une durée fixée à 50 ans, court du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2061. Etant donné que le bien-fonds et le bâtiment reviendront à la Confédération à l'échéance de ce délai, le rapport contractuel susmentionné est qualifié de leasing financier. C'est pourquoi les valeurs correspondantes figurent dans le bilan de la Confédération. Au 31 décembre 2012, la valeur du bien-fonds s'élevait à 14 millions et celle du bâtiment à 88 millions. Après déduction de la contribution financière du canton de Saint-Gall, la dette de leasing qu'il reste à amortir s'élevait à 88 millions au 31 décembre 2012. La redevance de leasing pour 2012 s'est montée à 3,2 millions (part des intérêts de 2,3 mio et part d'amortissement de 0,9 mio).

En ce qui concerne les immeubles, les *restrictions du droit d'aliénation* suivantes s'appliquent:

- Immeubles des fondations, dont l'utilisation est liée au but assigné à la fondation.
- Expropriations et donations assujetties à des affectations définies par la loi ou par contrat.
- Installations munies d'autorisations d'exploitation établies au nom des exploitants (par ex. installations nucléaires, laboratoires de recherche).

Routes nationales

En ce qui concerne les routes nationales, il convient de mentionner les *entrées suivantes, en provenance des installations en construction*:

- Contournement de Lungern (225 mio)
- Blegi-Rütihof (114 mio)
- Transjurane Court-Tavannes (92 mio)

Les tableaux ci-dessous donnent un aperçu des valeurs au bilan des routes nationales et des immeubles (par type d'objet).

Evaluation des immeubles de la Confédération

mio CHF	Total	Immeubles civils			Immeubles militaires
	2012	OFCL	EPF	AFD	armasuisse
Total au 31.12.	13 864	4 616	4 379	36	4 833
Installations en construction	1 359	279	290	6	785
Biens-fonds	3 977	1 460	1 077	–	1 440
Constructions (objets)	8 527	2 877	3 012	29	2 608
Logements	288	274	–	–	14
Enseignement, formation, recherche	3 545	202	3 012	–	330
Industrie et artisanat	311	76	–	–	235
Agriculture et sylviculture	71	48	–	–	23
Installations techniques	118	34	–	5	79
Commerce et administration	1 428	1 272	–	20	136
Justice et police	191	191	–	–	–
Prévoyance et santé	–	–	–	–	–
Cultes	9	9	–	–	–
Culture et relations sociales	92	92	–	–	0
Hôtellerie et restauration, tourisme	429	49	–	–	380
Loisirs, sport, détente	120	92	–	–	28
Installations destinées aux transports	575	45	–	–	530
Objets militaires et objets de protection civile	152	11	–	–	141
Objets militaires disposant d'une protection contre l'effet des armes	511	–	–	–	511
Objets à l'étranger	437	437	–	–	–
Environnement général des objets	142	2	–	–	140
Ouvrages de protection contre les dangers naturels	6	–	–	–	6
Bâtiments de représentation en Suisse	11	11	–	–	–
Aménagements spécifiques au locataire	27	–	–	4	23
Aménagements lors de la prise en location	32	32	–	–	–
Dans le parc à disposition à la valeur de marché	33	–	–	–	33
Droits inscrits au registre foncier	1	0	–	–	1

Evaluation des routes nationales

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Routes nationales	36 337	36 752	415	1,1
Routes nationales en service	23 088	22 310	-778	-3,4
Installations en construction	9 043	10 236	1194	13,2
Biens-fonds	4 206	4 205	-1	0,0

Variations des immobilisations corporelles

2012 mio CHF	Total	Biens meubles	Installations en construction	Apports et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	90 127	1 181	10 096	1 712	26 796	41 808	8 534
Entrées	2 429	108	1 704	385	218	–	15
Sorties	-1 458	-109	-7	–	-283	-1 037	-23
Transferts	-14	19	-177	-722	205	650	11
Etat au 31.12.	91 084	1 199	11 616	1 375	26 936	41 420	8 538
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-37 951	-860	–	–	-18 017	-18 720	-355
Amortissements	-2 164	-122	–	–	-620	-1 423	0
Amortissement des sorties	1 368	96	–	–	237	1 034	0
Réévaluations (impairments)	-11	0	–	–	-9	-2	-1
Etat au 31.12.	-38 759	-886	–	–	-18 409	-19 110	-355
Valeur comptable au 31.12.	52 325	314	11 616	1 375	8 527	22 310	8 183
dont immobilisations en leasing	102	–	–	–	88	–	14

2011 mio CHF	Total	Biens meubles	Installations en construction	Apports et acomptes portés à l'actif	Bâtiments	Routes nationales	Biens-fonds et droits inscrits au registre foncier
Coûts d'acquisition							
Etat au 1.1.	99 844	1 146	9 401	1 269	26 697	52 774	8 557
Entrées	3 158	101	1 875	1 158	22	0	1
Sorties	-12 835	-110	-4	–	-190	-12 493	-39
Transferts	-40	43	-1 177	-715	268	1 527	14
Etat au 31.12.	90 127	1 181	10 096	1 712	26 796	41 808	8 534
Amortissements cumulés							
Etat au 1.1.	-48 650	-825	–	–	-17 669	-29 800	-356
Amortissements	-2 021	-129	–	–	-484	-1 409	0
Amortissement des sorties	12 731	104	–	–	136	12 490	1
Réévaluations (impairments)	-10	-10	–	–	0	-1	–
Etat au 31.12.	-37 951	-860	–	–	-18 017	-18 720	-355
Valeur comptable au 31.12.	52 176	321	10 096	1 712	8 779	23 088	8 179

Guide de lecture du tableau

«Variations des immobilisations corporelles»

Les bâtiments, biens meubles et routes nationales produits par la Confédération sont inscrits à l'actif en tant qu'installations en construction (ligne concernant les entrées), puis transférés dans les catégories d'immobilisations correspondantes (ligne relative aux transferts) une fois que leur construction est achevée.

Les investissements dans les routes nationales financés par le biais du fonds d'infrastructure, notamment l'achèvement des ouvrages et l'élimination des goulets d'étranglement sur le réseau des routes nationales, sont comptabilisés, dans un premier temps, au titre des «apports portés à l'actif» (ligne relative aux entrées). Les transferts correspondant aux dépenses effectuées et portées à l'actif du fonds d'infrastructure sont opérés au profit des installations en construction (ligne relative aux transferts). Lorsque les tronçons achevés des routes nationales passent des cantons à la Confédération ou que leur exploitation débute, on procède à un nouveau transfert au profit des routes nationales (ligne relative aux transferts).

36 Immobilisations incorporelles

2012			Installations en
mio CHF	Total	Logiciels	construction
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	354	226	128
Entrées	80	19	61
Sorties	-38	-35	-3
Transferts	17	82	-65
Etat au 31.12.	412	292	120
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-150	-150	-
Amortissements	-57	-57	-
Amortissement des sorties	35	35	-
Dépréciations (impairments)	-31	-31	-
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	-	-	-
Transferts	-	-	-
Etat au 31.12.	-202	-202	-
Valeur comptable au 31.12.	210	90	120

2011			Installations en
mio CHF	Total	Logiciels	construction
Coûts d'acquisition			
Etat au 1.1.	250	164	86
Entrées	68	19	49
Sorties	-4	-4	-
Transferts	40	47	-7
Etat au 31.12.	354	226	128
Amortissements cumulés			
Etat au 1.1.	-102	-102	-
Amortissements	-50	-50	-
Amortissement des sorties	2	2	-
Dépréciations (impairments)	-	-	-
Reprises de perte de valeur (reversed impairments)	-	-	-
Transferts	-	-	-
Etat au 31.12.	-150	-150	-
Valeur comptable au 31.12.	204	76	128

La valeur comptable des immobilisations incorporelles ne s'est accrue que de manière négligeable par rapport à l'année précédente (+ 6 mio), pour atteindre 210 millions. Requis par l'interruption du projet informatique INSIEME de l'Administration fédérale des contributions, un amortissement non planifié (dépréciation) a été effectué à hauteur de 29 millions.

L'augmentation des coûts d'acquisition (+ 58 mio) s'explique comme suit:

- Dans le domaine des *installations en construction*, les augmentations les plus importantes concernent les coûts de développement d'applications informatiques pour la mise en œuvre des accords d'association à Schengen et à Dublin (13 mio), la construction de routes nationales (12 mio), le projet INSIEME (11 mio) et diverses applications de l'Administration des douanes: la centrale de données «Datawarehouse» (4 mio), l'application contrôles douaniers (2 mio) et la banque de données relative aux résultats statistiques du commerce extérieur (1 mio).
- Les principales augmentations en matière de *logiciels* concernent les applications relatives à la construction de routes nationales (14 mio) et l'application de l'Administration fédérale des contributions pour la mise en œuvre du principe de l'apport de capital (AFC; 2 mio).
- Les *sorties* d'immobilisations concernant des logiciels ont consisté, principalement, en décomptabilisations effectuées par l'AFC. Celles-ci concernent des applications liées à INSIEME, suite à l'interruption du projet (29 mio) et des coûts d'acquisition requis par le projet SOA «cyberservices» (4 mio).

- Dans les *transferts* figurent des transactions divergentes: d'une part, un transfert concernant INSIEME a été effectué à partir des immobilisations corporelles au profit des immobilisations incorporelles (en construction) à hauteur de 17 millions. D'autre part, dans le cadre de l'interruption du projet INSIEME, les coûts cumulés (29 mio) ont été transférés dans le domaine des logiciels avant la décomptabilisation (cf. sorties). En outre, des applications spécialisées requises pour Schengen/Dublin (25 mio) et pour la construction de routes nationales (9 mio) ont été mises en service et donc transférées dans les logiciels.

Les *amortissements cumulés* se sont accrus de 52 millions:

- Les *amortissements* comprennent les amortissements ordinaires de 57 millions requis en vertu de la durée d'utilisation de plusieurs installations.
- *Amortissements sur sorties*: la décomptabilisation d'applications (voir plus haut sous sorties) comprend également la décomptabilisation des amortissements cumulés de 35 millions.
- Sous *dépréciations* figurent les amortissements non planifiés qui ont dû être effectués dans le cadre de l'interruption d'INSIEME (29 mio) et de SOA «cyberservices» (2 mio). La valeur concernée correspond à la valeur comptable des applications au moment de leur mise hors service ou de l'interruption du projet.

Définition des immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont des actifs non monétaires, identifiables et dépourvus de support physique, détenus en vue de leur utilisation pour la fabrication de produits, la fourniture de services, la location à des tiers ou l'exécution de tâches administratives. Il s'agit en particulier de logiciels, de licences, de brevets et de droits.

37 Prêts du patrimoine administratif

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	3 536	3 621	85	2,4
Entrées	854	613	-241	-28,2
Sorties	-188	-325	-137	73,1
Dépréciations durables	-646	-493	153	-23,7
Reprises de perte de valeur	52	59	7	13,5
Autre variation de valeur avec incidences sur les résultats	13	7	-6	-46,2
Etat au 31.12	3 621	3 482	-139	-3,8

Le portefeuille des prêts a été réduit de 139 millions. Alors que la plupart des prêts nouvellement octroyés ont été réévalués, des prêts importants ont été remboursés notamment dans les domaines de l'encouragement à la construction de logement et de la politique régionale.

Les prêts du patrimoine administratif sont octroyés à long terme et sont portés au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des réévaluations nécessaires. Ils peuvent être répartis entre les domaines suivants: prévoyance sociale (1555 mio; - 59 mio), autres secteurs économiques (791 mio; + 68 mio), trafic (583 mio; - 39 mio), relations avec l'étranger (551 mio; + 27 mio), administration générale (2 mio; inchangé).

Les *augmentations*, qui atteignent 613 millions, sont pour l'essentiel dues aux variations suivantes: majoration des prêts accordés aux CFF et à d'autres entreprises de transport concessionnaires (ETC; 362 mio), nouveaux prêts accordés en matière de développement régional (78 mio), majoration des prêts accordés aux cantons sous la forme de crédits d'investissement et d'aides aux exploitations agricoles (55 mio), majoration du prêt octroyé à SIFEM SA pour des investissements dans des pays en développement et des pays émergents (30 mio) et octroi de nouveaux prêts à la FIPOI (32 mio). En outre, des prêts accordés à BLS Réseau SA pour un montant de 55 millions ont été cédés par le fonds FTP à l'OFT. Il s'agit de prêts destinés au financement de l'axe du Lötschberg.

Les *diminutions* de 325 millions concernent essentiellement les postes suivants: remboursements de prêts octroyés au domaine de la politique régionale (163 mio), remboursement partiel des avances versées au titre de l'abaissement de base pour des logements locatifs et des prêts accordés à des coopératives d'habitation (69 mio), remboursement de prêts octroyés à des entreprises de transport concessionnaires (67 mio), à la FIPOI (13 mio) et aux cantons pour le préfinancement de l'hébergement des requérants d'asile (5 mio).

Les *dépréciations durables*, qui atteignent 493 millions, comprennent des réévaluations de prêts non remboursables ou remboursables partiellement et qui sont, de ce fait, réévalués à 100 %. Les nouveaux prêts octroyés aux ETC (362 mio) et dans le secteur agricole (55 mio) ont ainsi été entièrement amortis en 2012. De même, le prêt repris par le fonds FTP en faveur de BLS Réseau SA a été intégralement réévalué (55 mio). Une réévaluation supplémentaire correspondant aux revenus d'intérêts non réalisés (7 mio) a été comptabilisée pour le prêt non rémunéré accordé à SIFEM SA.

Les *reprises de perte de valeur*, qui s'élèvent à 59 millions, comprennent, pour l'essentiel, des remboursements effectués par des ETC concernant des prêts déjà entièrement réévalués (32 mio) et les reprises de pertes de valeur, comptabilisées dans le capital propre, concernant les prêts en faveur du développement régional (18 mio). En outre, suite aux remboursements reçus pour les avances versées au titre de l'abaissement de base pour des logements locatifs et des prêts accordés à des coopératives d'habitation, la réévaluation correspondante a pu être réduite (8 mio).

Les *autres variations de valeur au compte de résultats* comprennent une réinscription à l'actif d'un prêt partiel octroyé au fonds pour le financement d'études (SOFI) visant à promouvoir les start-up.

La liste exhaustive des prêts (présentés par unité administrative) figure dans le tome 3, tableau Do2.

Principaux postes de prêts

mio CHF	2011			2012		
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan
Prêts du patrimoine administratif	14 382	-10 761	3 621	14 646	-11 164	3 482
CFF SA	3 062	-3 061	1	3 246	-3 245	1
Prêts aux cantons sous forme de crédits d'investissement dans l'agriculture et d'aides aux exploitations paysannes	2 521	-2 521	–	2 576	-2 576	–
Diverses entreprises de transport concessionnaires	1 982	-1 589	393	2 080	-1 717	363
Prêts destinés à la construction de logements d'utilité publique	1 823	-251	1 572	1 747	-228	1 519
Prêts accordés à Swissair	1 169	-1 169	–	1 169	-1 169	–
Chemin de fer rhétique SA	1 077	-930	147	1 125	-978	147
Développement régional	944	-168	776	859	-151	708
BLS SA	280	-213	67	274	-213	61
Prêts accordés à la FIPOI	397	-153	244	409	-158	251
BLS Réseau SA	350	-350	–	376	-376	–
Prêts accordés à SIFEM AG	345	-88	257	374	-96	278
Prêts pour la modernisation des hôtels	236	-236	–	219	-219	–
Autres prêts	196	-32	164	192	-38	154

38 Participations

mio CHF	2011	2012			Ecart p. r. à 2011	
	Total	Participations importantes	Autres participations	Total	val. abs.	%
Etat au 1.1.	18 866	18 692	23	18 714	-151	-0,8
Entrées	111	–	65	65	-46	-41,4
Sorties	-372	–	-12	-12	360	-96,8
Dividendes et bénéfices reçus	-1 094	-867	–	-867	227	-20,7
Augmentation de la valeur de mise en équivalence	1 255	2 285	–	2 285	1 030	82,1
Diminution de la valeur de mise en équivalence	-440	–	–	–	440	-100,0
Bénéfice de retraitement	206	–	–	–	-206	-100,0
Variations de valeur diverses	182	–	-53	-53	-235	-129,1
Etat au 31.12.	18 714	20 110	23	20 132	1 419	7,6

La valeur des participations s'est accrue de 1,4 milliard. Cette croissance est notamment due aux résultats des participations importantes.

L'évolution des *participations importantes* est marquée par les résultats positifs obtenus par le biais des quatre participations principales (*Poste, CFF, Swisscom, RUAG*; 2256 mio en tout). De ce montant est déduite la part attribuée à la Confédération sous la forme de dividende ou de bénéfice (867 mio). Concernant *SIFEM SA*, l'adaptation comptable aux normes IFRS a engendré, en 2012, un gain de réévaluation de 88 millions (comptabilisé sous «autres mouvements de capital propre»). Par contre, les activités ordinaires de la société ont débouché sur une perte de 31 millions. Pour *Swisscom*, la variation des «autres mouvements de capital propre» (-125 mio) découle essentiellement de la modification des engagements en matière de prévoyance découlant des nouvelles dispositions d'IAS 19.

La progression des *autres participations* découle, en majeure partie, de la majoration des participations existantes dans des banques régionales de développement: Banque africaine de développement (6 mio), Banque asiatique de développement (2 mio) et Banque internationale pour la reconstruction et le développement (12 mio). En outre, la Confédération a reçu, de la part de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, des actions pour un montant de 32 millions. Enfin, une adaptation de valeur de 13 millions a été effectuée pour le poste des entreprises de transport concessionnaires (ETC).

Les diminutions de participations comprennent une décomptabilisation d'apports au fonds de l'aide au développement (12 mio). En effet, un contrôle a permis de constater que ces apports ne sont plus effectués.

Les autres participations sont généralement entièrement réévaluées, c'est pourquoi toute augmentation ou diminution entraîne également une variation des réévaluations cumulées (comptabilisée sous les autres variations de valeur). Les participations non réévaluées intégralement concernent essentiellement les postes suivants: *Swissmedic* 10 millions (inchangé), *Alloggi Ticino SA* 5 millions (inchangé), *Logis Suisse Holding* 4 millions (inchangé), participation restante dans *Sapomp Wohnbau AG* 1 million.

Différenciation faite entre les participations importantes et les autres participations

Une distinction est opérée au bilan entre les participations importantes et les autres participations. Une participation est considérée importante, selon l'art. 58 OFC, si elle représente au moins 20 % et si la part détenue par la Confédération dans le capital propre (valeur de mise en équivalence) s'élève à 100 millions de francs au moins. Les *participations importantes* sont donc évaluées en fonction de la valeur de mise en équivalence de la part détenue dans le capital propre de la société. Ce calcul est généralement effectué sur la base des chiffres de clôture au 30 septembre. Les modifications concernent, par conséquent, la période allant du 1er octobre de l'année précédente au 30 septembre de l'année considérée. Faute de données disponibles, le calcul concernant *BLS Réseau SA* se fonde sur les chiffres semestriels.

Au moment de l'achat, la valeur de mise en équivalence se calcule à partir des coûts d'achat. Les années suivantes, cette valeur est corrigée en fonction de la modification de la part détenue dans le capital propre de la société. Les bénéfices de la société se traduisent par une hausse de la valeur de mise en équivalence, alors que les distributions de bénéfice et les pertes entraînent une baisse de cette valeur. Dans le compte de résultats, l'augmentation ou la diminution des valeurs de mise en équivalence figure sous les revenus financiers ou sous les charges financières. Dans le compte de financement, les encaissements de participations aux bénéfices figurent en revanche sous les recettes de participations. Les *autres participations*, déduction faite des éventuelles réévaluations requises, sont portées au bilan à leur valeur d'acquisition.

Participations importantes

2012	BLS Réseau							
mio CHF	Total	La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	SA	Skyguide	SIFEM AG
Etat au 1.1.	18 692	4 691	10 304	2 191	749	338	318	101
Entrées	–	–	–	–	–	–	–	–
Sorties	–	–	–	–	–	–	–	–
Dividendes reçus	-667	–	–	-647	-20	–	–	–
Bénéfices reçus	-200	-200	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre	–	100%	100%	56,77%	100%	50,05%	99,96%	100%
Variations de la valeur de mise en équivalence	2 285	958	283	865	114	2	6	57
Part du résultat	2 221	895	279	990	92	2	-6	-31
Autres mouvements du capital propre	64	63	4	-125	22	–	12	88
Etat au 31.12.	20 110	5 449	10 587	2 409	843	340	324	158

2011	BLS Réseau								Sapomp Wohnbau AG
mio CHF	Total	La Poste	CFF	Swisscom	RUAG	SA	Skyguide	SIFEM AG	AG
Etat au 1.1.	18 845	4 065	9 971	3 258	697	338	293	–	222
Entrées	101	–	–	–	–	–	–	101	–
Sorties	-180	–	–	-10	–	–	–	–	-170
Dividendes reçus	-894	–	–	-618	-20	–	–	–	-256
Bénéfices reçus	-200	-200	–	–	–	–	–	–	–
Part du capital propre	–	100 %	100 %	56,77 %	100 %	50,05 %	99,93 %	100 %	–
Variations de la valeur de mise en équivalence	815	826	332	-440	72	0	25	–	–
Part du résultat	1 790	891	349	401	112	0	37	–	–
Autres mouvements du capital propre	-973	-65	-16	-840	-40	–	-12	–	–
Bénéfice de retraitement	205	–	–	–	–	–	–	–	205
Transfert dans d'autres participations	-1	–	–	–	–	–	–	–	-1
Etat au 31.12.	18 692	4 691	10 304	2 191	749	338	318	101	–

Autres participations

mio CHF	2011			2012			2012	
	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Valeur d'acquisition	Réévaluation	Valeur figurant au bilan	Part de capital (en %)	Capital de garantie
Autres participations	890	-867	23	942	-920	23		5 610
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	256	-256	–	269	-269	–	1,6	2 962
Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD)	195	-195	–	227	-227	–	2,8	406
Participations dans les entreprises de transport concessionnaires	148	-148	–	161	-161	–	n.d.	–
Autres participations dans le domaine du développement et de la coopération	110	-110	–	111	-111	–	n.d.	1 262
Banque africaine de développement (BAfD)	70	-70	–	76	-76	–	2,5	980
Société financière internationale (SFI)	54	-54	–	54	-54	–	1,8	–
Participations diverses	45	-22	23	44	-22	23	n.d.	–
Apports divers au fonds pour l'aide au développement	12	-12	–	–	–	–	n.d.	–

Détails relatifs aux participations importantes

La Poste			
Forme juridique	Etablissement de droit public		
Base légale/but	LF sur l'organisation de la Poste (LOP; RS 783.1), art. 2 et 3.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	100,0	100,0	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	1 300	1 300	
CFF			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les Chemins de fer fédéraux (LCFF; RS 742.31), art. 3 et 7.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	100,0	100,0	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	9 000	9 000	
Swisscom			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur l'entreprise de télécommunications (LET; RS 784.11), art. 3 et 6.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Hans Werder		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	56,8	56,8	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	52	52	
RUAG			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les entreprises d'armement de la Confédération (LEAC; RS 934.21), art. 1 et 3.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	100,0	100,0	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	340	340	
BLS Réseau SA			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101), art. 49, 56 et 57. O sur les concessions et le financement de l'infrastructure ferroviaire (OCFIF; RS 742.120), art. 18.		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Aucun		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	50,1	50,1	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	388	388	
Skyguide			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	LF sur l'aviation (LA; RS 748.0), art. 40 et 48. O sur le service de la navigation aérienne (OSNA; RS 748.132.1).		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Bernhard Müller		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	99,9	99,9	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	140	140	
SIFEM SA			
Forme juridique	Société anonyme		
Base légale/but	O concernant la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales (RS 974.01).		
Représentants de la Confédération (recevant des instructions) au sein du conseil d'administration	Jean-Luc Bernasconi		
Indicateurs	2011	2012	
Part de la Confédération dans le capital (en %)	100,0	100,0	
Capital de dotation/capital-actions (en mio CHF)	100	100	

39 Dette

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Dette brute	110 516	112 406	1 890	1,7
Engagements courants	14 151	15 096	944	6,7
Engagements financiers à court terme	14 333	16 435	2 102	14,7
Engagements financiers à long terme	82 032	80 876	-1 156	-1,4

L'an dernier, la dette brute a progressé de 1,9 milliard, pour s'établir à 112,4 milliards. En vue du remboursement d'un emprunt, dû au début de 2013, pour un montant de 6,9 milliards, les fonds de trésorerie ont été augmentés vers la fin de l'année, opération qui a nécessité une hausse de la dette à court terme. Cette hausse n'a toutefois pas eu d'effet sur la dette nette, qui a été réduite de 1,3 milliard.

La dette à court terme et la dette à long terme ont suivi une évolution divergente:

- L'augmentation de 0,9 milliard au titre des *engagements courants* concerne les comptes de dépôts (+ 0,7 mrd), les comptes courants (+ 0,1 mrd) et les engagements envers des tiers (+ 0,1 mrd).
- Dans le domaine des *engagements financiers*, un transfert à partir du long terme au profit du court terme a été effectué, comme les années précédentes. Ainsi, la dette a été réduite de 0,8 milliard au titre des emprunts, tandis que les créances comptables à court terme se sont accrues de 2,4 milliards. A noter que ces dernières ont été émises au-dessus du pair, autrement dit, elles sont assorties d'intérêts négatifs.

La dette nette, qui correspond à la dette brute déduction faite du patrimoine financier (sans les régularisations et les créances sur les fonds affectés), a été réduite de 1,3 milliard, pour s'établir à 81,2 milliards. La croissance de la dette brute (+ 1,9 mrd) a été plus que compensée par l'augmentation du patrimoine financier (+ 3,2 mrd):

- Mentionné plus haut, le gonflement temporaire des fonds de trésorerie se reflète dans l'augmentation, de 3,8 milliards, des *liquidités et des placements à court terme*.
- La hausse des *créances* pour un montant de 0,3 milliard résulte essentiellement de la progression des créances fiscales et douanières (+ 0,5 mrd) et de la réduction enregistrée au titre des comptes courants (- 0,2 mrd).
- L'afflux de liquidités résultant de la réduction des *placements financiers*, pour un total de 0,9 milliard, provient des dépôts à terme auprès de banques et de cantons (- 0,5 mrd) et du remboursement de prêts à long terme octroyés à l'assurance chômage (- 1,0 mrd). En revanche, les prêts accordés aux CFF et au fonds FTP ont augmenté de 0,6 milliard.

Relevé des dettes, dette nette

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Dette nette	82 468	81 187	-1 281	-1,6
Dette brute	110 516	112 406	1 890	1,7
moins				
Liquidités et placements à court terme	5 544	9 311	3 767	67,9
Créances	5 862	6 163	301	5,1
Placements financiers à court terme	1 959	1 504	-455	-23,2
Placements financiers à long terme	14 683	14 241	-442	-3,0

40 Engagements courants

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Engagements courants	14 151	15 096	944	6,7
Comptes courants	10 102	10 208	105	1,0
Engagements résultant de livraisons et prestations	1 467	1 580	113	7,7
Autres engagements	2 582	3 308	726	28,1

Les engagements courants ont augmenté de 0,9 milliard par rapport à l'année précédente, pour s'établir à 15,1 milliards. Cette augmentation est due, notamment, à celle des comptes de dépôt (+ 0,7 mrd; «autres engagements»).

Les *comptes courants*, qui ont atteint au bilan le montant de 10,2 milliards (+ 105 mio), comprennent essentiellement les postes suivants:

- Comptes courants des cantons, pour un total de 2150 millions (- 45 mio): cette baisse est imputable à la baisse des versements effectués au titre de la péréquation horizontale des ressources en faveur des cantons à faible potentiel de ressources. La Confédération encaisse les parts que les cantons à fort potentiel de ressources versent au titre de la péréquation des ressources. Elle transfère ces fonds deux fois par an aux cantons bénéficiaires ainsi que ses propres contributions. La deuxième tranche était due à la fin de l'année et a été versée début 2013. Les engagements sont contrebalancés par des avoirs à hauteur de 802 millions.
- Avoirs des assujettis dans le domaine de l'impôt anticipé et des droits de timbre, pour un total de 2109 millions (- 150 mio): cette diminution est notamment imputable à la faiblesse des marchés financiers ainsi qu'aux effets du principe de l'apport de capital.
- Avoirs des assujettis à la TVA, pour un total de 2022 millions (65 mio): l'augmentation est due au fait que les décomptes des créances d'assujettis ont été transmis en plus grand nombre avant la fin de l'année.
- Comptes de placement d'organisations internationales, pour un montant de 835 millions (- 268 mio). De ce montant, 407 millions (- 273 mio) concernent la Caisse de pensions du CERN.
- Avoirs de l'AVS provenant du pour cent de TVA, pour un montant de 520 millions (- 55 mio).

- Versement préalable de l'impôt anticipé d'une entreprise au titre des dividendes de 500 millions prévus pour 2013 (+ 500 mio).
- Parts des cantons à l'impôt anticipé (442 mio, soit - 60 mio).
- Compte courant du Fonds national suisse, s'élevant à 373 millions (+ 27 mio).
- Compte courant de la Régie fédérale des alcools, s'élevant à 259 millions (- 36 mio).
- Avoirs de l'AI provenant du pour-cent de TVA, pour un montant de 39 millions (+ 287 mio).
- Compte courant de PUBLICA utilisé pour des prêts gérés à titre fiduciaire et destinés à des coopératives immobilières, à hauteur de 177 millions (- 5 mio).

Les engagements découlant de livraisons et de prestations concernent des factures en suspens qui ne peuvent être payées qu'en 2013. L'accroissement des engagements à hauteur de 113 millions est essentiellement dû à deux effets: d'une part, les engagements envers les cantons concernant le versement de subventions dans le domaine de l'asile et des réfugiés ont augmenté de l'ordre de 67 millions. D'autre part, le versement des parts cantonales à la RPLP est comptabilisé depuis 2012 sous ce poste (l'année précédente, il figurait dans les comptes courants). Le solde s'élève à 101 millions. Par contre, le raccourcissement de la durée de traitement des factures fournisseurs a entraîné une diminution des charges.

Le poste *autres engagements* comprend, pour l'essentiel, les comptes de dépôt (2907 mio, soit + 708 mio), les sûretés en espèces (287 mio, soit + 16 mio) et les fondations gérées par la Confédération (75 mio, soit + 2 mio). Les comptes de dépôt englobent notamment les comptes de dépôt des EPF (1177 mio; + 88 Mio), de l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE; 541 mio; ouverture du compte en 2012), du fonds pour les dommages d'origine nucléaire (458 mio; -1 mio) ainsi que de SIFEM (115 mio; + 98 mio).

41 Comptes de régularisation des passifs

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Comptes de régularisation passifs	5 203	5 377	174	3,3
Intérêts	1 885	1 841	-43	-2,3
Agio	1 932	2 603	670	34,7
Régularisation, subventions	267	271	4	1,6
Régularisation, impôt anticipé	863	424	-439	-50,9
Autres comptes de régularisation passifs	256	239	-18	-6,9

Le montant des opérations de régularisation des passifs a augmenté pour s'établir à 5,4 milliards (+ 174 mio), deux effets contraires apparaissant: l'agio élevé des émissions d'emprunt en 2012 a nécessité des régularisations pour un montant plus élevé (+ 670 mio), tandis que la baisse des engagements liés au remboursement de l'impôt anticipé entraîne le recul de la régularisation correspondante (- 439 mio).

Le montant des opérations de régularisation des passifs, au titre des *intérêts*, a diminué de 43 millions par rapport à l'année précédente tant en raison de la réduction des emprunts que de la baisse des taux.

Bien que les emprunts aient été réduits de 759 millions pendant l'année sous revue, l'*agio* a augmenté de 670 millions par rapport à l'année précédente. Ceci est dû au fait que l'agio, d'un montant de 968 millions en 2012, est plus élevé que la part à amortir qui s'élève à 298 millions. Les agios sont inscrits dans un compte de régularisation des passifs, puis dissous au cours de la durée résiduelle.

La *régularisation des subventions* comprend, pour l'essentiel, les postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 139 millions (+ 1 mio) concernant des mesures individuelles de l'AI.
- Régularisation à hauteur de 48 millions (comme l'année précédente) concernant les paiements directs, l'économie laitière et la promotion des ventes.
- Indemnisation à hauteur de 47 millions (+ 4 mio) concernant le trafic régional de voyageurs pour la période d'application de l'horaire 2013.

Le recul de 439 millions au titre de la *régularisation de l'impôt anticipé* s'explique par le fait que, au cours des dix premiers jours ouvrables de l'année suivante, les demandes de remboursement reçues ont été moins nombreuses et moins importantes, ainsi que par le fait que les engagements escomptés sur la base des analyses effectuées pour des clients importants ont été inférieures aux attentes.

Les *autres comptes de régularisation de passifs* comprennent, pour l'essentiel, les deux postes suivants:

- Régularisation à hauteur de 112 millions (- 5 mio) concernant la construction et l'entretien des routes nationales.
- Régularisation à hauteur de 71 millions (+ 1 mio) concernant des recettes perçues à l'avance suite à la mise aux enchères de contingents de viande pour 2013.

42 Engagements financiers

mio CHF	2011		2012	
	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché	Valeur figurant au bilan	Valeur de marché
Engagements financiers à court terme	14 333	n.d.	16 435	n.d.
Créances comptables à court terme	10 610	10 608	13 006	13 006
Crédits à court terme	–	–	–	–
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–
Caisse d'épargne du personnel fédéral	3 155	n.d.	3 030	n.d.
Valeurs de remplacement négatives	568	n.d.	399	n.d.
Engagements financiers à long terme	82 032	n.d.	80 876	n.d.
Emprunts	80 049	96 369	79 290	95 714
Dépôts à terme fixes	1 880	1 925	1 370	1 399
Engagement envers le domaine des EPF	94	n.d.	99	n.d.
Autres engagements financiers à long terme	9	n.d.	117	n.d.

n.d.: non disponible

Taux d'intérêts moyens:

– Créances comptables à court terme, crédits à court terme et dépôts à terme 2012: 0,19 % (2011: 0,48 %)

– Caisse d'épargne du personnel fédéral 2012: 0,46 % (2011: 1,21 %)

Les engagements financiers à court terme ont augmenté de 2,1 milliards (notamment les créances comptables), tandis que les engagements financiers à long terme ont baissé de 1,1 milliard (notamment les emprunts). Au total, l'augmentation nette atteint environ 1 milliard.

Le montant des *créances comptables à court terme* a connu une hausse de 2,4 milliards, alors que celui des *emprunts* a diminué de 0,8 milliard. Les intérêts étant restés bas, la valeur marchande a évolué dans le même sens que la valeur nominale. En ce qui concerne les *dépôts à terme fixes*, l'Assurance suisse contre les risques à l'exportation (ASRE) n'a pas reconduit ses placements auprès de la Confédération. En contrepartie, elle a augmenté les fonds sur son compte de dépôt au vu des taux d'intérêts pratiqués. Comprenant les instruments financiers dérivés, les *valeurs de remplacement négatives* ont notamment baissé en raison de l'arrivée à échéance des contrats à terme libellés en monnaies étrangères et conclus dans le cadre des opérations spéciales (voir ch. 62/33). Les *engagements envers le domaine des EPF* consistent en fonds versés par des tiers aux EPF et utilisés, conjointement

avec des ressources de la Confédération, pour le financement d'immeubles des EPF. Comme ces immeubles appartiennent entièrement à la Confédération, leur financement est comptabilisé à titre d'engagement envers les EPF. Les *autres engagements financiers à long terme* ont augmenté de 108 millions, dont 89 millions concernent la part du leasing financier pour le Tribunal administratif fédéral de Saint-Gall. Enfin, le montant destiné aux constructions du domaine des EPF cofinancées par des tiers a passé de 9 à 28 millions.

Inscription au bilan des engagements financiers

Ces postes sont inscrits au bilan à leur valeur nominale à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à leur valeur de marché. Les instruments financiers dérivés sont inscrits au bilan à leur valeur marchande, sous les placements financiers (valeur de remplacement positive; voir ch. 62/33) ou les engagements financiers (valeur de remplacement négative). La valeur de marché correspond à la valeur effective des engagements financiers à la date de clôture.

Publication de la dette sur le marché monétaire

Échéance mio CHF	N° de valeur	Emission	Prix d'émission / intérêts	Valeur figurant au bilan 2012	Valeur de marché 2012
Total				14 375,9	14 405,5
Créances comptables à court terme				13 005,9	13 006,4
03.01.2013	3617986	04.10.2012	100,056	748,7	748,7
10.01.2013	3617948	12.01.2012	100,254	512,8	512,8
17.01.2013	3617988	18.10.2012	100,056	790,9	791,0
24.01.2013	3617989	25.10.2012	100,058	850,3	850,4
31.01.2013	3617990	01.11.2012	100,056	791,0	791,0
07.02.2013	3617991	08.11.2012	100,043	802,6	802,7
14.02.2013	3617992	15.11.2012	100,056	694,5	694,6
21.02.2013	3617980	23.08.2012	100,203	760,9	761,0
28.02.2013	3617994	29.11.2012	100,050	974,6	974,6
07.03.2013	3617995	06.12.2012	100,076	1 174,7	1 174,7
14.03.2013	3617996	13.12.2012	100,061	799,6	799,6
21.03.2013	3617997	20.12.2012	100,035	1 047,7	1 047,8
28.03.2013	3617998	27.12.2012	100,055	1 000,8	1 000,8
11.04.2013	3617987	11.10.2012	100,080	817,9	817,9
23.05.2013	3617993	22.11.2012	100,090	881,0	880,9
11.07.2013	3617974	12.07.2012	100,510	358,2	358,1
Dépôts à terme				1 370,0	1 399,1
ASRE					
11.01.2013		12.01.2011	0,40%	150,0	150,6
14.01.2013		13.01.2010	0,61%	150,0	150,9
14.01.2013		14.07.2010	0,34%	100,0	100,3
10.04.2013		03.10.2008	2,00%	50,0	51,0
16.05.2013		14.01.2009	1,35%	100,0	101,3
16.10.2013		03.10.2008	2,12%	50,0	51,0
15.01.2014		28.11.2008	1,75%	30,0	31,0
15.01.2014		14.07.2010	0,52%	100,0	101,0
16.04.2014		03.10.2008	2,17%	50,0	52,1
15.05.2014		14.01.2009	1,50%	100,0	102,9
16.07.2014		03.12.2008	1,80%	30,0	31,1
16.07.2014		31.12.2008	1,55%	20,0	20,6
30.09.2014		27.02.2009	1,10%	40,0	40,8
15.10.2014		03.10.2008	2,24%	50,0	52,2
15.10.2014		13.10.2010	0,63%	50,0	50,6
15.01.2015		13.01.2010	1,00%	50,0	51,4
14.04.2015		14.04.2010	1,20%	100,0	103,4
13.07.2016		13.07.2011	0,84%	100,0	102,8
Skycare					
19.12.2015		19.12.2003	2,75%	50,0	54,0

Publication des emprunts

Echéance mio CHF	N° de valeur	Coupon	Durée	Dénonciation	Quotes-parts propres libres	Valeur figu- rant au bilan 2012	Valeur de marché 2012
Emprunts de la Confédération en CHF					4 152	79 289,7	95 713,8
11.02.2013	1037930	4,00%	2000–2013	–	280	6 900,2	7 172,3
06.01.2014	148008	4,25%	1994–2014	–	–	4 608,4	5 003,6
09.11.2014	2313981	2,00%	2005–2014	–	215	1 691,3	1 769,7
10.06.2015	1238558	3,75%	2001–2015	–	70	4 239,3	4 752,4
12.03.2016	1563345	2,50%	2003–2016	–	190	6 713,8	7 408,7
12.10.2016	2285961	2,00%	2005–2016	–	300	2 666,8	2 882,7
05.06.2017	644842	4,25%	1997–2017	–	160	5 600,1	6 781,7
08.01.2018	1522166	3,00%	2003–2018	–	200	6 836,0	7 955,7
12.05.2019	1845425	3,00%	2004–2019	–	215	5 784,1	6 944,1
06.07.2020	2190890	2,25%	2005–2020	–	255	4 445,9	5 125,4
28.04.2021	11199981	2,00%	2010–2021	–	250	3 361,9	3 874,5
25.05.2022	12718101	2,00%	2011–2022	–	190	2 349,5	2 718,2
11.02.2023	843556	4,00%	1998–2023	–	60	4 497,7	6 195,7
11.06.2024	12718117	1,25%	2012–2024	–	250	697,1	751,5
27.06.2027	3183556	3,25%	2007–2027	–	395	1 633,9	2 204,7
08.04.2028	868037	4,00%	1998–2028	–	–	5 612,5	8 301,4
22.06.2031	12718102	2,25%	2011–2031	–	182	1 436,4	1 777,0
08.04.2033	1580323	3,50%	2003–2033	–	40	3 592,7	5 350,6
08.03.2036	2452496	2,50%	2006–2036	–	300	2 700,4	3 584,9
27.06.2037	12718119	1,25%	2012–2037	–	–	1 319,7	1 404,6
30.04.2042	12718116	1,50%	2012–2042	–	300	1 534,2	1 740,2
06.01.2049	975519	4,00%	1999–2049	–	300	1 068,0	2 014,2

Lors de l'émission d'emprunts fédéraux, la Confédération peut être placées sur le marché, en fonction de la situation. Cette opération réserve des quotes-parts libres. Celles-ci peuvent, par la suite, engendrer une hausse de la dette.

Structure des échéances des emprunts, des dépôts à termes et des crédits et créances comptables à court terme

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total 2012
	< 1 mois	1–3 mois	3 mois – 1 an	1–5 ans	> 5 ans	
A court terme	3 694	7 255	2 057	–	–	13 006
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	3 694	7 255	2 057	–	–	13 006
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	400	6 900	200	26 290	46 870	80 660
Emprunts	–	6 900	–	25 520	46 870	79 290
Dépôts à terme fixes	400	–	200	770	–	1 370

mio CHF	Valeur nominale					Valeur figurant au bilan
	Échéances					Total 2011
	< 1 mois	1–3 mois	3 mois – 1 an	1–5 ans	> 5 ans	
A court terme	2 147	6 679	1 784	–	–	10 610
Dépôts à terme fixes	–	–	–	–	–	–
Dépôts à terme variables	–	–	–	–	–	–
Créances comptables à court terme	2 147	6 679	1 784	–	–	10 610
Crédits à court terme	–	–	–	–	–	–
A long terme	290	–	8 820	27 534	45 285	81 929
Emprunts	–	–	8 600	26 164	45 285	80 049
Dépôts à terme fixes	290	–	220	1 370	–	1 880

43 Provisions

2012 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplé- mentaires	Autres
Etat au 1.1.	12 778	8 200	1 510	2 077	263	728
Constitution (augmentation comprise)	647	500	35	62	6	44
Dissolution	-142	–	–	-111	-17	-14
Utilisation	-124	–	-111	-8	–	-5
Etat au 31.12.	13 159	8 700	1 434	2 020	252	752
dont provisions à court terme	297	–	–	–	252	45

2011 mio CHF	Total	Impôt anticipé	Assurance militaire	Circulation monétaire	Vacances et heures supplé- mentaires	Autres
Etat au 1.1.	13 892	9 300	1 557	2 024	277	734
Constitution (augmentation comprise)	106	–	15	61	14	16
Dissolution	-1 133	-1 100	–	–	-28	-5
Utilisation	-87	–	-62	-8	–	-17
Etat au 31.12.	12 778	8 200	1 510	2 077	263	728
dont provisions à court terme	301	–	–	–	263	38

Le volume des provisions a augmenté de 0,4 milliard par rapport à l'année précédente. Cette augmentation est due essentiellement à l'impôt anticipé, pour lequel les demandes de remboursement attendues concernant les exercices précédents ont augmenté de 0,5 milliard pour atteindre 8,7 milliards. Les autres postes de provisions importants (assurance militaire, circulation monétaire, vacances et heures supplémentaires) diminuent.

Impôt anticipé

Les recettes brutes ont été de 1,3 milliard inférieures à celles de l'année précédente. Les remboursements effectués en 2012 sous forme d'acomptes ayant toutefois fortement diminué (-2,5 mrd), les décomptes finaux des entreprises concernées devraient être plus élevés. Il en résulte une hausse de 500 millions des besoins au titre des provisions.

La provision concerne les demandes de remboursement ultérieurement attendues au titre de l'impôt anticipé, pour lesquelles un revenu a déjà été comptabilisé sur la base d'une déclaration de perception. Selon le modèle de calcul, est déduit des recettes brutes saisies tout élément susceptible d'être débité ou saisi transitoirement sous forme de remboursements durant l'exercice concerné. Est également déduit des recettes brutes saisies un montant fondé sur une valeur empirique et correspondant à la part revenant à la Confédération en tant que revenu net. Le solde correspond au montant de la provision à constituer et reflète la part des recettes dont le remboursement pourra éventuellement être demandé au cours des années suivantes. Sur la base des informations actuellement disponibles, seuls les arriérés de remboursements concernant les recettes de l'année en cours peuvent être calculés. Les arriérés de l'année précédente ne sont pas pris en compte pour le calcul de la provision.

Assurance militaire

En raison de la diminution du nombre de bénéficiaires de rentes, les besoins en provisions pour les engagements probables ont fléchi de 76 millions par rapport à 2011. Des versements au titre des rentes ont été effectués pour un montant de 111 millions au total, la provision constituée principalement pour couvrir les versements de rentes déjà en cours ayant augmenté de 35 millions.

La CNA gère l'assurance militaire (AM) comme assurance sociale à part entière, sur mandat de la Confédération. En cas de survenance d'un sinistre légitimant le preneur d'assurance à toucher une rente de l'assurance militaire, il faut constituer des réserves pour les engagements probables. Le calcul de la provision adéquate se fonde sur des modèles actuariels. Chaque rente en cours y est capitalisée, compte tenu des paramètres correspondants (par ex. mortalité, montant de la rente, hypothèses concernant le renchérissement, etc.). Le montant de la provision fait l'objet de calculs annuels.

Circulation monétaire

Une provision est constituée pour les pièces de monnaie en circulation. Durant l'exercice concerné, le modèle de calcul de cette provision a été revu. Sur la base de valeurs empiriques provenant de la zone euro, une perte de 35 % est attendue, toutes les pièces n'étant pas livrées à la BNS, même après des années. Une modification du volume de la provision a donc été requise à hauteur de 111 millions (dissolution). Le montant de la provision correspond à 65 % de la valeur nominale des pièces nouvellement frappées et livrées à la BNS (62 mio). Inversement, des pièces pour un montant de 8 millions ont été reprises et détruites. Ces reprises sont comptabilisées sous «utilisation de la provision».

Vacances et heures supplémentaires

Les soldes de vacances et d'heures supplémentaires du personnel de la Confédération ont diminué de près de 445 033 heures ou 11,7 % par rapport à fin 2011. Cette diminution concerne tous les départements et les deux tiers des unités administratives. Au total, les soldes de vacances et d'heures supplémentaires se sont montés, à fin 2012, à 3 354 054 heures (contre 3 799 087 en 2011), ce qui équivaut à près de 252 millions de francs.

Les soldes ont donc encore diminué depuis 2008 (2011: - 358 913 heures; 2010: - 83 500 heures; 2009: - 387 000 heures; 2008: - 87 000 heures). Cette nouvelle diminution découle, comme les années précédentes, de la décision du Conseil fédéral du 5 décembre 2008 concernant la modification des modèles d'horaires de travail. Cette modification visait à freiner, voire à stabiliser la croissance des soldes de vacances et des soldes horaires positifs. La réduction de 445 033 heures enregistrée dans l'ensemble de l'administration fédérale correspond, en termes d'emplois, à 210 postes à plein temps. Suite à cette réduction, le solde horaire moyen par poste à plein temps est actuellement de 2,5 semaines. Grâce aux mesures décidées par le Conseil fédéral à la fin de 2008, le solde horaire par poste à plein temps a pu être réduit de plus d'une semaine en l'espace de quatre ans et les engagements de la Confédération en la matière ont diminué de 41 millions au total.

Autres provisions

Les principaux postes concernant les autres provisions sont les suivants:

Retraite des magistrats; 275 millions

Les magistrats (membres du Conseil fédéral, juges ordinaires du Tribunal fédéral, chancelier ou chancelière de la Confédération) ne sont pas assurés auprès de PUBLICA. Leur prévoyance professionnelle comprend une retraite versée lorsqu'ils quittent leurs fonctions et des rentes de survivants. Les bases juridiques correspondantes figurent dans la loi fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et dans l'ordonnance de l'Assemblée fédérale du 6 octobre 1989 concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1). Le financement de la retraite est assuré par la Confédération. La réserve mathématique, calculée selon les principes actuariels, s'élève à 275 millions. Les besoins en provisions sont recalculés tous les cinq ans; ils l'ont été la dernière fois en 2010.

Immeubles militaires de la Confédération; 228 millions

Constitution de provisions en vue de mesures de construction découlant de la législation sur l'assainissement de sites contaminés, les drainages, la sécurité antisismique et les coûts de désaffectation. En 2012, la provision n'a pas été modifiée. Date de mise en œuvre possible: 2013 à 2023.

Immeubles civils de la Confédération; 126 millions

Les provisions concernent essentiellement les coûts de démantèlement et d'évacuation (69 mio) générés, lors de leur mise hors service, par les installations nucléaires exploitées par l'Institut Paul Scherrer (IPS). Les installations nucléaires appartiennent à la Confédération. D'autres provisions substantielles sont constituées pour mettre les constructions en conformité avec la loi, en les adaptant aux exigences de la protection anti-incendie, de la sécurité parasismique et de l'élimination de l'amiante. En 2012, les provisions au titre de la sécurité parasismique et l'assainissement des sites contaminés ont été dissoutes à hauteur de 11 millions. Sur un total de 126 millions, 7 millions étaient comptabilisés en tant que provisions à court terme.

Déchets radioactifs; 53 millions

L'évacuation des déchets radioactifs provenant des domaines de la médecine, de l'industrie et de la recherche (déchets MIR) est du ressort de la Confédération (art. 33, al. 1, de la loi du 21 mars 2003 sur l'énergie nucléaire, LEnu; RS 732.1). Les déchets radioactifs sont généralement collectés chaque année, sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Le centre de collecte de la Confédération est l'Institut Paul Scherrer (IPS), chargé du conditionnement et de l'entreposage intermédiaire des déchets radioactifs. La provision sert à couvrir les coûts probables liés à l'entreposage intermédiaire, puis au stockage final. Son montant est adapté chaque année en fonction des quantités de déchets collectés. En 2012, le montant n'a pas été adapté en raison de la faible augmentation de la quantité de déchets.

Coût du plan social dans le domaine de la défense; 20 millions

La provision constituée pour des retraites anticipées à faire valoir au cours des prochaines années a diminué de 4 millions suite aux paiements du plan social (comptabilisée sous «utilisation»). A l'inverse, une nouvelle provision de 4 millions a été constituée.

Fonds de pension Eurocontrol; 13 millions

Un fonds de pensions a été créé pour les employés d'Eurocontrol en 2005. Les Etats membres d'Eurocontrol se sont engagés à assurer la constitution du fonds pendant 20 ans. La somme totale de l'engagement dû par les Etats membres varie en fonction, d'une part, des versements effectués et, d'autre part, de l'adaptation du taux d'actualisation utilisé pour calculer le capital de prévoyance requis. En 2012, l'apport au fonds de pension s'est élevé à 1 million (comptabilisé sous utilisation). Le nouveau calcul du capital requis et la variation du taux de change ont engendré une hausse de la provision à hauteur de 2 millions (comptabilisée «sous constitution de la provision»).

44 Fonds spéciaux enregistrés sous le capital propre

La fortune des fonds spéciaux a diminué d'un montant net de 24 millions. Le Fonds de développement régional a enregistré une sortie de fonds (- 41 mio), la Fondation Gottfried Keller un afflux de fonds (+ 14 mio). Les autres fonds spéciaux ne présentent que des mouvements minimes.

Fonds de développement régional

La diminution du fonds de 41 millions résulte des facteurs suivants: les contributions à fonds perdu à hauteur de 43 millions, la modification de la valeur comptable des prêts, qui a entraîné une diminution de 25 millions, et l'amortissement de créances non recouvrables (1 mio). A l'inverse, l'apport de ressources budgétaires ordinaires (10 mio) et la diminution liée aux réévaluations (18 mio) augmentent le fonds.

Les actifs du fonds de développement régional destinés au financement de prêts accordés au titre de l'aide aux investissements conformément à la loi fédérale sur la politique régionale (RS 901.0) consistent en prêts (717 mio) et liquidités (350 mio). La valeur nominale des prêts inscrits au bilan s'élève à 859 millions (année précédente: 944 mio). La baisse par rapport à l'année précédente est due à la diminution des besoins financiers des cantons, qui ont accordé moins de prêts. Etant donné que la plupart des prêts remboursables ne sont pas rémunérés et qu'ils sont assortis d'une échéance allant jusqu'à 25 ans, ils sont actualisés à leur valeur actuelle (au taux d'escompte de 3%) selon les règles d'évaluation en la matière. La valeur actualisée est de 726 millions. En outre, des réévaluations individuelles d'un montant de 9 millions ont été entreprises pour des prêts dont le remboursement s'annonce difficile. La valeur comptable s'élève ainsi à 717 millions. Les variations de la réévaluation des prêts sont comptabilisées non pas au titre du capital propre, mais à celui des fonds spéciaux.

Autres fonds spéciaux inscrits sous capital propre

Le Fonds social pour la défense et la protection de la population (92 mio) sert à soutenir les militaires et les personnes astreintes à la protection civile qui effectuent leur service. Le Fonds de secours du personnel de la Confédération (SR 172.222.023) soutient à titre subsidiaire des personnes dans le besoin à l'aide de prestations financières. Le Fonds suisse pour le paysage (20 mio) sert à financer la sauvegarde de paysages traditionnels proches de l'état naturel. Le bâtiment abritant le musée dans l'ancien couvent de Saint-Georges à Stein-am-Rhein a été attribué à la Fondation Gottfried Keller durant l'année sous revue (transfert interne de 14 mio au capital propre). Bien qu'il ait déjà été porté à l'actif du bilan de la Confédération, le musée n'apparaissait pas en tant que capital du fonds spécial précité. Pour la Fondation Berset-Müller, il a été procédé à l'adaptation (1 mio) du montant, trop peu élevé jusqu'alors, d'un immeuble inscrit dans le compte du fonds.

Bases des fonds spéciaux

Les fonds spéciaux sont des fonds que des tiers ont confiés à la Confédération en les assortissant de certaines conditions (par ex. Fondation Gottfried Keller) ou qui proviennent de crédits budgétaires en vertu de dispositions légales (par ex. Fonds de développement régional).

Le financement d'activités par le biais de fonds spéciaux ne fait pas l'objet d'un octroi de crédits, contrairement aux financements spéciaux. La comptabilisation des dépenses et des recettes en la matière s'effectue non pas dans le compte de résultats, mais directement dans le bilan.

En général, les fonds spéciaux sont comptabilisés sous le capital propre. La condition requise est que l'unité administrative responsable puisse décider, dans une large mesure, de la manière et du moment de l'utilisation des fonds. Si cette condition n'est pas remplie, les fonds spéciaux sont inscrits au bilan au titre des capitaux de tiers (ch. 62/9).

Fonds spéciaux

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Fonds spéciaux	1 301	1 278	-24	-1,8
Liquidités des fonds	510	540	29	5,7
Placements des fonds	791	738	-53	-6,7
Fonds de développement régional - LIM	1 109	1 067	-41	-3,7
Fds social pour la défense et la protection de la population	93	92	0	-0,3
Fonds de secours pour le personnel fédéral	28	28	0	0,4
Fonds suisse pour le paysage	17	20	3	18,7
Fondation Gottfried Keller	5	19	14	275,9
Fonds de prévention du tabagisme	15	15	0	-0,7
Centre Dürrenmatt	7	7	0	-1,7
Fondation Berset-Müller	5	6	1	27,5
Fonds Rätzer des invalides	6	6	0	0,4
Autres	17	17	0	-1,4

45 Engagements envers des comptes spéciaux

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Engagements envers des comptes spéciaux	2 133	1 754	-379	-17,8
Fonds d'infrastructure	2 133	1 754	-379	-17,8

Les engagements envers le fonds d'infrastructure ont diminué de 379 millions. En 2012, le fonds a utilisé une somme de ressources supérieure à celle de l'apport annuel qui lui est versé.

L'inscription au bilan de l'engagement envers le fonds d'infrastructure s'effectue par ce poste. Les moyens financiers sollicités par le fonds en 2012 (1 307 mio) pour des projets en matière de routes nationales et d'agglomérations sont supérieurs de 379 millions au montant de l'apport annuel de 928 millions (cf. tome 4, Comptes spéciaux).

63 Explications supplémentaires

1 Engagements conditionnels

Le découvert au titre des «engagements pris en matière de prévoyance et autres prestations destinées aux employés» (selon la norme IPSAS 25) diminue de 1,2 milliard pour passer à 6,5 milliards. Cette diminution est due principalement au rendement positif des placements de la fortune de prévoyance. Les autres engagements conditionnels augmentent de 1,7 milliard et passent ainsi à 19,5 milliards. La hausse la plus importante provient des engagements de garantie en faveur des banques internationales de développement.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

En comparant les engagements en matière de prévoyance et la fortune de prévoyance à la valeur du marché, on obtient un découvert (ou engagement net en faveur de la prévoyance) de 6,5 milliards au 31 décembre 2012. Si l'on compare uniquement les engagements de prévoyance couverts par le capital avec la fortune de prévoyance à la valeur du marché, le découvert selon la norme IPSAS 25 atteint 5,8 milliards.

Parmi les engagements de l'administration fédérale en matière de prévoyance, 28,8 milliards concernent la Caisse de prévoyance de la Confédération (engagements de prévoyance couverts par le capital) et 0,7 milliard les autres prestations à long terme destinées aux employés (engagements de prévoyance non couverts par le capital). En 2012, la valeur des engagements en matière de prévoyance a augmenté, passant de 29 159 millions à 29 421 millions.

La fortune de prévoyance de la Caisse de prévoyance de la Confédération est estimée à la valeur du marché. Elle se fonde sur les actifs provisoires disponibles au 31.12.2012. La fortune de prévoyance a ainsi augmenté de 21,4 à 22,9 milliards.

En vertu de la définition donnée dans l'annexe à l'ordonnance sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (OPP 2), l'excédent réalisé par la Caisse de prévoyance de la Confédération s'élevait, au 31 décembre 2012, à un taux de couverture de 105,1 % (données provisoires). Pour ce calcul, la fortune de prévoyance est comparée au capital actuariel de prévoyance requis (capitaux d'épargne et réserves mathématiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes), qui comprend les provisions techniques nécessaires (par ex. pour couvrir la hausse de l'espérance de vie). La différence entre le découvert selon la norme IPSAS et le découvert, nettement inférieur, selon l'OPP 2 s'explique par le fait que les engagements de prévoyance au sens de la norme IPSAS 25 sont calculés selon une méthode d'évaluation dynamique (qui prend en compte les futures hausses des salaires et des rentes, etc.) et à l'aide d'un taux d'actualisation basé sur le marché des capitaux, tandis que le capital de prévoyance au sens de l'OPP 2 est calculé selon la méthode statique et à l'aide d'un taux d'actualisation établi pour le long terme.

Engagements en matière de prévoyance et autres prestations en faveur de l'employé

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance financés par capitalisation	-28 453	-28 752	-299	1,1
Avoirs de prévoyance à la valeur de marché	21 423	22 917	1 494	7,0
Engagements nets en matière de prévoyance financés par capitalisation	-7 030	-5 835	1 195	-17,0
Valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance non financés par capitalisation	-706	-669	37	-5,2
Total des engagements en matière de prévoyance	-7 736	-6 504	1 232	-15,9

Evolution des engagements

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Etat au 1.1.	-3 525	-7 736	-4 211	119,5
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	-447	-282	165	-36,9
Montant à saisir immédiatement	-4 340	898	5 238	-120,7
Cotisations de l'employeur	576	616	40	6,9
Etat au 31.12.	-7 736	-6 504	1 232	-15,9

Evolution des engagements en matière de prévoyance

La variation totale des engagements de 1232 millions comprend les charges de prévoyance nettes, les écarts actuariels à comptabiliser immédiatement et les prestations de l'employeur (cf. tableau «Evolution des engagements»).

En 2012, les *charges nettes de prévoyance* de l'administration centrale de la Confédération se sont ainsi élevées à 282 millions (cf. tableau «Charges nettes et bénéfices nets de prévoyance»). Les charges nettes de prévoyance ordinaires correspondent essentiellement à la différence entre, d'une part, les charges liées aux services rendus (valeur actuelle de l'engagement pour la prestation de travail fournie par l'employé durant la période considérée) et, d'autre part, les charges d'intérêts des engagements de prévoyance cumulés et des rendements attendus des placements de la fortune.

Le *montant à saisir immédiatement* pour 2012 est de 898 millions. Il comprend toutes les variations ou tous les écarts par rapport aux hypothèses actuarielles. Lors de l'évaluation des engagements de prévoyance au 31 décembre 2012, le taux d'actualisation a été adapté au rendement actuel des obligations de la Confédération d'une durée de 20 ans et plus. Il est désormais de 1,15 %, contre 1,25 % l'année précédente (cf. tableau «Hypothèses actuarielles»). Suite à cette adaptation, l'engagement en matière de prévoyance s'est accru de 204 millions (pertes résultant de la modification des hypothèses). A l'inverse, l'augmentation de la fortune de Publica a été supérieure de quelque 1,1 milliard au niveau prévu, ce qui a pour effet d'accroître d'un montant correspondant les rendements des actifs immobilisés attendus (gain résultat de la modification des hypothèses).

Les *cotisations de l'employeur* versées en 2012 s'élèvent à 616 millions au total. Elles correspondent à la somme des versements réglementaires au titre des cotisations d'épargne et des cotisations de risque destinées aux assurés actifs, qui progressent fortement en pour cent du salaire assuré et en fonction de l'âge des assurés, en raison de l'échelonnement du système de cotisations. Les charges, calculées selon la méthode PUC («Projected Unit Credit Method») et liées à la prestation de travail fournie s'élèvent à 620 millions. La méthode PUC se fonde sur d'autres hypothèses actuarielles, telles que les départs attendus, les rémunérations futures des avoirs d'épargne vieillesse ou les augmentations de salaire ainsi que sur la répartition uniforme des charges de prévoyance sur la durée d'occupation totale des employés.

Montant et calcul des engagements en matière de prévoyance

Sont considérées comme des engagements en matière de prévoyance toutes les obligations de l'administration fédérale centrale résultant des plans de prévoyance, qui prévoient des prestations en cas de retraite, de décès ou d'invalidité. Les engagements de prévoyance sont évalués sur la base de la norme IPSAS 25. En dérogation à la norme IPSAS 25, ils ne sont pas présentés comme des provisions, mais comme des engagements conditionnels dans l'annexe du compte annuel.

Tous les collaborateurs de l'administration fédérale centrale sont assurés, en fonction de leur classe de salaire, selon l'un des trois plans de prévoyance de la Caisse fédérale de pensions PUBLICA. Ces plans sont certifiés selon la norme IPSAS 25 sur la base des promesses de prestations réglementaires en tant que plans de

Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Charges de l'employeur liées aux services rendus au cours de l'exercice (nettes)	434	620	186	42,9
Charges d'intérêts	512	355	-157	-30,7
Rendement attendu de la fortune	-745	-685	60	-8,1
Comptabilisation du bénéfice net des prestations à long terme du collaborateur	77	-8	-85	-110,4
Amortissement de postes non comptabilisés	169	–	-169	-100,0
Charges de prévoyance nettes ordinaires	447	282	-165	-36,9
Charges et bénéfice nets extraordinaires en matière de prévoyance (compression)	–	–	–	n.d.
Charges et bénéfice nets en matière de prévoyance	447	282	-165	-36,9

n.d.: non disponible

Hypothèses actuarielles

	2011	2012
Taux d'actualisation	1,25%	1,15%
Rendement des avoirs de prévoyance attendu à long terme	3,25%	3,00%
Evolution salariale prévue	1,50%	1,30%
Adaptations prévues des rentes	0,15%	0,10%

prévoyance basés sur les prestations. En plus des prestations de la Caisse de prévoyance de la Confédération, les autres prestations à long terme destinées à l'employé évaluées sur la base de la norme IPSAS 25 sont les suivantes:

- la prime de fidélité selon l'art. 73 de l'ordonnance sur le personnel de la Confédération (OPers),
- les prestations de préretraite destinées aux agents soumis à des rapports de service particuliers, selon les art. 33 et 34 OPers,
- les prestations prévues en cas de départ à la retraite anticipée dans le cadre de restructurations, selon l'art. 105 OPers.

La valeur actuelle des engagements en matière de prévoyance au 31 décembre 2012 a été déterminée sur la base de l'effectif des assurés de la Caisse de prévoyance de la Confédération au 30 novembre 2011 et actualisée à fin 2012. Les calculs actuariels (cf. tableau) ont été effectués au 31 décembre 2012.

L'évaluation des engagements en matière de prévoyance, au moyen de la méthode PUC, a été entreprise par des experts actuaires externes. La valeur des engagements en matière de prévoyance au jour déterminant pour l'évaluation équivaut alors à la valeur actuelle du droit à la prévoyance jusqu'à la date de clôture. Les éléments de référence sont notamment la durée d'assurance, le salaire probable lors du départ à la retraite et l'adaptation périodique au renchérissement des rentes en cours. Avec la méthode PUC, le capital de couverture probable au moment du départ à la retraite n'est pas constitué de façon progressive, mais il est proportionnel au nombre d'années de service à effectuer.

Autres engagements conditionnels

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Autres engagements conditionnels	17 833	19 489	1 656	9,3
Cautionnements	9 906	10 367	461	4,7
Engagements de garantie	6 229	7 529	1 300	20,9
Cas juridiques	341	217	-124	-36,4
Autres engagements conditionnels	1 357	1 376	19	1,4

Les autres engagements conditionnels comprennent les cautionnements, les engagements de garantie, les actions en justice en cours et les autres engagements conditionnels (cf. tableau).

Les *cautionnements* se composent comme suit:

- Par le biais d'une garantie d'Etat, la Confédération répond des prêts accordés aux CFF vis-à-vis d'EUROFIMA (société de financement de matériel roulant des chemins de fer nationaux européens). La ligne de crédit octroyée aux CFF par EUROFIMA s'élève, au maximum, à 5400 millions. En outre, la Confédération se porte garante du capital-actions non versé par les CFF à hauteur de 104 millions. L'engagement conditionnel envers EUROFIMA se monte ainsi, au total, à 5504 millions. Le cautionnement concernant EUROFIMA ne figure pas au tome 2A, ch. 9, car il a été effectué avant l'introduction de l'instrument «crédit d'engagement».

Définition des engagements conditionnels

Un engagement conditionnel est soit

- une obligation susceptible de survenir du fait d'événements passés, dont l'existence doit être concrétisée par des événements futurs. La survenance de ces événements ne peut pas être influencée (par ex. cautionnements), ou
- un engagement actuel résultant d'événements passés qui, sur la base de la faible probabilité de survenance ou en raison d'un manque de mesure fiable, ne peut pas être porté au bilan (les critères pour la comptabilisation d'une provision ne sont pas remplis, par ex. litige juridique ouvert avec faible probabilité de perte).

Les engagements conditionnels proviennent d'événements comparables à ceux qui justifient la constitution de provisions (absence de contre-prestation de tiers), même s'il n'existe pas encore d'engagement actuel et que la probabilité de survenance d'une sortie de fonds est inférieure à 50 %.

- La *construction de logements à caractère social* est subventionnée indirectement par l'octroi de cautionnements. Pour encourager la construction de logements, la Confédération cautionne les hypothèques de rang inférieur des personnes physiques, en vertu de l'art. 48 de la loi encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements (LCAP; RS 843). En outre, elle peut accorder des cautionnements aux organismes actifs dans la construction de logements d'utilité publique, conformément à l'art. 51 LCAP. Enfin, elle se porte garante des emprunts par obligations émis par des centrales d'émission d'utilité publique, si ces dernières accordent, avec les fonds ainsi obtenus, des prêts destinés à améliorer l'offre de logements à loyer ou à prix modérés (art. 35 LOG; RS 842). Les cautionnements se montent, au total, à 2547 millions (+ 60 mio).

- La Confédération fournit une garantie d'Etat en faveur de toutes les *entreprises de transports concessionnaires* (ETC) pour faciliter l'acquisition, à des conditions avantageuses, d'équipements d'exploitation pour les transports publics. Le crédit-cadre approuvé à cet effet par les Chambres fédérales s'élève à 11 milliards. Il est versé par tranches sous la forme de déclarations de garantie en faveur des ETC. Les déclarations de garantie signées se montent au total à 1064 millions.
- Dans le domaine de l'*approvisionnement économique du pays*, sont ouverts un crédit de cautionnement de 741 millions pour garantir un nombre suffisant de navires de haute mer battant pavillon suisse (FF 1992 976) ainsi que des garanties de prêts bancaires d'un montant de 369 millions visant à faciliter le financement de la prise en charge de frais de stockage obligatoire, conformément à l'art. 11 de la loi sur l'approvisionnement du pays (LAP; RS 531).
- S'élevant à 143 millions, les autres cautionnements concernent la promotion de la place économique et la politique régionale, en vertu de l'art. 5 de la loi sur les aides financières aux organisations de cautionnement (RS 951.25).

Les engagements de garantie comprennent:

- un capital de garantie de 5912 millions au total auprès des banques de développement et organisations suivantes: Banque asiatique, interaméricaine et africaine de développement, Agence de garantie multilatérale des investissements, Banque Internationale pour la reconstruction et le développement, garantie de crédit Media Development Loan Fund, Banque européenne pour la reconstruction et le développement, Banque de développement du Conseil de l'Europe;
- des garanties de crédit de 1387 millions envers la Banque nationale suisse (BNS) pour des prêts accordés au Fonds monétaire international (FMI) dans le cadre de la facilité d'ajustement structurel renforcée. Les prêts ouverts en faveur du FMI se montaient à 436 millions au jour de référence. Par ailleurs, la Confédération se porte garante d'un crédit de 230 millions octroyé à l'Institution commune chargée d'exécuter l'entraide internationale en matière de prestations de l'assurance-maladie.

Les actions en justice concernent les cas suivants:

- Un engagement conditionnel de 145 millions est pris pour faire face à d'éventuels remboursements dans le domaine de la RPLP. Quelque 3000 détenteurs de véhicules ont déposé un recours auprès de la Direction générale des douanes (DGD) contre le déclassement, intervenu au 1er janvier 2008 et reporté d'une année, des véhicules de la catégorie EURO 3 dans la catégorie de redevance RPLP supérieure. Le Tribunal administratif fédéral

a rejeté ces recours le 20 août 2010. Un recours a été déposé contre cette décision auprès du Tribunal fédéral. Par arrêt du 17 décembre 2011, le Tribunal fédéral a approuvé le recours des détenteurs de véhicules et renvoyé le dossier pour réexamen au Tribunal administratif fédéral. Par arrêt du 22 octobre 2012, le Tribunal administratif fédéral a approuvé le recours de détenteurs de véhicule. La DGD a recouru contre cet arrêt auprès du Tribunal fédéral. La décision n'est pas encore tombée. Si le déclassement n'est pas approuvé, un total de 145 millions devrait être remboursé pour les années 2009, 2010, 2011 et 2012. Le montant est calculé pour rembourser uniquement les détenteurs de véhicule qui ont déposé un recours contre l'établissement de la décision de taxation.

- En outre, un litige juridique est en cours pour un montant de 65 millions en raison d'une violation de brevet. Le plaignant estime que la Confédération viole son brevet par son système de prélèvement de la RPLP, ce que la Confédération conteste.

Les autres engagements conditionnels concernent principalement les éventuelles sorties de fonds dans le domaine des immeubles. Les principaux postes en la matière sont les coûts liés à l'assainissement de sites contaminés (656 mio), à la mise en conformité à la loi dans les domaines de l'infrastructure de drainage, de l'approvisionnement en eau et de la sécurité parasismique (608 mio) ainsi qu'à la désaffectation et au démontage d'immeubles militaires (42 mio). Sont également comptabilisées avec les autres engagements conditionnels les parts proportionnelles de l'engagement de la Suisse en matière de prévoyance du personnel vis-à-vis d'Eurocontrol (70 mio). Contrairement aux engagements de prévoyance pris sous l'ancien régime, soit avant 2005, qui étaient amortis par les Etats membres sur une période de 20 ans et pour lesquels la Confédération constituait une provision, les engagements de prévoyance calculés en vertu de la norme IAS 19 ne font l'objet d'aucun plan d'amortissement.

Cautionnements et engagements

Les cautionnements et les engagements de garantie requièrent un crédit d'engagement approuvé par les Chambres fédérales. Le montant maximal des cautionnements et des engagements de garantie est fixé dans le crédit d'engagement. Le paiement effectif d'un cautionnement et d'un engagement de garantie dépendent essentiellement de l'objet du cautionnement ou de l'engagement en question. Depuis 1959, les Chambres fédérales ont ainsi approuvé des cautionnements destinés à la navigation maritime, qui ne sont toutefois jamais arrivés à échéance et qui n'ont donc jamais nécessité de paiement. En revanche, la Confédération verse chaque année plusieurs millions pour des cautionnements dus notamment dans le domaine de l'encouragement à la construction de logements et dans celui du cautionnement des arts et métiers.

Les engagements liés aux garanties et aux cautionnements figurent dans le tableau des crédits d'engagement courants autorisés (tome 2A, ch. 9).

2 Créances conditionnelles

mio CHF	2011	2012	Ecart p. r. à 2011	
			val. abs.	%
Créances conditionnelles	18 600	18 769	169	0,9
Créances provenant de l'impôt fédéral direct non portées au bilan	18 500	18 500	0	0,0
Autres créances conditionnelles	100	269	169	169,0

Les créances conditionnelles dans le domaine de l'impôt fédéral direct n'ont pas changé par rapport à l'année précédente.

Créances dans le domaine de l'impôt fédéral direct (IFD) non portées au bilan (sans la part cantonale de 17 %): l'impôt fédéral direct est prélevé ex post et n'est dû que dans l'année suivant l'année fiscale. Au niveau de la Confédération, la comptabilisation des recettes se fait au moment du versement des parts de la Confédération par les cantons (principe de l'encaissement). Si l'IFD était supprimé à la fin de 2012, les recettes estimées pourraient encore atteindre 18,5 milliards les années suivantes. Ces avoirs sont dus à la Confédération conformément à la loi. Il n'est pas possible de porter au bilan la totalité des créances dues jusqu'à l'année fiscale 2012 comprise, car celles-ci ne sont pas encore toutes disponibles à la date de clôture. C'est pourquoi les avoirs non encore reçus doivent être inscrits hors bilan en tant que créances conditionnelles. Leur montant correspond aux entrées attendues. L'estimation tient compte du fait que l'encaissement de l'IFD pour une année fiscale déterminée s'étend sur plusieurs années. La majeure partie de l'impôt (près de 75 %) est perçue l'«année d'échéance principale», qui suit l'année fiscale. Les années suivantes, les montants perçus pour l'année fiscale concernée seront de plus en plus faibles. Au 31 décembre 2012, la Confédération détenait ainsi des créances provenant de plusieurs années fiscales (2012 et années précédentes). Ces avoirs correspondent en grande partie aux recettes de 15,8 milliards

budgétisées pour l'exercice 2013 (sans la part cantonale de 17 %). Au cours des années suivantes, de nouvelles rentrées provenant des années fiscales antérieures sont ainsi encore attendues. S'élevant à 18,5 milliards en 2012, les créances conditionnelles restent inchangées par rapport à l'année précédente. Les paiements anticipés se sont stabilisés, et les revenus estimés restent constants.

Les *autres créances conditionnelles* comprennent, d'une part, les prononcés d'amendes de la Commission de la concurrence qui ont été contestés dans les délais par la partie tierce et sont traités par le tribunal (202 mio) et, d'autre part, la conversion en une subvention du prêt de 63 millions accordé à la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) pour la construction du Centre international de conférence de Genève (CICG), conformément à la décision du Parlement du 28 mai 1980. En cas de liquidation de la FIPOI, ce montant reviendrait à la Confédération.

Définition des créances conditionnelles

Une créance conditionnelle est un poste de fortune susceptible de se concrétiser du fait d'événements passés, mais dont l'existence doit être confirmée lors d'un événement futur. La survenance de ce dernier ne peut être influencée. Outre les créances conditionnelles, les avoirs de la Confédération non inscrits au bilan sont présentés sous ce poste.

3 Promesses de financement et autres dépenses liées

mio CHF	31.12.2011	31.12.2012	dont arrivant à échéance		Ecart p. r. au 31.12.2011	
			2013	ultérieure- ment	val. abs.	%
Promesses de financement et autres dépenses affectées	149 588	149 045	38 716	110 330	-543	-0,4
en % des dépenses ordinaires budgétisées			60			
Promesses de financement	97 511	97 948	26 814	71 135	437	0,4
Promesses de financement à échéance fixe	17 565	17 023	7 333	9 690	-542	-3,1
Crédits d'engagement et crédits annuels d'engagement	17 487	16 969	7 320	9 649	-518	-3,0
Installations évacuation et épuration eaux/élimin. déchets	78	54	13	41	-24	-30,8
Promesses financières sans échéance fixe	79 946	80 925	19 481	61 445	979	1,2
Assurances sociales	65 707	66 409	15 944	50 465	702	1,1
Péréquation financière	12 856	13 065	3 178	9 887	209	1,6
Contributions obligatoires à des organisations internationales	1 383	1 451	359	1 093	68	4,9
Autres dépenses présentant un degré d'affectation élevé	52 077	51 097	11 902	39 195	-980	-1,9
Dépenses d'intérêts	10 989	9 963	2 194	7 769	-1 026	-9,3
Parts de tiers aux revenus de la Confédération	38 077	38 122	8 963	29 159	45	0,1
Dépenses affectées distinctes	3 011	3 012	745	2 267	1	0,0

À fin 2012, les promesses de financement portaient sur un montant de 97,9 milliards. D'autres dépenses futures fortement liées concernent un montant de 51,1 milliards. De ce montant, 38,7 milliards sont dus en 2013. Autrement dit, une part de 60 % du budget fédéral, liée à des normes légales, à des contrats, à des conventions de prestations et à des intérêts sur fonds de tiers, n'est pas influençable à court terme.

Promesses de financement

La présentation des promesses de financement permet de mettre en évidence les paiements futurs que la Confédération devra certainement effectuer pour honorer des engagements déjà pris ainsi que les répercussions que ceux-ci auront sur les finances fédérales au cours des années suivantes.

Les promesses de financement résultent, d'une part, de contrats, de décisions ainsi que de conventions de prestations envers des tiers. Dans ces différents cas, elles portent sur une durée déterminée. Des crédits d'engagement doivent être sollicités au préalable.

Des promesses de financement peuvent, d'autre part, découler directement de la loi. Dans ce cas, elles n'ont généralement pas d'échéance fixe. Il n'y a promesse de financement que si la loi prescrit le montant à verser. Les parts de tiers aux revenus de la Confédération sont toutefois comptabilisées avec les autres

dépenses fortement liées, car l'engagement en la matière n'est pris qu'au moment de l'encaissement des revenus correspondants. Il n'y a pas de promesse de financement si l'engagement financier est décidé par voie d'ordonnance, car une ordonnance peut être modifiée à court terme par le Conseil fédéral, notamment dans le cadre de programmes d'économies.

Autres dépenses fortement liées

Pour assurer une vue exhaustive des dépenses liées, les postes qui présentent un degré élevé d'affectation, bien que non comptabilisés au titre des promesses de financement en vertu des normes IPSAS, sont également pris en considération. Font partie de ces postes:

- Les engagements déjà inscrits au bilan à titre de provisions (assurance militaire) ou mentionnés dans l'annexe sous un autre titre (intérêts passifs).
- Les engagements pris envers des parts de tiers aux revenus de la Confédération (recettes affectées), qui ne débutent qu'au moment de la réalisation des revenus fiscaux correspondants.
- Les engagements au titre de contributions aux loyers destinées à des unités de l'administration décentralisée (domaine des EPF), comptabilisées parallèlement à titre de recettes.

4 Entités proches de la Confédération

mio CHF	Contributions de la Conf./ parts des revenus		Acquisition de marchandises et de prest. de service/ charges d'intérêts		Vente de marchandises et de prest. de service/ revenus des intérêts		Créances et prêts		Engagements	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Entités proches	23 232	23 115	1 053	1 051	371	337	18 326	18 131	5 522	4 713
Swisscom	–	–	118	146	15	6	16	13	10	14
CFF	1 957	1 972	26	20	–	–	3 651	4 135	–	–
La Poste	196	219	56	29	70	21	136	161	3	2
RUAG	–	–	665	628	5	5	58	48	49	68
BLS Réseau SA	200	204	4	1	–	–	351	376	–	–
SIFEM SA	–	–	–	–	–	–	345	374	–	–
Fonds pour les grands projets ferroviaires (FTP)	1 401	1 282	–	–	–	–	7 763	8 021	–	–
Fonds d'infrastructure (FI)	1 703	928	–	–	–	–	–	–	2 133	1 754
Domaine des EPF	2 308	2 342	102	133	281	301	6	1	1 183	1 283
Régie fédérale des alcools	-269	-267	–	–	–	–	–	–	295	259
Assurance suisse contre les risques à l'exportation	–	–	25	20	–	–	–	–	1 843	1 329
Fonds de compensation AVS/AI/APG	14 728	15 912	–	–	–	–	–	–	–	–
Fonds de l'assurance-chômage	917	433	–	–	–	–	6 000	5 000	–	–
Autres	91	90	57	74	–	4	–	2	6	4

Remarque: Régie fédérale des alcools = part de la Confédération au bénéfice net

Les transactions faites avec des entités proches de la Confédération sont comparables à celles de l'année précédente. Les principales modifications concernent les contributions au fonds d'infrastructure, au fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et de l'APG et au fonds AC.

Exception faite des subventions versées par la Confédération, des parts de tiers aux recettes de la Confédération et des prêts sans intérêt aux CFF, à BLS Réseau SA et à SIFEM SA, toutes les transactions entre la Confédération et les entités qui lui sont proches (y c. les filiales et les filiales de filiale des entités contrôlées) s'effectuent aux conditions du marché.

Transactions avec des entités proches

La Confédération a effectué avec des entités proches les transactions suivantes:

- Les contributions de la Confédération et les parts aux recettes sont décrites aux chiffres 62/7 et 62/13 à 62/16.
- Concernant les créances sur les CFF, seul un montant de 890 millions porte intérêts. Les prêts restants ne sont pas rémunérés.
- Les créances sur la Poste comprennent les avoirs sur comptes postaux.
- Les prêts accordés au fonds pour les grands projets ferroviaires comprennent des avances pour un montant de 8 021 millions et sont rémunérés aux conditions du marché.

- A la fin de 2012, l'engagement en faveur du fonds d'infrastructure s'élevait à 1 754 millions. Les ressources financières requises à cet effet ont été comptabilisées, avec incidence sur le résultat, en tant que versements au fonds, mais pas encore entièrement versées. Etant donné que l'attribution extraordinaire de 850 millions accordée en 2011 n'a été que partiellement sollicitée en 2012, l'engagement a diminué.

- En ce qui concerne le domaine des EPF, les contributions de la Confédération comprennent la contribution financière et la contribution aux loyers. Les revenus provenant des loyers figurent, pour le même montant, sous les ventes de marchandises et de prestations de service. Les acquisitions de marchandises et de prestations de service correspondent à des mandats de recherche confiés par des unités administratives de la Confédération au domaine des EPF.

- L'Assurance suisse contre les risques à l'exportation place des ressources non affectées, sous forme de dépôts à terme, auprès de la Trésorerie fédérale.

- En 2012, le fonds AC a amorti le prêt de la Confédération à hauteur de 1 milliard.

Indemnités à des personnes clés

La rémunération et les indemnités versées aux membres du Conseil fédéral sont régies par la loi fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121) et par l'ordonnance de l'Assemblée fédérale concernant les traitements et la prévoyance professionnelle des magistrats (RS 172.121.1).

Que sont les entités proches de la Confédération?

La norme IPSAS 20 régit la publication des informations relatives aux relations avec les entités proches (contrôle ou influence possible par des entités proches). Dans le cas de la Confédération, sont considérées comme *personnes morales et organisations* proches les participations importantes (voir ch. 62/38) et les unités suivantes:

- unités administratives et fonds de la Confédération qui présentent un compte spécial dans le cadre du compte d'Etat (fonds pour les grands projets ferroviaires, fonds d'infrastructure, domaine des EPF, Régie fédérale des alcools);

- unités administratives de l'administration fédérale décentralisée qui tiennent leur propre comptabilité (par ex. Institut fédéral de la propriété intellectuelle, Swissmedic, Assurance suisse contre les risques à l'exportation, Musée national suisse), exception faite de PUBLICA et de Suisse Tourisme;

- fonds de compensation de l'AVS, de l'AI et de l'APG et fonds AC.

Sont considérés comme *personnes physiques* proches, au sens de personnes clés, les membres du Conseil fédéral.

5 Taux de conversion

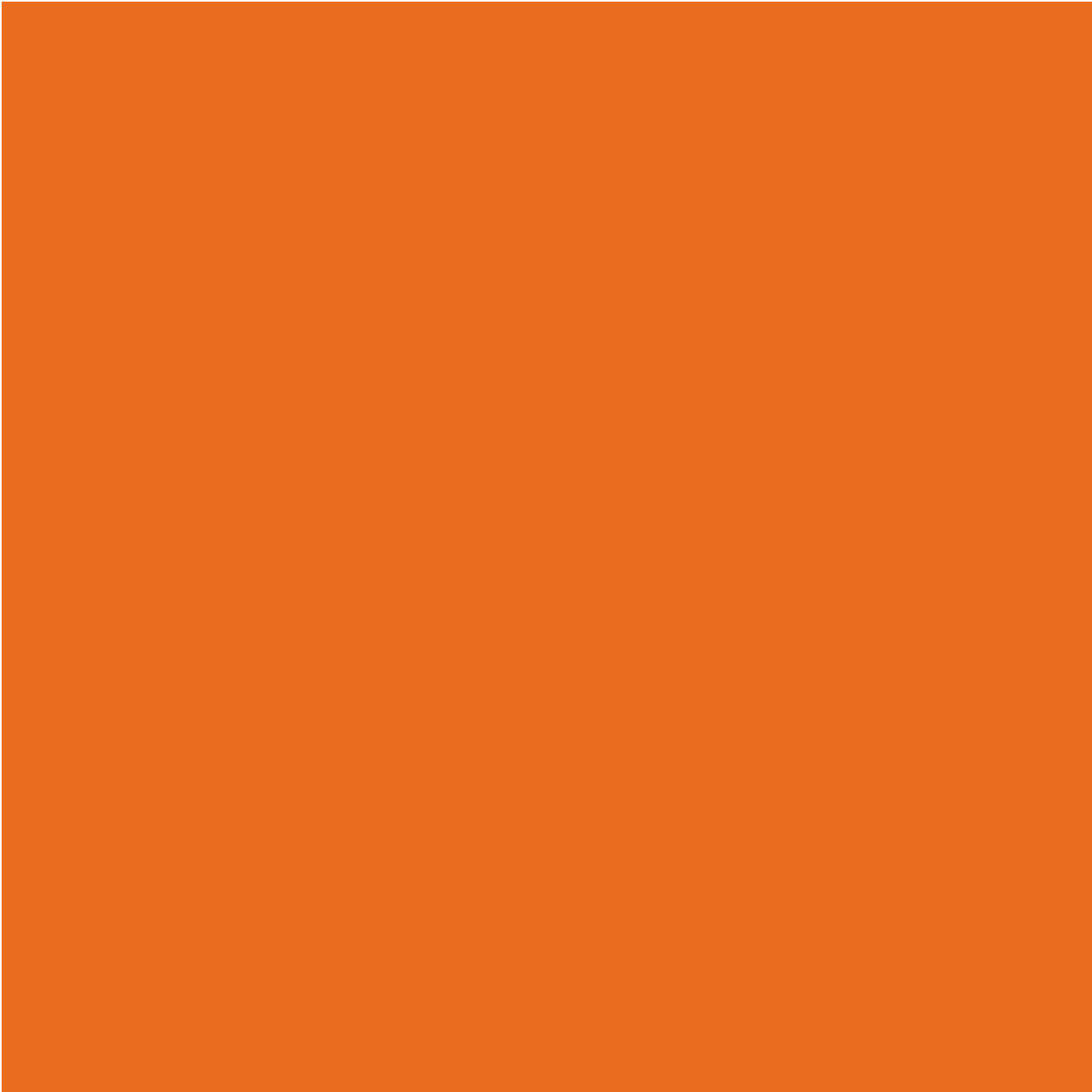
Unité	Cours du jour au	
	31.12.2011	31.12.2012
1 euro (EUR)	1,2170	1,2072
1 dollar américain (USD)	0,9378	0,9140
1 livre sterling (GBP)	1,4563	1,4849
1 couronne norvégienne (NOK)	0,1568	0,1643

6 Evénements survenus après la date de clôture du bilan

Le Conseil fédéral a adopté le compte de l'année 2012 le 27.3.2013. A cette date, aucun événement postérieur à la date de clôture du bilan et digne de publication n'était survenu.

64 Rapport de l'organe de révision

Le Contrôle fédéral des finances (CDF) examinera le compte d'Etat 2012 en se fondant sur la loi sur le Contrôle des finances (RS 614.0). Il soumettra son rapport aux commissions des finances du Conseil des Etats et du Conseil national. Après avoir été revu par les deux Chambres, le rapport sera publié sur le site Internet du CDF (www.efk.admin.ch) sous la rubrique «Autres rapports de contrôle».



Indicateurs de la Confédération

Une augmentation temporaire des moyens de trésorerie en vue d'un remboursement d'emprunts en février 2013 entraîne une hausse du taux d'endettement brut en 2012. Cette augmentation n'influence cependant pas le taux d'endettement net, qui a pu être réduit de 1,3 milliard. A noter que la charge d'intérêts nette diminue d'un point de pourcentage en raison du plancher historique atteint par le niveau des taux d'intérêts.

Indicateurs de la Confédération

en %	Compte 2000	Compte 2005	Compte 2010	Compte 2011	Compte 2012
Quote-part des dépenses Dépenses ordinaires (en % du PIB nom.)	10,9	10,7	10,3	10,6	10,4
Quote-part d'impôt Recettes fiscales ordinaires (en % du PIB nom.)	10,8	9,9	10,1	10,1	9,9
Quote-part des recettes Recettes ordinaires (en % du PIB nom.)	11,8	10,7	10,9	10,9	10,6
Quote-part du déficit ou de l'excédent Solde de financement ordinaire (en % du PIB nom.)	+0,9	-0,0	+0,6	+0,3	+0,2
Taux d'endettement brut Dettes brutes (en % du PIB nom.)	25,0	27,2	19,3	18,8	19,0
Taux d'endettement net Dettes moins patrimoine financier (en % du PIB nom.)	19,8	20,1	14,3	14,1	13,7
Charge d'intérêts nette Dépenses d'intérêts nettes (en % des recettes ord.)	5,4	6,3	3,9	3,1	2,2
Quote-part d'investissement Dépenses d'investissement (en % des dépenses ord.)	12,3	12,8	12,3	11,9	11,3
Quote-part de transfert Dépenses de transfert (en % des dépenses ord.)	73,2	75,5	74,5	76,4	76,9
Quote-part des recettes fiscales affectées Impôts affectés (en % des recettes fiscales ord.)	19,0	22,2	21,2	21,9	22,7
Effectifs moyens (EPT) Nombre de postes équivalents plein temps (EPT)	31 269	33 290	33 312	33 054	33 309

Quote-part des dépenses

En 2012, les dépenses ont diminué de 1,0 %. Comme le produit intérieur brut (PIB) nominal a augmenté de 1,1 %, la quote-part des dépenses diminue de 0,2 %. La hausse de la quote-part en 2011 liée à des effets spéciaux (SIFEM, mesures de lutte contre le franc fort) est ainsi annulée. La quote-part des dépenses est un indicateur sommaire de l'ampleur de l'activité déployée par la Confédération par rapport à l'économie.

Quote-part d'impôt

La quote-part d'impôt diminue car les recettes fiscales ordinaires ont marqué une baisse de 0,4 % alors que le PIB nominal a légèrement augmenté (+ 1,1 %). Notamment les droits de timbre (suppression du droit d'émission sur les fonds de tiers) et l'impôt anticipé ont baissé par rapport à l'année précédente. La quote-part d'impôt reflète la charge fiscale qui pèse sur la population et sur l'économie du fait des impôts fédéraux.

Quote-part des recettes

La quote-part des recettes est elle aussi en baisse, car les recettes ont diminué de 1,9 % en 2012. Cette baisse est due à la diminution des recettes fiscales, mais notamment aussi à la réduction des bénéfices distribués par la BNS.

Solde du compte

Le résultat ordinaire du compte 2012 est inférieur de 0,6 milliard à celui du compte 2011. Le solde du compte fléchit ainsi de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Ce ratio indique le solde ordinaire du compte de financement rapporté au PIB nominal. Il comporte un signe positif en cas d'excédent de recettes et un signe négatif en cas d'excédent de dépenses. La variation de ce solde reflète l'impulsion primaire (cf. ch. 21).

Taux d'endettement brut

La dette brute de la Confédération a augmenté de 1,9 milliard en raison d'une augmentation temporaire des moyens de trésorerie en vue d'un remboursement d'emprunts en février 2013. Le taux d'endettement brut progresse donc de 0,2 point de pourcentage par rapport à l'exercice précédent. Le taux d'endettement

englobe l'endettement brut de la Confédération (engagements courants, dettes à court et à long terme, conformément aux critères de l'UE définis dans le cadre du traité de Maastricht).

Taux d'endettement net

Contrairement au taux d'endettement brut, le taux d'endettement net n'est pas influencé par l'augmentation temporaire des moyens de trésorerie. L'endettement net a donc pu être réduit de 1,3 milliard. C'est pourquoi le taux d'endettement net diminue de 0,4 point de pourcentage. En vertu de l'art. 3 de la loi sur les finances de la Confédération, le patrimoine financier comprend tous les actifs qui ne sont pas directement affectés à l'exécution des tâches publiques. D'où la possibilité d'affecter ces actifs à l'amortissement de la dette.

Charge d'intérêts nette

Par rapport à 2011, les dépenses d'intérêts ont fléchi considérablement, alors que les recettes d'intérêts se sont maintenues pratiquement au même niveau. Malgré la baisse des recettes ordinaires, la forte diminution des dépenses d'intérêts nettes conduit donc à un recul de 0,9 point de pourcentage de la charge d'intérêts nette.

Quote-part d'investissement

En 2012, la proportion des investissements (11,3 %) est inférieure à celle de l'année précédente. En 2011, elle avait cependant été faussée par des effets spéciaux uniques (train de mesures visant à atténuer les effets du franc fort et SIFEM). Corrigée de ces facteurs, les dépenses d'investissement se sont maintenues au même niveau que l'année précédente. Les investissements de la Confédération se répartissent comme suit: un tiers environ sont des investissements propres sous forme d'immobilisations corporelles (en particulier les routes nationales); deux tiers représentent des transferts à des tiers sous forme de contributions à des investissements (notamment pour le trafic routier et ferroviaire), ainsi que des prêts et des participations. Relevons par ailleurs que la Confédération opère une part considérable de ses investissements par le biais du fonds pour les grands projets ferroviaires et du fonds d'infrastructure, qui sont gérés comme des financements spéciaux (cf. tome 4).

Quote-part de transfert

Les dépenses de transfert atteignent 76,9 % dépenses ordinaires, ce qui représente une augmentation de 0,5 point de pourcentage par rapport à l'année précédente. Cette hausse relativement modeste est due notamment à la majoration de la TVA en faveur de l'AI introduite en 2011, qui a déployé pour la première fois tous ses effets en 2012. Les finances fédérales consistent ainsi avant tout en opérations de transfert: trois quarts environ des dépenses sont destinées aux assurances sociales, aux cantons, aux EPF ainsi qu'à des bénéficiaires de subventions. La quote-part de transfert englobe les contributions aux dépenses courantes ainsi que les transferts à caractère d'investissement.

Quote-part des recettes fiscales affectées

La quote-part des recettes fiscales affectées passe à 22,7 % (+ 0,8 point de pourcentage). En 2012, les recettes affectées ont connu une hausse (+ 3,3 %), principalement en raison du financement additionnel de l'AI (cf. commentaire sur la quote-part de transfert). Une part des recettes de la Confédération est affectée à l'accomplissement de tâches spécifiques. Si elles garantissent le financement de certaines dépenses, les recettes affectées restreignent la marge de manœuvre de la Confédération en matière budgétaire. Elles comportent aussi le risque d'une utilisation peu efficace des ressources, puisque la tâche qu'elles financent n'est pas mise en concurrence avec les autres tâches de la Confédération. La quote-part des recettes fiscales affectées a suivi une hausse constante dans les années 1990. Les principaux domaines concernés comprennent aujourd'hui l'AVS (notamment le point de TVA en faveur de l'AVS et l'impôt sur le tabac) et le trafic routier (par ex. impôt sur les huiles minérales grevant les carburants) (cf. ch. 62/9).

Effectifs moyens (EPT)

A fin 2012, la Confédération comptait 33 309 collaborateurs (équivalents plein temps), soit 255 postes de plus qu'en 2011. La plupart des renforcements d'effectifs ont été effectués dans les domaines suivants: au sein du DFAE en faveur du personnel local et du rattachement de la Centrale des voyages de la Confédération (CVC), au sein du DFJP en faveur du domaine de la migration (ODM) et d'un renforcement de la lutte contre la cybercriminalité (fedpol) et au sein du DFF en faveur de la Centrale de compensation (CdC). Des informations détaillées sur l'évolution des effectifs figurent sous le ch. 31 du tome 3.

Bases des indicateurs

A l'instar des statistiques de l'OCDE, le calcul des indicateurs suivants se fonde sur les chiffres du compte de financement de la Confédération, abstraction faite des transactions extraordinaires. Les indicateurs de la Confédération sont basés sur les comptes généraux de l'administration centrale sans les comptes spéciaux (domaine des EPF, Régie fédérale des alcools, fonds pour les grands projets ferroviaires, fonds d'infrastructure) et sans les assurances sociales obligatoires. Les chiffres présentés ne se prêtent pas à des comparaisons internationales. Pour ce faire, ils devraient porter sur l'ensemble des collectivités publiques (Confédération, cantons, communes et assurances sociales). Pour une brève comparaison internationale, voir l'encadré à la fin du présent chapitre. Sur le site Internet de l'Administration fédérale des finances figurent les chiffres, régulièrement mis à jour, concernant la Confédération et les autres administrations publiques ainsi que les comparaisons internationales.

La plupart des indicateurs sont exprimés en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) nominal, reflet de la production d'une économie nationale. Le PIB mesure en effet la valeur ajoutée nationale, c'est-à-dire la valeur des biens et services produits dans le pays aux prix actuels, pour autant qu'il ne s'agisse pas de prestations préalables à la production d'autres biens et services. L'évolution de chacun des pourcentages indique donc si le paramètre mesuré a évolué plus vite ou plus lentement que la valeur ajoutée nationale. Les composantes du PIB sont régulièrement revues pour diverses raisons: réévaluation (chaque trimestre), adaptation aux données de la comptabilité nationale (une fois l'an) ou adoption de nouvelles définitions (à intervalles irréguliers). D'autres indicateurs sont exprimés en pourcentage d'un paramètre du budget et livrent ainsi une information sur la structure des finances fédérales.

Indicateurs des finances des administrations publiques, comparaison internationale en 2012

en % du PIB	Quote-part fiscale	Quote-part de l'Etat	Quote-part du déficit ou de l'excédent	Taux d'endettement	Quote-part des capitaux de tiers
Suisse	28,5	32,7	0,3	35,3	49,1
UE - zone euro	n.d.	49,5	-3,3	93,6	100,6
Allemagne	37,1	45,0	-0,2	81,8	87,6
France	44,2	56,2	-4,5	91,2	105,1
Italie	42,9	51,0	-3,0	127,8	127,0
Autriche	42,1	51,8	-3,1	75,6	83,1
Belgique	44,0	53,7	-2,8	99,0	103,2
Pays-Bas	n.d.	50,4	-3,8	72,1	82,5
Norvège	43,2	43,4	15,2	n.d.	44,7
Suède	44,5	51,3	-0,3	37,7	48,6
Royaume-Uni	35,5	49,0	-6,6	89,5	105,3
Etats-Unis	25,1	40,2	-8,5	n.d.	109,8
Canada	31,0	41,2	-3,5	n.d.	85,8
OCDE Ø	n.d.	42,6	-5,5	n.d.	108,7

n.d.: non disponible

Remarques:

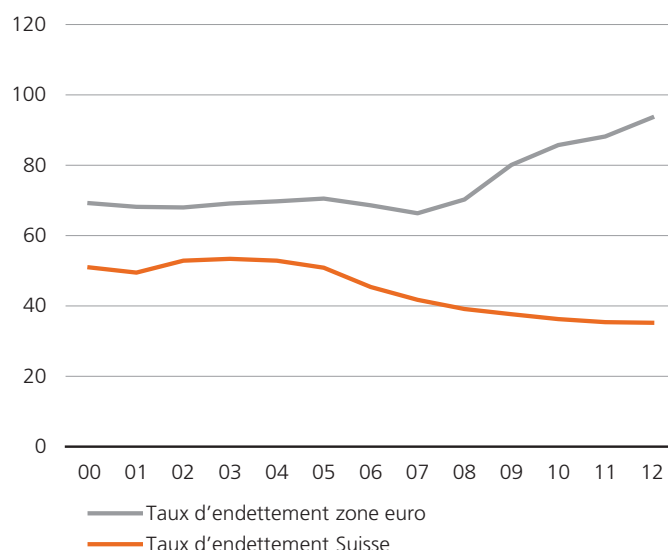
- Taux d'endettement: selon la statistique financière (modèle SF), dette brute mesurée sur la base des critères de Maastricht
- Quote-part des capitaux de tiers: dette selon la définition du FMI (capitaux de tiers sans les produits financiers dérivés)
- Quote-part fiscale: chiffres de 2011

Figurant parmi les plus bas du monde, les indicateurs relatifs aux finances publiques suisses (Confédération, cantons, communes et assurances sociales) constituent un avantage concurrentiel d'importance. Ainsi, la *quote-part fiscale* suisse, qui exprime le rapport entre les recettes fiscales (impôts et cotisations aux assurances sociales) et le PIB, était de 28,5 % en 2011. La *quote-part de l'Etat*, qui exprime le rapport entre les dépenses de l'Etat et le PIB, est restée l'une des plus basses de tous les pays de l'OCDE. Affichant un *taux d'excédent* de 0,3 %, le solde de financement de la Suisse est légèrement positif. Notre pays fait ainsi partie des rares Etats ayant réalisé un excédent en 2012. L'endettement de l'Etat est resté bas en comparaison internationale, qu'il soit mesuré sur la base des critères de Maastricht ou sur celle de la quote-part de

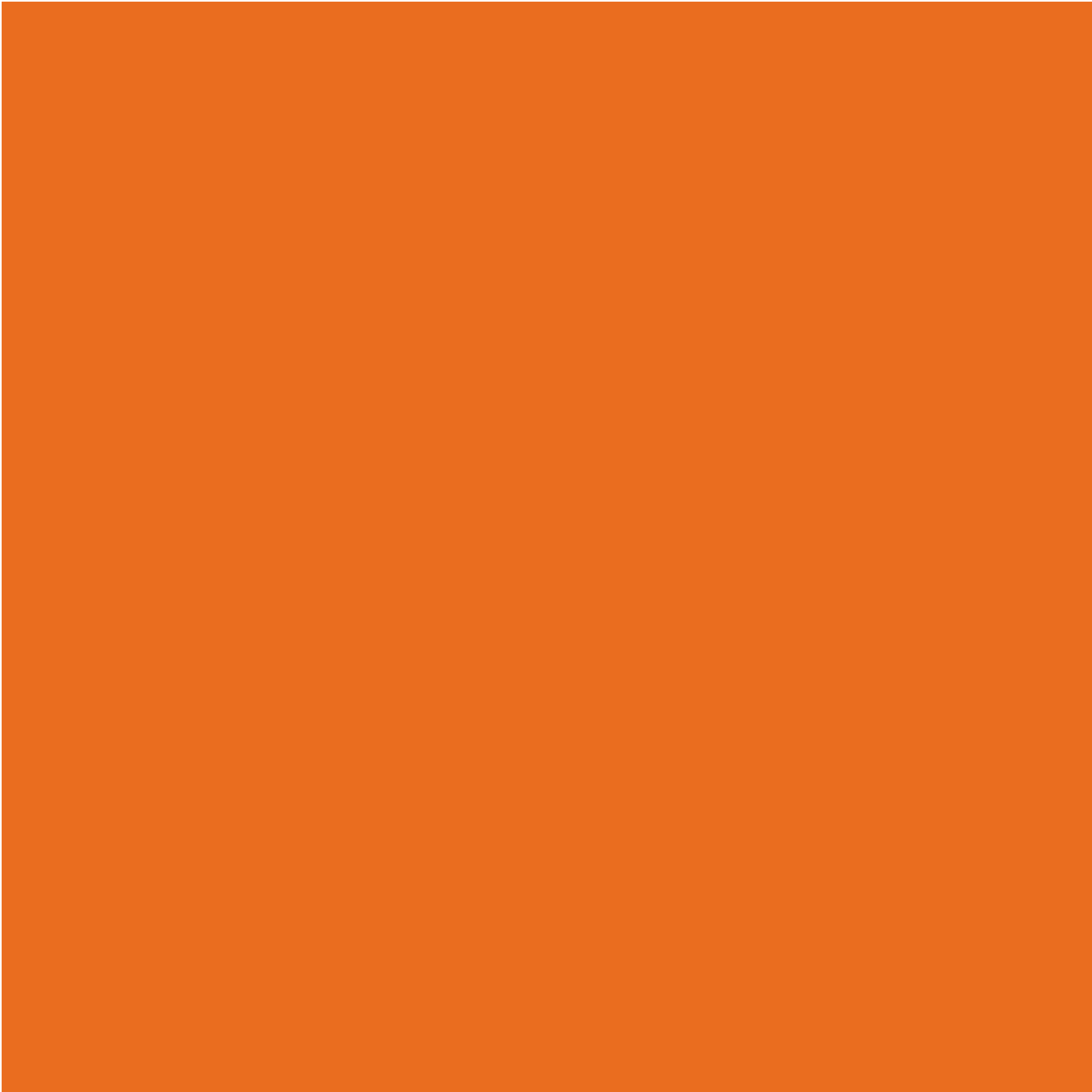
capitaux étrangers. Ainsi, avec un taux de 35,3 %, le *taux d'endettement* suisse est largement inférieur à la barre des 60 %, déterminante dans la zone euro.

Les comparaisons internationales des finances publiques se fondent généralement sur les données et estimations fournies par l'OCDE (Economic Outlook 92 - novembre 2012). Les chiffres relatifs à la Suisse proviennent des données et estimations de la Statistique financière (évaluations intermédiaires des finances publiques en 2011, février 2012). Toutefois, en raison d'une base de données différente, des écarts minimes peuvent subsister par rapport aux résultats publiés sur la Suisse par l'OCDE.

Comparaison des taux d'endettement Suisse/zone euro en % du PIB



La quote-part d'endettement de la Suisse est restée nettement en dessous de la limite des 60 % à laquelle se réfèrent les Etats de la zone euro. Dans ces pays, comme au Royaume-Uni, le niveau d'endettement a subi une très forte augmentation après le début de la crise financière.



L'Assemblée fédérale approuve le compte annuel de la Confédération en adoptant l'arrêté fédéral (art. 4 et 5, let. a, LFC; RS 611.0). Elle approuve séparément chaque poste comptable: les charges et les dépenses d'investissement ainsi que les revenus et les recettes d'investissement. Les postes comptables doivent respecter les principes du produit brut (ils ne donnent pas lieu à une compensation mutuelle), de l'universalité, de l'annualité (leur validité est limitée à une année) et de la spécialité (ils doivent être affectés aux dépenses pour lesquelles ils ont été autorisés).

Explications concernant les articles de l'arrêté

Art. 1 Approbation

Le *compte de résultats* présente les charges et les revenus ordinaires et extraordinaires après déduction de l'imputation interne des prestations entre unités administratives. Il se solde par un excédent de charges ou un excédent de revenus. Le *compte de financement* met en regard les dépenses et les recettes. Il se solde par un excédent de dépenses ou un excédent de recettes. Les dépenses totales comprennent l'ensemble des charges et des dépenses d'investissement ordinaires et extraordinaires qui ont une incidence financière. Les recettes totales englobent les revenus et recettes d'investissement ordinaires et extraordinaires avec incidences financières. Le *capital propre négatif* comprend les résultats cumulés des clôtures antérieures du compte de résultats (des années précédentes et de l'année considérée), y compris les opérations financières effectuées directement à la charge du capital propre (soit les transactions non comptabilisées dans le compte de résultats) et correspond à la différence entre le patrimoine et les capitaux de tiers. Avant l'introduction du nouveau modèle comptable, cette différence correspondait au découvert du bilan. Avec le NMC, s'ajoutent au découvert du bilan les fonds affectés provenant du capital propre, les fonds spéciaux et les réserves constituées à partir d'enveloppes budgétaires.

Les explications concernant le compte de résultats, le compte de financement, le bilan, le compte des investissements et l'état du capital propre figurent dans le tome 1, ch. 5 et 6.

Art. 2 Frein à l'endettement

Le plafond des dépenses totales autorisées correspond au produit des recettes ordinaires et du facteur conjoncturel, auquel s'ajoutent les dépenses extraordinaires (art. 13 et 15 LFC), déduction faite des économies préventives entreprises en prévision de dépenses extraordinaires (art. 17c LFC). Les dépenses extraordinaires doivent être approuvées par le Parlement à la majorité qualifiée (art. 159, al. 3, let. c, Cst.; RS 101). Si, à la fin de l'année, les dépenses totales sont inférieures au plafond des dépenses, la différence est créditée au compte de compensation tenu hors du compte d'Etat. Si elles sont supérieures, la différence est débitée du compte en question (art. 16 LFC).

La règle complétant le frein à l'endettement (art. 17a à 17d LFC) a été introduite le 1^{er} janvier 2010. Depuis, les déficits du budget extraordinaire doivent être compensés par le biais du budget ordinaire. La possibilité d'effectuer des économies à titre préventif en prévision de dépenses extraordinaires a été utilisée au budget 2012 (art. 17c LFC). Le montant porté au compte d'amortissement à cet effet correspond à l'écart positif par rapport au niveau des dépenses maximales autorisées pour le budget 2012. En outre, toutes les recettes et dépenses extraordinaires sont portées au compte d'amortissement à titre de bonification ou de charge, sauf si elles sont affectées (art. 17a LFC). En ce qui concerne le frein à l'endettement, voir le tome 1, ch. 61/4.

Concernant les recettes extraordinaires, veuillez vous référer au tome 1, ch. 62/22.

Art. 3 Dépassements de crédits

Le *dépassement de crédit* est l'utilisation d'un crédit budgétaire ou d'un crédit supplémentaire au-delà du montant autorisé par l'Assemblée fédérale. Les dépassements de crédits sont soumis à approbation ultérieurement, avec le compte d'Etat (art. 35 LFC). Ne sont pas soumis à autorisation les parts de tiers non budgétisées à des recettes, les apports à des fonds provenant de recettes affectées, les amortissements, les réévaluations et les provisions non budgétisés (art. 33, al. 3, LFC) ainsi que les enveloppes budgétaires d'unités administratives appliquant la GMEB, si celles-ci sont en mesure de couvrir les charges et les dépenses d'investissement supplémentaires par des revenus non budgétisés tirés des prestations qu'elles ont fournies ou par l'utilisation des réserves constituées selon l'art. 46 LFC (art. 43, al. 2, LFC).

Les dépassements de crédits ayant une incidence financière ou relevant du domaine de l'imputation des prestations sont soumis au Conseil fédéral pour approbation (voir la dernière colonne du tableau figurant dans l'annexe 1 à l'arrêté fédéral). S'ils dépassent le montant de 5 millions, ils requièrent, en outre, l'approbation de la délégation des finances.

En ce qui concerne les transferts de crédits, voir le tome 2B, ch. 13.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

Les unités appliquant la GMEB peuvent constituer des *réserves affectées* lorsque des crédits n'ont pas été utilisés ou ne l'ont pas été entièrement en raison de retards liés à un projet. Elles peuvent constituer des *réserves générales* lorsqu'elles réalisent des revenus supplémentaires nets provenant de prestations supplémentaires non budgétisées ou qu'elles enregistrent des charges inférieures à celles prévues au budget. La constitution de réserves doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée fédérale (art. 46 LFC). Les détails concernant les demandes de constitution de réserves affectées et de réserves générales figurent dans l'annexe 2 à l'arrêté fédéral.

En ce qui concerne la GMEB (gestion par mandat de prestations et enveloppe budgétaire) et la constitution ou la dissolution de réserves, voir le tome 3, ch. 4.

Art. 5 Disposition finale

L'arrêté fédéral concernant le compte d'Etat revêt, en vertu de l'art. 25, al. 2, LParl (RS 171.10), la forme d'un arrêté fédéral simple.

Arrêté fédéral I concernant le compte d'Etat de la Confédération pour l'année 2012

du xx juin 2013

L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu les art. 126 et 167 de la Constitution fédérale¹, vu le message
du Conseil fédéral du 27 mars 2013²

arrête:

Art. 1 Approbation

¹ Le compte d'Etat de la Confédération suisse (compte de la Confédération) pour l'exercice 2012 est approuvé.

² Il se solde par:

- a. un excédent de revenus
au compte de résultats de 2 443 152 897 francs;
- b. un excédent de recettes
au compte de financement de 1 999 617 031 francs;
- c. un capital propre négatif de 24 999 290 992 francs.

Art. 2 Frein à l'endettement

¹ Rectifié en vertu de l'art. 16, al. 1 de la loi sur les finances de la Confédération (LFC), le plafond des dépenses totales selon l'art. 126, al. 2 de la Constitution fédérale (Cst.) se monte à 63 318 516 959 francs.

² Les dépenses totales du compte de financement sont inférieures de 1 582 899 865 francs au plafond des dépenses totales selon l'al. 1. Ce montant est porté au crédit du compte de compensation (art. 16, al. 2, LFC).

³ D'un montant de 737 999 200 francs, les recettes extraordinaires sont portées au compte d'amortissement (art. 17a, al. 1, LFC).

Art. 3 Dépassements de crédits

Les dépassements de crédits pour un total de 1 200 000 francs sont approuvés selon l'annexe 1.

Art. 4 Réserves des unités administratives appliquant la GMEB

La constitution de nouvelles réserves par les unités administratives appliquant la GMEB pour un total de 109 528 755 francs est arrêtée selon l'annexe 2.

Art. 5 Disposition finale

Le présent arrêté n'est pas soumis au référendum.

¹ RS 101

² Non publié dans la FF

Annexe I
(Art. 3)

Dépassements de crédit

CHF		Budget et mutations 2012	Compte 2012	Dépassement de crédit	ACF
Total				1 200 000	
Avec incidences financières				1 200 000	
420	Office fédéral des migrations				
A2310.0166	Requ. d'asile: charges admin. et aide sociale aux cantons	615 621 800	615 769 453	1 200 000	16.01.2013

Annexe 2
(Art. 4)

Constitution de réserves pour les unités administratives GMEB

CHF		Compte 2012
Constitution de réserves GMEB, total		109 528 755
Constitution de réserves générales		–
Constitution de réserves affectées		109 528 755
285	Informatique DFAE	2 000 000
307	Bibliothèque nationale suisse	1 081 450
311	Office fédéral de météorologie et de climatologie	2 790 000
485	Centre de services informatiques du DFJP	1 335 000
506	Office fédéral de la protection de la population	478 000
542	armasuisse Sci+T	676 879
570	Office fédéral de topographie (swisstopo)	2 478 000
603	Monnaie fédérale Swissmint	911 750
609	Office fédéral de l'informatique et de la télécommunication	7 206 785
740	Service d'accréditation suisse	576 000
785	Centre de services informatiques du DFE	2 551 791
806	Office fédéral des routes	86 009 400
808	Office fédéral de la communication	1 433 700

